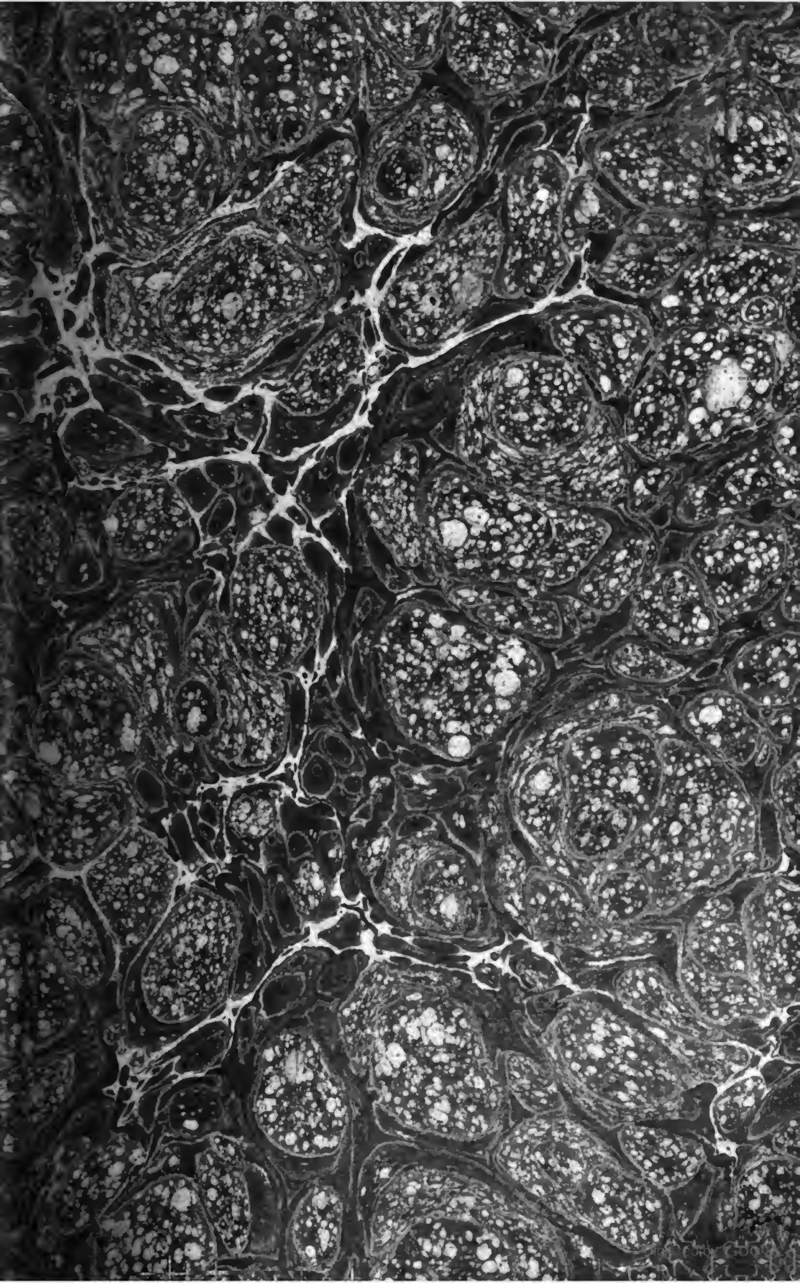




ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE,

Par trois des membres de la Commission de Statistique
de ce département.

Et pius est, patriæ facta referre, labor.
OVID. *Trist.* II, 323.

TOME XI.

DU 1.er NOVEMBRE 1829 AU 30 AVRIL 1830.



LYON,
J. M. BARRET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, PALAIS DES ARTS,
PARIS,
M.me HUZARD, LIBRAIRE, RUE DE L'ÉPERON, N.o 7,
AUDIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS.

M. DCCC. XXIX.

ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

STATISTIQUE.



Essais historiques sur la ville de Lyon, ou description par ordre alphabétique des quartiers, places, rues et monumens de cette ville.

(XIX.e ARTICLE).

Claude (rue et petite rue Saint), aboutissant à la rue Terraille et à la place Romarin. Une chapelle dédiée à Saint Claude, laquelle n'existe plus, paraît avoir donné son nom à ces deux petites rues qui n'offrent rien de remarquable. On achève en ce moment de bâtir une énorme maison formant une espèce d'île en carré-long, et dont deux façades bordent tout un côté de la rue S. Claude, tandis que des deux autres la première borde une partie de la rue Terraille, et la seconde, une partie de celle du Griffon. Ce bâtiment contraste par sa nouveauté, comme par ses dimensions, avec les vieilles constructions, au milieu desquelles il est, pour ainsi dire, caché. Il ne pourra guère servir d'habitation qu'à des ouvriers qui, du reste, n'y seront pas mal placés, vu la proximité du quartier des Capucins où se sont établis un grand nombre de négocians.

Claudia (rue), longeant la façade méridionale du bâtiment du Concert, et aboutissant à la place du Concert et à celle des Cordéliers.

L'ouverture de cette rue date de 1724, époque de la construction de la salle du Concert. Ce n'est que depuis environ trente ans qu'on lui a donné le nom de *rue Claudia*, pour rappeler la mémoire de Claudia Boussonnet, nièce, par sa mère, du peintre Stella, et qui s'est rendue célèbre, ainsi que ses deux sœurs, Françoise et Antoinette, dans l'art de la gravure [1].

On espérait que cette rue disparaîtrait avec le bâtiment du Concert, pour former une plus belle avenue au pont Charles X, achevé et livré à la circulation du public, depuis un an, et pour ouvrir un large passage qui aurait tendu directement de ce pont au quai S. Antoine, en traversant la place des Cordéliers et la rue de la Grenette ; mais des réparations qu'on a permis de faire à cette même maison du Concert, et surtout l'exhaussement d'un étage qu'elle vient de recevoir, semblent annoncer que ce projet, dont l'exécution serait si désirable, est, sinon abandonné, du moins ajourné indéfiniment.

Cléberg (rue de), aboutissant à la place de l'Antiquaille et à la rue du Juge de paix. La dénomination donnée depuis quelques années à cette rue est un hommage rendu à la mémoire de ce Jean Cléberg, surnommé *le Bon Allemand*, en l'honneur duquel plusieurs auteurs veulent, sans aucune preuve, que la statue dite l'*Homme de la Roche*, ait été primitivement érigée, mais qui, s'il ne mariait pas les filles de Bourgneuf, fut

[1] Voy. *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 353-355.

certainement un des premiers bienfaiteurs de l'hospice de la Charité [1]. Du reste, aucun souvenir historique ne rattache le nom de Jean Cléberg à la localité qui est le sujet de cet article. M. Cochard, *Guide du voyageur à Lyon*, pag. 473, en a fait la remarque avant nous, et a regretté que l'administration municipale n'eût pas choisi un lieu plus fréquenté pour le décorer du nom d'un homme recommandable par *une foule d'actions de bienfaisance*. Quant à ce qu'ajoute le même auteur qu'*il est possible que le général Kléberg, assassiné en Egypte, appartînt à la même famille*, nous observerons que cela est en effet au nombre des choses possibles, quoique la ressemblance des deux noms, sur laquelle s'appuie cette conjecture, déjà hasardée par M. Jouy [2],

1 Nous avons donné d'amples détails sur Jean Cléberg dans le tom. V des *Archives du Rhône*, pag. 297 et suivantes. Nous y renvoyons le lecteur. Il y trouvera une analyse exacte de l'ouvrage que M. Cochard a publié sous le titre de l'*Homme de la Roche, ou Calendrier historique et anecdotique de Lyon, pour l'année* 1827, et qui nous a fourni l'occasion de citer plusieurs pièces inédites propres à jeter un grand jour sur la biographie du Bon Allemand, et surtout à montrer combien il est douteux, malgré l'opinion généralement adoptée, que la statue de bois érigée par le peuple sur la place de Bourgneuf et qu'on renouvelle toutes les fois qu'elle tombe de vétusté, ait été destinée à représenter ce personnage. Quant à la part qu'il a eue à la fondation de l'Aumône générale, et aux dons qu'il versa dans la première caisse de cet établissement, on peut aussi consulter notre tom. X, pag. 22.

2 L'*Hermite en province*, 1825, tom. V, pag. 174. Si c'était le lieu, nous dirions qu'en lisant cet ouvrage, on peut douter que l'auteur soit jamais venu à Lyon, et

ne soit pas aussi complète que M. Cochard l'a pensé ; car le célèbre général dont il veut parler, s'appelait *Kléber*, et non *Kléberg*, comme il l'écrit.

CLERMONT (rue), de la rue Sirène à la place des Terreaux. Elle fut ouverte, en 1582, par les ordres de Françoise de Clermont-Tonnerre, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Pierre. Le terrain qu'elle occupe, appartenait à cette abbaye. Il paraît qu'avant de prendre le nom de sa fondatrice, qui est celui d'une des familles les plus considérables du royaume, on l'appela pendant quelque temps *rue Malconseil*, ou du moins qu'il y a eu une rue ainsi appelée dans le voisinage.

La rue Clermont, à raison de sa position et de ses aboutissans, est une des rues les plus fréquentées de Lyon. Elle est d'ailleurs habitée par des marchands de toute espèce et principalement par des marchands de merceries qui y attirent beaucoup de chalands. Le côté du levant est occupé par une aile du bâtiment de Saint-Pierre, une de nos plus belles propriétés municipales, et dont nous donnerons l'historique et la description à l'article de la rue Saint-Pierre, ou plutôt à celui de la place des Terreaux.

croire qu'il y a voyagé, sans sortir de son cabinet. La plupart des renseiguemens qu'il donne, sont, en effet, si inexacts, qu'il paraît avoir écrit sur des notes incomplètes qu'on lui a envoyées, et qu'il a souvent mal comprises. Nous avons cité et nous citerons encore par la suite quelques exemples propres à confirmer ce jugement.



HISTOIRE.



BAYART A LYON [1].

A peine âgé de dix-huit ans, Bayart [2] venait d'être mis hors de page, lorsque Charles VIII, parcourant son royaume, arriva à Lyon. Ce jeune monarque, récemment dégagé de la longue tutelle de sa sœur, Madame de Beaujeu, se livrait aux idées belliqueuses que se plaisaient à exciter en lui ses nouveaux favoris. Ils multipliaient autour de lui les joûtes et les tournois, exaltaient son esprit par de fastueuses comparaisons et le rapprochaient à dessein de l'Italie dont ils lui promettaient la conquête.

Durant le séjour du roi à Lyon, un gentilhomme de Franche-Comté, nommé Claude de Vaudrey, che-

1 Cet article n'est qu'un extrait de l'*Histoire de Pierre Terrail, seigneur de Bayart*, etc., par M. Alfred de Terrebasse ; Paris, Ladvocat, 1828, in-8.°; mais il a été revu et corrigé par l'auteur qui y a ajouté quelques notes. *Note des rédacteurs.*

2 On a cru devoir rétablir cette orthographe d'après les signatures originales de Bayart, conservées à la bibliothèque royale (Mss. de Béthune) et la remarque du président Salvaing de Boissieu : *Bayartius, sic enim vocandus, non ut vulgò Bayardus.* (*Salvagnii Silvæ*, Grenoble, 1638, in-4.°, pag. 3).

Baius, bagus, baïardus se joignaient en basse latinité aux mots *equus, caballus, roncinus*, pour désigner un cheval bai ou bayard, comme l'emploient dans ce sens les vieux auteurs français. D'après cette étymologie, il est aussi naturel de s'appeler *Bayard* que *Bœuf* ou *Cheval.* Il faut en outre remarquer que la coutume qu'ont nos ouvriers, en quittant leur village, d'en prendre le nom, n'a pas peu contribué à multiplier les *Bayard.* On pense que la rectification orthographique que l'on s'est permise doit être adoptée, ne servît-elle qu'à distinguer Bayart de ses nombreux homonymes.

valier de réputation et d'humeur guerrière, lui demanda la permission d'ouvrir une passe-d'armes pour occuper les loisirs de la jeune noblesse. L'ayant aisément obtenue de Charles, que charmaient tous ces jeux, images et préludes de la guerre, il dressa l'ordonnance de sa joûte, et fit appendre son écu dans le lieu le plus apparent de la ville. Tout gentilhomme désireux de se mesurer avec lui, devait y toucher, et se faire inscrire par le roi d'armes à qui la charge en était confiée.

Bayart vint à passer avec un de ses amis, et les regards attachés sur ces écussons: « Mon Dieu, se dit-il » en lui-même, si je savais comment faire pour figurer » honorablement au tournoi, que volontiers j'y por- » terais la main! » et il s'arrêta, absorbé dans ses réflexions. « Camarade, lui dit son compagnon, nommé » Bellabre, aussi de la maison du comte de Ligny, à » quoi songez-vous donc, et qui peut vous troubler » ainsi? — Jugez-en vous-même, reprit Bayart. Le » nouveau grade auquel vient de m'élever la bonté de » Monseigneur, me donne une furieuse envie de tou- » cher aux écus du sire de Vaudrey; mais où trouver » ensuite équipement et chevaux? » — Quoi! répliqua Bellabre qui, un peu plus âgé, était d'un caractère tout résolu, « n'est-ce que cela? n'avez-vous pas ici votre oncle, ce gros abbé d'Ainay [1], dont on dit la

1 Ancienne abbaye de l'ordre de Saint Benoît, bâtie sur l'emplacement de l'autel que soixante cités des Gaules consacrèrent à Auguste, au confluent du Rhône et de la Saône, où plus tard Caligula institua des concours académiques dont les conditions, à la fois bizarres et cruelles, inspirèrent cette comparaison à Juvénal:

Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem,
Aut lugdunensem rhetor dicturus ad aram.

Guyard de Berville cite également ces vers qu'il attribue à Horace;

bourse bien garnie. Je fais vœu d'aller le trouver, et s'il ne veut financer de bonne grâce, d'emporter plutôt crosses et mitres ; mais il ne sera pas nécessaire d'en venir à cette extrémité ; soyez certain qu'en apprenant votre dessein, il s'exécutera sur-le-champ de grand cœur. » Il n'était pas besoin d'exciter beaucoup Bayart, et le voilà qui s'avance aussitôt et touche aux écus. Surpris de la hardiesse d'un si jeune homme, le roi d'armes, Montjoye, ne put s'empêcher de lui dire : Comment, *Piquet* [1], mon ami, vous n'aurez barbe de trois ans, et vous prétendez joûter contre Messire de Vaudrey, un des plus rudes joûteurs que l'on connaisse? — Montjoye, répondit Bayart, ce n'est ni par orgueil, ni outrecuidance, mais seulement par désir d'apprendre le métier des armes à aussi bonne école, et de faire, avec l'aide de Dieu, quelque chose d'agréable aux dames. » Charmé de sa réponse à la fois hardie et modeste, le roi d'armes l'inscrivit en souriant.

La nouvelle se répandit aussitôt dans Lyon que *Piquet* avait touché aux écus du sire de Vaudrey ; et le comte de Ligny, en l'apprenant, n'en eût pas voulu tenir dix

et cette inexactitude n'a pas même été corrigée dans les nombreuses réimpressions de son Histoire de Bayart que l'on a faites depuis plus de cinquante ans.

1 Les surnoms et les sobriquets étaient fort à la mode à cette époque parmi les gens de guerre, comme ils le sont encore aujourd'hui. Voici à quelle occasion Bayart avait été surnommé *Piquet*. Un jour qu'il faisait manœuvrer son cheval devant le roi Charles, ce monarque qui ne se lassait point d'admirer l'adresse qu'il déployait dans cet exercice, lui cria : « Mon ami, piquez, piquez encore un coup » ; piquez, piquez, répétèrent à l'envi les pages de sa suite, et le surnom de *Piquet* en demeura à Bayart. Nous ferons remarquer en passant que le mot *piquez* se prononce ainsi (*piquet*) dans plusieurs provinces de la France.

mille karolus. Il courut la raconter au roi qui n'en fut pas moins ravi. « Par la foi de mon corps, cousin de Ligny, j'ai idée que cet élève vous fera quelque jour honneur. — Nous verrons comment il s'en tirera », reprit le comte, « il est encore bien jeune pour supporter la lance de Messire Claude. »

Le plus difficile pour Bayart n'était pas d'avoir touché aux écussons, mais de trouver de l'argent pour s'équiper. « Mon cher Bellabre, dit-il à son camarade, il faut que vous arrangiez cette affaire avec l'abbé ; si mon oncle de Grenoble [1] était ici, je ne serais point en peine d'avoir de lui tout ce qu'il me faudrait, mais il est actuellement à son abbaye de Saint-Sernin à Toulouse, et il n'y a plus assez de temps pour recevoir réponse d'aussi loin. Que cela ne vous inquiète, répondit Bellabre, demain nous irons parler à l'abbé, et je me fais fort d'en tirer bon parti. » Ces paroles remirent un peu le cœur à Bayart, qui toutefois ne dormit guère de la nuit. Les deux amis couchaient ensemble ; ils se levèrent de grand matin, prirent un de ces batelets [2] qu stationnent le long des rives de la Saône, et se firent conduire à Ainay.

La première personne qu'ils rencontrèrent en débarquant dans la prairie, fut l'abbé qui disait son bréviaire

1 Laurent Alleman, évêque de Grenoble, frère de la mère de Bayart. » Magnæ pietatis præsul, priscorum Ecclesiæ patrum speci» men extitit. » *Gallia christ.*, *Sammarth.*, *episcop. Gratianop.*, pag. 606.

2 L'ancien historien de Bayart désigne ici positivement ces petits bateaux connus encore à Lyon sous le nom vulgaire de *bêches*, et qui sont ordinairement conduits par une femme. Le mot *bêche*, soit qu'il signifie outil de jardinage, ou, comme ici, bateau, paraît dériver de *bec*, puisque c'est en effet avec une espèce de *bec* que la *bêche* coupe la terre ou fend l'onde.

avec un de ses religieux. Les deux amis le saluèrent respectueusement; mais celui-ci, déjà instruit de l'aventure de son neveu, se doutait de ce qui le menaçait, et il ne leur fit pas grand accueil. « Comment, petit garçon, dit-il à Bayart, il y a trois jours à peine que vous êtes sorti de page, et vous avez eu la témérité de toucher aux écus du sire de Vaudrey. Je sais bien le châtiment que mériterait à votre âge un orgueil pareil. — Je vous jure, Monseigneur, reprit Bayart, que ce n'est point l'orgueil, mais le désir de suivre les honorables traces de vos ancêtres et des miens, qui m'a donné cette hardiesse. Je vous supplie donc, Monseigneur, n'ayant que vous de parent à qui je puisse avoir recours, de vouloir bien m'aider de quelque argent en cette circonstance. — Sur ma foi, reprit l'abbé, cherchez ailleurs quelqu'un qui vous en prête; les biens de cette abbaye ont été destinés par ses pieux fondateurs au service de Dieu, et non à être dissipés en joûtes et en tournois. » Alors Bellabre prenant la parole, lui dit: « Monseigneur, ce sont les vertus et les prouesses de vos illustres aïeux qui vous ont fait abbé d'Ainay. Que le souvenir du passé vous engage à la reconnaissance envers ceux de votre lignage. Les bonnes grâces du roi et de notre maître, le comte de Ligny, peuvent mener loin votre neveu, ils ont applaudi à sa généreuse ardeur, et les deux cents écus dont vous l'aiderez, vous rapporteront de l'honneur pour plus de dix mille. »

L'abbé, après s'être long-temps débattu, finit par consentir à faire quelque chose en faveur de Bayart. Il rentra dans l'abbaye, escorté des deux amis, et ouvrant une petite armoire de son cabinet, il tira d'une bourse cent écus qu'il remit à Bellabre, en lui disant: « Mon

gentilhomme, voici cent écus que je vous confie pour acheter deux chevaux à ce vaillant gendarme, car il a la barbe encore trop jeune pour manier tant d'argent ; je vais écrire un mot à Laurencin [1] pour qu'il lui fournisse les accoutremens qui lui seront nécessaires. — C'est très-bien agir, Monseigneur, répondit Bellabre, en prenant l'argent ; un si noble procédé vous fera le plus grand honneur à la cour. » L'abbé écrivit sur-le-champ à son marchand attitré de donner à son neveu ce qui lui serait nécessaire pour s'accoutrer au tournoi, bien persuadé qu'il ne lui en coûterait pas plus d'une centaine de francs.

Nantis de son argent et de sa lettre, les deux jeunes gens prirent congé de l'abbé, après l'avoir très-humblement remercié de sa générosité, et remontèrent dans leur bateau, tout joyeux du succès de leur voyage. « Savez-vous, se mit à dire Bellabre, que quand Dieu nous envoie une bonne fortune, c'est pécher que de ne pas en profiter ? Ce qu'on dérobe à moine est pain bénit. Nous avons un billet pour prendre tout ce qui nous est nécessaire ; hâtons-nous d'arriver chez Laurencin avant que notre abbé ait eu le temps de réfléchir à ce qu'il a écrit ; car il n'a point limité notre crédit, et il faut que vous soyez habillé et pour le tournoi et pour le reste de l'année ; aussi bien n'en aurez-vous autre chose de votre vie. — Je l'entends bien ainsi,

1 Il ne faut pas qu'une ressemblance fortuite de nom fasse confondre avec le marchand de l'abbé d'Ainay, son contemporain, Claude de Laurencin, baron de Riverie, seigneur de Chanzé, tige de la famille de Laurencin qui existe aujourd'hui à Lyon. Les nombreux sujets que cette maison a fournis à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et aux principaux chapitres nobles du Lyonnais et du Dauphiné, préviennent toute méprise.

répondit Bayart en riant, mais dépêchons-nous; car, si l'abbé vient à s'apercevoir de son imprudence, il enverra aussitôt chez le marchand fixer la somme qu'il compte débourser. » Nous allons voir qu'ils avaient raison de prendre leurs précautions.

Ils pressèrent leur batelière, et ne firent qu'un saut du bateau dans la boutique de Laurencin. Après lui avoir rendu son salut, Bellabre entama tout de suite l'affaire importante : « Maître Laurencin, mon camarade » et moi venons chez vous de la part d'un digne abbé, » Monseigneur d'Ainay. — Il est vrai, répondit le marchand, c'est bien le plus honnête homme que je » connaisse, une de mes plus anciennes et de mes meilleures pratiques. Je lui ai bien fait en ma vie pour » plus de vingt mille francs de fournitures, et n'ai jamais trouvé un homme plus rond en affaires... » Bellabre, qui n'était point là pour écouter le panégyrique de l'abbé, se hâta de l'interrompre: « Mais vous ne savez » pas encore son dernier trait de générosité, poursuivit-il; apprenant que son neveu, mon camarade que » voici, avait touché aux écus du sire de Vaudrey » pour soutenir la gloire de la famille, et connaissant » l'amitié qui nous unit, il nous a envoyé chercher » tous les deux de grand matin, et après avoir prodigué louanges sur louanges à l'action héroïque de » son neveu, il nous a fait faire un excellent déjeûner. » Ce n'est pas tout, il lui a donné trois cents beaux » écus que voici dans cette bourse, pour acheter des » chevaux, et jaloux que personne ne parût avec plus » d'éclat au tournoi, il nous a remis cette lettre à » votre adresse pour que vous fournissiez à ce gentilhomme tout ce qui lui sera nécessaire. » Laurencin

ayant reconnu la signature de l'abbé, leur répondit « que tout, dans sa boutique, était à leur disposition, comme à celle de Monseigneur, qu'ils n'avaient qu'à choisir ; » et il fit déployer sur-le-champ devant eux draps d'or et d'argent, satins brochés, velours et soieries, ce qu'il avait de plus beau dans son magasin. Ils en prirent pour la valeur de sept ou huit cents francs, qu'ils firent en diligence porter à leur logis et mettre entre les mains du tailleur.

Revenons un instant à notre abbé qui, enchanté de s'être débarrassé de son neveu à si bon marché, commanda de servir le dîner. Il avait ce jour là nombreuse compagnie, prieurs et moines de toutes couleurs, auxquels il n'oublia pas, dans le cours du repas, de raconter son aventure. « J'ai eu ce matin une terrible étrenne ;
» n'a-t-il pas pris fantaisie à mon neveu, ce petit étourdi
» de Bayart, d'aller toucher aux écus du sire de Vaudrey,
» et ne m'a-t-il pas fallu lui bailler de l'argent pour
» s'équiper? J'en ai été pour cent beaux écus, et encore
» n'est-ce pas tout ; j'ai écrit à Laurencin de lui donner
» ce qu'il lui demandera pour s'accoutrer à ce maudit
» tournoi. — C'est bien à vous, Monseigneur, dit le
» sacristain de l'abbaye, d'encourager un jeune homme
» de si belle esperance ; mais permettez-moi une ob-
» servation : vous avez écrit à Laurencin, dites-vous,
» de donner à votre neveu tout ce qu'il lui demandera,
» et je suis sûr qu'il le fera, quand bien même il lui
» en demanderait pour deux mille écus. — Par saint
» Jacques ! mon sacristain a raison, s'écria l'abbé,
» après avoir un peu réfléchi ; en effet, je n'ai point
» limité mon ordre. Qu'on appelle mon maître d'hôtel !
» Nicolas, courez chez Laurencin, et dites-lui que je

» lui ai écrit ce matin de donner quelques étoffes à mon
» neveu Bayart, pour le tournoi de Messire de Vaudrey,
» mais qu'il ne dépasse pas dans tous les cas cent ou
» six vingts francs au plus ; allez, et revenez promp-
» tement. »

Le maître d'hôtel fit grande diligence, mais il était parti trop tard! Il trouva le marchand à table, et à peine eut-il prononcé le nom de Bayart, que Laurencin l'interrompant, l'assura qu'il avait fait honneur à la signature de Monseigneur d'Ainay, et fourni à son neveu, fort honnête gentilhomme, des étoffes d'un goût, d'une qualité..... « — Et pour combien lui en avez-vous livré? — Je ne puis, sans voir mon livre et son reçu au dos de la lettre de Monseigneur, vous le dire au juste, mais cela ne doit pas s'élever à plus de sept ou huit cents francs. — Ah! par Notre-Dame, vous avez tout gâté! — Pourquoi çà? dit Laurencin. — Parce que Monseigneur m'envoyait vous prévenir de ne lui en donner que pour cent ou six vingts francs au plus. — Sa lettre ne disait point cela, et, s'il m'en eût demandé pour davantage, je le lui eusse de même donné. — A chose faite point de remède, répondit le maître d'hôtel, en se hâtant de retourner à l'abbaye, où il trouva la compagnie comme il l'avait laissée, c'est-à-dire à table. Eh bien! Nicolas, lui cria l'abbé, du plus loin qu'il l'aperçut, « avez-vous parlé à Laurencin? — Oui, Monseigneur, mais il était trop tard, votre neveu avait déjà *fait sa foire*, et pris pour huit cents francs. — Pour huit cents francs! Sainte Marie, s'écria l'abbé hors de lui ; voilà un méchant vaurien! courez à son logis, et dites-lui bien que s'il ne fait vitement reporter chez Laurencin ce qu'il a pris de trop, de ses jours il n'aura denier de moi. »

Le maître d'hôtel revint à Lyon, comptant trouver son homme au logis ; mais celui-ci, qui s'était bien douté de l'enclouûre, avait donné le mot à ses gens pour éconduire poliment tous ceux qui viendraient de la part de l'abbé. On l'envoya chez le comte de Ligny ; n'y trouvant point Bayart comme de raison, il retourna sur ses pas ; cette fois on lui dit qu'il venait d'aller essayer des chevaux de l'autre côté du Rhône : bref, on le fit promener inutilement toute la journée. S'apercevant qu'on se moquait de lui, maître Nicolas revint bien fatigué dire à l'abbé que « c'était temps perdu de » courir après son neveu, et qu'il était allé dix fois » chez lui sans pouvoir le rencontrer. — Je jure, dit » l'abbé, que le garnement s'en repentira. » Laissons-le se consoler, et retournons à son neveu, auquel il n'arriva d'autre mal que d'avoir de l'argent et trois costumes complets pour lui et Bellabre. Tout était commun entre eux, et Bayart voulait qu'ils parussent tous deux au tournoi dans le même équipage.

« Voici pour les habits, dit Bellabre, maintenant il » faut songer aux chevaux. Je sais qu'un gentilhomme » piémontais, logé à la Grenette, en a deux beaux et » bons, qui nous conviendraient bien ; il veut s'en » défaire, m'a-t-on dit, par suite d'un accident qui » lui est arrivé en les montant, il y a huit jours. » Le gentilhomme, qu'une chute grave retenait au moins pour trois mois à Lyon, où les fourrages étaient alors fort chers, se montra assez raisonnable sur le prix de ses chevaux qui se seraient mangés dans l'écurie. Bayart et son ami, après les avoir essayés dans la plaine de la Guillotière, conclurent le marché pour cent dix écus, et tout de suite les livrèrent à leurs gens pour les panser et les mettre en état.

Il n'y avait plus que trois jours avant le tournoi, et dans toute la ville de Lyon on ne songeait qu'aux préparatifs de cette fête. Les gens du sire de Vaudrey dressaient des barrières ; les chevaliers couraient chez les marchands, apprêtaient leurs costumes et leurs armes ; c'était à qui paraîtrait avec éclat dans cette joûte que la présence du monarque rendait encore plus solennelle.

Selon le ban qui avait été publié au nom du roi par le sire de Vaudrey, le tournoi s'ouvrit un lundi du mois de juillet de l'an 1491. Le tenant parut le premier dans la lice, et contre lui s'exercèrent le sénéchal Galliot de Genouillac, Bonneval, Chatillon, Bourdillon [1], Sandricourt [2], jeunes et belliqueux favoris de Charles. Tous redoublaient d'efforts pour ne pas laisser sous les yeux du roi triompher un chevalier étranger.

Bayart, à peine âgé de dix-huit ans, et dont la taille ni les formes n'étaient point encore parvenues à leur développement, parut à son tour sur les rangs. Il avait pour son coup d'essai affaire à une des meilleures lances de l'époque ; mais, soit un heureux hasard, soit courtoisie du sire de Vaudrey, il fournit sa carrière à pied et à cheval, aussi bien que nul d'entre les combattans Selon l'ordonnance du tournoi, chacun, après sa joûte, devait faire le tour de la lice, à visage découvert, pour que l'on reconnût celui qui avait *bien ou mal fait*.

1 » Aussi disoit-on lors :

> Chastillon, Bourdillon, Bonneval
> Gouvernent le sang royal.

Aucuns y mirent Galliot, qui fut depuis grand écuyer et maître de l'artillerie de France. » (Brantôme, *Hommes illustres françois*, tom. II, disc. 19, pag. 103 de l'édition in.8.°, Paris, 1822).

2 Louis de Hédouville, célèbre par le tournoi connu sous le nom de *Pas de Sandricourt*, qu'il donna le 16 septembre 1493, dans son château près de Pontoise, et dont la magnificence fut telle qu'elle le ruina complètement.

Lorsque Bayart passa devant les dames, étonnées de sa jeunesse et de son extérieur peu viril, elles s'écrièrent en leur patois lyonnais : *Vey vo cestou malotru, il a mieux fay que tous los autres.*

Le suffrage du roi vint compléter celui des dames. « Par la foi de mon corps, dit-il à son souper au comte de Ligny, *Piquet* a un début qui donne bonne espérance ; mon cousin, je ne vous fis de la vie si bon présent. — Sire, répondit le comte, vous avez plus contribué que moi à des succès dus à vos encouragemens. Dieu veuille qu'il ne s'arrête pas en si beau commencement ; mais une chose m'inquiète, c'est de savoir la part que prendra Mons d'Ainay aux prospérités de son neveu. » Le roi se mit à rire, ainsi que toute la cour qui s'était déjà divertie aux dépens de l'abbé. Théodore Terrail vécut assez long-temps pour voir Bayart dans tout l'éclat de sa réputation, mais l'histoire ne dit pas s'il lui pardonna son tour de page [1].

1 Théodore Terrail, de la branche de Terrail-Bernin, régit l'abbaye d'Ainay durant quarante-huit ans, et fut enterré dans la chapelle de Saint-Sébastien, qu'avait fondée son prédécesseur et son oncle, Antoine Terrail, au milieu de la nef de l'église d'Ainay. On lisait cette épitaphe sur son tombeau :

THEODORVS NATIONE ALLOBROGIC.
PATRIA GRATIANOP.
GENTIBVS TERRALLINIS
LOCI HVIVS SVMM. ANTISTES
HIC SITVS EST.
PRÆFVIT ANN. LXVIII
MENS. IIII. DIEB. IIXX.
DECESSIT ANNO
SALVTIS M. DV.
PRID. NON. MAII
ÆTATIS VERO
SVÆ LXXIII.
VIVAT DEO.

Par une erreur consacrée par tous les historiens, on appelle improprement Bayart *le chevalier Bayart*. Toutefois aucun des écrivains qui se sont servis de cette dénomination, ne s'est rendu compte de sa signification. Il nous semble qu'elle ne devrait être entendue que figurément, dans le sens de chevalier par excellence, de même que les Romains appelaient *urbs* la ville de Rome, et Cicéron, *l'orateur*. Au positif, c'est une absurdité de dire *le chevalier Bayart*, comme l'on dit *le chevalier Tiran-le-Blanc* ou *le chevalier de Forbin*. En effet, cette qualification n'était point encore devenue une distinction nobiliaire établie en faveur des puinés des familles nobles, et, comme dignité ou investiture militaire, elle ne précédait jamais le nom propre au quinzième siècle. Aussi Bayart ne fut-il jamais appelé de son vivant le *chevalier*, mais bien le seigneur ou le capitaine Bayart. « A qui me rendrai-je, lui demande Soto-Mayor? —Au capitaine Bayart. « Je suis le capitaine Bayart, dit-il en remettant lui-même son épée à un gentilhomme bourguignon, à la déroute de Guinegâte. » Les quittances et les montres originales qui se trouvent dans les manuscrits de la bibliothèque royale, sont au nom de Pierre de Bayart, seigneur dudit lieu. Le Loyal Serviteur, tout en ayant intitulé son ouvrage : *Histoire du Bon chevalier sans peur et sans reproche*, ne s'est jamais servi de cette dénomination en style direct. Champier a de même évité d'en faire usage dans le cours de son livre, intitulé, selon les éditions, *Les Gestes du preux chevalier Bayart*, ou *Histoire du capitaine Bayart, gentilhomme du Dauphiné*.

Il faut se rappeler que l'époque de la publication de ces deux ouvrages fut aussi celle où parurent tous ces romans de chevalerie dont la cour de François I.er faisait ses délices. L'invention récente de l'imprimerie fut presque exclusivement consacrée à reproduire *les plaisantes et récréatives histoires* des Amadis, des paladins de Charlemagne, des chevaliers de la Table Ronde, et l'influence de ces compositions romanesques s'étendit sur toute la littérature contemporaine. Champier et le Loyal Serviteur y payèrent tribut, en donnant à leurs histoires les titres et la tournure à la mode. On ne saurait en inférer autre chose, et c'est à Godefroy seul qu'il faut attribuer l'erreur que nous venons de signaler. Cet éditeur enchérit sur ses devanciers, en intitulant tout uniment la réimpression qu'il donna du Loyal Serviteur : *Histoire du chevalier Bayart*; mais on était alors au 17.e siècle, où la qualification de chevalier se rapportait à celle de baron et de comte, et cet *historiographe*, si fécond en commentaires, aurait bien dû nous faire part du sens qu'il y attachait.

Nous n'avons donc point donné à Bayart un titre hors des usages de l'époque que nous avons essayé de reproduire en sa personne, titre que ni lui, ni aucun de ses contemporains n'ont porté, et qui ne conviendrait alors qu'à un héros de roman ; mais le mot *chevalier*, précédé du mot *bon* change de sens. *Bon Chevalier* devient un surnom, et nous nous en sommes servi, à l'exemple des chroniqueurs, toutes les fois qu'il a pu être indifféremment le synonyme de Bayart.

La famille Terrail n'est point éteinte, ainsi que l'ont affirmé les nombreux historiens de Bayart. Il nous a été communiqué des titres authentiques qui prouvent d'une manière incontestable l'existence d'une branche dite de *Terrail-Couvat*, provenant d'un Charles Terrail (vivant en 1540), dont le nom a été omis à tort par tous les généalogistes de cette maison. Nous sommes d'autant plus heureux de relever cette erreur, qu'au nombre des descendans de Charles Terrail, se trouvent deux jeunes officiers (MM. Antoine et Pierre Terrail), qui suivent avec honneur et distinction les traces de leurs ancêtres.

Fortes creantur fortibus.........
.........., nec imbellem feroces
Progenerant aquilæ columbam.

ACADÉMIE DE LYON.



PROGRAMME DES PRIX POUR L'ANNÉE 1830.

Aucun des prix mis au concours pour 1829, n'a été remporté.

L'Académie a fait une mention honorable du seul mémoire admis au concours de statistique. Ce mémoire est relatif à l'histoire ecclésiastique et porte cette épigraphe :

« Dulciùs ab unoquoque accipitur quod de patrià patrioque sermone narratur.

CASSIOD.

L'Académie propose, pour 1830, les sujets de prix suivans :

1.° Prix fondé par M. BABOIN DE LA BAROLLIÈRE.

Une médaille d'or de 500 fr.

Déterminer la meilleure organisation à donner à l'école de la Martinière, destinée aux arts et métiers, et principalement à ceux qui ont des rapports avec les manufactures lyonnaises.

Indiquer en conséquence la nature et le mode d'enseignement, soit des garçons, soit des filles, et les avantages ou les inconvéniens d'appeler de jeunes filles aux études de l'institution ; le nombre, la qualité et le sexe des professeurs ou maîtres ; la division de l'enseignement en théorie et en pratique ; la police et le gouvernement intérieur de l'établissement ; le nombre des élèves internes et des élèves externes ; les avantages ou les inconvéniens de conserver ou de rendre public le secret des procédés ; les essais de perfectionnement des procédés actuellement connus, qu'on pourrait introduire dans l'enseignement.

Les concurrens combineront leurs vues avec les principaux élémens d'organisation arrêtés par l'Académie, et avec l'esprit du testament du major-général MARTIN. Ils supposeront un revenu de 40,000 fr. applicable au service de l'établissement, et, s'ils le jugent à propos, un revenu plus élevé résultant des chances prévues par le testament ou d'autres ressources.

L'Académie déclare qu'en appelant l'attention des concurrens sur plusieurs objets particuliers de discussion, elle n'a pas l'intention d'assigner des bornes au développement de leurs idées. [1]

[1] Les concurrens qui désireraient avoir une connaissance positive de la délibération de l'Académie du 10 septembre 1822, et des termes du testament qui y sont consignés, pourront en faire prendre communication dans le lieu des séances de l'Académie, au palais du Commerce et des Arts, et même faire demander des exemplaires imprimés de cette délibération.

2.° Fondation CHRISTIN DE RUOLZ.

Une médaille de 600 fr. *au meilleur mémoire sur une partie quelconque de la statistique du département du Rhône, ou de la ville de Lyon en particulier.*

3.° Même fondation.

Une médaille de 600 f. au meilleur mémoire qui indiquera quelque branche nouvelle d'industrie à introduire à Lyon.

Ces trois prix sont remis au concours.

4.° Prix fondé par M. Matthieu BONAFOUS.

Eloge de l'abbé ROZIER.

Ce sujet remplace la question relative aux assolemens dans le département du Rhône.

Médaille de 300 fr.

Tous les ouvrages envoyés au concours doivent porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté, contenant les noms, qualités et demeure des auteurs.

Ils doivent être envoyés francs de port, avant le 30 juin 1830, à M. DUMAS, Secrétaire perpétuel, à MM. TABAREAU ou BREGHOT DU LUT, Secrétaires-adjoints, ou à tout autre membre de l'Académie.

Les prix seront décernés, en séance publique, le dernier mardi du mois d'août 1830.

A la même époque seront distribués les prix d'encouragement fondés par M. le duc de PLAISANCE, et destinés aux artistes qui auraient fait connaître quelque nouveau procédé avantageux pour les manufactures lyonnaises, tels que des moyens pour abaisser le prix de la main-d'œuvre, pour économiser le temps, pour perfectionner la fabrication, pour introduire de nouvelles branches d'industrie, etc.

Les artistes qui veulent concourir peuvent s'adresser, dans tous les temps, à MM. les Secrétaires, ou à MM. COCHET, EYNARD, ARTAUD et RÉGNY, composant la commission spéciale chargée de recueillir les nouvelles inventions et les procédés utiles.

PRUNELLE, Président;
DUMAS, Secrétaire perpétuel.

HISTOIRE.



BATAILLE D'ANTHON. — 1430.

Extrait de l'Histoire des ducs de Bourgogne, par M. de Barante, tom. III, pag. 94 et suiv., 3.e édit. Paris, 1825, in-8.°

« .... Le sire Raoul de Gaucourt, qui avait si vaillamment défendu Orléans, venait d'être choisi pour gouverner cette province (le Dauphiné). Le roi n'avait pu lui donner ni finances, ni gens de guerre. Ce brave seigneur, ne voulant pas cependant que la province se perdît entre ses mains, prit courage et résolut de se défendre contre la forte armée qui allait arriver de Bourgogne et de Savoie. Il s'accorda avec le sire Imbert de Grollée, baillif de Lyonnais et maréchal du Dauphiné, qui, depuis plusieurs années, avait fait tres-bonne guerre aux Bourguignons. Ils allèrent chercher dans le Velay un capitaine espagnol, nommé Rodriguez de Villandrada. Il s'y trouvait avec une compagnie de gens de toutes nations, qu'il amenait au roi de France. On rassembla aussi des hommes de bonne volonté, à Lyon et dans le Mâconnais. Un emprunt fut mis sur les plus riches de ces contrées, sauf à le rembourser par une taille. Chacun était porté à faire de son mieux, et à ne se point laisser conquérir ni opprimer par le prince d'Orange qui, depuis plusieurs années, entretenait la guerre dans la province [1]. On

[1] Histoire manuscrite du Dauphiné, par Thomassin, témoin oculaire.

se hâta de commencer avant qu'il fût arrivé, et le sire de Gaucourt s'empara d'abord de la forteresse de Colombiers. Le prince d'Orange fut surpris de voir qu'on avait eu l'audace d'attaquer, quand il ne croyait pas qu'on pût essayer de se défendre. Il s'empressa de venir offrir la bataille. C'était pour les Français une chose grave que de l'accepter. Ils étaient moins nombreux. Le sire de Villandrada n'était pas sûr de tous les étrangers qui formaient sa compagnie. Si la bataille était perdue, c'en était fait du Lyonnais, du Dauphiné et même du Languedoc. Le roi pouvait, de cette affaire, perdre son royaume. D'un autre côté, le prince allait ravager tout le pays ; ses forces devaient chaque jour s'augmenter. Ceux qui étaient venus combattre sous le sire de Gaucourt, et qu'avait amenés le sire de Grollée, avaient grande volonté de bien guerroyer, et bonne idée de la justice de leur cause. Le capitaine espagnol demanda qu'on lui donnât l'avant-garde, afin qu'on pût s'assurer si ses gens se conduisaient bien. « Faites-moi cet » honneur, disait-il, et, avec l'aide de Dieu, je me » comporterai de façon que vous serez contens. — Allons, Dieu nous aidera, dit le sire de Gaucourt ; ne » soyons pas ébahis ; s'ils sont plus que nous, nous » avons juste et raisonnable cause de nous défendre » contre le prince d'Orange, qui nous vient assaillir » malgré ses sermens. Si vous vous battez hardiment, » vous ferez grand butin, et serez riches à jamais. » On célébra la messe ; le sire de Grollée se jeta à genoux, et fit sa prière à haute voix.

Cependant le prince d'Orange ne faisait pas grand compte de cette armée de Dauphinois, si petite en com-

paraison de la sienne [1]. Il fut plus content encore quand il vit que les Espagnols faisaient l'avant-garde. Il ne doutait pas de les voir s'enfuir au premier choc ; mais il en fut tout autrement. Avant que les Bourguignons eussent débouché d'un bois qu'ils traversaient, et se fussent rangés dans la plaine, le sire de Villandrada et sa troupe se jetèrent si vivement sur eux, en poussant de grands cris, qu'ils les ébranlèrent. Bientôt l'attaque des Français devint tellement rude, que les ennemis furent rompus et mis dans une pleine déroute. Il en périt deux ou trois cents, parmi lesquels de très-notables gentilshommes. Le prince d'Orange combattit bravement et fut blessé. Plutôt que d'être pris il se jeta à cheval et tout armé dans le Rhône ; son cheval, malgré le poids des armures, traversa le fleuve à la nage, ce qui sembla bien merveilleux. Le sire de Montaigu, de la maison de Neufchâtel, s'enfuit des premiers, et le duc de Bourgogne (Philippe-le-Bon), irrité de ce manque de valeur, lui ôta le collier de la Toison d'Or. Par cette victoire d'Anthon, tout le midi du royaume se trouva délivré des Bourguignons. »

POÉSIE. — ODE SICILIENNE.

Au passage des deux augustes princesses qui ont honoré notre ville de leur présence, une personne de leur suite nous a remis une pièce de poésie remarquable par sa grâce et par son élégance. Nous avons essayé de la rendre en français. Nous n'osons soulever le voile

[1] Chronique de Berri. — Monstrelet.

dont s'est enveloppée la Muse qui a composé cette ode sous le nom de l'abbé Gio Mele, sicilien.

LU LABRU.

Dimmi, dimmi, a puzza nica,
Vnni vai cossi mattinu ?
Non c'è cima, chi arrussica
Di lu monti a nu vicinu.

Trema ancor' ancora luci
La ruggiada' ntra li prati
Duna cura nun t'arruci
L'ali d'ôro delicati'.

Li scirridi durmighiusi
N'tra li virdi soi buttuoni
Stauno ancora stretti e chiusi
Cu li testi a pinnolumi.

Ma l'aluzza s'affatica ?
Ma tu voli e fai caminu ?
Dimmi, dimmi, o puzza nica
Uni vai cusi mattinu ?

Cerchi meli ? e sidda è chissu
Chiudi l'ali e nu ti straccuri
Ti lu'nsignu un lucu fissu
Unni hai sempre chi succuri.

Lu conusci lu mie amuri,
Nice mia di l'occhi beddi
N'tra dei labbri c' è un sapuri
Una ducizza chi mai speddi.

N'tra lu labru culuritu
Di lu cara amata bene
C'è la meli chiù esquîsitu ;
Sucai sucoi lu ; ca veni.

LES LÈVRES A L'ABEILLE.

Dis-moi, dis-moi, où vas-tu, diligente abeille? quels soins te pressent de si bonne heure? L'aube matinale ne se montre point encore au sommet de la colline.

La rosée baigne encore les plantes que tu préfères; elle mouillerait tes ailes délicates.

Les boutons des fleurs, penchés sur leur tige, ne sont point encore épanouis à la douce haleine du zéphyr.

Mais tu voltiges, tu te fatigues, tu ne rallentis point ta course; où vas-tu, gentille abeille, errante au milieu de ces vastes campagnes? où vas-tu avant l'aurore?

Tu cherches à cueillir du miel: ploie tes ailes, repose-toi, et je vais t'enseigner le plus bel endroit où tu en trouveras en abondance.

Tu connais celle que j'adore, ma chère Nicée; ses lèvres renferment le nectar et l'ambroisie des dieux; viens, viens sucer le miel si doux sur ces lèvres charmantes.

MÉLANGES.



Le *Segraisiana*, Amsterdam, 1723, contient, pag. 37 et suiv., quelques anecdotes sur un abbé Brigalier, aumônier de la duchesse de Montpensier, « qui dépensa » quarante mille écus pour devenir magicien, et ne » put en venir à bout. » Parmi ces anecdotes assez singulières, on remarque la suivante qui appartient à la chronique lyonnaise:

« Tout le monde a cru à Lyon que l'abbé Brigalier avoit fait voir le diable en bonne compagnie ; et il y eut bien des bras et des jambes cassés en cette rencontre. On ne peut pas mieux savoir cette histoire que je la sais ; il me l'a racontée lui-même. [1]

» L'abbé Brigalier avoit donné jour à plusieurs dames et autres personnes de Lyon pour leur faire voir le diable. Le jour venu, il étoit fort embarrassé de quelle manière il s'acquitteroit de sa promesse ; et l'heure du rendez-vous s'approchoit, lorsqu'il rencontra dans la rue un petit gueux presque tout noir de l'ardeur du soleil. Il en eut de la joie, disant qu'il pourroit lui fournir le moyen de sortir de l'embarras où il étoit. Il lui demanda s'il vouloit gagner un écu. Le petit gueux répondit qu'il ne demandoit pas mieux, et ce qu'il falloit faire pour cela. L'abbé l'emmena chez lui et le rendit encore plus noir, en le faisant barbouiller de noir à noircir. Il y avoit en sa chambre un tableau qui représentoit le diable, lequel n'étoit pas trop élevé : il fit faire une niche derrière qui fut achevée en deux heures de temps, presque à l'heure qu'il avoit donnée ; il y fit monter le petit gueux dans l'état qu'il l'avoit fait ajuster, et lui dit d'y demeurer jusqu'à ce qu'il fît un certain signal. Ceux qui devoient être du spectacle vinrent ; et lorsqu'ils furent tous arrivés, l'abbé Brigalier se mit à faire quelques cérémonies, et donna le signal. En même temps le petit gueux poussa le cadre

[1] Cette histoire eut sans doute lieu en 1658, époque où la cour se rendit à Lyon, sous prétexte de négocier le mariage du roi avec la princesse Marguerite, fille du duc de Savoie. Voy. les *Mémoires* de mademoiselle de Montpensier.

du tableau, se jeta en bas, courant à travers de la compagnie, et disparut à la faveur d'une tapisserie, en se jetant dans une porte qu'elle cachoit. Ce fut alors qu'il y eut des bras et des jambes cassés ; car tous les spectateurs étant épouvantés, comme on peut se l'imaginer, il y en eut qui se jetèrent par les fenêtres.... »

HISTOIRE D'ARANTHÈS ET D'ASPASIE. [1]

« Il y avoit autrefois à Lyon un monument ancien connu sous le nom de *Tombeau des deux amans ;* la tradition n'avoit rien conservé sur ce sujet: le monument existoit; mais on ne savoit pourquoi il avoit été bâti; ce fut dans le dernier siècle qu'il fut détruit. Cette petite histoire que je viens de trouver dans les papiers anglois, en expliqueroit l'origine [2], si ce n'étoit pas plutôt un roman auquel le monument a donné lieu.

Aranthès étoit fils du gouverneur d'une des îles de la Méditerranée ; il avoit tous les avantages que peuvent donner la nature, la fortune et l'éducation. Aspasie étoit une dame grecque, belle au delà de l'expression, admirée de toute la jeunesse d'Athènes, qui étoit alors l'école de la politesse pour l'empire romain.

Leur mérite mutuel fit naître entre eux une estime réciproque qui devint bientôt une passion ardente ; ils

1 *L'Année littéraire*, 1767, tom. III, pag. 332-6.

2 Cette origine est très-obscure, malgré les efforts qu'on a faits pour l'éclaircir. Il y a sur ce sujet mille et une conjectures dont presque aucune n'est plus sérieuse et ne mérite plus de confiance que le petit roman qu'on va lire.

conçurent tous deux l'espérance flatteuse d'être heureux en s'unissant par l'hymen. Aranthès reprit le chemin de son pays pour aller demander le consentement de son père ; son voyage fut malheureux : un pirate le prit sur la Méditerranée, et le vendit dans les parties intérieures de l'Afrique, où il se vit condamné aux travaux pénibles de l'esclavage.

Pendant ce temps, Aspasie souffrit tous les tourmens de l'amour et de l'impatience. Deux années s'écoulèrent sans qu'elle reçût aucune nouvelle de son amant : on lui dit qu'il n'étoit plus ; elle se livra au désespoir.

Le temps, qui calme les passions les plus violentes, adoucit ses chagrins ; de nouveaux amans se présentèrent ; Aspasie obéit à ses parens, et consentit à passer en France avec un vieux marchand qui l'avoit choisie pour l'épouse de son fils : ce dernier trafiquoit alors en Afrique avec les habitans de ces barbares contrées. Les manières douces d'Aspasie charmèrent le vieillard ; le fils qui revint bientôt, n'en fut pas moins enchanté.

Le jour de leurs noces fut fixé. Pour ajouter à la magnificence de la cérémonie, le jeune marchand fit présent à sa future de cinquante esclaves qui venoient d'arriver. Pendant qu'ils passèrent devant Aspasie, elle sentit tout ce que l'humanité peut inspirer à la vue de ce tableau de la misère humaine ; mais quelle fut son émotion, quand elle reconnut, parmi ces infortunés, son cher Aranthès qui tenoit les yeux attachés sur la terre ! Elle poussa un grand cri et tomba sans sentiment entre les bras des femmes qui l'accompagnoient. Sa situation attira naturellement l'attention de tous ceux qui étoient présens. Aranthès leva les yeux ; il revit l'objet de sa première passion, et courut préci-

pitamment à son secours : leur histoire fut bientôt sue de toute l'assemblée ; le jeune marchand en fut touché et céda la belle Aspasie à l'heureux Aranthès.

Si cette histoire étoit un roman, elle finiroit à merveille ; mais la vérité malheureusement allonge le récit. Les deux amans ne se ressouvenoient de leurs malheurs passés que pour mieux jouir de leur bonheur présent ; l'hymen avoit augmenté leur tendresse. Un jour ils étoient ensemble à la fenêtre, oubliant l'univers entier, ne s'occupant que d'eux-mêmes : un jeune homme poursuivoit des oiseaux, l'arc à la main, et passa devant eux ; dans ce moment il crut trouver le moment favorable pour avoir sa proie ; il tira une flèche qui vint frapper les deux amans : ils moururent ensemble de ce coup ; ils furent mis dans le même tombeau ; on y lit encore leur épitaphe dans la ville de Lyon, quoiqu'il y ait environ mille ans qu'elle a été gravée sur le monument : elle explique leur constance mutuelle et la bizarrerie de leur destin. »

M. E. C. D. A., en rendant compte dans le *Bulletin des sciences historiques*, etc., publié par M. de Férussac, tom. XII, pag. 311-313, d'un ouvrage intitulé : *Cours théorique et pratique de langue et de littérature française*, par F. L. Rammstein, nouvelle édition, Vienne, 1828, 2 vol., in-8.° relève quelques erreurs commises par l'auteur de cet ouvrage. Il en est une qui doit être aussi signalée dans les *Archives du Rhône*. « Nous lisons, « dit M. E. C. D. A., « (pag. 135 du tom. I.er), qu' à Paris, » à *Lyon* et à Bruxelles, on commence maintenant à » suivre, pour l'*r* final des verbes en *ir*, les mêmes

» règles que pour celle des infinitifs en *er*. » Nous ignorons, ajoute M. E. C. D. A., si M. Rammstein a été exactement informé de ce qui se fait à cet égard dans les villes de Lyon et de Bruxelles : nous en doutons fort ; mais nous pouvons lui certifier que l'usage dont il parle n'a pas encore pris racine à Paris. »

Quant à nous, rédacteurs des Archives du Rhône, nous pouvons aussi certifier à M. Rammstein que l'usage dont il parle n'a pas encore pris racine à Lyon.

La Harpe est l'auteur d'une *Epître* en vers *sur les effets de la nature champêtre et sur la poésie descriptive*, adressée à M. le comte de Schowaloff. Cette pièce parut pour la première fois en 1779. On la trouve dans différens recueils, et notamment à la suite de *Mélanie ou la Religieuse*, etc., Paris, Didot l'aîné, 1792, in-18, pag. 105-123. Le commencement, qui en est ainsi conçu, annonce qu'elle fut composée près de Lyon :

Sur les bords enchantés de la Saône tranquille,
Près de cette opulente ville
Qui, soumettant le luxe à ses inventions,
Echange contre l'or de trente nations
De ses brillans tissus la richesse fragile ;
La liberté, compagne attirante et facile,
Mère de tous les biens dont mon cœur est jaloux,
Me présente un champêtre asile,
Dont l'enclos est riant, dont l'air est pur et doux,
Fait pour fixer mes vœux, s'il n'était loin de vous.
Il faut avoir le droit de dire avec Horace :
« Je bornais à ce champ mes vœux et mon bonheur [1]. »

[1] Hoc erat in votis : modus agri non ità magnus...
Sat. II, 6, 1.

Dans la bouche d'un possesseur
Ces mots, sans doute, ont quelque grâce.
Je ne possède rien, mais je jouis de tout;
Mon champ n'est nulle part, mes plaisirs sont partout.
Dans ses aspects divers j'observe la nature;
J'admire ses trésors et leur variété,
Sa négligence et sa parure,
Sa pompe et sa simplicité.
Que d'objets rassemblés dans ce frais paysage!
Le fleuve, en son heureux passage,
Réfléchit de ses bords la fertile beauté,
Et baigne de ses eaux, lentement fugitives,
Tous ces monts de verdure élevés sur ses rives.
Que le ciel est serein! quel calme dans les champs! etc.

Vers le milieu de l'Epître, on lit:

Le Rhône, dont les flots s'épandent dans les plaines,
Sort des flancs tortueux de ces roches lointaines;
Le Rhône altier m'appelle, et je porte mes pas
Jusqu'à ces monts blanchis par d'éternels frimats,
Où semblent s'élever les barrières du monde.
Le fleuve, dieu de ces climats,
Guide dans ses détours ma course vagabonde.
Je l'aperçois enfin sur un roc appuyé:
A ses pieds l'eau bouillonne et gronde,
De son obscure source il semble humilié;
Mais il croît en roulant; la cascade rapide,
Qui jaillit en argent fluide,
Forme mille torrens qui, d'écueil en écueil,
De son cours agrandi viennent enfler l'orgueil.
Alors avec fracas il traîne des ruines;
Il emporte les bois minés dans leurs racines;
Et soulevant ses flots, où d'énormes glaçons
Tombent en bondissant de la cîme des monts,
Il recourbe, il déchire, il creuse son rivage:
Au loin, le bruit de son passage

Fait trembler les rochers, fait mugir les vallons ;
De son vaste courroux il couvre les campagnes,
Et va précipiter dans le sein de Thétis [1]
Ces débris orageux en courant engloutis,
Et les dépouilles des montagnes.

M. Peignot, dans ses soigneuses et excellentes *Recherches sur la vie et les ouvrages de La Harpe*, Dijon, Frantin, 1820, in-12, ne parle point du séjour que, d'après les premiers vers que nous avons cités, La Harpe paraît avoir fait à Lyon ou dans les environs, avant ou vers l'année 1779.

EXTRAIT d'une lettre de M. C. N. AMANTON, du 7 novembre 1829.

« Voici une note qui eût mérité de figurer parmi celles dont vous avez accompagné la *Dissertation* du P. Ménestrier *sur l'usage de se faire porter la queue.*

Antoine-Gaspard Boucher d'Argis, dans son *Histoire abrégée de l'ordre des avocats*, cite les lettres patentes de Charles IX, du 22 avril 1561, par lesquelles il défendit à tous magistrats, officiers de justice et autres personnes, de porter des habits de soie, excepté les pourpoints et saies, et ordonna que les ministres de la justice ne pourraient doubler leurs robes, capes ou manteaux, si ce n'est d'un lez ou demi-lez de velours, satin ou autre sorte de drap de soie, par le devant desdites robes, et de trois doigts tout autour, si bon leur semblait.

1 Lisez *Téthys*. La Harpe, à l'exemple de tant d'autres écrivains, a confondu Téthys, épouse de l'Océan, déesse de la mer, avec Thétis, une des cinquante Néréïdes.

L'auteur ajoute : « Ce règlement n'a cependant pas toujours été bien observé ; car, au commencement de ce siècle (le XVIII.e), il y avoit plusieurs avocats qui portoient des robes de soie. On en a vu plusieurs dans le siècle dernier, et même quelques-uns dans le siècle présent, entr'autres M. Marais, lequel se faisoit porter la robe lorsqu'il venoit au palais. Les avocats en ont constamment le droit, ainsi que leurs femmes ; mais ils n'en usent pour l'ordinaire que dans les cérémonies. » (Voyez *Règles pour former un avocat*, etc., *auxquelles on a joint une histoire abrégée de l'ordre des avocats et les règlemens qui concernent les fonctions et les prérogatives attachées à cette profession*, etc. Paris, 1778, in-12).

Au surplus, la prérogative incontestée *de se faire porter la queue* dont jouissaient les avocats et leurs femmes, prouve l'importance que l'on attachait aux fonctions du barreau et la considération qui les rehaussait. Autre temps, autres mœurs. Y avons-nous gagné ou perdu ? C'est une question dont l'examen n'entre pas dans l'objet de ma lettre...... »

La reine Marguerite de Navarre a intercalé l'anecdote suivante dans son Heptameron, LXV.e nouvelle :

« En l'eglise S. Jean de Lyon, il y avoit une chapelle fort obscure, et devant, un sepulchre fait de pierres, à grands personnages elevés comme le vif, et sont à l'entour plusieurs hommes d'armes couchés. Un soldat se promenant un jour dans l'eglise, au temps d'esté, qu'il faisoit grand chaud, il lui prit envie de dormir, et regardant cette chapelle obscure et fraîche, il pensa d'aller au

sepulchre dormir comme les autres, auprès desquels il se coucha. Or, advint qu'une bonne vieille fort devote arriva au plus fort de son sommeil ; et après qu'elle eust dit ses devotions, tenant une chandelle en sa main, la lui voulut mettre au front, pensant qu'il fust de pierre, mais la cire ne put tenir contre cette pierre. La bonne dame pensant que ce fust à cause de la froideur de l'image, lui va mettre le feu contre le front pour y faire tenir sa bougie ; mais l'image qui n'estoit insensible commença à s'ecrier, dont la femme eut peur ; et comme toute hors de sens, se prit à crier : miracle ! miracle ! tant que tous ceux qui estoient dans l'eglise, coururent, les uns à sonner les cloches, les autres à voir le miracle ; et la bonne femme les mena voir l'image qui s'estoit remuée, ce qui donna occasion à plusieurs personnes de rire ; mais les sacristains ne s'en pouvoient contenter, car ils avoient bien deliberé de faire valoir ce sepulchre et en tirer argent. »

Un Tourangeau nommé Pierre-Abraham de la Bretonnière, a publié en 1741 un éloge ou description de sa province. C'est un poëme de 372 vers, intitulé *la Touraine*. L'auteur n'a point oublié une branche d'industrie qui a fait la principale richesse de son pays, la manufacture de soieries dans laquelle la ville de Tours a été la rivale de Lyon. Voici en quels termes il décrit le travail de l'ouvrier à tisser la soie :

Dès que la soie au fond d'un vase obscur
A bu le suc du pourpre ou de l'azur,
Il la prépare, il en forme sa *chaine* :
Sur le métier il l'étend avec peine.

Un ais se lève, il s'assied : devant lui
Paraît l'*ensuble ;* elle lui sert d'appui :
De ses travaux elle est dépositaire ;
A ses côtés est la *trame* légère,
Et sous ses pieds les mobiles ressorts
Qui tour-à-tour font mouvoir ce grand corps.
L'air retentit ; une vierge craintive
A ce signal prête sa main active.
La chaîne s'ouvre, et la navette fuit.
Il y décrit les astres de la nuit,
Les monts déserts et les forêts lointaines,
Les prés fleuris et les claires fontaines, etc.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.



GUILLAUME ROVILLE.

Le tome IV de l'*Histoire de Lorraine*, que vient de publier M. J. L. Chalmel, Paris, 1828, in-8.°, contient un dictionnaire biographique de tous les hommes célèbres nés dans cette province. L'article suivant y figure. Comme il appartient également à la biographie lyonnaise, nous le donnons ici, avec quelques notes que nous y avons ajoutées pour le compléter et le rectifier.

« Rouillé (Guillaume), imprimeur, né à Tours vers 1518. C'est à tort que quelques-uns l'ont nommé *Roville ;* car, quoique sur ses éditions latines et italiennes on lise *Rovillius* et *Rovillio* (ou *Roviglio*), son véritable nom n'en était pas moins *Rouillé*, ainsi

qu'on peut le voir sur quelques-unes de ses éditions françaises où l'*é* est accentué [1].

Après avoir travaillé à Paris, il alla s'établir à Lyon où il épousa la fille du célèbre Sébastien Gryphe [2] Il

[1] M. Chalmel aurait dû citer les éditions françaises dont il veut parler, afin qu'on pût vérifier ce qu'il avance. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans son *Promptuaire des medailles* en français (1553, in-4., 2 part.), l'*e* de *Roville* n'est accentué ni sur le frontispice ni à la tête de l'avis *au lecteur*, où se trouve son nom; c'est qu'à Lyon on a constamment écrit et prononcé ainsi ce même nom, et que les descendans de notre imprimeur se nomment encore aujourd'hui *Roville* ou *Rouville*. On peut consulter, au reste, la note de La Monnoye sur l'art. *Guillaume le Rouille* dans les *Jugemens des savans* de Baillet, *Imprimeurs de France*, n. 28, et l'*Histoire littéraire de Lyon* du P. de Colonia, tom. II, pag. 610.

[2] Guillaume Roville commença à se faire connaître dans la librairie de Lyon vers 1548. Il acquit bientôt une grande fortune et fut honoré de l'échevinage jusqu'à trois fois en dix ans, savoir en 1568, 1572 et 1578 : ce qui lui donna le droit de naturalité à Lyon, ainsi que la noblesse. Ce fut à la fin de son dernier consulat qu'il fit creuser à ses frais un puits dans la grande rue de l'Hôpital, à la porte de la boucherie, au-dessus duquel on lisait sur une pierre scellée l'inscription suivante :

GVILIELMVS ROVILLIVS
HVNC PVTEVM IMPENSIS
SVIS ÆDIFICAVIT, MACELLVM
ETIAM QVOD A TERGO EST
PVBLICA CIVIVM LVGDVN.
LIBERALITATE COLLECTA
FACIENDVM CVRAVIT
CVM ESSET COSS. III
ANNO. CIↃ IↃ LXXIX.

ne tarda pas à égaler et même à surpasser son beau-père, qui s'était constamment servi du caractère italique, ce qui donne moins de prix à ses éditions, d'ailleurs très-correctes. Rouillé joignait à ses talens typographiques des connaissances littéraires, sans lesquelles on n'est jamais qu'un imprimeur médiocre. Nous avons de lui un très-grand nombre d'éditions latines, françaises et italiennes dont on a publié le catalogue en 1604 [1] Il s'est rendu non moins recommandable par l'activité de ses presses que par la correction des livres qui en sont sortis, quoique pourtant il n'ait pas porté les précautions et l'exactitude à cet égard aussi loin que son compatriote Plantin.

Rouillé a varié le signe distinctif de ses frontispices. Sur les uns on voit un aigle tenant une couronne dans

Cette inscription fait présumer que Roville a été recteur de l'hôpital, et nous apprend en outre qu'en cette qualité ou en celle d'échevin, il fut chargé de surveiller l'érection de la boucherie qui est une dépendance de cet établissement. La même pierre contenait encore ces mots :

NON NOBIS, DOMINE, NON NOBIS,
SED NOMINI TVO DA GLORIAM.

Elle portait enfin les armoiries en relief de Roville, et on lisait autour de l'écusson sa devise : IN VIRTUTE ET FORTUNA. Ses armes étaient d'azur au chevron d'or, chargé d'une petite coquille de gueules, le tout accompagné en chef de deux croix aucrées d'or et d'une gerbe d'or en pointe. En 1585, Roville commandait le penonage de son quartier, et avait pour lieutenant Jean-Baptiste Buisson, un de ses gendres, libraire comme lui, et qu'il eut ensuite pour successeur dans la charge de capitaine.

[1] Voy. le P. Labbe, *Nova Biblioth, mss. libr.* in-4. p. 402.

son bec et couvrant de ses ailes éployées deux rameaux courbés en ovale, au milieu duquel est un serpent perpendiculaire avec ces mots: REM MAXIMAM SIBI PROMITTIT PRUDENTIA. Sur les autres, cet aigle est monté sur un globe que porte un fragment de colonne. Deux serpens s'élèvent perpendiculairement à droite et à gauche de l'aigle, avec cette devise partagée en deux: IN VIRTUTE ET FORTUNA [1].

Il mourut au commencement de l'année 1595 [2] On

[1] Cette devise ressemble à celle de Sébastien Gryphe: VIRTUTE DUCE, COMITE FORTUNA, tirée d'une lettre de Cicéron à Munatius Plancus.

[2] Le biographe se trompe ici: Roville mourut en 1589. Ses quatre filles dont l'aînée, Drivonne Roville, fut mariée à Pierre Rosselet, docteur en droit, bourgeois de Lyon, furent ses héritières. Il avait acheté la recluserie de Ste. Hélène près du Rhône, et possédait quatre maisons dans la rue Mercière: celle qu'il habitait, et où était son imprimerie, portait pour enseigne l'Écu de Venise; les trois autres étaient désignées par l'Ange, le Phénix et la Toison d'Or. On sait qu'autrefois l'usage était de décorer les maisons d'enseignes qui servaient à les reconnaître: ce n'est que depuis la révolution que l'usage si simple et si commode des numéros s'est introduit dans nos villes. G. Roville fit beaucoup de legs à l'hôpital de Lyon dont il avait été un des administrateurs: son testament, reçu M.[e] Jean Garnier, notaire, est à la date du 17 décembre 1586, et il en compléta les dispositions par un codicille du 17 juin 1589. Il décéda presque immédiatement après ce dernier acte. En transmettant à l'hôpital sa maison de l'Ange, une des quatre qu'il avait dans la rue Mercière, il voulut que les revenus en fussent accumulés pour être remis, chaque cinquième année, à ceux de ses descendans que la famille assemblée reconnaîtrait

voit à la tête du *Praxis beneficiorum* de Rebuffe un extrait du privilége que le roi accorda, le 2 septembre de cette même année, à Drivonne Rouillé, « fille et » héritière de Guillaume Rouillé quand il vivoit li- » braire à Lyon. »

Nous avons de lui le Promptuaire des médailles qu'il fit d'abord paraître en latin sous ce titre: *Promptuarii iconum insigniorum à sæculo hominum*, etc. ; Lugd., Guill. Rovillius, 1553, in-4.° Le privilége lui accorde la faculté de le publier en latin, françois, italien et espagnol. La première partie contient les médailles ou portraits depuis Adam et Eve jusqu'à Quintilius Varus, et la seconde partie, depuis J.-C. jusqu'à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Rouillé en donna lui-même une traduction française qui fut réimprimée chez lui avec des additions qui sont probablement celles de Gab.

les plus pauvres. Cette clause s'exécute aux époques fixées ; mais elle donne souvent lieu à des difficultés. La famille Roville a pris une grande extension, et les réclamans se présentent toujours en foule. Dans le nombre on a vu plus d'une fois figurer des gentilshommes ruinés à côté d'artisans ou de pauvres laboureurs. — Guillaume Roville fut enterré dans l'église des Célestins, devant la chapelle de Notre-Dame de Bonnes Nouvelles. Un Louis Prost, libraire, qui était sans doute un de ses gendres, se qualifiait *Hæres Guill. Rouillii* ; il a pris ce titre dans le *Catalogus librorum qui reperiuntur in ædibus hæredum Guill. Rouillii*, 1604, in-12, rappelé, comme on l'a vu plus haut, dans la *Nova Biblioth. mss.* du P. Labbe ; il l'a pris aussi au frontispice des œuvres de Jacques Revard (Jacobi Ræverdi opera), 1623, in-8.°, dont le fleuron gravé est la marque de Roville avec sa devise : *In virtute et fortuna*.

Chappuis [1]. Elle est intitulée: *Promptuaire des medailles des plus renommées personnes qui ont esté depuis le commencement du monde, avec brieve description de leurs vies et faits*, etc., deuxième édition, Lyon, G. Rouillé, 1581, in-4.° Le texte contient soixante-treize médailles de plus que le latin, non compris un supplément de vingt-sept autres. On conçoit bien que presque toutes ces médailles doivent être de pure invention, et l'on aurait tort de vouloir considérer ce recueil comme un ouvrage numismatique; c'est ce qui fait qu'il n'a aucun mérite, pas même celui de l'exécution.

On dit qu'il employa dix années à la recherche des plantes décrites par Dioscoride et qu'il les fit peindre par les meilleurs maîtres de l'Europe [2]. A coup sûr cet ouvrage lui eût fait plus d'honneur que son Promptuaire. Mais il paraît que ces plantes n'ont jamais été gravées. Il n'a même imprimé sur cet auteur que les remarques latines d'André de Laguna, en 1554, in-12. »

1 Je ne sais si cette traduction française n'est pas celle qui avait été faite par Charles Fontaine. Voy. La Croix du Maine, art. *Charles Fontaine*, et la *Bibliothèque françoise* de l'abbé Goujet, tom. XI, pag. 139.

2 Dans le *Scaligerana prima*, art. *Maxima*, Scaliger dit avoir vu chez l'imprimeur Roville cette plante haute de 17 pieds: *Maxima vocatur emphaticôs herba cui flos ille eximius et maximus est. A Dodonæo Chrysanthemon nuncupatur. Au Pérou, unde ad nos allata est, crescit ad sexaginta pedes; in Italia ad viginti. Vidi Lugduni apud Rovillium typographum 17 pedes altam. Genevæ apud Coladonem 16 pedum, et quid amplius*, etc. (Note inédite de l'abbé de St. Léger).

BIBLIOGRAPHIE.



Les noces de Pélée et de Thétis, poëme de Catulle, traduit en vers français par M. Servan de Sugny, etc.... Paris, Blosse, 1829, in-8.° de 47 pages.

Nous annonçâmes, il y a quelque temps, dans ce recueil, la seconde édition de la traduction en vers, de Théocrite, par M. Servan de Sugny, et nous donnâmes à cet élégant et poétique travail de justes éloges. Voici que le savant traducteur nous livre un nouvel essai que nous regardons, peut-être avec raison, comme le specimen d'un plus grand ouvrage. Avant d'en présenter un examen impartial, nous croyons devoir féliciter le public et l'auteur, l'un du plaisir que donne cette lecture, et l'autre d'une activité qui ne sera pas pour lui sans honneur 1.

Le mythe du mariage de Thétis et de Pélée, tel que les auteurs grecs et latins nous l'ont fait connaître, est l'un des plus remarquables de l'antiquité, digne, peut-

1 Il existe, à notre connaissance, quatre traductions en vers français du poëme de Catulle, *de Nuptiis Pelei et Thetidos*, publiées séparément, savoir celle de Legendre, Lyon, 1701, in-12; — de Cournand, Paris, 1806, in-8.°; — d'un anonyme, Paris, 1809, in-8.°; — de Ginguené, Paris, 1812, in-18. Nous ignorons si celle qui a été publiée par C. Boutereau, à Paris, en 1824, in-32, est en prose ou en vers. Quant aux autres traductions du même poëme qui se trouvent dans des versions plus ou moins complètes de Catulle, voyez *la France littéraire* de M. Quérard, tom. II, pag. 84 et 85.

(*Note des Rédacteurs*)

être, d'être mis auprès de ceux de Pandore et de Prométhée. Cette figure de la première expédition maritime des peuples thessaliens réunit tout ce qu'il est possible d'imaginer de grâce et de poésie. Aussi peu de sujets se retrouvent plus souvent dans les poètes antiques; mais, entre tous, Euripide et Catulle ont consacré deux chants magnifiques à cet hymen mémorable : le premier est placé dans l'Iphigénie et fait suite à l'exposition ; c'est la belle ode que chantent les jeunes filles d'Aulis, lorsqu'elles viennent , en rougissant de pudeur , admirer les mille vaisseaux et l'appareil guerrier des Grecs :

τίς τ'ἄρ ὑμεναῖος διὰ λώτου λιβύος.... κ. τ. λ.

Catulle a traité ce mythe d'une autre manière : la forme de sa composition est épique , et ce n'est en quelque sorte qu'un fragment ; mais dans ce fragment Catulle a déployé toutes les ressources de son génie : nous ferons une observation à ce sujet. Parmi les poètes anciens , ceux que nous connaissons le moins, ce sont peut-être les trois poètes élégiaques latins dont le nom se rencontre néanmoins partout , et que MM. de Bertin et de Parny, chevaliers de l'autre siècle , croyaient ressusciter parmi nous. Catulle, surtout , a été mal compris, comme caractère et comme talent. Sur la foi de quelques élégies pleines de passion et de volupté , on ne voit en lui qu'un poète tendre et harmonieux : son style doit être le type de tous les élégiaques , et l'on en fait une espèce de Gentil Bernard. Bien autre toutefois est la manière de ce vieux Romain, contemporain de Lucrèce, élevé à la même école poétique, et créateur d'un genre dont le modèle n'existait pas à Rome avant

lui. Hardie, impétueuse, quelquefois même irrégulière, mais toujours la muse de Catulle ne connaît pas la délicatesse *Racinienne* de Virgile. On ne pourrait pas sans doute dire de lui : *Manent vestigia ruris* ; et néanmoins il y a dans sa poésie quelque chose de primitif et d'antique ; c'est une latinité forte et vigoureuse, nourrie des traditions helléniques, et qui se rapprocherait de Plaute, plus encore que d'Ovide ; on dirait de son style ce que dans Cicéron Crassus dit de l'amant de Lælia : « Cùm socrum meam Læliam audio, sic eam » audio ut Plautum mihi aut Mevium audire videar ; » sono vocis ita recto et simplici est, ut nihil ostenta- » tionis aut mutationis afferre videatur. » Ainsi, en lisant Catulle, on s'aperçoit que c'est là une autre littérature que celle du siècle d'Auguste ; il y a peut-être moins de poli, moins de circonspection, mais il y a plus de vigueur, plus de franchise, et autant d'éclat. Républicain par principes et par l'erreur de César, mais voluptueux et dominé par ses faiblesses, l'amant soumis et résigné de Clodia souffre la tyrannie comme il souffre les infidélités de sa maîtresse ; il se venge de l'une et de l'autre par une épigramme, jusqu'à ce qu'un regard de César ou une faveur de la sœur de Clodius le replonge dans l'indolence. Catulle cependant était honnête homme, et on ne peut lire, sans l'estimer, la touchante élégie qui commence par ces vers :

Si qua recordanti benefacta priora voluptas
Est homini cum se cogitat esse pium, etc.

Traduire Catulle, en conservant cette empreinte d'antiquité, sans nuire à l'harmonie, n'est pas une tâche facile. Aussi rien n'y ressemble moins que toutes les tra-

ductions essayées jusqu'à ce jour. M. Servan de Sugny sera-t-il plus heureux? S'il ne fallait qu'une parfaite élégance de style et une heureuse souplesse de talent, nul doute qu'il ne parvînt à nous donner une copie exacte de son modèle. Malheureusement les obstacles qu'il a à vaincre, tiennent à la différence des temps et des langues, et ceux-là sont insurmontables. Pour ce qui dépendait de lui, M. Servan nous a donné tout ce que nous en attendions : une poésie brillante, gracieuse et souvent fidèle au texte. On en jugera par la citation suivante :

O toi dont les vertus parent le diadême,
Toi, l'appui bienfaisant de ce peuple qui t'aime,
Toi dont le noble fils, digne de ton grand cœur,
A l'éclat de ton rang ajoute sa splendeur,
Reçois sur l'avenir cet oracle fidèle,
Qu'en ce jour fortuné notre voix te révèle:
Vous à qui des destins est attaché le cours,
Tournez, fuseaux légers et filez ces beaux jours.

T'apportant les trésors qu'un jeune amant désire,
O Pélée ! à tes yeux Vesper va bientôt luire :
Thétis, à ce signal t'enivrant de faveurs,
Va de ton doux sommeil partager les langueurs,
Et son premier amour voudra jusqu'à l'aurore
Presser entre ses bras un époux qu'elle adore.
Tournez, fuseaux légers, et filez ces beaux jours.

Aucun palais n'a vu d'aussi tendres amours :
Oui, Pélée et Thétis, couple toujours fidèle,
Deviendront des époux l'exemple et le modèle.
Vous à qui des destins est attaché le cours,
Tournez, fuseaux légers, et filez ces beaux jours.

Votre couche superbe, en rejetons fertile,
Fera naître bientôt cet intrépide Achille

Qui, d'un regard terrible affrontant les combats,
Aux ennemis frappés saura montrer son bras,
Qui, vingt fois couronné dans la lice guerrière,
Pourra vaincre à la course une biche légère.
Vous à qui des destins est attaché le cours,
Tournez, fuseaux légers, et filez ces beaux jours.

Tous ces héros fameux qu'illustra la victoire,
Ne sauraient égaler sa vaillance et sa gloire,
Quand aux champs phrygiens les yeux épouvantés
Verront de toutes parts les flots ensanglantés,
Quand les fils de Pélops, avides de carnage,
Viendront aux murs de Troie exercer leur ravage.
Vous à qui des destins est attaché le cours,
Tournez, fuseaux légers, et filez ces beaux jours.

Plus d'une mère, hélas! cruellement frappée,
Proclamera sa gloire et sa terrible épée,
Lorsque, pâle et pleurant sur la tombe d'un fils,
Elle le couvrira de ses cheveux blanchis,
Et sur son sein meurtri par sa main défaillante,
Laissera de son deuil une trace sanglante.
Vous à qui des destins est attaché le cours,
Tournez, fuseaux légers, et filez ces beaux jours.

Comme les blonds épis abattus sur la plaine,
Les Troyens sous ses coups tomberont par centaine.
Vous à qui des destins est attaché le cours,
Tournez, fuseaux légers, et filez ces beaux jours.

Témoins de ses exploits, les ondes du Scamandre
Au sein de l'Hellespont auront peine à se rendre,
Quand le jeune héros, triomphant sur ses bords,
Aura rempli son cours de débris et de morts,
Par la noble victime à son ombre immolée,
Sa mort enfin, sa mort doit être signalée :
Une vierge viendra, par un destin cruel,
Livrer son corps d'albâtre au bûcher solennel.

Oui, lorsque protégés par l'aveugle fortune,
Les Grecs auront détruit la ville de Neptune,
Polyxène, tombant sous le fatal couteau,
Doit de son sang baigner un illustre tombeau :
Telle aux pieds des autels la victime succombe,
Et sous le fer sanglant son corps chancelle et tombe.
Vous à qui des destins est attaché le cours,
Tournez, fuseaux légers, et filez ces beaux jours.

Formez, heureux amans, les nœuds de la tendresse:
Que l'époux dans ses bras reçoive une déesse,
Et que la jeune épouse, objet de tant de vœux,
Réponde à son amour et se livre à ses feux;
Que demain, à cette heure où l'aurore s'éveille,
La nourrice, apportant le collier de la veille,
N'en puisse désormais ceindre son cou charmant.
Tous ses jours couleront sans trouble et sans tourment,
Et l'on ne verra point sa couche solitaire
Ravir des petits-fils à l'espoir d'une mère.
Vous à qui des destins est attaché le cours,
Tournez, fuseaux légers, et filez ces beaux jours.

Il y a dans ce morceau remarquable quelques taches qu'il eût été bien facile à M. Servan de faire disparaître : une *couche en rejetons fertile*, me semble inexact, puisque Thétis et Pélée n'eurent qu'un enfant : *tomberont par centaine*, est une négligence qu'on n'ose relever, car c'est évidemment un oubli. On peut juger par ce fragment que M. Servan de Sugny a déjà vaincu tous ses devanciers. Lorsque son ouvrage aura été revu avec soin, ce sera sans aucun doute, une élégante production qui tiendra sa place à côté de Théocrite. Nous engageons donc l'auteur à persévérer dans sa louable et difficile entreprise; mais nous le prions de se rappeler que ce n'est pas seulement par l'élégance que se distingue son

modèle. Nous sommes assurés que M. Servan a trop d'érudition et de goût pour ne pas prendre ce conseil en bonne part. Nous espérons donc retrouver dans son travail, lorsqu'il sera complet, une plus vive et plus naïve imitation de l'original, ce que nous cherchons vainement dans cette foule de versions modernes, où le ton et le génie des grands écrivains de l'antiquité sont tout-à-fait méconnaissables. R.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

De Imitatione Christi libri quatuor. Nova editio accuratissime emendata, indiceque locupletata. Lugduni, sumptibus Petri Beuf, via Reginæ, n.º 38, 1829, in-32 (imprimerie de Firmin Didot, à Paris).

Cette jolie édition, presque microscopique, du *meilleur livre qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'évangile n'en est pas* [1], a été revue avec le plus grand soin par un de nos compatriotes, M. Duperron, ex-professeur dans l'une des principales maisons d'éducation de cette ville. Le jeune humaniste, dans son avis au lecteur, n'hésite point à se ranger du parti de ceux qui regardent le chancelier Gerson comme l'auteur de cet excellent livre : opinion que, pour le dire en passant, nous sommes très-disposé à adopter aussi. On sait que la ville de Lyon recèle les restes de cet illustre docteur qui termina sa carrière, le 12 juillet 1429, dans le voisinage de l'église de S. Paul, où, après avoir été chanoine de Notre-Dame de Paris, chancelier de l'université, curé de S. Jean en

1 Fontenelle, *Vie de Corneille.*

Grève, ambassadeur de Charles VI auprès des papes, son représentant et celui des églises de France aux conciles de Constance et de Pise, il exerçait les obscures fonctions de catéchiste des petits enfans [1]. La tradition lui a toujours attribué parmi nous la gloire d'avoir composé l'Imitation de J. C., et plusieurs des éditions, soit du texte, soit de l'ancienne traduction, qui ont été publiées à Lyon, portent le nom du docteur très-chrétien. Mais ce n'est pas le moment d'agiter une question aussi fortement controversée que celle de savoir si cette gloire lui appartient véritablement. Notre tâche actuelle n'est que d'annoncer une nouvelle réimpression élégante et commode d'une composition si excellente, même peut-à ne la considérer que sous le rapport littéraire, et qui a déjà été reproduite tant de fois par la typographie, qu'après les saintes écritures, c'est peut-être le livre dont il existe dans le monde le plus d'exemplaires. Nous demanderons cependant aux lecteurs la permission de profiter de cette occasion pour mettre sous leurs yeux un passage relatif à ce même livre, qui nous a paru curieux, et sur lequel nous venons de tomber, en ouvrant par hasard un recueil des différens opuscules de Catherinot, si difficiles à réunir : le voici ; il est extrait du petit traité intitulé *le Prest gratuit* (1679), pag. 55 :

«.... Le cinquième évangile (je n'entends ni la prophétie d'Isaïe, ni la regle de S. Benoist, ni l'introduction à la vie dévote, et bien moins les Offices de Cicéron, mais l'Imitation de J. C.) dit, l. 3, chap. 3 : *Pro modica prœbenda longa via curritur*. Je ne puis autrement citer ce livre : car le nom de l'auteur est devenu aussi problématique que la patrie d'Homère. S. Benoît [2] tient pour Jean Gersen [3];

1 Voy. *Archiv. du Rh.*, tom. III, pag. 490.

2 Les Bénédictins.

3 Bénédictin de Cabaliaca, aujourd'hui Cavaglia, abbé de S. Etienne de la citadelle, à Verceil en Lombardie, vers le milieu du treizième siècle.

S. Augustin [1], pour Thomas à Kempis [2]; feu M. Labbé, advocat de Paris, natif de Bourges, pour Jean Gerson; le s.r Blaise, chapelain de la Sainte Chapelle de Paris, pour Thomas Gerson [3], neveu de Jean. Peut-être que ce passage des prébendes et la préface que je trouve seulement dans l'édition de Bresse en 1485, et qui commence : *Ut tibi solitudo dulcescat*, pourrait servir à deviner l'auteur. Elle a quelque rapport à ces *Pia documenta* qui sont entre les œuvres de S. Bernard et commencent : *Si plene vis assequi*. Le plus expédient est de revenir à ce que dit Salvien : *In omni volumine profectus magis quæritur lectionis quam nomen auctoris. Qui profectum in scriptis invenit, superflue nomen scriptoris inquirit.* »

CHEVAUCHÉE DE L'ASNE. Recueil faict au vray de la Cheuuauchée, faicte en la ville de Lyon : le dixseptiesme de nouembre 1578. Auec tout l'ordre tenu en icelle. A Lyon, par les Trois Supposts. Auec priuilege. (Lyon, J. M. Barret, 1829), in-8.° de 32 pages.

Tirage à part, à 100 exemplaires, de cette pièce insérée dans les *Archives du Rhône*, tom. X, pag. 398-423. On peut la réunir à la pièce du même genre insérée tom. IX, pag. 336-356 et 405-431, qui a été également tirée à part, au même nombre d'exemplaires. L'une et l'autre sont précédées d'un *Avertissement des* (trois) *éditeurs* (MM. B., D. et P.), et accompagnées d'un glossaire, où se trouvent l'explication de ceux des mots qu'elles contiennent, qui ont cessé d'appartenir à notre langue, et quelques notes sur l'histoire et les anciens usages de notre ville.

1 Les Augustins.

2 Chanoine régulier du mont Sainte-Agnès, au quinzième siècle.

3 Chanoine de la Sainte Chapelle de Paris, en 1458.

Les chevauchées de l'asne, si célèbres du temps de nos pères, sont encore en usage dans quelques localités, comme l'ont remarqué les éditeurs. Ces derniers ont omis de citer un passage de Rabelais dont nous ne retrouvons pas en ce moment le livre et le chapitre, et où il dépeint d'une manière très-énergique la manière dont le patient était placé sur sa monture dans ces sortes de cérémonies : *A chevauchons de rebours, sçavoir est le cul tourné vers la teste de l'asne, et la face vers la croppiere.*

A l'occasion de notre publication des deux *Recueils* des *Chevauchées de l'asne* faites à Lyon, et des notes dont elles sont suivies, nos correspondans nous ont adressé plusieurs autres remarques additionelles qui méritent aussi d'être recueillies. Telle est l'indication du passage suivant des *Bigarrures* de des Accords, chap. VI, fol. 50 verso et 51 recto, édition de Paris, 1608, ou pag. 93, édition de Rouen, 1648 :

« A Dijon, au mois de may, chacun an l'on a coustume par privilege exprès de mener sur l'asne les maris qui battent leurs femmes, où il se fait très-belle assemblée de plusieurs voisins et autres masquez en fort brave appareil : or il s'en fit un par l'infanterie [1] qui fut fort superbe, l'an mil cinq cens quatre-vingts et trois, d'un estranger qui battit sa femme.... »

L'usage des Bourguignons, comme on le voit, était plus galant que celui des Lyonnais, puisque ceux-ci punissaient le mari qui se laissait battre, tandis que chez ceux-là le châtiment tombait sur le mari qui battait. Les deux coutumes, au reste, peuvent se défendre, et elles avaient toutes deux un but moral : l'une tendait à assurer à notre sexe la prééminence qui lui appartient, l'autre à prévenir l'abus de la force et à protéger la faiblesse. Sous ce dernier rapport, les Bourguignons se montraient plus

1 Sur l'infanterie dijonnaise, voyez du Tilliot, *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des fous*, etc., édition in-12. 1751.

humains et plus sages que les habitans de Villefranche en Beaujolais (Rhône) , si toutefois ceux-ci usaient du privilége que leur avait accordé Humbert IV , Sire de Beaujeu , et par lequel il était permis aux maris de battre leurs femmes jusqu'à effusion de sang, pourvu que mort ne s'ensuivît pas. Quoi qu'il en soit, la personne à laquelle nous devons la citation de des Accords (M. C. N. Amanton), y ajoute ce renseignement : « Je dois vous dire que l'usage de la *Chevauchée de l'asne*, au mois de mai, a cessé tard à Dijon ; car je me rappelle l'avoir vu encore en vigueur dans ma jeunesse ; c'était tantôt le mari qui avait battu sa femme, tantôt *son voisin*, qu'on promenait sur l'âne, la face tournée du côté de la queue de l'animal, tenue à la main par le patient, en guise de bride. »

Un autre de nos correspondans, M. R., observe sur ce que nous avons dit, dans la préface du second *Recueil*, de la même cérémonie pratiquée en Angleterre, qu'elle y était symbolique, c'est-à-dire, qu'on la complétait en plaçant une quenouille dans les mains du mari. On pourrait, remarque-t-il encore, citer à ce sujet, si le rapprochement ne semblait pas trop peu direct, le fileur du *Parfait amour* (conte de Sénecé) :

Le prisonnier, sur vieille haquenée,
Conduit au camp et pour fou réputé,
Fut promené, toute une matinée,
Parmi les rangs, la quenouille au côté.

Essai sur l'éducation physique des enfans du premier âge, dédié aux jeunes mères, par le docteur Richard, de Nancy, chirurgien en chef de la Charité, professeur à l'école de médecine de Lyon, etc., etc., avec cette épigraphe : *Alienæ saluti impendere vitam.* Lyon, Louis Babeuf, éditeur, rue St. Dominique, n. 2, 1829, in-32 de XIII et 191 pages (Impr. de G. Rossary).

Ce petit ouvrage, écrit avec une élégante simplicité, a paru, il y a déjà quelques mois, et n'a point tardé à devenir le manuel des jeunes mères. Ce n'est point, comme on pourrait le croire, un traité de médecine populaire ; ce sont des avis dictés par l'expérience pour éclairer les mères sur tout ce qui peut contribuer à la conservation de l'enfant et rendre plus parfaite son éducation physique. M. Richard de Nancy semble avoir eu particulièrement en vue les dames de notre cité, et on doit lui en savoir gré ; quand on traite de pareils sujets, il faut surtout avoir égard aux lieux et aux mœurs. Nous désirerions mettre sous les yeux quelques pages de son livre, mais il doit être lu en entier ; cependant nous croyons devoir donner la note suivante qu'on lit pag. 185, parce qu'elle appartient essentiellement au cadre de notre recueil.

« Plus de dix mille enfans trouvés sont à la charge de l'hospice de la Charité ; le nombre de ceux qu'on abandonne, va croissant sans cesse ; il a dépassé deux mille en 1828. C'est en vain qu'on s'est imposé la loi de la plus stricte économie ; la dépense de chaque enfant n'excède pas vingt centimes par jour, et cependant elle absorbe à elle seule le revenu fixe des hôpitaux ! eh bien, c'est au moment où ces établissemens sont courbés sous l'énorme faix de charges toujours croissantes, que les gens du monde, si légers, si prompts à parler de ce qu'ils ignorent, proclament dans leurs salons la richesse des hospices. Cette malheureuse opinion trop accréditée étouffe l'essor de la charité publique ; les legs, les dons sont devenus rares, les troncs sont toujours vides, et le sort des misérables s'aggrave par des discours futiles. »

Jubilé universel accordé par N. S. P. le pape Pie VIII, à l'occasion de son exaltation. Lyon, imprimerie de Rusand, 1829, in-4. de 12 pages.

C'est le texte latin, avec la traduction française en regard, de la bulle du Pape *qui indique un jubilé universel, afin d'implorer le secours de Dieu au commencement de son pontificat.*

MANDEMENT de Mgr. l'archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon et Vienne, pair de France, pour le jubilé universel accordé par N. S. P. le pape Pie VIII, à l'occasion de son exaltation, et pour l'établissement d'une fête en mémoire du Mystère de la Croix. Lyon, *ibid.*, in-4.° de 8 pages.

Ce mandement fixe, conformément à la bulle du Pape, la durée du jubilé à quinze jours, qui commenceront le premier dimanche de l'avent, 29 novembre 1829, et finiront le dimanche 13 décembre de la même année; il indique les prières et les cérémonies qui auront lieu dans chaque église, et les conditions nécessaires pour gagner ce jubilé. La fête de dévotion, instituée en l'honneur du Mystère de la Croix, se célèbrera dans tout le diocèse de Lyon, le 17 décembre de chaque année. Il n'y aura rien de changé dans l'office qui, par conséquent, sera l'office du jour; mais la messe sera celle de l'Exaltation de la Croix, que l'on célèbrera sous le rit double-majeur.

MAIRIE DE LYON. — Fête de S. Charles. — Programme de la course des chevaux. — Lyon, imprim. de Rusand, in-4. de 7 pages.

L'arrêté de M. le maire, contenant ce programme, est à la date du 26 octobre 1829.

Mairie de Lyon. — Abattoir. — Lyon, imprimerie de Rusand, in-4. de pages.

C'est le cahier des charges pour l'entreprise de l'abattoir qui doit être construit dans la presqu'île Perrache, sur la sixième masse le long de la chaussée du Rhône, à partir de la barrière de l'octroi. L'arrêté de M. le maire qui règle les conditions de cette entreprise, est du 29 septembre 1829; il est revêtu de l'approbation qui y a été donnée par M. le préfet le 17 octobre suivant, et accompagné du modèle des soumissions, lesquelles doivent être ouvertes, le 4 février prochain, à midi, dans une des salles de l'hôtel de ville. L'adjudication sera tranchée ce jour-là, en faveur de l'entrepreneur ou de la compagnie qui se chargera de construire l'abattoir à ses frais, en demandant pour le moindre nombre d'années la jouissance des droits à percevoir, établis d'après un tarif qui a été proposé par le conseil municipal et adopté par le gouvernement.

⁂ La Bibliothèque de la ville de Lyon s'est récemment enrichie de plusieurs ouvrages qu'elle doit à la générosité de quelques personnes; en voici les titres:

Histoire de la ville de Vienne....., par M. Mermet aîné. Paris, 1828, in-8.° (donné par M. de Miremont, maire de Vienne).

Rapport sur les Monumens remarquables de l'arrondissement de Vienne, par M. Mermet aîné...... Vienne, 1829, in-8.° (donné par le même).

Histoire du Dauphiné, par M. le baron Chappuys de Montlaville...... Paris, 1829, in-8.°, 4.e et dernière livraison (donnée par l'auteur).

Mémoires agronomiques, par M. Matthieu Bonafous de Lyon, in-8.°, tom. II (donné par l'auteur, qui a fait

réunir dans ce volume onze mémoires ou opuscules par lui publiés depuis l'hommage qu'il a fait l'année dernière à la bibliothèque de Lyon, d'un volume contenant ses premiers mémoires).

Mémoires du maréchal Suchet, duc d'Albuféra, sur ses campagnes en Espagne, depuis 1808 *jusqu'en* 1814, *écrits par lui-même.* Paris, imp. de F. Didot, 1828, 2 vol. in-8.°, avec un atlas in-fol. (donné par Mad. la maréchale Suchet).

Nouveaux mélanges, discours, anecdotes, poésies, par Antony Claudius. Paris et Lyon, 1829, in-18 (donné par M. Billiet, membre du cercle littéraire de Lyon).

Nouvelle méthode de grammaire italienne...., par le chevalier Cardelli. Paris et Lyon, 1829, 2 vol. in-18. (donné par l'auteur).

Scelte di alcuni racconti istorici messi in lingua italiana da Vergani; nuova edizione, accresciuta d'una seconda parte, dal cavaliere Don Pio Cardelli...... Parigi. (Lyon, imp. d'Ayné), 1829, in-18. (donné par M. Cardelli).

Vocabolario poetico, in cui si spiegano le voci ed elocuzioni proprie della poesia italiana...., dal cavaliere Don Pio Cardelli. Parigi (Lyon, imp. de Coque), 1827, in-18. (donné par l'auteur).

Œuvre posthume de Lavater, souvenir pour des voyageurs chéris, publié sur le manuscrit signé par l'auteur; orné d'un portrait, d'un *fac simile*, et précédé d'une notice. Paris, imp. de Selligue, 1829, in-18. (donné par M. L. B. Billiet, éditeur).

Vie de M. Démia..... Lyon, Rusand, 1829, in-8.° (donné par M. l'abbé Faillon).

*** M l'abbé Greppo, grand-vicaire de M. l'évêque de Belley, a fait hommage à l'académie de Lyon d'un exemplaire de son excellent *Essai sur le système hiéroglyphique de M. Champollion le jeune* [1], dont il a été rendu compte dans ce recueil, tom. X, pag. 226-231. M. l'abbé Greppo est le petit neveu de M. l'abbé Jean-Baptiste Greppo, chanoine de l'église de St. Paul de Lyon, mort en 1767, et qui fut un des membres les plus assidus et les plus savans de notre académie.

*** La 4.e livraison du tom. VII de la Revue de Paris contient un article de M. Ph. Chasles, sur la *Statistique littéraire et intellectuelle de la France, pendant l'année* 1828; il résulte des calculs faits par l'auteur de cet article, qu'il est sorti, en 1828, des presses parisiennes 5,601 ouvrages, des presses de province 2,015, ce qui donne un total de 7,616 publications. Dans ce nombre, Lyon figure pour 257 ouvrages, et nous ferons observer qu'aucune autre ville de province n'en a autant publié. Sur les 257 ouvrages sortis des presses lyonnaises, 106, suivant M. Chasles, appartiennent à la théologie, le reste aux autres classes de la bibliographie. M. Chasles, en parlant des publications faites à Avignon, dit, pag. 201, que la *Vie du P. Emond Auger* a été réimprimée *trois fois*; plus loin, pag. 230, il dit que cette même *Vie* a été *deux fois* réimprimée à Lyon et à Avignon. Il y a ici une contradiction et sans doute une erreur que nous essayerons de rectifier à l'aide du *Journal de l'imprimerie et de la librairie*, source à laquelle M. Chasles a dû nécessairement puiser les principaux documens de sa *Statistique littéraire*. Si l'on doit s'en rapporter à ce *journal*, il n'a été publié en 1828 que deux ouvrages relatifs au P. Émond Auger: le premier, inscrit sous le n. 2373, est une nouvelle édi-

1 On le vend chez Laurent, libraire, place St-Pierre.

tion de sa *Vie*, composée par le P. Jean Dorigny, sortie des presses de F. Seguin, imprimeur à Avignon, et formant un vol. in-12 de 16 feuilles 1/2; le second a pour titre: *Notice sur Emond Auger*; Lyon. imprim. de J.-M. Barret, 1828, in-8.° d'une feuille trois-quarts. Cette notice, composée par M. Pericaud aîné, de l'académie de Lyon, est un extrait ou plutôt un tiré à part, mais avec des additions, d'un article inséré dans les *Archives du Rhône*, tom. VII, pag. 100-122. Quant à la vie d'Auger, par Dorigny, nous ne croyons pas qu'elle ait été réimprimée depuis 1816, date de l'edition originale donnée à Lyon, jusqu'en 1728, date de la nouvelle édition, publiée à Avignon. De tels ouvrages ne sont destinés qu'à un fort petit nombre de lecteurs, et obtiennent fort rarement les honneurs d'une réimpression. M. Chasles s'est donc trompé quand il a dit, pag. 201 de son article, que la *Vie d'Auger* avait été trois fois réimprimée, et quand il a dit, pag. 230, qu'elle avait été deux fois réimprimée à Lyon et à Avignon, il a bien évidemment confondu la *Vie d'Auger*, par Dorigny, réimprimée à Avignon, en 1828, avec la notice sur ce jésuite, publiée la même année à Lyon, par M. Pericaud, et qui a été tirée seulement à 75 exemplaires, qui n'ont pas été mis en vente.

EXTRAIT DES CHRONIQUES DU VIIe SIÈCLE. Notice biographique sur Ebroïn, maire du palais de Neustrie. Lyon, imprim. de G. Rossary, 1829, in-8.° de VIII et 16 pages (tiré à 25 exemplaires).

L'auteur de cet opuscule nous apprend dans sa préface, que les journaux ayant annoncé la prochaine représentation du *Maire du palais*, tragédie de M. Ancelot, qui fut jouée pour la première fois sur le théâtre français, le 16 avril 1823, il se mit, pour tirer plus de fruit du spec-

tacle annoncé, à étudier dans ses plus petits détails l'histoire d'Ebroïn et celle des temps où il a vécu ; il compulsa une foule d'écrits divers, tels que chroniques, vies de saints, fragmens historiques, etc., entassés dans le volumineux recueil de Don Bouquet ; il puisa, dit-il, dans ce chaos, et non sans peine, tout ce que les auteurs contemporains nous ont laissé sur ce personnage fameux. C'est à cette circonstance que cet extrait doit le jour ; nous n'en ferons point une analyse, parce que les principaux faits de la vie d'Ebroïn sont connus de tous ceux qui ont lu l'histoire de France, mais nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs le passage suivant, qui offre un intérêt local.

»..... Puissant ministre d'un prince faible, et maître de tout le royaume, Ebroïn ne mettait plus de frein à sa cruauté. Un seigneur franc, nommé Hermanfroy, dont il menaçait les jours, après l'avoir dépouillé de ses biens, affranchit la Gaule de cette sanglante domination. Un jour de dimanche de l'année 681, au moment où le maire du palais se rendait à Matines, Hermanfroy, qui s'était mis en embuscade auprès de l'église, avec quelques-uns de ses compagnons, se précipita sur lui et le tua. On ajoute que le meurtrier prit aussitôt la fuite avec ses trésors, et qu'il se retira en Austrasie auprès de Pepin. Il y avait alors [1] dans une petite île de la province de

1 Chronique d'Adon. — Voici le texte latin qui est remarquable par son énergie » .... Erat tunc temporis vir oculis cæcatus, unus de » illis quibus Ebroinus effoderat lumina, in insula lugdunensis provin- » ciæ quæ Barbara dicitur. Qui cum nocturno tempore super ripam » Sicannæ fluminis, orandi gratia, resideret, audivit navigantium » impetum et magna vi brachiorum contra impetum fluminis insur- » gentium ; cumque interrogaret quo navigium illud tenderet, vox in » ejus auribus percrebuit : Ebroinus est, quem ad vulcaniam ollam » deferimus : ibi enim facti sui pœnas luet. Hoc ille vir audivit » ut sciret quam pœnam persecutores justorum sentiunt. »

Lyon (l'Ile-Barbe sur la Saône), un homme qu'Ebroïn avait privé de la vue; cet infortuné faisait sa prière au bord de l'eau, au moment où son persécuteur tombait sous les coups d'Hermanfroy; l'aveugle ayant entendu le bruit d'une barque, demanda aux rameurs de quel côté ils se dirigeaient : *Nous conduisons Ebroïn dans les demeures enflammées*, répondit une voix effrayante : *c'est là qu'il portera la peine due à ses crimes.* »

On lit l'annonce suivante dans le *Journal de la librairie* du 31 octobre 1829, sous le n. 6498 :

« *Le plaisant discours et advertissement aux nouvelles mariées pour ce bien et proprement comporter la premiere nuict de leurs nopces recité à un balet par un jeune homme lyonnois le jour du jeudy dernier.* In-18 de 4 neuvièmes de feuille. Imp. de Pinard, à Paris.

Tiré à 60 exemplaires, sans millésime, ayant pour adresse : *A Lyon.* »

*** La notice biographique sur M. Vandeuvre que nous avons donnée, tom. X, pag. 427-433, est due à M. Nault, procureur-général près la cour royale de Dijon. C'est ce que vient de nous apprendre un de nos correspondans de cette dernière ville, du journal de laquelle nous avions extrait cette pièce, M. Nault est du très-petit nombre de nos magistrats qui joignent le goût et le talent des lettres à la pratique et à une profonde connaissance des affaires. Il appartient à l'académie de Dijon, où il a lu en 1826 un excellent rapport sur les *Annales du moyen âge*, de M. Frantin. Le discours qu'il a prononcé le 3 de ce mois (novembre 1829) à la rentrée de la cour royale dont il dirige le parquet, vient d'être publié : le sujet est *le courage civil.* C'est un discours re-

marquable sous plus d'un rapport, et où la grandeur et la noblesse des pensées le disputent à l'énergie des expressions, ainsi qu'à la correction et à l'élégance du style.

*** Le *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*, publié par M. le baron de Férussac, contient dans la section des *sciences historiques*, n. 7, 1829, tom. XII, pag. 385-391, un article signé W, sur les *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*. Cet article offre l'analyse des principaux mémoires insérés dans les tomes IV à IX de notre recueil. Nous remercions le rédacteur de l'extrême bienveillance avec laquelle il parle de nos travaux ; son suffrage est pour nous un puissant encouragement.

*** Une nouvelle livraison de la *Bibliothèque latine-française* publiée par M. Panckoucke, vient de paraître [1]. Un des volumes qui la composent, forme le tome I.er des discours de Cicéron (le VI.e des Œuvres complètes). Parmi les traducteurs que l'éditeur a chargés de faire passer dans notre langue les ouvrages de l'orateur romain, et qui sont désignés dans un prospectus joint à ce volume, figurent deux littérateurs de notre ville : MM. Rabanis et Pericaud, dont le premier donnera la version des *Partitions oratoires* et des *Poésies*, et le second, celle des *Paradoxes* et du traité *de la Consolation*. Les autres collaborateurs du Cicéron sont MM. Andrieux, Champollion-Figeac, de Guerle, Delcasso, de Golbéry, du Rozoir, Ajasson de Grandsaigne, Guéroult, Matter, Panckoucke, Pierrot et Stiévenart.

1 On souscrit à Lyon, chez Laurent, libraire, place St. Pierre.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE NOVEMBRE 1829.

1. — Par une ordonnance royale rendue récemment, M. Durand, un des juges du tribunal civil de Lyon, a été nommé juge d'instruction au même siége, en remplacement de M. Frappet, démissionnaire.

Par une autre ordonnance, M. Isaïe Boissieux, substitut de M. le procureur du roi près le même tribunal, a eté nommé avocat-général à la cour royale de Grenoble, en remplacement de M. Chais, appelé à remplacer M. Bryon dans les fonctions d'avocat-général près la cour royale de Lyon.

4. — La fête de S. Charles a été célébrée aujourd'hui de la manière suivante, conformément au programme publié par M. le maire.

Hier au soir et ce matin, au point du jour, la fête a été annoncée par le son de la grosse cloche de l'église primatiale et par celui du beffroi de l'hôtel de ville.

Il a été célébré, à 10 heures du matin, dans l'église primatiale, une messe solennelle à laquelle ont assisté les fonctionnaires et autorités de la ville.

Immédiatement après la messe, revue générale sur la place de Louis-le-Grand.

A 11 heures, on a procédé dans la prison de S. Joseph à la libération de prisonniers pour dettes, sur la dotation faite par le major-général Martin.

A une heure après-midi, a eu lieu une course de chevaux sur la place Charles X, dans la presqu'île Perrache. Le cheval qui a remporté le grand prix, appartient à M. B. [1].

A deux heures, ouverture du jeu des mâts de Cocagne sur les places de Louis-le-Grand et de Charles X.

A 6 heures et demie, feu d'artifice sur le pont de l'Archevêché.

Après le feu d'artifice, illumination des édifices publics et d'un grand nombre d'édifices particuliers.

5. — Hier, pendant que l'on célébrait la fête du roi, S. A. R. le duc d'Orléans, venant de Grenoble, est arrivé dans notre ville; après s'y être arrêté quelques heures, il est parti pour Paris.

6. — Installation de M. Guernon de Ranville, procureur-général près la cour royale de Grenoble, dans les fonctions de procureur-général près la cour royale de Lyon. Cette installation a eu lieu, toutes les chambres assemblées, mais à huis clos. Après deux discours prononcés, l'un par M. Bryon, premier avocat-général, et l'autre par M. Nugues, premier des présidens de chambre, et après l'arrêt qui a ordonné l'enregistrement de l'ordonnance royale de nomination, en date du 26 août dernier, le nouveau procureur-général a pris place à la tête du parquet, et debout et couvert, ainsi que MM. les gens du Roi, il s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs, quelque brillant que soit le poste auquel je suis appelé par les bontés du Roi, je vous tromperais, et peut-être vous donnerais-je de moi une opinion défavorable, si je vous disais que le bonheur de m'associer à vos honorables travaux est sans mélange de regret du passé et d'inquiétudes sur l'avenir.

» Pour venir à vous, je quitte une compagnie que les plus douces affections me faisaient regarder comme une

1 Voy. plus haut, pag. 65.

seconde famille ; où les succès de mes premiers efforts, en encourageant mon zèle, semblaient me donner l'assurance que le temps ne pourrait qu'ajouter à la bienveillance de mes collègues, à l'estime des justiciables.

» De tels liens ne se relâchent pas sans douleurs, de telles espérances ne s'abandonnent qu'avec peine.

» D'un autre côté, je ne puis me dissimuler à quelles inquiétantes comparaisons je vais me trouver exposé, dans ces difficiles fonctions qui reçurent tant d'éclat des talens supérieurs et du noble caractère du magistrat habile que de plus hautes destinées ont fait asseoir aux conseils du souverain.

» Confiant dans votre indulgence, fort de la pureté de mes intentions, j'ose entreprendre de reconquérir parmi vous ce que j'abandonne ailleurs, j'ose recueillir un héritage qui paraîtrait devoir être interdit à ma faiblesse.

» Depuis long-temps, les annales de la jurisprudence m'ont instruit à révérer l'étendue de vos lumières, et, plus d'une fois, la sagesse de vos oracles m'a guidé dans le dédale de l'étude des lois ; la reconnaissance de vos justiciables m'a raconté la prudente réserve, la sévère équité qui président à vos arrêts ; je sais que tous vos efforts concourent à l'accomplissement du mandat confié à votre sollicitude, et que votre habileté égale votre zèle pour le bien public ; enfin je sais qu'attachés par conviction autant que par sentiment, au dogme sacré de la légitimité, vous êtes dignes de marcher à la tête de l'héroïque population qui scella de son sang la haine contre la révolte et l'anarchie : pourrais-je ne pas être secondé de tous vos vœux, votre appui pourrait-il me manquer, lorsque je me présente à vous, plein d'ardeur pour le service du Roi, et dévoué sans réserve à la défense des grands intérêts placés sous votre sauvegarde ?

» D'autres motifs de sécurité, non moins précieux, me sont offerts dans les hautes qualités des Magistrats

que mon bonheur me donne pour collaborateurs : formés par de savantes leçons, instruits par les plus nobles exemples, ils conserveront et sauront me transmettre les enseignemens qu'ils reçurent du chef dont la main puissante imprima à l'administration de la justice, dans ce ressort, une impulsion, qui long-temps encore, fera sentir ses salutaires effets. Heureux et fier des rapports qui vont m'unir à des hommes entourés de votre estime, je marcherai d'un pas ferme dans la carrière dont leur expérience m'aplanira les difficultés, dont leurs talens m'aideront à surmonter les obstacles.

» Pourquoi faut-il qu'un regret se mêle au sentiment d'un si juste espoir, et que le premier de mes collègues ne m'ait été connu que pour me faire sentir la douleur de le perdre ?. .. [1]

» Mais je dois imposer silence à mon intérêt personnel, puisque l'acte qui me prive de la plus utile coopération fut un acte de souveraine justice, et la récompense de longs et honorables travaux.

» Inconnu de vous, Messieurs, étranger au sein d'une compagnie dont la confiance me sera pourtant si nécessaire pour faire le bien, souffrez que je vous entretienne un moment de moi et des principes qui, jusqu'à ce jour, ont réglé et doivent continuer de régler ma conduite, dans l'exercice des hautes fonctions confiées à mon zèle.

» Je ne protesterai pas de mon attachement religieux au gouvernement royal ; mes principes sur ce point fondamental furent assez éprouvés, sans doute, puisque le Roi daigne me choisir pour son mandataire auprès de la seconde Cour du Royaume ; mais je dois repousser le reproche banal d'*exaltation*, que les ennemis du trône ne se lassent pas d'adresser à ses fidèles serviteurs.

1 M. Bryon, premier avocat général, nommé conseiller à la cour royale de Paris.

» Non, Messieurs, les vrais royalistes ne sont point implacables ; non, les mots *union* et *oubli* consacrés par une bouche auguste, ne trouvent point leurs cœurs inaccessibles ; non, ils ne tombent pas dans la stupide inconséquence d'aimer les Bourbons, et de repousser les hommes qui, de bonne foi, demandent à se rallier autour de la bannière monarchique ; nous, surtout, mandataires d'un pouvoir tout paternel, nous regardons comme notre premier devoir de mettre en pratique les maximes d'indulgence émanées du trône.

» Sentinelles attentives chargées de veiller au maintien de l'ordre, nous savons distinguer l'ennemi véritable de l'homme qui ne fut qu'égaré : celui-ci, trompé un moment par des doctrines fallacieuses, aveuglé par un enthousiasme dont la source offre quelque chose de noble à des âmes françaises, sent-il le regret pénétrer jusqu'à son cœur ? .... nous saurons, s'il le faut, lui épargner la fausse honte qui le ferait hésiter encore à fuir les voies de l'erreur ; nous irons au devant de lui, nous tâcherons d'achever de dessiller ses yeux, nous lui peindrons l'inépuisable bonté de cette pieuse famille des Bourbons qui n'a de souvenir que pour les services ; nous lui dévoilerons les honteuses manœuvres de ces hommes formés pour le crime, que l'insurrection trouve toujours prêts à la seconder, sous quelque couleur qu'elle se présente ; et, si nous parvenons à rendre à la patrie un fils soumis, au roi un sujet fidèle, nous serons glorieux d'une telle conquête.

» Si mes paroles sont recueillies, peut-être ces hommes que je signale ici comme les ennemis du repos public, répéteront-ils l'imputation à laquelle ils m'ont habitué, d'être *un homme de parti*.

» Oui, Messieurs, je suis l'homme du *parti* de la royauté contre l'usurpation et la révolte.... Je suis l'homme du *parti* qui veut l'*ordre légal* contre ceux dont tous les

efforts tendent à nous rejeter dans l'anarchie..., et j'accepte cette qualification ainsi entendue.

» Ils me feront encore un *reproche* d'être *l'ennemi de la révolution*; ils diront que je veux la *contre-révolution*...

» Où prétendent nous conduire ceux qui, sous le gouvernement des Bourbons, osent évoquer de pareilles fantômes? Je ne veux pas chercher à pénétrer leurs projets, mais je m'explique sans détour : oui, je suis l'ennemi, l'irréconciliable ennemi des doctrines révolutionnaires : je bénis les heureuses réformes projetées par le roi martyr, hautement annoncées dans son immortelle déclaration du 23 juin, et réalisées par son auguste frère; mais je hais, comme l'homme de bien sait haïr le crime, cette révolution d'épouvantable mémoire, qui couvrit ma patrie d'échafauds et de spoliation......

» *Je veux la contre-révolution*... étrange *reproche*, aujourd'hui que la légitimité est triomphante et que les fils de St. Louis possèdent leur antique héritage! Quelles que soient les funestes espérances de ces vieux sectaires de la révolte, pour lesquels le temps et l'expérience ne portent pas de fruits, leur idole est brisée; et c'est une vérité également rassurante et incontestable, que la *contre-révolution* fut consommée sans retour, aux acclamations des peuples, le jour où apparut ce pacte sacré, destiné, selon les paroles de son royal auteur, *à fermer pour jamais l'abîme des révolutions*....

» Après vous avoir parlé de mon dévouement aux doctrines monarchiques, est-il nécessaire de vous entretenir du sentiment qui me lie aux institutions dont le roi législateur voulut doter la France régénérée, et qui forment avec la monarchie, un tout tellement indivisible que la seule pensée de les en séparer, serait criminelle à nos yeux?

» Je les chéris, ces institutions, parce qu'elles sont une libre émanation du pouvoir légitime...

» Je les chéris, parce qu'en inspirant l'amour de la patrie, elles forment de véritables citoyens; parce qu'en

garantissant l'égalité des droits, elles ouvrent une source féconde d'émulation et de grandes actions....

» Je les chéris, parce qu'elles ont fondé parmi nous la vraie liberté légale, premier besoin d'un noble cœur.....

» Je les chéris enfin, parce qu'elles sont, tout à la fois, le palladium des franchises nationales, et le plus solide appui du trône.

» Vous dire mon respect et mon attachement pour la charte constitutionelle, c'est vous faire assez connaître avec quelle sévérité j'exercerai les rigueurs de mon ministère contre les imprudens qui tenteraient d'y porter atteinte, soit par des attaques directes, soit par des moyens détournés.

» Loin de moi la coupable prétention de comprimer la pensée, ou de transformer en crime d'état la censure mesurée des actes du pouvoir : ces discussions, témoignages irrécusables de la liberté dont nous n'avons goûté les douceurs que sous le sceptre paternel des Bourbons, sont utiles pour éclairer l'administration, exciter les sollicitudes des dépositaires de l'autorité, et entretenir la vitalité dans les ressorts du gouvernement ; mais malheur aux mauvais citoyens qui s'efforceraient de rallumer parmi nous les brandons de la discorde, et de réveiller ces funestes rivalités de parti, dont les fureurs divisèrent si long-temps des hommes faits pour s'estimer, et brisèrent jusqu'aux liens de famille ! Malheur à ces artisans de sédition et de scandale qui, cherchant une arme de destruction dans la plus précieuse de nos prérogatives, feraient de la presse l'instrument de leurs honteuses spéculations, ou de leurs haines criminelles ; tenteraient de souffler le feu de la révolte sur une population paisible, mais facile à tromper, ou dirigeraient leurs audacieuses attaques sur ce que le monde reconnaît de plus auguste et de plus sacré ; l'indignation publique ne serait pas la seule peine réservée à leur perversité ; saisis par l'action puissante du ministère confié à nos mains fidèles, rien ne pourrait les

soustraire à la juste vengeance des lois, dont vous sauriez vous montrer les dignes interprètes!

» Espérons, Messieurs, que d'aussi graves intérêts ne réclameront pas l'intervention de l'autorité répressive, et que nos soins se borneront, dans ce ressort, à la poursuite des crimes qui affligent la société, sans compromettre immédiatement son existence. Je m'efforcerai de signaler cette partie de mes fonctions par toute la fermeté qu'elle réclame, toute l'activité sans laquelle le bienfait de l'exemple serait le plus souvent perdu; heureux, si, après avoir exercé d'utiles rigueurs, il m'est quelquefois permis de surprendre dans le cœur du coupable un sentiment honnête, de faire pénétrer l'espérance dans une âme flétrie par le remords, d'encourager le repentir de l'infortuné, que ses crimes avaient rendu un objet d'horreur pour ses semblables, et de faire enfin retentir à son oreille les doux accens de cette clémence si chère aux fils d'Henri IV!....

» Je ne terminerai pas, Messieurs, sans payer un juste tribut d'éloges aux hommes distingués, qui exercent devant vous le brillant ministère de la parole.

» Un attachement raisonné au gouvernement du Roi, une respectueuse soumission aux lois du pays, un patriotisme éclairé autant que chaleureux, un sentiment profond de leurs devoirs et de leur dignité; telles sont les garanties que les chefs de ce barreau offrent aux magistrats et au public; leurs jeunes émules, impatiens de s'élancer sur des traces aussi glorieuses, vous promettent la réunion des mêmes talens et des mêmes doctrines: que de gages de sécurité pour le présent, que de trésors d'espérances pour l'avenir!....

» Nous en avons l'heureuse certitude, si l'audace des factions pouvait encore mettre en péril la tranquillité publique et l'indépendance de la noble couronne de France, si nos libertés, si la sûreté du trône légitime étaient menacées; les avocats des citoyens, ardens à resserrer,

en présence du danger, les liens indissolubles qui les attachent aux avocats du Roi, voudraient combattre avec nous pour la défense de ces intérêts sacrés ; et nous trouverions, dans cet ordre justement honoré, un puissant auxiliaire contre l'ennemi commun.

» Messieurs, je vous ai dévoilé mon âme tout entière ; vous savez quelle ligne j'ai suivie et je prétends suivre invariablement ; si mes constans efforts parviennent à mériter votre confiance, si j'acquiers quelques titres à votre estime, si j'obtiens quelques droits à votre amitié, mon ambition n'aura plus qu'un vœu à former : ce sera celui d'achever au milieu de vous l'honorable carrière ouverte à mon zèle. »

8. — Rentrée des cours publics et gratuits de géométrie pratique, professés au conservatoire des arts, par M. Prévôt. Les leçons en seront continuées le jeudi et le dimanche de chaque semaine, à midi.

Même jour. Mort de M. Couppier de Claveisoles, conseiller à la cour royale de Lyon. Né dans cette ville et fils d'un magistrat de la sénéchaussée, M. Couppier fut nommé en 1815 juge d'instruction au tribunal civil de Villefranche (Rhône). Elu député en 1824, il fut, dans le cours de sa législature, appelé à la cour royale de Lyon et décoré de la croix de la légion d'honneur. Il était célibataire et âgé de 63 ans. Il est universellement regretté dans cette cité où ses lumières et ses qualités sociales lui avaient acquis beaucoup de considération.

9. — Rentrée des classes de l'école royale de dessin et des beaux-arts, au palais S. Pierre, à 9 heures du matin.

10. — Rentrée des cours publics et gratuits de chimie, à 11 heures et demie, dans une des salles du palais St-Pierre. Ces cours sont professés par M. Tissier.

11. — L'école secondaire de médecine établie dans le sein des hôpitaux civils de Lyon, a fait aujourd'hui sa

rentrée solennelle, en présence de l'administration de ces hôpitaux et d'un concours nombreux d'élèves et de médecins. M. le docteur Sénac, professeur de pathologie interne, a prononcé un discours dans lequel il a traité *de la nature et du siége des maladies.* M. Delphin, président du conseil d'administration, a ensuite pris la parole pour féliciter M. Sénac et les autres professeurs sur le zèle qu'ils montrent dans l'exercice de leurs fonctions. La séance a été terminée par la distribution des prix à ceux des élèves internes qui, par leur charité, leur zèle et leur assiduité dans le service, ont le mieux mérité la satisfaction des administrateurs. Les élèves couronnés sont MM. Jordan, Monnier et Peiffer.

12. — M. le lieutenant général, vicomte Paultre de la Mothe, commandant la 19.e division militaire, est arrivé aujourd'hui à Lyon, venant de Paris, et a repris l'exercice de ses fonctions.

13. — La soiété anonyme des transports de marchandises sur la Saône, par gondoles à vapeur, a fait, samedi dernier, 7 de ce mois, la première épreuve de son procédé. La gondole *le Mercure*, construite sur les plans de MM. Church et Mathieu, munie d'une double machine à basse pression, et traînant à la remorque un bateau chargé d'environ 1500 quintaux, partie de Lyon à 7 heures 10 minutes du matin, est arrivée à Mâcon le même jour à 7 heures 50 minutes du soir. Repartie de cette ville le lendemain à 5 heures 15 minutes du matin, elle est parvenue à Châlons, lieu de sa destination, à 2 heures 15 minutes de l'après-midi; d'où il résulte qu'elle a complété son voyage de remonte *en* 21 *heures* 40 *minutes.* Le lundi 9, la même gondole est revenue de Châlons à Lyon *en* 8 *heures précises.* Le commerce ne peut que se féliciter de la réussite d'une entreprise qui lui promet de si grands avantages, non-seulement pour les transports, mais encore pour la rapidité des communications.

15. — Il vient d'être établi, en vertu d'une décision de M. de Montbel, ministre de l'instruction publique, une école spéciale de commerce au collége royal de Lyon, sur la demande de M. l'abbé Perret, proviseur. Les élèves ne seront reçus qu'à l'âge de 14 ans, et pourront redoubler la première année.

Objets de l'enseignement et noms des professeurs.

Langue française : M. Noirot. — allemande : M. Durre. — anglaise : M. Jackson. — italienne : M. Cardelli. — espagnole : M. Lefevre.

Tenue des livres : M. Gillet.

Histoire et géographie : M. Nouseilles.

Mathématiques théoriques et pratiques, physique et chimie : M. Foyer.

Grammaire et logique : M. Noirot.

Rhétorique et littérature : M. Rabanis.

Dessin linéaire : M. Flachéron fils.

Droit commercial : M. Saint-Loup Boissieux.

16. — Rentrée de la cour royale de Lyon. Cette cérémonie a été précédée de l'installation de M. le comte Godard de Belbeuf dans les fonctions de premier président, de MM. Breghot du Lut et Gairal fils dans celles de conseillers, et de M. Devienne dans celles de conseiller-auditeur. Ces réceptions ont eu lieu à huis clos. Après la messe du S. Esprit, toutes les chambres se sont rendues dans la grande salle du palais, où M. l'avocat-général Nadaud a prononcé le discours de rentrée. L'orateur a pris pour sujet l'obéissance absolue et le respect que les magistrats doivent à la loi [1].

20. — M. Guernon de Ranville, procureur-général près la cour royale de Lyon, absent depuis quelques jours,

1 On trouve une analyse de ce discours dans la Gazette de Lyon du 29 novembre.

est arrivé aujourd'hui en cette ville. Un ordre transmis par le télégraphe l'attendait, et quelques heures après son arrivée, il est parti pour Paris, où il va remplacer dans les fonctions de ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, M. le baron de Montbel, nommé ministre de l'intérieur en remplacement de M. de la Bourdonnaye, démissionnaire.

21. — Avis de M. le maire portant que le 1.er décembre prochain, à 9 heures du matin, aura lieu, dans une des salles du palais S. Pierre, la rentrée des cours gratuits de mathématiques élémentaires, appliquées aux arts et métiers, et de mécanique industrielle, professés à l'institution provisoire de la Martinière, par M. Tabareau, directeur de cet établissement; et l'ouverture d'un cours de dessin spécialement appliqué aux arts mécaniques, lequel est ajouté à l'enseignement de ladite institution, en vertu d'une délibération du conseil municipal du 9 janvier dernier, et sera professé par M. Dupasquier, architecte.

22. — La *Gazette universelle de Lyon* reparaît aujourd'hui sous le titre de *Gazette de Lyon*. Elle a le même format et sera rédigée sous l'influence des mêmes doctrines. Quelques-uns des rédacteurs appartiennent à l'ancienne association. La *Gazette de Lyon* paraîtra tous les jours, excepté le lundi. L'impression en est confiée à M. Rusand.

24. — S. A. R. Madame, duchesse de Berry, qui avait couché avant-hier à Valence, revenant d'accompagner LL. MM. siciliennes et la future reine d'Espagne sa sœur, arriva hier au soir à six heures et demie dans notre ville, accompagnée de mesdames la duchesse de Reggio et la comtesse de Bouillé, et de M. le comte de Mesnard et de M. de Verdalle, officier des gardes. Madame a reçu, un moment avant son dîner, dans l'hôtel

de l'Europe où elle est descendue, les principales autorités de Lyon.

Ce matin, à neuf heures, malgré une pluie violente, la princesse est sortie en voiture avec Madame de Bouillé et M. de Mesnard; elle s'est rendue dans le magasin de librairie de M. Louet où elle a acheté des livres et souscrit pour plusieurs exemplaires du recueil périodique destiné à l'éducation, intitulé l'*Abeille*. Elle a aussi visité le magasin de curiosité, d'antiquité et d'histoire naturelle de M. Lafont, quai de Retz, et y a fait pareillement acquisition de divers objets. Rentrée à onze heures, S. A. R. a reçu les mêmes personnes que la veille, et a témoigné à M le préfet et à M. le maire son regret de partir si précipitamment, d'après l'obligation où elle se trouvait d'arriver à jour fixe dans la capitale.

Plusieurs fabricans ont eu l'honneur d'être admis auprès de la princesse, qui a fait emplette d'un grand nombre d'objets de goût provenant de nos manufactures. On lui a présenté plusieurs placets qu'elle a reçus avec beaucoup de bonté.

Avant midi, S. A. R. a donné l'ordre du départ. La pluie tombait avec un surcroît d'abondance, mais la foule n'était point arrêtée par cet obstacle; elle se portait avec empressement sur le passage de Madame, que bordait une double haie d'infanterie et de cavalerie de la garnison sous les armes, depuis l'hôtel de l'Europe, le long du pont et du quai de l'Archevêché, du port de S. Jean et des quais Humbert et de la Baleine, jusqu'au pont du Change. M. le lieutenant-général, vicomte Paultre de la Mothe, et M. le maréchal de camp, baron Rouget, étaient à cheval aux portières de la voiture de S. A. R. Une nombreuse cavalcade de jeunes gens l'accompagnait, bravant un temps des plus affreux avec autant de zèle et de constance que les soldats les plus aguerris. N'écoutant elle-même que son désir de répondre aux témoignages d'amour et aux acclamations de la multitude

rassemblée sur sa route, Madame avait ordonné que les vasistas de sa voiture restassent ouverts, et n'a cessé durant tout le trajet de saluer affectueusement le peuple. Enfin S. A. R. a quitté une seconde fois notre ville en exprimant combien elle était charmée de la réception qu'on lui avait faite, et en réitérant l'assurance qu'elle se ferait un plaisir de rendre compte au roi des sentimens des Lyonnais et de leur dévouement pour sa famille.

27 — Réception de MM. Bourbon, président du tribunal de commerce, Thomas Dugas, adjoint de M. le maire, et Rousseau, inspecteur des douanes, nommés chevaliers de la légion d'honneur à l'occasion de la fête du roi. Cette réception a eu lieu à l'hôtel de la préfecture, par M. le comte de Brosses, délégué à cet effet par M. le Grand-Chancelier.

28 — Deux ordonnances du roi des 3 novembre 1827 et 3 juin dernier avaient nommé une commission spéciale pour statuer, conformément à la loi du 16 septembre 1807, sur la demande en indemnité de plus-value, formée par la ville de Lyon aux propriétaires des maisons de la place d'Albon, à raison de l'embellissement apporté à cette place par les démolitions qui y ont été exécutées. Après de longs débats et la publication de plusieurs mémoires de la part des propriétaires intéressés, la commission a écarté les questions préjudicielles élevées par ces derniers, et a décidé qu'il existait une plus-value de 89,000f., acquise par sept des édifices qui forment aujourd'hui la place d'Albon. Toutefois elle a réduit aux quatre dixièmes de cette somme l'indemnité à payer par les propriétaires intéressés, qui sont en conséquence assujettis à verser à la caisse de la ville 35,600 francs répartis entre eux proportionnellement, selon leur part dans la somme totale de la plus-value.

Même jour. — Par une ordonnance royale récemment rendue, M. Viennot de Vaublanc, substitut de M. le procureur du roi près le tribunal civil de Bourg, a été nommé aux mêmes fonctions près le tribunal de Lyon en remplacement de M. Isaïe Boissieux.

M. Leuillon de Thorigny a été nommé pour remplacer à Bourg M. de Vaublanc.

29. — Ouverture du jubilé pour le diocèse de Lyon. Voy. plus haut pag. 56.

⁂ Le *Bulletin des lois*, n. 327, contient une ordonnance du roi du 4 novembre, portant proclamation de brevets d'invention en faveur d'un grand nombre d'individus parmi lesquels figurent les Lyonnais ci-après :

1.° Le s.r Guiochon (Jacques-François), fabricant d'étoffes de soie, demeurant rue S. Polycarpe, n. 10, pour un moyen mécanique propre à faire des liens sans nœuds et sans fin, afin d'empêcher la soustraction des soies et autres matières par les teinturiers ;

2.° Le s.r Roche (Joseph), mécanicien, côte des Carmélites, n. 30, pour un bateau mécanique propre à la navigation intérieure ;

3.° Les s.rs Ribard (Louis) et Werly (Jean), mécaniciens, rue Ste Marie des Terreaux, n. 3, pour des perfectionnemens apportés aux machines dits *à la Jacquard ;*

4.° Le s.r Dubost fils (Basile-Jean), demeurant chez le s.r Perret, fabricant de produits chimiques, pour une combinaison de machines à vapeur, avec emploi de chevaux de halage, à l'effet de remorquer les bateaux sur les fleuves et rivières ;

5.° Le s.r Felissent (Ennemond), rue S. Polycarpe, n. 3, pour un appareil de dessiccation par l'air échauffé directement par le feu ;

6.° Le s.r Bidreman (Nicolas), fabricant de plâtre, à

Vaise, pour un moulin à broyer et à moudre le plâtre, qu'il nomme *moulin tamiseur* ou *moulin percé*;

7.° Le s.r Tainturier jeune (Pierre), fabricant d'étoffes de soie, rue S. Polycarpe, n. 12, pour une mécanique destinée à empêcher la soustraction d'une partie des soies confiées aux teinturiers;

Et 8.° Le s.r Vourloud (Jean-François-Nicolas), parfumeur distillateur, quai Bon-Rencontre, pour des procédés de fabrication d'une eau aromatique et spiritueuse, dite *eau de Cologne*.



STATISTIQUE.



ESSAIS HISTORIQUES SUR LES RUES ET QUARTIERS DE LYON.

(XX.ᵉ Article).

Coisevox (rue). Voyez Coysevox.

Collége royal (place du), située entre la rue Henri et la rue Neuve, et à laquelle viennent aussi aboutir les rues Treize-Pas, Mulet, Bât-d'argent et du Pas-Etroit.

Le collége royal que l'on voit sur cette place et qui lui a donné son nom, date du siècle de François I.ᵉʳ, et voici quelle a été son origine.

La fête de la Trinité, établie par la dévotion spontanée des fidèles dans quelques églises et monastères de France, dès le 12.ᵉ ou même dès le 10.ᵉ siècle, fut adoptée à Lyon sous le pontificat de Clément V, dont le successeur Jean XXII la rendit générale. Plusieurs citoyens de Lyon, d'une piété distinguée, s'unirent en 1306 par une sainte association dont l'objet fut de célébrer cette nouvelle fête d'une manière plus particulière. Les papes leur accordèrent bientôt des indulgences et de grands priviléges. Ils élevèrent près du cimetière de S. Nizier et sur une partie du sol occupé aujourd'hui par la place de la Fromagerie, une chapelle où ils s'assemblèrent durant plus de deux siècles; mais cet édifice ayant été renversé par les protestans en 1562, il ne se releva jamais de ses ruines, et les associés se

transportèrent dans une chapelle de l'église de S. Nizier qui a été le lieu de leurs réunions jusqu'au moment de la révolution.

Cette confrérie qui était nombreuse, avait fait avec le temps quelques acquisitions, dont la plus considérable consistait en granges [1] et vignes, et situées sur les bords du Rhône, à l'extrémité de la rue Neuve. Elle jouit paisiblement de ces acquisitions jusqu'en 1527. On croit même que dès l'année 1519 elle y avait établi au milieu des champs une école particulière où les pères de famille qui la composaient envoyaient leurs enfans. Les échevins de Lyon voulurent faire jouir le public du même avantage; et sur les instances de Symphorien Champier et de Claude de Bellièvre qui depuis fut procureur-général et ensuite premier président du parlement de Dauphiné, ils traitèrent avec les courriers [2] et les principaux de la confrérie qui leur cédèrent les terrains dont il s'agit. Il fut stipulé par l'acte qui est à la date de 1527 [3] que l'école conserverait le nom de collége de la Trinité, et que la propriété des terrains reviendrait à la confrérie, si ce collége était supprimé ou transféré ailleurs. Il est digne de remarque que cette cession fut entièrement volontaire, puisqu'elle précéda de deux

[1] Nous avons déjà remarqué qu'à Lyon et dans les environs, le mot *grange* signifiait et signifie encore en langage vulgaire, non le lieu de la ferme où l'on met la récolte des blés en gerbes, mais la ferme elle-même, le domaine, la métairie, ou l'habitation du colon partiaire ou métayer.

[2] *Courrier* est un ancien mot dérivé de *corrector*, et qui n'a aucun rapport, ni de sens, ni d'étymologie, avec *courrier* de poste.

[3] 1.er juillet.

ans l'ordonnance de 1529, par laquelle François I.er décida que tous les biens-fonds possédés par les confréries seraient convertis en établissemens d'instruction et d'utilité publique [1].

Le nouveau collége fut remis à des professeurs séculiers. La ville accorda, seulement au principal, des honoraires de 400 livres. Le premier principal fut Guillaume Durand, lyonnais ; Claude de Cublize lui succéda : la mauvaise administration de celui-ci porta le consulat à le destituer, et à le remplacer en 1540 par le célèbre Barthélemi Aneau qui était déjà un des professeurs de l'établissement.

Barthélemi Aneau occupe dans notre histoire une place trop importante, et par l'éclat qu'il a jeté sur notre collége, et par sa mort déplorable, un des plus tristes fruits de nos troubles politiques et religieux, pour que nous n'entrions pas ici dans le détail de sa biographie. Nous ne sortirons pas par là des limites de notre plan qui ne consiste pas seulement à donner une descriptîon des lieux, mais encore et principalement à rappeler les souvenirs qu'ils réveillent. Nous emprunterons à l'un de nos collègues, M. Cochard, la notice qu'il a rédigée sur Barthélemi Aneau et qui a paru dans le recueil périodique, intitulé *La France provinciale*, dont il n'a été publié que deux n.os, ceux de juin et de juillet 1827. C'est dans le premier de ces n.os, pag. 52-68, que se trouve cette intéressante notice. Les légers changemens que nous y avons faits sans toucher au fond des choses, ont été soumis à l'approbation de l'auteur, ainsi que

1 Une partie de ces détails et de ceux qui suivent est tirée de la *Notice sur le collége royal de Lyon*, insérée dans les *Archives du Rhône*, tom. VII, pag. 127-140.

les notes dont nous avons accompagné son travail et où se trouvent consignés le résultat de nos propres recherches et quelques renseignemens qui nous avaient été transmis par feu M. l'abbé Sudan.

Barthélemi Aneau qui fut un des hommes les plus savans de son siècle, était natif de Bourges, comme il le dit lui-même dans ses ouvrages [1]. Plusieurs de ses compatriotes établis à Lyon [2] l'avaient indiqué au consulat, et il s'était empressé de répondre à la confiance qu'on lui témoignait, en venant occuper dans le nouveau collége le poste de professeur de rhétorique qui lui était assigné. Il ouvrit sa classe en 1529.

Elève de Guillaume de Cambray, chancelier de l'université de Bourges, et du célèbre Melchior Wolmar qui avait eu aussi au nombre de ses disciples Bèze et Calvin, Aneau était parvenu, sous ces maîtres habiles, à acquérir des connaissances très-étendues et très-variées : non-seulement la plupart des langues vivantes de l'Europe lui étaient familières, mais il possédait à fond les lettres grecques et latines. Il était, au dire de La Croix du Maine [3], poète latin et français, historien, jurisconsulte et orateur.

Des qualités aussi brillantes, jointes à un extérieur agréable et à une extrême facilité d'élocution, répan-

1 Notamment à la suite de la seconde pièce du recueil des Emblêmes d'Alciat, traduit par lui en vers français.

2 « Jean de Bourges et son frère nommé Jean comme » lui, les deux Cuchermois et Jean d'Authon (*lisez* : « d'Aulhon), anciens conseillers échevins, étoient de » Bourges. » Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, tom. II, pag. 668-669.

3 *Bibliothèque françoise*, art. *Berthelemy* (sic) *Aneau*.

daient sur les leçons du professeur un intérêt toujours croissant, qui excitait dans le cœur de la jeunesse l'amour du travail et une ardente émulation.

L'art de l'imprimerie et le commerce de la librairie étaient alors très-florissans à Lyon. Les savans se rendaient dans cette ville de toutes les parties du royaume, même des pays étrangers, pour surveiller la publication de leurs ouvrages, ou pour conférer entre eux sur les diverses sciences qu'ils cultivaient. C'est là une circonstance qui contribuait puissamment à ranimer et à entretenir dans nos murs le goût des bonnes études.

Barthélemi Aneau introduisit dans le collége l'usage qui a long-temps subsisté, de ces exercices littéraires qui terminaient l'année scholastique, et dont l'heureux résultat était de faire connaître la capacité de l'élève, de fortifier sa mémoire, de l'accoutumer à paraître et à parler en public, et à s'exprimer avec élégance et précision, et enfin de lui donner cette grâce, ce ton, cette attitude qui conviennent à l'orateur et qui ajoutent tant de prix au discours. Cette innovation fut trouvée si heureuse qu'on l'adopta généralement, et que l'usage s'en pratique encore dans quelques institutions particulières.

Les curieux conservent dans leurs bibliothèques deux des pièces qu'Aneau avait faites à l'occasion de ces mêmes exercices : la première est le *Mystere de la Nativité, par personnages, composé en imitation verbale et musicale de diverses chansons recueillies sur l'escriture saincte, et illustré d'icelle*, etc. Cette pièce que M. Delandine [1] regarde comme le premier modèle de nos opéras comiques, puisque son auteur la fit chanter en

[1] *Catalogue de la Bibliothèque de Lyon, Théâtre*, p. 11.

entier sur des airs en vogue de son temps, fut imprimée en 1537, chez Sébastien Gryphe.

La seconde est intitulée : *Lyon marchant* [1], *satyre françoise, sur la comparaison de Paris, Rohan* (Rouen), *Lyon, Orléans, et sur les choses mémorables depuys l'an* 1524, *soubs allegories et enigmes, par personnages mysticques.* Aneau la fit jouer en 1541 : elle fut imprimée, l'année suivante, à Lyon, chez Pierre de Tours, petit in-8.° Les quatre villes indiquées dans le titre se disputent la préséance : Lyon finit par l'obtenir, au jugement de *Dame Vérité.*

Rubys, *Hist. de Lyon*, pag. 356, nous apprend que les Suisses ayant assiégé Dijon en 1513, firent grand'peur aux Lyonnais : « ce qui, ajoute-t-il, donna » subiect de nostre temps, à maistre Barthelemy Aneau, » principal du college de la Trinité, de representer par » gausserie en des jeux publics, une grosse brayette qui » faisoit peur à un Lyon. » Cette pièce [2] n'a pas été imprimée [3].

[1] Et non *marchand*, comme l'écrivent quelques bibliographes, tels que La Croix du Maine, de Bure, etc.

[2] Si toutefois c'en était une, et non une simple représentation.

[3] Nous sommes entré ailleurs (tom. VI, pag. 53-55) dans quelques détails sur la part que prit Barthélemi Aneau à la direction des représentations publiques qui se firent à Lyon en 1559 pour célébrer la paix signée entre le roi de France, Henry II, et le roi d'Espagne. Nous renvoyons le lecteur à l'extrait que nous avons donné en cet endroit d'un opuscule de Benoît du Troncy, contenant le récit curieux de ces représentations. On y verra une description abrégée de jeux emblématiques fort sin-

C'est ainsi qu'Aneau mettait à profit les courts instans que lui laissaient ses nombreuses occupations : il ne trouvait de délassement que dans l'étude ; son esprit actif, son application soutenue lui rendaient faciles tous les genres, mais c'était dans la poésie latine qu'il excellait principalement [1]. L'ouvrage qu'il a intitulé *Picta poesis* [2] et qu'il a traduit lui-même en vers français, sous le titre d'*Imagination poétique* [3], est un recueil d'emblêmes en latin et en grec [4], la plupart assez ingénieuses. Minos ou Mignault, de Dijon, dans son commentaire sur les Emblêmes d'Alciat [5], parle avec éloge de la comparaison, en effet spirituelle, que fait notre savant [6] de

guliers que fit exécuter sur le Rhône, à cette occasion, Barthélemi Aneau qui en avait été chargé par *ceux de rue Neuve et des environs*, c'est-à-dire par les habitans de son quartier.

1 Il prenait en latin le nom d'*Anulus* qui répond pour le sens à son nom français d'*Aneau* (anneau, bague). Les poètes du temps, grands amateurs d'allusions et ayant presque tous des relations avec Aneau, n'ont pas manqué de jouer sur son nom. Nous pourrions en rapporter de nombreux exemples.

2 La traduction et l'ouvrage original furent imprimés à Lyon, chez Macé Bonhomme en 1552, in-8., puis en 1556, et chez Louis et Charles Pesnot, en 1564, in-16, avec fig. en bois.

3 Dédié à Philibert Babou, évêque d'Angoulême, son collègue d'études.

4 Il s'y trouve quelques vers grecs en petit nombre, entremêlés parmi les vers latins.

5 *Ad Emblem.* 185.

6 Page 9 du *Picta poësis*, édition de 1564, laquelle est en ce moment sous nos yeux.

la fable de Cadmus semant sur la terre, par le conseil de Minerve, les dents du dragon de Castalie, d'où sortirent des hommes vivans, avec les caractères de l'imprimerie qui, par l'arrangement qu'on leur donne, produisent des ouvrages admirables.

On remarque, parmi les poésies de notre auteur, deux morceaux curieux [1], qui servent à nous faire connaître des particularités arrivées de son temps à Lyon, et qui méritent d'être rappelées.

En l'année 1540, trois jeunes gentils-hommes, nommés de Senecey, de Corberon et de Sarcy, étant venus dans cette ville pour y faire des emplettes à l'occasion du mariage de l'un d'eux, logèrent à l'hôtel du *Porc-sellé* [2], dans la rue de Flandres. A peine s'étaient-ils

[1] On trouve le premier, pag. 122 de l'édition que nous venons de citer du *Picta poësis*, et à la suite du *Lyon marchant*, avec d'autres pièces intitulées, *Epigrammes sur aulcunes choses memorables advenues à Lyon audict an* 1541. Aneau célèbre en ce dernier endroit une autre *aventure* : c'est celle d'une *belle Dame Lyonnoise*, nommée *Jehane Reste*, qui, pour gagner un pari, donna un baiser à un ramonneur dans la rue. Nous avons eu occasion de rapporter dans les *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 285, cette petite pièce curieuse par sa naïveté.

[2] Nous croyons, malgré l'autorité de l'abbé Pernetti; *Lyonn. dign. de mém.*, tom. I, pag. 229, et malgré celle de M. C., ici et pag. 439 de son *Guide du voyageur à Lyon*, qu'au lieu de *Porc-Sellé*, il faut dire *Porcellet. Porcellet*, en vieux français, est le diminutif de *porc*, *porcel*, *porceau*, comme, en latin, *porcellus* d'où il est dérivé, est le diminutif de *porcus*. Il y avait à Arles une famille et un bourg des *Porcelets* : la tradition donnait pour origine à ce nom une aventure arrivée à une dame

mis au lit que le plancher supérieur de la chambre où ils se trouvaient, se détacha et les écrasa sous son poids. Cet accident tragique fut célébré par divers poètes. On distingua surtout l'épigramme suivante [1] :

Trois Adonis dans leur jeunesse verte,
Gissent ici : Lyon, pleure leur perte.
Helas ! chez toi comme sans nul remords
Ils discouroient, un porcellet farouche,
Les surprenant la nuit dedans leur couche,
Les enterra devant qu'ils fussent morts.

Aneau se servit de la poésie latine pour décrire le même fait [2], et ses vers peuvent se lire encore avec plaisir.

de cette famille, et où il était question de *petits porcs*. Voyez les historiens d'Arles, et M. de Marchangy, *Tristan le Voyageur*, tom. VI, pag. 202 et 203

1 Cette épitaphe dont le quatrième vers appuie notre sentiment sur le véritable nom de l'hôtel de la rue de Flandres où eut lieu l'accident dont il s'agit, a été attribuée quelque part à Maurice Scève ; elle est rapportée par le P. Pierre de Saint-Romuald dans son *Trésor chronologique*.

Aneau employa la même pensée et presque les mêmes expressions dans le quatrain suivant qu'il intitula *Enigme*, et qu'il avait d'abord composé en latin :

Dedans le corps d'un Lyon merveilleux,
Trois Adonis un porceau perilleux
Tua sans dent, et sans les avoir mords,
Qui enterrez furent plus tost que morts

2 On a vu dans la note précédente qu'il se servit aussi de la poésie française. Il traduisit même en vers français la pièce latine (de six distiques) qu'il avait faite sur ce

Le second événement dont sa plume féconde nous a conservé le souvenir, est moins fâcheux que le premier; mais il est peut-être plus extraordinaire. François Pelous creusant un puits sur la colline de St. Sébastien [1] en 1552, déposait autour de l'ouverture la terre qu'il en retirait. Le poids de cette terre entassée occasiona dans le puits un éboulement qui ensevelit cet ouvrier. Heureusement pour lui, les planches destinées à soutenir le terrain, formèrent sur sa tête une espèce de voûte qui lui laissa la liberté de respirer. Il demeura sept jours dans cette situation critique, ne vivant, comme il le raconta dans la suite, que de son urine qu'il buvait. Ce ne fut qu'après cet espace de temps qu'en relevant la terre amoncelée au-dessus de sa tête, on l'entendit demander du secours, et qu'on le retira vivant et *en parfaite santé* de ce profond sépulcre. Ce fait paraîtra encore plus étonnant quand on saura que Pelous était sexagénaire [2].

L'épigramme publiée par Aneau à l'occasion de l'entrée du maréchal de Saint-André à Lyon comme gouverneur en 1550 [3], et celle qu'il fit sur l'ouvrage de Claude

sujet, et qui se trouve, ainsi que sa traduction, à la suite du *Lyon marchant*, comme nous l'avons dit plus haut.

1 Dans la métairie de Louis d'Heirieu.

2 La pièce latine qu'Aneau a consacrée à ce singulier événement, consiste en douze distiques élégiaques; elle figure à la fin du *Picta poësis*, édition de 1564, pag. 123-124, et elle y est suivie d'un récit en prose de la même aventure, encore plus circonstancié, et qui termine le volume.

3 Pag. 10 de l'édition du *Picta poësis*, déjà citée. Le

Mylæus, *de Primordiis urbis Lugduni commentarius* [1], méritent aussi d'être citées [2].

Il ne se borna point à composer des poésies légères : des productions plus importantes le recommandèrent au monde savant ; il enrichit notre littérature d'un ouvrage précieux, l'*Utopie* de Thomas Morus, *ou du meilleur gouvernement possible*. Ce roman politique qui est encore estimé, n'était pas connu en France : la traduction qui en fut donnée par Aneau, obtint le plus grand succès ; elle fut d'abord imprimée à Paris, in-8.°, et à Lyon, par Jean Saugrain, in-16, en 1559 [3].

Laboureur rapporte cette épigramme, tom. II, pag. 177 de ses *Masures de l'Isle Barbe*, et nous en avons nous-même donné, d'après lui, une nouvelle copie dans les *Archives du Rhône*, tom. VII, pag. 343.

1 Le P. Ménestrier l'a transcrite pag. 184 de son *Introduction à la lecture de l'histoire*. L'ouvrage de Christophe Milieu (en latin *Mylæus*), auquel elle se rapporte, et qui est d'une extrême rareté, parut à Lyon, chez Sébastien Gryphe, en 1545, in-4.°

2 En voici une autre, d'un genre différent, qui est peut-être meilleure :

Umbra suum corpus radianti in lumine solis
 Cum sequitur, refugit; cum fugit, insequitur.
Sic sunt naturæ tales muliebris amores :
 Optet amans, nolunt; non velit, ultrò volunt.

3 Tout l'alinéa qu'on vient de lire, a besoin d'être rectifié : non-seulement Aneau n'est pas le premier traducteur français de l'*Utopie* de Thomas Morus ; mais encore il parait qu'il ne l'a pas même traduite, et qu'il n'a fait que reproduire une version composée par Jean Le Blond, d'Evreux, et imprimée neuf ans auparavant, en 1550,

Marot avait traduit en vers français de dix syllabes le premier et le second livres des Métamorphoses d'Ovide : Aneau ajouta le troisième livre, et fit imprimer le tout à Lyon, chez Macé Bonhomme, en 1556, in-12 [1]. Il avait publié en 1539, chez Sébastien Gryphe, un autre ouvrage, in-4.°, intitulé : *Chant natal, contenant sept Noëlz, vng chant pastoural et vng chant royal avec vng mystere de la Nativité par personnages*, etc., qui fut réimprimé en 1559, in-8.°, Lyon, Godefroy Beringen, sous ce titre : *Genethliac musical et historial de la conception et nativité de J. C., sous mystique allusion, avec un chant royal pour chanter à l'acclamation des Roys* [2]. Il publia aussi, en 1560 [3], petit in-8.°, *Alector ou le Coq, histoire fabuleuse, traduite en françois d'un fragment grec*, morceau rare que les biographes recher-

à Paris, chez Charles l'Angelier, in-8. Ce plagiat découvert par l'abbé de Saint-Léger (voyez le *Journal général de France* du 8 octobre 1789) a été indiqué par Meunier de Querlon, pag. ix et x de la préface qu'il a mise à la tête de l'édition latine de l'*Utopie*, publiée, avec l'*Eloge de la Folie* d'Erasme, chez Barbou, en 1777.

[1] Il dédia cette édition *à Messieurs François et Leonard Pornas* (al. *Pournas*) *freres*, jeunes-gens de Lyon, qu'il excite par de bonnes raisons à l'amour de l'étude. Il y joignit un discours *pour servir de preparation à la lecture d'Ovide et des autres poëtes fabuleux*. Goujet, *Bibl. franç.*, tom. VI, pag. 23 et 24.

[2] Le *Chant natal* et le *Genethliac musical* sont des réimpressions, avec additions, du *Mystere de la Nativité*, publié, pour la première fois, en 1537, et dont M. C. a parlé plus haut.

[3] Chez Pierre Fradin, à Lyon.

chent [1]. Enfin il fit encore paraître plusieurs autres opuscules [2], tous marqués au coin d'un goût assez bon

[1] La Monnoye juge ce morceau et Aneau lui-même avec une grande sévérité : « C'étoit dans le fond, dit-il, un pauvre érivain que Barthélemi Aneau, soit en latin, soit en françois, n'en déplaise à Naudé qui, pag. 92 de son *Mascurat*, l'appelle le docte Barthélemi Aneau, par rapport à un mauvais roman intitulé *Alector*, où de bonnes gens croient voir un sens mystique merveilleux, quoiqu'il n'y en ait pas plus que dans les Fanfreluches antidotées de Rabelais. Il feignoit, pour donner plus de poids à son ouvrage, l'avoir tiré d'un vieux fragment grec. » Notes sur La Croix du Maine, art. *Berthelemy Aneau*.

[2] On en trouvera l'indication dans les *Mémoires* de Niceron, tom. XXII, pag. 172 et suiv., dans le *Manuel du libraire* de M. Brunet, etc. Ce dernier bibliographe pense que Barthelémi Aneau pourrait bien être l'auteur d'un volume intitulé : *Comedie, ou dialogue matrimonial, exemplaire de paix en menage, extrait du devis d'Erasme, duquel est le titre* : Vxor mempsigamos; Paris, Jean Longis et veuve Sertenas, 1541, in-8.°, parce que, dans son épître dédicatoire à Guillaume de Martheray, le traducteur anonyme, parlant à son livre, lui dit :

Si lui diras l'aneau tout rond m'envoye.

Aneau a traduit *vers pour vers* les *Emblêmes d'Alciat*, Lyon, Guillaume Roville, 1549, in-8.°, avec des figures en bois du petit Bernard (Salomon Bernard, célèbre graveur de Lyon), réimprimées en 1558, in-16.

Il paraît avoir été l'éditeur d'un grand nombre d'ouvrages publiés de son temps. C'est lui qui a composé la préface de l'*Advertissement sur le fait de l'usure, extrait de deux livres latins composez sur ceste matiere par Fran-*

pour le temps et empreints de cette érudition classique qui était alors à la mode.

Un mérite aussi bien établi, et relevé par un grand fonds de modestie, lui valut des amis et des protecteurs. Le consulat crut même ne pouvoir confier à de meilleures mains que celles d'Aneau la place de maître principal du collége, vacante par la mort de Jacques Dupuy qui avait succédé à Guillaume Durand [1]. L'acte en fut

çois Hoteman Parisien, Lyon, Macé Bonhomme, 1552, in-8.° Il surveilla l'impression des poésies latines de Jean Girard, Lyon, Pierre Fradin, 1558, aussi in-8.° Le privilége pour l'impression et la vente de la *Prinse de Thionville*, Lyon, même année, petit in-8.° de 28 pages, est accordé à Barthélemy Aneau et à Nicolas Edoard ; il est daté de Lyon, le 29 juin, et signé Crinan. Aneau paraît avoir été le rédacteur de cette relation. Le consulat le chargea en 1560 de présider à une nouvelle édition du *Recueil des privileges et franchises* de cette ville. L'oraison doctorale de la St. Thomas fut prononcée par lui deux fois, savoir, en 1538 et en 1540.

Tous ses ouvrages sont recherchés aujourd'hui à cause de leur rareté qui fait peut-être leur plus grand mérite. Le goût, non plus que la langue, n'était pas formé : on affectait l'érudition, on courait après les pointes et les jeux de mots. Notre savant n'avait pas su, comme son ami Marot, et comme Rabelais, s'élever au-dessus de son siècle. Toutefois il est juste d'observer que les défauts qu'on lui reproche sont beaucoup moins sensibles dans ses poésies latines que dans ses vers et ses autres ouvrages français.

1 Comme nous l'avons dit plus haut, Barthélemi Aneau avait été quelque temps régent du collége de la Trinité sous la présidence de Claude de Cublize dont la mauvaise administration obligea le consulat de pourvoir à son remplacement : on chargea de cette administration Barthélemi Aneau en 1540 et de nouveau en 1543. Après dix ans

passé le 29 septembre 1558. Les conseillers de ville lui firent la remise des bâtimens du collége, des ustensiles et des meubles qui les garnissaient, sous les conditions suivantes : 1.° qu'il entretiendrait quatre classes pour l'instruction des principes de la langue latine ; 2.° que les élèves pensionnaires seraient nourris suffisamment, sans superfluités, et mis proprement ; 3.° qu'il placerait un portier à la principale porte du collége ; 4.° qu'il n'admettrait aucuns régens à enseigner sans les avoir présentés auparavant au consulat qui les interrogerait

d'exercice, il désira se démettre de cette charge : on y établit Jacques Freschet, natif de Moulins, en décembre 1551 ; mais, en 1555, Freschet ayant abandonné le collége, on y plaça Jacques Dupuy, maître ès arts. Cet homme, peu fait pour un pareil emploi, tint une conduite répréhensible, *ayant mesmes battu ou dechassë sa femme d'avec luy ;* et il fut destitué. D'après l'avis des gens de lettres et autres personnes notables de la ville, le consulat arrêta de rappeler et de renommer Barthélemi Aneau qui fut, en effet, de nouveau, principal recteur du collége en 1558 pour quatre années.

Il est à remarquer que, dans le nouveau traité, il fut inséré, sans doute à la demande des pères de famille et des principaux citoyens, un article spécial ainsi rédigé :

« *Item.* Ne permettra (le principal) estre leu ni enseigné » audict college aucune doctrine, ni livres defendus ou » censurez, contre l'honneur, auctorité et defense de » nostre mere saincte Eglise, et souffrir audict college » estre tenu propos, n'y dogmatisant ni enseignant maul- » vaise doctrine en particulier ni en general ; et où il se » trouvera contrevenir en tout ou en partie au contenu » de ces presentes, sera tenu et promet de sortir hors du » college et à la premiere requisition desdicts conseillers, » etc. »

pour juger s'ils étaient capables et de bonnes mœurs ; 5.° qu'il ferait célébrer une messe basse les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine ; 6.° que tous les enfans allant et venant au collége seraient enseignés en payant, chacun d'eux, deux sols six deniers par mois. Ce traité fut convenu pour quatre ans, et le consulat s'obligea à compter au principal, en considération des charges qui lui étaient imposées, une somme de 400 livres chaque année, indépendamment de 15 liv., aussi par an, pour les trois messes hebdomadaires.

Un traité si avantageux pour la ville, semblait devoir assurer à Aneau une protection constante de la part des magistrats : aussi vit-on son établissement prospérer, dans le principe, d'une manière remarquable ; on ne cessait de le louer, sous le rapport de l'instruction et sous celui des mœurs ; chacun applaudissait à la bonne administration du principal. Ce concert d'éloges lui facilita les moyens de faire un mariage avantageux : il épousa Claudine Dumas, petite-fille de Claude Dumas, surnommé le More, marchand *bastier* à Lyon, où il possédait une maison et d'autres immeubles. Tout réussissait au gré de ses désirs ; mais il ne tarda pas à éprouver l'inconstance de la fortune.

La doctrine de Luther et de Calvin avait déjà fait quelques progrès à Lyon : leurs sectateurs commençaient à tenir leurs prêches publiquement ; le zèle des catholiques s'alarma de leurs entreprises ; un sentiment d'inquiétude se manifesta dans toutes les classes de la société, et on ne craignit point de répandre des soupçons sur les principes des professeurs du collége, que l'on signalait comme favorisant les nouvelles erreurs. Alors une société naissante qui depuis a jeté un grand éclat, cher-

chait à se mettre à la tête de l'enseignement public : ses partisans, et elle en avait un grand nombre dans cette ville, insinuaient adroitement parmi le peuple que la jeunesse courait les plus grands risques, en étudiant sous des hommes dont la foi était suspecte ; ils inféraient de là que, si l'on voulait conserver la pureté de la religion chrétienne, il était nécessaire de remettre le soin des études à une congrégation qui comptait déjà des hommes distingués par de rares talens et par un zèle digne d'éloges. Ces propos, répétés de bouche en bouche, portaient un coup sensible aux efforts du principal pour soutenir l'établissement qu'il dirigeait, faisaient naître de fâcheuses préventions contre lui, et finirent par amener la terrible catastrophe dont il fut la victime.

Cet événement a été raconté de diverses manières, et la plupart des auteurs qui en ont parlé ne sont pas même d'accord sur l'époque où il a eu lieu : les uns l'ont placé en l'année 1561, d'autres en 1564, et d'autres en 1565. Nous verrons bientôt quelle peut avoir été la cause de ces variations.

Rubys, l'auteur le plus rapproché du fait, et dont le récit nous paraît devoir être admis comme le plus véritable, rapporte [1] qu'en l'année 1561, pendant la procession de St. Nizier pour la fête-Dieu, un orfévre, de la religion prétendue réformée [2], se glissa entre les deux files des assistans, s'approcha du prêtre qui portait le St-Sacrement, le lui arracha des mains, jeta l'hostie à terre et la foula aux pieds. Cet attentat sacrilége [3],

1 *Histoire veritable de Lyon*, pag. 389.

2 Cet orfévre était né à Paris.

3 Il eut lieu, suivant quelques auteurs, le jour de la

qu'on ne peut regarder que comme un acte de démence, reçut presque aussitôt sa punition : on arrêta le coupable, on le livra à la justice, et le même jour il fut condamné à être pendu après avoir eu le poing coupé. L'exécution suivit de près le jugement, et le corps du criminel fut brûlé devant l'église de St. Nizier. Le peuple furieux de l'outrage exercé sur un objet sacré, enivré du spectacle sanglant auquel il venait d'assister, excité d'ailleurs par des gens qui lui peignaient avec énergie les dangers dont ils prétendaient que la religion était menacée, se porta en tumulte au collége qu'on lui indiquait comme le foyer de la réforme. L'infortuné Barthélemi Aneau se présente ; il cherche à calmer cette tourbe effrénée : sa voix est méconnue ; on le massacre impitoyablement. Sa femme même eût partagé son sort, si, comme nous l'apprend le P. Ménestrier, *Art des emblêmes*, le prévôt de Lyon ne l'eût sauvée en la faisant emprisonner [1].

Fête-Dieu, 5 juin 1561, et suivant d'autres (tels que J. A. de Chavigny, pag. 72 de la *première face du Janus françois*, Lyon, 1594, in-4.o), le jour de l'octave de cette fête, 13 du même mois : il exaspéra le peuple, déjà depuis quelque temps alarmé des menaces et des entreprises des prétendus réformés. La procession de St. Nizier fut continuée, et il y eut en même temps quatre mouvemens : l'un surtout auprès de l'hôpital, où le célébrant fut obligé de se retirer un moment.

Le bruit de cet attentat se répandit aussitôt dans la ville, et donna lieu à ces émotions populaires, et notamment à celle qui se manifesta lors du passage de la procession de St. Pierre au devant de la maison du collége ; mais ce ne fut point après le supplice du frénétique orfévre, comme on pourrait l'induire du récit de M. C.

1 Il est présumable que le principal du collége ne fut

Ainsi périt à la fleur de l'âge [1] un homme vertueux, un savant recommandable, qui avait consacré trente années de sa vie à former des citoyens, le chef respectable d'un établissement d'intérêt public, dont le

pas la seule victime immolée en cette occasion à la fureur du peuple. Bayle rapporte que François Junius, étant alors à Lyon où il recevait des leçons de Barthélemi Aneau, faillit périr aussi dans ce *tumulte de religion. Dict. crit.*, art. *Junius (François)*.

[1] Barthélemi Aneau ne devait plus être *à la fleur de l'âge* lorsqu'il périt, puisqu'il y avait plus de *trente* ans qu'il était entré au collége de Lyon.

Une chose vraiment singulière et qu'aucun biographe n'a remarquée avant nous, c'est qu'un auteur de son temps lui prédit, sept ans d'avance, d'une manière précise, le genre de mort qu'il devait subir. Cet auteur est Marc-Claude de Buttet dans son *Apologie pour la Savoie contre les injures et calomnies de Bartholomé Aneau*; Lyon, Angelin Benoist, 1554, in-8.° de 16 pages non chiffrées. Il paraît que dans un de ses ouvrages Aneau avait parlé du retard que la civilisation éprouvait en Savoie et de l'avantage qu'il y avait pour ce pays d'être soumis à la juridiction française. Buttet, regardant cette réflexion comme injurieuse à sa patrie, y fit la réponse dont nous venons d'indiquer le titre, et parmi les violentes invectives dont il accable son antagoniste, se trouve le passage suivant : « Va doncq' et cherche autre chemin, et » n'espere plus aucun confort de ce magnanime Lyon » où tu te caches, car cognoissant quel homme tu es, » et te reputant indigne de son vmbre, luy mesmes *à* » *belles dents et pattes te demembrera.....* »

Ce Marc-Claude de Buttet, *gentilhomme savoisien*, était de Chambéry. La Croix du Maine cite au nombre de ses ouvrages *des poëmes contre Barthelemy Aneau.*



dévouement ne connaissait aucune borne. Ce fut sans doute le résultat des manœuvres pratiquées par la jalousie, le faux zèle et l'ambition pour arracher la direction du collége des mains des professeurs séculiers et la transporter dans celles d'une corporation qui a plus tard compromis la tranquillité de l'Europe et que nos rois, à deux reprises, ont éte forcés de bannir de leurs états [1].

Le P. de Saint-Aubin, dans son *Hist. de Lyon*, le P. Dorigny, *Vie d'Emond Auger*, et Gaudin, *Essais hist.*, ont adopté l'opinion de Rubys sur les causes et l'époque de la mort d'Aneau : tous assurent que le collége fut fermé le lendemain, et qu'il ne se rouvrit qu'en 1565, lorsque les jésuites en prirent possession. Nous ferons voir que cette dernière assertion n'est point exacte.

Severt, *Chronologie des Archev.*, et Le Laboureur, *Masures de l'Isle Barbe*, confirment le récit de Rubys ; ils racontent qu'en l'année 1561, un religionnaire s'était jeté sur le prêtre qui portait l'hostie à la procession de l'octave du St.-Sacrement, et qu'aussitôt une injure

[1] M. C. n'accuse point les jésuites du meurtre d'Aneau ; il n'en accuse que le zèle outré de leurs partisans qui alla plus loin qu'ils ne voulaient. Le peuple, une fois ému, se livre souvent à des excès que ses moteurs mêmes n'ont pas prévus, et qu'ils sont hors d'état d'empêcher. M. J. F. David, médecin de l'hôtel-Dieu, auteur d'un mémoire intitulé, *Réclamation contre divers abus, avec des réflexions historiques et critiques sur l'enseignement, sur l'administration des colléges et sur les corporations, adressées à la municipalité de Lyon*, Lyon, Louis Cutty, 1790, in-4.° de 84 pages, n'a pas été aussi modéré que M. C. Voy. les pag. 5 et suivantes de sa brochure.

aussi grave faite à la religion catholique avait été réparée par la condamnation et l'exécution de l'impie qui s'en était rendu coupable.

Ménestrier, *Eloge hist. de Lyon*, Brossette, Poullin de Lumina, le P. de Colonia [1], Pernetti, Delandine, *Dict. hist.*, M. Roquefort, *Biogr. univ.*, etc., ont rapporté d'une tout autre manière l'événement qui occasiona le meurtre de Barthélemi Aneau, qu'ils fixent les uns à l'année 1564 et les autres à 1565 : ils prétendent qu'au mois de juin, le jour de la fête-Dieu, une pierre avait été lancée sur le prêtre qui portait l'hostie, au moment où la procession de St. Nizier tournait de l'extrémité de la rue Neuve à la place du Collége, que le bruit se répandit aussitôt que cette pierre était partie d'une des fenêtres du collége, qu'alors le peuple se jeta en foule dans cette maison, et que le principal et la plupart des professeurs y furent tués [2],

1 M. David, dans le mémoire cité dans la note précédente, qualifie la narration du P. de Colonia, de *tissu de fourberies et d'invraisemblances ;* et il y a, en effet, dans le récit de ce jésuite une phrase tournée assez adroitement pour faire entendre que Barthélemi Aneau était réellement l'auteur du sacrilége qui fut cause de sa mort : imputation dont M. David s'efforce de prouver la fausseté. Du reste, cet écrivain ne s'est point aperçu que la date de 1565, adoptée par le P. de Colonia, n'était pas la véritable ; en sorte que tout l'honneur de cette découverte et de celle des preuves dont elle est appuyée appartient à M. C.

2 « Comment peut-on concevoir que le S. Sacrement, reposant sur la poitrine d'un prêtre, recouvert d'un ample dais, et le prêtre qui le portait, aient pu être frappés l'un et l'autre par une pierre tombée d'une des fenêtres du collége, qui, au premier étage même, sont fort éle vée

Cette dernière version n'a été imaginée qu'à la fin du XVII.e siècle, dans l'intention sans doute de justifier cet horrible assassinat, ou du moins d'atténuer ce qu'il a d'exécrable et d'odieux. Un événement raconté par

au-dessus du sol ? Pour produire cet effet, la pierre, au lieu de tomber d'un lieu élevé, devait arriver par une ligne horizontale. Dans le moment qu'une procession passe, tous les spectateurs ont les yeux tournés vers cette procession. Ceux qui la composent, n'ont pas, en marchant, l'attitude qui permet de voir une pierre au sortir des fenêtres : cette pierre n'aurait pu être vue qu'au moment où elle est tombée sur le prêtre et qu'elle l'a frappé. On peut supposer avec plus de vraisemblance, que la pierre a été lancée horizontalement par quelques gens du peuple, apostés dans la rue à cet effet, pour s'écrier aussitôt qu'ils avaient vu sortir la pierre d'une fenêtre du collége, et enfin pour s'y introduire eux-mêmes et massacrer un innocent dont l'existence nuisait aux vues de quelques personnes. » C'est ainsi que s'exprime M. David, *loc. cit.* On voit qu'il pensait que la version adoptée par les auteurs du 17.e siècle était véritable quant au fond et n'avait besoin d'être rectifiée que dans ses détails, tandis qu'elle est absolument fausse, d'après le récit de Rubys, adopté par M. C., et suivant lequel le sacrilége qui irrita le peuple et le porta à massacrer Aneau, ne consista point dans le jet d'une pierre lancée d'une fenêtre sur le S. Sacrement, mais dans l'action d'un orfévre de la prétendue religion réformée qui arracha l'hostie des mains du prêtre et la foula aux pieds. Il est encore à remarquer que M. David, lorsqu'il dit que les fenêtres du premier étage du collége étaient *fort élevées au-dessus du sol*, raisonne dans la supposition que la forme et les dimensions du bâtiment étaient les mêmes qu'elles sont aujourd'hui, tandis qu'il est certain que cette maison a été depuis entièrement reconstruite.

Severt et par Le Laboureur, a pu donner lieu à cette version, et servir de base au récit que l'on voulait substituer à celui des auteurs contemporains. Antoine d'Albon, disent-ils, portant, en qualité d'archevêque de Lyon, le St.-Sacrement à la procession de la fête-Dieu, des hérétiques irrités du rétablissement de cette auguste cérémonie qu'ils avaient voulu anéantir, lui lancèrent un quartier de roche, d'une grosseur extraordinaire, du troisième étage d'une maison située à l'entrée du pont de Saône. Ce bloc énorme glissa le long de ses épaules, sans lui faire aucun mal, non plus qu'au reste du clergé. Les coupables furent mis en prison, livrés aux tribunaux et punis.

Ainsi un fait arrivé en 1564 a été substitué à un autre; mais il n'a rien de commun avec la mort d'Aneau qui eut lieu en 1561, comme je l'établirai avec certitude. On a même sensiblement altéré l'exactitude du récit de Severt et de Le Laboureur, en portant la scène à l'extrémité de la rue Neuve, tandis qu'elle s'était passée au bas du pont de Saône, et en indiquant, comme ayant reçu l'outrage, un prêtre de St. Nizier, bien que cet outrage eût été exercé sur la personne d'un prélat aussi recommandable par le caractère et l'autorité dont il était revêtu que par sa piété et son zèle pour la religion catholique.

Le désir d'éclaircir pleinement ce point important de notre histoire, m'a engagé à faire des recherches dans nos archives municipales. Je suis parvenu d'abord à découvrir un acte de reconnaissance consenti, le 2 août 1561, en faveur de l'abbaye de St. Pierre, par *honnête femme* Claudine Dumas, d'une maison provenant de la succession de son aïeul, située dans la rue de l'Arbre-Sec,

acte dans lequel elle se qualifie *veuve de M.e Barthelemy l'Agneau* [1], *en son vivant principal du collége de Lyon.* Cet acte ne laisse déjà plus aucun doute sur l'année où s'est passé l'événement qui nous occupe.

En 1561, les religionnaires commençaient à lever le masque : l'entreprise du jeune Maligni pour surprendre la ville de Lyon, date de ce temps-là ; les esprits étaient dans un état de fermentation continuel ; le soupçon atteignait facilement les réputations les mieux établies [2]. Il n'est donc point étonnant que le peuple, témoin du sacrilége commis par un fanatique en foulant aux pieds la sainte hostie, s'enflamme du désir de venger un tel crime, se précipite dans le collége qu'on lui a signalé comme une école pernicieuse, et qu'il s'y porte aux plus grands excès. La multitude est crédule, prompte à recevoir de vives impressions, elle ne réfléchit point, et dans sa fureur elle immole sans pitié les victimes les plus innocentes.

1 On lui donne dans plusieurs actes le nom de *l'Agneau* ; le P. de Colonia l'appelle *l'Aneau* ; mais lui-même se nomme constamment *Aneau*, sans préposer l'article, dans les ouvrages qu'il a publiés en français. Il signait *Barptolemi Aneau.*

2 Tacite a dépeint d'une manière admirable la disposition ordinaire des esprits au milieu des troubles politiques : « Jamais on ne vit dans Rome plus de défiances » et de craintes : les parens se redoutaient ; on ne s'a» bordait plus, on ne se parlait plus : inconnus ou non, » tout était suspect ; jusqu'aux murs, jusqu'aux voûtes » muettes et inanimées inspiraient une morne circons» pection. » Traduction de M. de Lamalle. *Non aliàs magis est anxia et pavens civitas, augens adversùm proximos ; congressus, colloquia, notæ ignotæque aures vitari : etiam muta atque inanima, tectum et parietes circumspectabantur.* Annal. IV, 69.

Mais en 1565, les choses étaient changées : les protestans, devenus maîtres de Lyon, avaient conservé, après la reddition de cette ville et à l'abri des édits de pacification, une très-grande influence ; le consulat était composé en partie de calvinistes : si Barthélemi Aneau eût eu quelque propension à la nouvelle doctrine, il eût manifesté sa croyance publiquement durant l'occupation de la ville, tandis que ce n'est que par conjecture qu'on lui impute d'avoir eu de l'inclination pour cette secte.

Le P. Gaudin est loin d'accuser Aneau d'avoir embrassé la religion réformée ; mais, dit-il, il ne s'était pas opposé aux progrès des nouvelles opinions, lui qui était à la tête de l'enseignement ; peut-être même les avait-il favorisées..... Ainsi ce n'est donc, comme on le voit, que sur des soupçons qu'on le condamne, et c'est néanmoins sur une base aussi fragile qu'on s'appuie pour chercher à justifier l'assassinat commis sur sa personne.

On ne peut pas même se persuader qu'Aneau eût favorisé l'hérésie [1]. Il avait d'abord professé pendant près

[1] Les raisons que M. C. emploie ici, prouveraient tout au plus que Barthélemi Aneau n'était pas un huguenot déclaré, mais non qu'il ne le fût pas au fond du cœur et dans le secret de l'intimité. On a beaucoup de peine à se défendre de quelques soupçons à cet égard, quand on se rappelle qu'il était, comme le dit M. C. lui-même au commencement de cette notice, disciple, ainsi que Bèze et Calvin, du célèbre Melchior Wolmar ; et qu'il fut l'ami de Clément Marot. D'ailleurs, le témoignage de Rubys, formel sur ce point, change presque ces soupçons en certitude : il atteste expressément que Barthélemi Aneau *sentoit mal de la foy*, que *c'estoit luy qui avoit*

de vingt ans la rhétorique au collége : ses principes étaient donc bien connus. Le consulat de 1558, composé de catholiques très-orthodoxes, l'eût-il nommé principal de ce même collége, si sa conduite passée eût été tant soit peu équivoque ? Le traité qu'il souscrivit n'en éloignait-il pas même toute idée ? Il s'engage à faire célébrer la messe trois fois la semaine, et il remplit religieusement son obligation. Disons-le hardiment, le crime d'Aneau était tout entier dans son titre de principal d'un établissement dont on voulait faire passer l'administration à une congrégation régulière, et les meneurs profitèrent de la circonstance d'un acte sacrilége, pour exciter le peuple à une émeute et amener une catastrophe qui facilitât l'exécution de leur projet.

Les actes capitulaires de l'église de Lyon viennent jeter sur cette affaire le plus grand jour. Les délibérations des 15 et 24 juillet et 4 novembre 1561 énoncent positivement que, le 5 juin de la même année des hérétiques portèrent les mains sur le précieux corps de J. C., à la procession des paroisses de St. Nizier et de St. Pierre, que ce scandale détermina plusieurs fidèles qui en avaient été témoins *à s'émouvoir*, et qu'à l'occasion du meurtre de M.e Barthélemy l'Agneau, ils avoient été incarcérés et poursuivis à la requête du procu-

semé l'heresie à Lyon, qu'il *avoit corrompu et gasté plusieurs ieunes hommes des bonnes maisons de Lyon qui furent les chefs de la revolte de la ville*, *et avoient tous esté ses disciples*, et qu'il *les avoit desvoyez de la religion de leurs peres*. Au fond, cette question est indifférente pour apprécier l'action de ses assassins : tuer un huguenot ou tuer un catholique, c'est absolument le même crime aux yeux d'une justice impartiale.

reur du roi, que les informations envoyées au conseil privé de S. M. étaient encore sans décision, et que cependant les détenus continuaient à gémir dans les prisons, tandis que ceux qui avaient participé au scandale jouissaient de leur liberté. Le chapitre de la cathédrale voulut d'abord prendre fait et cause pour les meurtriers, ensuite il désavoua Jean-Baptiste d'Athanase, chevalier de l'église, qui était allé en son nom déclarer au présidial qu'il se rendait partie. Enfin le clergé de la ville s'assembla et députa au roi et à l'archevêque pour solliciter l'élargissement des accusés.

Tout porte à croire qu'on vint à bout de détourner le glaive des lois qui eût dû frapper la tête des auteurs du meurtre de Barthélemi Aneau, et que sa mort ne fut pas vengée.

Une délibération du bureau de l'Aumône générale datée du dernier mai 1562, fait présumer que les détenus obtinrent leur absolution. Jeanne, femme de Barthélemi Bonsin, dit le More, vint réclamer auprès du bureau quelques secours pécuniaires pour acquitter les droits de geole de son mari que l'on retenait en prison, quoique, ajoutait-elle, son élargissement eût été prononcé sur l'accusation portée contre lui d'*avoir assisté à l'assassinat du principal l'Agneau.* Il lui fut accordé 5 livres pour aider à satisfaire aux fournitures faites par le geolier [1].

1 M. C. aurait pu citer encore, parmi les documens qui fixent la date de la mort d'Aneau à l'année 1561, le rapport des chirurgiens qui était en original dans la bibliothèque de M. le président Dugas et dont la copie doit se trouver dans la bibliothèque de l'académie de Lyon. Voy. *Almanach de Lyon* de 1788, pag. 299. Comment se fait-il que M. Delandine, qui connaissait ce rapport qu'il a cité dans sa

Les agitateurs ne retirèrent point, du moins immédiatement, du crime qu'ils avaient provoqué, tout le fruit qu'ils s'en étaient promis : l'état de trouble qui existait encore dans le royaume, rendit leurs efforts impuissans ; M.e André Martin succéda, comme principal, à Barthélemi Aneau [1]. Sa mort, arrivée en 1565, laissa cette place vacante. Ce ne fut qu'à cette époque que le collége fut confié à la compagnie de Jésus. Le P. Emond Auger en prit possession pour elle, le 1.er mai de la même année [2]. Elle ne put cependant ouvrir ses cours qu'en 1567.

(*La suite au prochain N.°*)

description des manuscrits sur Lyon, insérée dans cet almanach, ait placé le massacre d'Aneau à l'année 1565 dans le tome 1.er, pag. 9 de son Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Lyon, publié en 1811 ? C'est une contradiction qui a pu échapper à un auteur qui a tant écrit. (*Note communiquée par* M. A. P.)

1 André Martin fut nommé principal du collége au mois de novembre 1561, et remplit cette place jusqu'au mois d'avril 1565, époque de sa mort.

2 Le P. de Colonia rapporte à ce sujet une anecdote qui appartient à cette notice : « Deux conseillers échevins, » dit-il (*Hist. litt. de Lyon*, tom. II, pag. 694-5), ayant » voulu conduire eux-mêmes le P. Edmond Auger dans » la chambre du malheureux Barthélemy Aneau, pour » l'en mettre en possession, ils virent cette belle sen- » tence écrite en gros caractères sur la cheminée de cet » ancien principal : *Intùs vinum, foris ignis.* Il vouloit dire » par-là que les deux grands secrets pour bien passer » l'hiver, c'étoit de bien boire et de se bien chauffer. » Edmond fit changer ce mot épicurien pour cet autre » plus chrétien : *Intùs preces*, *foris labor*, c'est-à-dire, » *au-dedans la prière*, *au-dehors le travail.* »

CORRESPONDANCE.

A M. B.**, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE,

Lure, le 30 novembre 1829.

Monsieur,

Il n'y a pas sans doute un seul des lecteurs des *Archives du Rhône* qui n'ait vu avec satisfaction qu'elles tenaient plus qu'elles n'avaient promis. Puissent les rédacteurs de cet intéressant recueil, sans cesser d'être fidèles à leur plan, le modifier, l'étendre et donner au petit nombre de ceux qui cultivent encore en France l'histoire littéraire, un journal qui leur servît de point de ralliement, d'arène pour les combats utiles à la république des lettres, qui rappelât enfin et remplaçât ces collections périodiques si curieuses, parmi lesquelles il me suffira, pour mieux me faire comprendre, de citer le *Journal de Trévoux* et le *Magasin encyclopédique* [1].

1 Oui sans doute, il serait à désirer, et pour la gloire de Lyon, et pour l'avantage des lettres, qu'il pût s'élever dans cette ville un journal tel que le conçoit notre aimable et spirituel correspondant. Mais malgré la trop bonne opinion qu'il a de nous, une pareille entreprise serait au-dessus de nos forces; elle présenterait, d'ailleurs, de grandes difficultés, qu'il est facile de sentir quand on connaît notre localité, et quand on songe quel est le goût du siècle et combien est petit le nombre des personnes qui attachent encore quelque prix aux études et aux recherches littéraires. (*Note des rédacteurs*).

Ce qui me donne l'espoir que ce plan pourrait un jour être réalisé, c'est que les Archives lyonnaises s'ouvrent quelquefois à des morceaux qui sembleraient devoir en être exclus, parce qu'ils n'ont pas ce caractère spécial qui les rattache à l'histoire de Lyon [1].

J'ai besoin, Monsieur, de m'appuyer sur ces *précédens* pour oser vous offrir la note suivante.

M. le prince Labanoff [2], aide-de-camp de l'empereur de Russie, a publié, en novembre 1827, une *Lettre au*

1 Il est vrai que parfois nous sommes sortis des limites qui nous sont tracées; mais ces excursions ont été aussi peu nombreuses que légères. On aurait pu néanmoins les blâmer. Quant à celle qui va résulter de l'insertion dans ce N.º de la lettre, pleine de détails si curieux et si intéressans, que nous offrons à nos lecteurs, nous comptons fermement qu'elle ne nous attirera aucun reproche.

(*Note des rédacteurs*).

2 Ce jeune Seigneur a quitté la cour où l'appellent sa naissance et son rang, et il a passé plusieurs années à Paris, où il s'est livré, au milieu des savans et des dépôts littéraires, à son goût pour les études historiques. Outre l'opuscule dont il s'agit ici, il a publié le catalogue de sa collection de cartes sous le titre de *Catalogue de la collection de cartes géographiques et marines de la bibliothèque du prince A. Labanoff de Rostoff, à St-Pétersbourg*, Paris, impr. de Firmin Didot, gr. in-8; *Recueil de pièces historiques sur la reine Anne ou Agnès, épouse de Henri I, roi de France, et fille de Jarossloff I, grand duc de Russie*, Paris, même impr., 1826, gr. in-8º. Ces deux ouvrages n'ont point été mis dans le commerce. M. le prince Labanoff a fait graver par M. Firmin Didot un caractère russe dont les poinçons ont été envoyés en Russie, Quelques exemplaires d'un recueil de prières en langue russe. ont été imprimés avec ce caractère pour servir de *specimen*.

rédacteur du Globe [1], *au sujet de la prétendue ambassade en Russie de Charles de Talleyrand* [2].

Ce seigneur se trouvait en Russie en 1630 ; il fut arrêté à Moscow, par ordre du Grand-duc, et ne recouvra sa liberté que trois ans après. Le voyageur Oléarius qui arriva dans cette capitale en 1635, rapporte ce fait (*Voyages en Moscovie*, 1727, liv. I, pag. 70), et prétend que le marquis d'Exideuil (c'est le titre que prenoit Charles de Talleyrand) fut conduit en Sibérie ; il le qualifie d'ambassadeur du roi de France.

S'il eût été, en effet, revêtu de ce caractère, son arrestation eût été une violation du droit des gens. M. le prince Labanoff repousse cette injure faite à la nation russe, et dans un *post-scriptum* daté du 25 février 1828, il produit un témoignage irrécusable contre Oléarius. C'est la lettre que Louis XIII écrivit, le 3 mars 1635, au Tzar Michel Feodorowitch pour réclamer le marquis d'Exideuil. « L'original de cette lettre, » dit-il, est à Moscow, au dépôt des affaires étran- » gères ; il fut trouvé, il y a quelques années, par » suite des recherches faites dans ce dépôt, pour M. le » comte de Noailles, alors ambassadeur de France en » Russie, qui avait témoigné le désir d'obtenir des » renseignemens précis sur un événement qui avait » donné lieu à tant de contestations. »

Il y a bien des années que ce document curieux a été publié pour la première fois, à la vérité dans un recueil si peu connu hors de l'Allemagne, que cette circonstance ne doit diminuer en rien la reconnaissance due à

[1] Voyez le *Globe* du 29 mars 1827.

[2] Paris, Firmin Didot, in-8.°, 23 pages.

M. le prince Labanoff [1]. C'est en 1782, dans le 16.e volume, pag. 253, du *Magasin historique et géographique*, publié par le célèbre Büsching [2], que se trouve cette lettre de Louis XIII. Ce fait mériterait à peine d'être rappelé, si le laborieux historien Müller [3] qui l'avait copiée sur l'original, ne l'avait, en la communi-

1 Si deux personnes aussi instruites que M. le prince Labanoff et M. le comte Juste de Noailles, aussi versées dans l'histoire de leur pays, que leur position dans le monde met à portée de tant de savans, ont pu ignorer ce fait, qui pourra se flatter de donner pour la première fois au public telle pièce découverte dans l'un de ces dépôts encore si incomplètement explorés? Il y a, à la vérité, moins d'inconvénient que d'utilité à reproduire un morceau caché dans un recueil presque ignoré, ou qu'il est difficile de consulter. Le nombre toujours croissant des livres, et surtout des collections des sociétés savantes, des journaux scientifiques et littéraires, rend les recherches complètes le plus souvent presque impossibles. Quelque jour on sentira plus qu'à présent le besoin d'avoir pour chaque branche de nos connaissances, pour l'histoire de chaque pays, des bibliographies spéciales, aussi exactes, aussi commodes que l'admirable *Bibliothèque historique de France*. *

* Combien il serait à désirer que cet immense travail fût complété et poussé jusqu'à nos jours! Il me semble que l'École des chartres, récemment rétablie, pourrait en être chargée sous la direction de de l'Académie des inscriptions.

2 *Magasin für die neue Historie und Geographie*; Hambourg, 1667—1793, in-4.o, 24 vol., avec la continuation de Weinart et celle de Canzler.

3 Voyez son article, par M. Depping, dans la *Biographie univ.*, t. xxx, p. 590. On y indique les *Eclaircissemens*, mais il faut lire *Louis XIII* au lieu de *Louis XII*.

quant à l'éditeur, accompagnée d'*éclaircissemens* que le nom de Voltaire qui s'y trouve mêlé, rend plus intéressans peut-être que la pièce diplomatique.

En effet, ils nous apprennent que Voltaire envoyait à St. Pétersbourg les morceaux de son *Histoire de Pierre-le-Grand*, à mesure qu'il les composait, et que Müller fut chargé de les examiner et de faire des remarques sur le travail de l'historien à qui elles étaient envoyées [1]. « Mais M. de Voltaire, dit Müller, n'eut » pas la patience d'en profiter : tant se hâta-t-il de faire » imprimer le premier tome. Après la publication, je » continuai mes remarques. On croira bien que je » n'aurai pas passé le s.r Tallerand (*sic*), marquis » d'Exideuil, sans m'intéresser à son existence. Tout » cela fut envoyé à l'auteur. C'est à l'aide de ces re- » marques que M. de Voltaire, dans la préface du tome » second, vient de corriger quelques légères fautes » qu'il avait commises dans le premier; il en a excusé » d'autres. Il a payé de duretés; il a eu garde surtout » de toucher à des faits qui le feraient rougir : voilà » ce que c'est qu'un auteur qui ne veut pas avoir tort.

« C'est dans la même préface que M. de Voltaire, » en donnant encore le récit d'Oléarius pour une » fable, avoue cependant qu'il en est quelque chose. » Il dit avoir demandé là-dessus des éclaircissemens au

1 M. Depping n'oublie pas ces *Remarques* dans le catalogue des nombreux ouvrages de Müller; mais il paraît par les expressions dont se sert Meusel dans son *Dictionnaire des auteurs allemands morts de* 1750 *à* 1800 (t. IX, p. 376), que les remarques imprimées en allemand ne sont pas une traduction de celles qui furent envoyées à Voltaire. Ces dernières paraissent être encore inédites.

» dépôt des affaires étrangères de France; mais je laisse à » juger, si ce qu'il prétend avoir reçu en réponse, peut » passer pour une relation tirée des archives. »

Si les remarques de Müller sont parvenues à Voltaire, comme on ne peut guère en douter, il faut convenir qu'il travaillait avec une précipitation incompatible avec l'exactitude historique. Müller qualifie le marquis d'Exideuil d'*émissaire de Béthlem de Gabor*, prince de Transylvanie. Il est certain que ce n'était pas uniquement la passion des voyages qui le conduisit en Russie, à l'insu de sa famille, comme le dit Voltaire [1]; mais qu'il était chargé d'une mission de la part du prince de Transylvanie, circonstance singulière, mais qui est avérée par la lettre de Louis XIII [2]. Une remarque qui a échappé à M. le prince Labanoff, c'est que le grand Duc l'avait relâché de son propre mouvement. En effet, Oléarius nous apprend qu'il partit de Riga, le 13 février 1635, avec Charles de Talleyrand; et la lettre de Louis XIII est datée du 3 mars suivant. C'est de lui sans doute qu'il tenait que ce seigneur avait été envoyé par le roi de France, et si notre voyageur a été dupe de cette fable, il a bien pu aussi croire à la rélégation en Sibérie, circonstance dont il n'est point question dans la lettre de Louis XIII.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que le prince de Bethlem étant mort en novembre 1628, Talleyrand,

1 *Hist. de Pierre-le-Grand*, Préf., §. VIII.

2 «.... Nous avons appris par les parens de Charles de » Talleran (*sic*), marquis d'Eyxideuilh, nostre subject, » qu'iceluy marquis estant arrivé à Mosco au mois de mai » 1630, de la part du deffunt prince Bethlem Gabor, pour » traiter quelque union avec vostre magnipotence, etc. »

qui n'arriva à Moscow qu'en mai 1630, n'était plus revêtu, lorsqu'il fut arrêté, d'un caractère qui l'eût sans doute mis à l'abri de cette mesure rigoureuse [1].

Agréez, Monsieur, etc.

DURAND DE LANÇON.



AU MÊME.

Lyon, 15 décembre 1829.

Monsieur et cher collègue,

Vous avez inséré dans le tom. X des *Archives du Rhône*, pag. 93-98, des remarques de M. Mermet aîné sur la nouvelle édition des *Antiquités de Vienne*, par Chorier, que j'ai récemment publiée avec d'assez nombreuses additions. Je ne veux pas laisser sans ré-

[1] M. Beuchot fera sans doute son profit des remarques de Müller, quand il en sera à l'*Histoire de Pierre-le-Grand*. Son édition de Voltaire sera la seule que consulteront les gens de lettres qui savent apprécier le mérite d'un éditeur exact, et qui s'est préparé de longue main à un travail consciencieux. Ces qualités, que personne ne s'avisera de contester à celui de Voltaire, ne m'empêchent pas de regretter que le *Prospectus* soit conçu dans des termes généraux. Il eût dû présenter, pour ainsi dire, la *statistique* de la nouvelle édition, nous apprendre si elle s'enrichirait des diverses *correspondances* publiées depuis l'édition de Kehl, si elle serait accompagnée d'une *Bibliographie voltairienne*, etc., etc., etc.

ponse les intéressantes observations que vous soumet votre correspondant, parce que, comme il le dit fort bien, *c'est de la discussion que jaillit la lumière*. Je viens, en conséquence, vous prier de consentir à ce que ma lettre prenne place dans le même recueil.

Je dois, avant tout, remercier M. Mermet des louanges trop flatteuses qu'il m'adresse, et qui, venant d'un homme aussi distingué par ses connaissances et son érudition, ont un prix inestimable à mes yeux. Je dois m'excuser aussi d'avoir tant différé de lui témoigner ma reconnaissance, laquelle, au reste, pour être exprimée tardivement, n'est ni moins vive ni moins sincère.

Je passe maintenant au fond même de l'article qu'il a bien voulu consacrer à l'examen de quelques parties de mon travail. Il me fait le reproche de n'avoir pas conservé (pag. 156 de mon édition) l'inscription du milliaire d'Ampuis, telle qu'elle est rapportée dans l'édition de 1658 (pag. 148). Je réponds que j'ai jugé convenable de substituer à une inscription évidemment fautive celle que présente réellement le monument même transporté d'Ampuis au musée de Lyon, plutôt que de laisser croire qu'il a existé deux milliaires différens dans la même commune. En fait d'antiquités, il faut du positif, et non des conjectures. On sait très-bien à quoi s'en tenir sur l'exactitude de Chorier; et M. Mermet lui-même a fort bien fait voir dans sa notice sur l'empereur Postumus [1] quel était le degré de la confiance que l'on devait à cet écrivain. Sur le tout, les termes dont l'inscription se compose, s'appliquent beaucoup mieux à Maximin et à Maxime son fils qu'à Maximien : ce qui

[1] Insérée dans les *Archives du Rh.*, tom. V, pag. 213-220.

est justifié encore par les milliaires de Feurs, d'Usson et de S. Paulien, élevés par les soins des mêmes empereurs. Mais ce qui ne laisse aucun doute que le milliaire décrit par Chorier est le même que celui qui est aujourd'hui déposé au musée de Lyon, c'est la manière dont le célestin Dubois a relevé dans son *Antiqua sancta ac senatoria Vienna Allobrogum*, l'inscription gravée sur la colonne d'Ampuis. Voici la copie qu'il en donne:

IMP. CAE C. M. SVRRVS MAXIMIANVS P. F.
AVG. GERM. MAX. DACIC. MAX. DACI SIVE
SERVS MAXIMIA C. M. MAX. SARM. A. X. D. C.
M. NOBILISSIMVS SALEX. M. P. M.

Reinésius, dans ses Inscriptions antiques, a copié le célestin Dubois, tout en annonçant que la description de ce dernier était obscure et confuse.

Il me paraît donc démontré que Chorier n'ayant pu lire facilement l'inscription du milliaire dont les caractères sont oblitérés, a abrégé le texte fourni par Dubois et y a ajouté de nouvelles altérations au point de le rendre tout-à-fait inexplicable, tandis que la leçon adoptée par M. Artaud, parfaitement conforme à l'histoire, est le résultat d'un examen attentif du monument.

M. Mermet rappelle aussi la pierre divisée en trois tablettes dont deux contiennent des inscriptions relatives à la famille des *Grattii*, rapportées pag. 547 de la nouvelle édition de Chorier. J'avoue qu'il s'est glissé dans le texte une erreur sur la surnom de Proclon., et qu'il faut lire Proclion., *Proclionius*; mais je persiste à croire que le mot mnemosyne qui commence la seconde tablette, est un nom propre, et non un mot grec destiné à remplacer le mot latin *memoria* : autre-

ment la conjonction *item* serait sans objet. Si M. Mermet eût cité quelque inscription, où *mnemosyne* fût employé pour *memoria*, au lieu de se contenter de dire qu'il en existe, je conviens que cet exemple serait d'un grand poids en faveur de son opinion ; mais jusqu'à ce qu'il ait fourni cette preuve, il me paraît que l'inscription doit être interprétée comme elle l'est dans la traduction que j'en ai donnée.

Dans un autre n.° des *Archives* (tom. X, pag. 574), M. Mermet a publié une inscription nouvellement découverte dans l'église de Seyssuel et transportée au musée de Vienne. Cette inscription est consacrée à la mémoire de Q. Connius *Sauria*. C'est sans doute par inadvertance que M. Mermet a dit que le mot *Sauria* paraissait désigner le pays de Q. Connius. C'était tout uniment le surnom de ce citoyen, en l'honneur duquel le cippe avait été élevé, comme *Rhodochus* et *Aper* étaient les surnoms des deux autres personnes de la même famille dénommées aussi dans ce monument.

Je profite de cette occasion pour vous annoncer que le musée de Vienne vient de s'enrichir d'une autre pierre tumulaire dont Chorier avait eu connaissance (voy. pag. 150 de la nouvelle édition de son livre), et après lui M. Millin, mais que ces deux auteurs ont mal lue ; elle est conçue en ces termes :

D. M.	
BITTI OPVS	
TROFILI P..	*Patri*
TRI ET C..	*conjux*
NIVX ..	
RITO ..	*marito*
PTIMO.	*optimo*

Il me semble très-utile de constater toutes les découvertes qui se font en ce genre ; et l'on ne peut qu'approuver le soin avec lequel vous les recueillez : si les monumens disparaissent, l'imprimerie et la gravure doivent en conserver le souvenir à la postérité. Il faut aussi savoir gré à M. Mermet du zèle qu'il apporte à publier tout ce que, dans le sol des environs de Vienne, si riche en antiquités, on déterre d'objets intéressans pour les sciences et pour l'histoire. C'est un véritable service qu'il rend à sa patrie.

Je termine ma lettre par une inscription relative à un viennois, qui m'a été communiquée par M. Delorme, directeur du musée de Vienne, et qui existe à Turin :

DIS MANIB.
L DOMITI VIRILIS
VIENNENSIS
DOMITIATICVS ..
ET MATV ....
CONIV .... TIMO .

Agréez, etc. N.-F. COCHARD.

STATISTIQUE. — JUSTICE CRIMINELLE.

COMPTE GÉNÉRAL de l'administration de la justice criminelle dans le département du Rhône pendant l'année 1828. Extrait du compte général présenté au roi par M. Courvoisier, garde des sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice, comparé dans quelques-unes de ses parties avec le compte général de 1827 et même de 1826.

Le temps a consacré l'utilité de cette statistique d'un si haut intérêt ; son importance n'a pu que s'accroître

beaucoup, à mesure que des renseignemens plus variés sont venus y prendre place. Le besoin d'atteindre plus sûrement le but si noble qu'on s'en est proposé a dû éveiller la sollicitude du chef de la magistrature. Aussi ce compte général plus complet en 1827 qu'en 1826 l'est-il plus encore en 1828.

Une multitude de tableaux divers présentent des aperçus nouveaux sur l'état intellectuel des accusés classés suivant la nature des crimes pour lesquels ils étaient poursuivis, suivant leur âge et leur sexe, offrent des résultats précis sur la composition des listes générales du jury dressées en 1827 dans chaque département, pour en extraire les listes de service de l'année 1828, et font de ce beau travail un tout à peu près complet. Il forme un gros volume in-4.° de 275 pages où se trouve le rapport au roi, 174 tableaux et une table des matières. Il se divise en quatre parties bien distinctes : 1.° les cours d'assises ; 2.° les tribunaux correctionnels ; 3.° les tribunaux de simple police ; 4.° l'instruction criminelle.

Nous suivrons ce plan si naturellement tracé, et nous ferons, pour le département du Rhône en particulier, ce qui a été fait pour tout le royaume, en ayant soin de comparer les résultats divers des années précédentes avec ceux de 1828, pour montrer les améliorations survenues dans les mœurs de ses habitans.

I.re PARTIE. — COURS D'ASSISES.

Les cours d'assises du royaume ont jugé, pendant l'année 1828, 6,396 accusations, savoir : 5,721 contradictoirement, et 675 par contumace.

Le nombre des accusés présens a été de 7,396 et celui des accusés contumaces de 776.

Comparée à 1827, l'année 1828 présente 434 accusations contradictoires et 467 accusés de plus.

Mais cette augmentation porte exclusivement sur les crimes contre les propriétés, et on trouve, au contraire, dans les crimes contre les personnes, 18 accusations et 67 accusés de moins.

Dans ces 6,396 accusations et 7,396 accusés, le département du Rhône figure pour 80 accusations et 102 accusés : c'est 3 accusations et 4 accusés de moins que pour l'année 1827.

De ces 80 accusations, 16 seulement avaient pour objet des crimes contre les personnes et 64 des crimes contre les propriétés ; en 1827, sur 83 accusations, 18 étaient pour des crimes contre les personnes et 65 pour des crimes contre les propriétés.

Sur 102 accusés jugés dans le département du Rhône, 91 étaient du sexe masculin et 11 du sexe féminin ; 6 hommes de plus et 10 femmes de moins qu'en 1827. De ces dernières, 3 ont été acquittées et 8 condamnées ; 5 à la réclusion et 3 à des peines correctionnelles.

Des 102 accusés, six étaient âgés de moins de 16 ans ; vingt-quatre de 16 à 21 ; vingt de 21 à 25 ; dix-neuf de 25 à 30 ; neuf de 30 à 35 ; sept de 35 à 40 ; quatre de 40 à 45 ; quatre de 45 à 50 ; quatre de 50 à 55 ; un de 55 à 60 ; quatre de 60 à 65 ; aucun de 65 à 70 ; aucun de 70 à 80 ; aucun non plus de 80 et au-dessus.

74 étaient célibataires ; 28 étaient mariés ou veufs ; 23 avaient des enfans ; 5 n'en avaient pas ; 47 étaient nés et domiciliés dans le département ; 27 étaient domiciliés dans le département et nés ailleurs ; 9 nés et do-

miciliés hors du département ; 10 sans domicile fixe, et 9 étrangers à la France.

De tout ce qui vient d'être dit sur la nature des crimes commis dans ce département, sur le nombre, le sexe, l'âge et l'origine des accusés, on doit conclure, que les crimes contre les propriétés sont ceux auxquels on se livre le plus, et ceux contre les personnes, heureusement le moins;

Que les hommes, dans une proportion fort élevée et bien supérieure à ce qu'elle était en 1827, sont plus enclins au crime que les femmes;

Que c'est à l'âge de 65 à 80 qu'il s'en commet le moins, et de 16 à 25 qu'il s'en commet le plus;

Et enfin que plus de la moitié des coupables sont étrangers au département.

Les 16 accusations qui ont eu pour objet des crimes contre les personnes consistaient en 2 accusations de rébellion; 2 accusations de meurtre; 3 d'assassinat; 1 de blessures et coups envers un ascendant; 1 de viol et attentat à la pudeur; 4 de viol et attentat sur des enfans au-dessous de 15 ans; 1 de bigamie; 1 de détournement de mineurs; 1 de faux témoignage et de subornation.

Quelque graves que soient ces diverses accusations, elles offrent pourtant, comparées à celles de 1827, une notable différence; outre que le nombre total est inférieur de deux, on n'y voit pas figurer certains crimes qui en 1827 se reproduisirent jusqu'à trois fois, l'infanticide par exemple; on n'y trouve non plus aucun empoisonnement.

Les 6 accusés de rébellion ont été acquittés; des 2 accusés de meurtre, un a été acquitté, et l'autre condamné aux travaux forcés à perpétuité; des 3 accusés

d'assassinat, un a été acquitté et deux condamnés aux travaux forcés à perpétuité ; l'accusé de blessures et coups envers un ascendant a été acquitté ; des 2 accusés de viol et attentat à la pudeur, un a été acquitté et l'autre condamné à la réclusion ; des 6 accusés de viol et attentat à la pudeur sur des enfans au-dessous de 15 ans, trois ont été acquittés et trois condamnés aux travaux forcés à temps ; l'accusé de bigamie a été acquitté, ainsi que l'accusé de détournement de mineur ; enfin les 2 accusés de faux témoignage et subornation ont été condamnés, l'un aux travaux forcés à temps, l'autre aux travaux forcés à perpétuité.

En tout, 15 acquittemens et 9 condamnations dont 1 à la réclusion, 4 aux travaux forcés à temps, et 4 aux travaux forcés à perpétuité.

1827 avait offert 10 acquittemens et 10 condamnations dont 2 à la réclusion, 6 aux travaux à temps, 1 aux travaux forcés à perpétuité, et 1 à la peine de mort : 5 acquittemens de moins et une condamnation de plus, dont une à la peine de mort.

Les 64 accusations de crimes contre les propriétés consistaient en 2 faux par supposition de personnes contre deux accusés, 2 faux en écriture de commerce contre deux accusés ; 4 autres faux contre quatre accusés ; 1 vol dans une église contre un accusé ; 1 vol sur un chemin public contre un accusé ; 15 vols domestiques contre seize accusés ; 37 autres vols contre quarante-neuf accusés ; 2 banqueroutes frauduleuses contre trois accusés.

En tout, 78 accusés sur lesquels il a été statué de la manière suivante :

Les 2 accusés de faux par supposition de personnes

ont été acquittés ; des 2 accusés de faux en écriture de commerce l'un a été acquitté, l'autre condamné aux travaux forcés à temps. Des 4 accusés d'autres faux, deux ont été acquittés et deux condamnés à la réclusion ; l'accusé de vol dans une église a été condamné aux travaux forcés à temps ; l'accusé de vol sur un chemin public a été acquitté ; des 16 accusés de vols domestiques, quatre ont été acquittés et 12 condamnés, savoir : 8 à la réclusion et 4 à des peines correctionnelles ; des 49 accusés d'autres vols, 8 ont été acquittés et 41 condamnés, savoir : un aux travaux forcés à perpétuité, douze aux travaux forcés à temps, six à la réclusion, dix-sept à des peines correctionnelles et cinq à être détenus dans une maison de correction ; des 3 accusés de banqueroute frauduleuse, deux ont été acquittés et un condamné à des peines correctionnelles.

En tout, 20 acquittemens et 60 condamnations, dont 5 à être détenus dans une maison de correction ; 22 à des peines correctionnelles ; 18 à la réclusion, 14 aux travaux forcés à temps et 1 aux travaux forcés à perpétuité.

1827 avait offert 27 acquittemens et 59 condamnations, dont 3 à être détenus dans une maison de correction ; 12 à des peines correctionnelles ; 16 à la réclusion ; 24 à des travaux forcés à temps ; et 4 aux travaux forcés à perpétuité : sept acquittemens de plus et une condamnation de moins.

Ces atteintes portées à la propriété sont sans doute trop nombreuses. Félicitons-nous pourtant de n'y pas compter cette foule de crimes graves, la concussion, la fausse monnaie, l'incendie, qui se font remarquer dans d'autres localités. Des calculs faits avec soin ont, d'ailleurs, établi que le rapport des accusés avec la population qui

est pour tout le royaume de 1 accusé sur 4,307 habitans, est de 1 accusé sur 4,084 habitans pour le département du Rhône; que sur cent accusés le plus petit nombre est fourni par la population des villes, le plus grand par la population des campagnes: 46 pour les villes et 54 pour les campagnes; que cette proportion est la même pour l'année 1828. Ce qui démontre de plus en plus que là où il y a travail, industrie, civilisation, la société a moins de crimes à déplorer et à punir; que la proportion des condamnations et des acquittemens, eu égard, soit aux diverses cours d'assises, soit à la nature des crimes, qui est pour tout le royaume, le nombre de cent accusés étant pris pour terme de comparaison, de 39 condamnations infamantes, 22 condamnations correctionnelles et de 39 acquittemens, est pour le département du Rhône, en 1828, de 40 condamnations infamantes, 18 condamnations correctionnelles et 33 acquittemens.

1827 présentait 51 condamnations infamantes, 14 condamnations correctionnelles et 35 acquittemens: 11 condamnations infamantes de plus, 4 condamnations correctionnelles de moins et 2 acquittemens de plus.

De ces 40 condamnations infamantes, 10 ont été prononcées pour crimes contre les personnes et 30 contre les propriétés.

Les cours d'assises ont eu de plus à juger 10 accusations contre 13 contumax; 1 a été acquitté, 1 condamné à la peine de mort, 2 aux travaux forcés à perpétuité, 6 aux travaux forcés à temps et 3 à la réclusion: 1 de ces contumax a été repris, jugé et acquitté.

Si de ces détails qui concernent les accusés et les crimes divers dont ils se sont rendus coupables, nous

passons à la recherche des moyens et instrumens qui ont servi à les commettre, nous voyons que l'un des deux meurtres a été commis à l'aide d'un couteau et l'autre d'une hache ou d'une faux ; que deux assassinats ont été commis avec ces mêmes instrumens, et le troisième, par strangulation.

Nous aurons tout dit sur l'administration de la justice criminelle dans le département du Rhône, si nous ajoutons que des 102 accusés, 18 étaient en état de récidive, l'un d'eux, libéré de la peine de la réclusion, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, et que des 17 autres qui avaient précédemment subi une peine correctionnelle, 2 ont été acquittés ; 13 condamnés à des peines temporaires, et 2 aux travaux forcés à perpétuité.

En comparant ces résultats avec ceux de l'année précédente, on trouve : 3 accusations et 4 accusés de moins ; 2 accusations pour crimes contre les personnes, et 1 pour crime contre les propriétés ;

On trouve que le nombre d'accusés du sexe masculin, qui était de 75 en 1826, et de 85 en 1827, s'est élevé à 91 en 1828 ;

Que celui des femmes, qui était de 23 en 1826, de 21 en 1827, n'a été que de 11 en 1828 ;

Que les accusés, âgés de moins de 16 ans, ont été, en 1828, supérieurs de 5 à ceux de 1827 ;

Qu'il n'y a point eu de condamnation prononcée contre des individus au-dessus de 65 ans ;

Que la peine de mort, qui avait été prononcée 2 fois contradictoirement en 1826, 1 fois en 1827, ne l'a pas été en 1828 ;

Que 5 condamnations aux travaux forcés à perpétuité ont été prononcées en 1828, et 1 seule en 1827 ;

Que les condamnations aux travaux forcés à temps, qui étaient de 24 en 1826, de 34 en 1827, n'ont été que 19 en 1828 ;

Que la peine de la réclusion a été en 1828, comme en l'année précédente, prononcée contre 18 individus ; et qu'enfin les condamnations à des peines correctionnelles, au nombre de 18 en 1826, descendues à 12 en 1827, s'étaient élevées à 21 en 1828 ;

Que si 1828 compte 2 accusations de rébellion, et 1827 aucune ; 1 accusation de meurtre de plus que 1827 ; 3 accusations d'assassinat, et 1827, 2 seulement, 1828 n'a fourni aucune accusation d'infanticide, et 1827 en comptait 3 ; aucune accusation d'empoisonnement, 1827 en comptait 1 ; 1 seule accusation de blessures et coups, et 1827 en comptait 3 ;

Que si chacune de ces années offre une accusation de viol et attentat à la pudeur, 1827 avait fourni 6 accusations de viol ou attentat à la pudeur sur des enfans au-dessous de 15 ans, et 1828 deux de moins.

Voilà pour les accusations de crimes contre les personnes.

Quant aux accusations de crimes contre les propriétés, si la même proportion décroissante ne s'y fait pas remarquer sous le rapport du nombre, puisque 1828 en a fourni 60 et 1827 trois de moins, 57, elle est du moins bien sensible sous le rapport de la gravité : en effet, si en 1828 on compte 6 accusations de faux en matière de commerce, deux de plus qu'en 1827 ; 37 accusations de vols autres que les vols domestiques et un vol dans une église, 4 de plus que dans l'année 1827 ; celle-ci comptait 16 accusations de vols domestiques et 1828, 15 ; 3 accusations de vols sur un chemin public, et 1828, seulement une.

D'ailleurs, on a vu que le rapport du nombre des accusés avec la population du département du Rhône, comparé avec ce même rapport pour 1827, était tout à l'avantage de 1828, puisqu'en 1827, on trouvait un accusé sur 3,930 habitans, et qu'en 1828, on ne le trouve plus que sur 4,084 : 154 habitans de plus.

Aussi le département du Rhône est-il classé entre ceux où il se commet le moins de crimes. En effet, si certains départemens, tels que la Creuse et la Charente, ne comptent qu'un accusé sur dix mille habitans, plusieurs autres, au contraire, tels que la Seine, la Seine inférieure, la Corse, en comptent un sur quinze cents; or, comme le terme moyen pour toute la France est de 1 accusé sur 4,307 habitans, le département du Rhône qui en compte 1 sur 4,084 habitans est un de ceux qui approche le plus de ce terme.

D'ailleurs, nous avons vu plus haut que sur 102 accusés poursuivis, 47 seulement appartenaient à cette localité.

Nous avons vu de plus que, comme en 1827, 44 accusés sur cent appartiennent à la population des villes du département du Rhône et 56 à celle des campagnes; et ces deux populations étant égales, nous avons dû tirer la conséquence que le travail, l'industrie, l'instruction, les lumières adoucissent les mœurs et sont des garanties de repos pour la société.

Eh! combien, s'il en était besoin, cette observation ne tirerait-elle pas de force de l'état intellectuel des accusés!

En effet, sur 102 accusés poursuivis dans le département du Rhône, 51 ne savaient ni lire ni écrire; 37 ne savaient lire ou écrire qu'imparfaitement; 9 savaient bien lire et écrire; et 5 seulement avaient reçu une instruction supérieure à ce premier degré.

Est-il besoin d'une autre preuve ? la voici : tandis que sur 114 condamnations à mort prononcées dans tout le royaume, 63 l'ont été contre des accusés ne sachant ni lire ni écrire, une seule l'a été contre un accusé ayant reçu une instruction supérieure à ce premier degré ;

Tandis que sur 268 condamnations aux travaux forcés à perpétuité, 150 ont été prononcées contre des accusés ne sachant ni lire ni écrire, 5 seulement l'ont été contre des accusés ayant reçu une instruction supérieure à ce premier dégré ;

Tandis que sur 1,142 condamnations aux travaux forcés à temps, 615 ont été prononcées contre des accusés ne sachant ni lire ni écrire, 15 seulement l'ont été contre des accusés ayant reçu une instruction supérieure à ce premier dégré ;

Tandis que sur 1,223 condamnations à la peine de la réclusion, 710 ont été prononcées contre des accusés ne sachant ni lire ni écrire, 9 seulement l'ont été contre des accusés ayant reçu une instruction supérieure à ce premier degré ;

Enfin, tandis que sur 1,739 condamnations à des peines correctionnelles par les cours d'assises, 1,049 ont été prononcées contre des individus ne sachant ni lire ni écrire, 12 seulement l'ont été contre des accusés ayant reçu une instruction supérieure à ce premier degré !

Ainsi, sur 1,629 condamnations de tout genre, 1,587 ont été portées sur des accusés ne sachant ni lire ni écrire, et 42 seulement sur des accusés ayant reçu une instruction supérieure à ce premier degré, ce qui est moins de 3 sur 100.

Quelle preuve faudrait-il encore que l'instruction est nécessaire à l'ordre et au repos des nations ?

IIe. PARTIE. — TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.

Le nombre total des affaires correctionnelles a été, pour toute la France, en 1828, de 116,459, et celui des prévenus de 172,300.

L'année précédente, il n'avait été que de 115,488 affaires correctionnelles [1], et de 171,140 prévenus.

Cette différence, quoique peu sensible en plus, se fait pourtant remarquer dans le département du Rhône; le nombre total des affaires n'avait été, en 1827, que de 842; il a été de 938 en 1828, dont 759 ont été portées au tribunal de Lyon et 179 à celui de Villefranche; et le nombre total des prévenus, qui était de 1188 pour 1827, s'est élevé à 1378 pour 1828, dont 1132 ont été traduits au tribunal de Lyon et 246 au tribunal de Villefranche.

Ces différentes affaires poursuivies, tant à Lyon qu'à Villefranche, soit à la requête de la partie civile ou d'une administration publique, soit à celle du ministère public seul ou avec l'intervention des parties, ont eu pour résultat:

A Lyon, 389 acquittemens et 843 condamnations, dont 119 à un an et plus, 328 à moins d'un an, et 296 à l'amende seulement;

A Villefranche, 58 acquittemens, 25 condamnations à un an et plus, 85 à moins d'un an, et 78 à l'amende seulement: en tout 188 condamnations.

Dans ces 938 affaires portées devant les tribunaux correctionnels du département du Rhône, on compte 32 affaires de rébellion, où se trouvaient 90 prévenus, dont 23 ont été acquittés et 67 condamnés;

17 affaires d'outrages et violences envers des fonc-

1 C'est par erreur que nous n'avions porté ce nombre qu'à 108,390.

tionnaires publics ou agens de la force publique, contre 36 prévenus, dont 15 ont été acquittés et 21 condamnés ;

1 affaire d'évasion de détenus contre 3 prévenus, dont 2 ont été acquittés et 1 condamné ;

35 affaires de vagabondage, où se trouvaient 46 prévenus, dont 19 ont été acquittés et 27 condamnés ;

24 affaires de mendicité contre 29 prévenus, dont 5 acquittés et 24 condamnés ;

162 affaires de coups et blessures volontaires contre 299 prévenus, dont 126 ont été acquittés et 173 condamnés ;

7 affaires d'homicide et blessures involontaires, causés par la rapidité ou la mauvaise direction d'une voiture, contre 10 prévenus, dont 1 a été acquitté et 9 condamnés;

10 affaires d'homicide et blessures involontaires, par imprudence, où se trouvaient 11 prévenus, dont 5 ont été acquittés et 6 condamnés;

4 affaires d'outrage public à la pudeur, contre 5 prévenus, dont 1 a été acquitté et 4 condamnés;

46 affaires de diffamation et injures, contre 56 prévenus, dont 31 ont été acquittés et 25 condamnés;

211 affaires de vol, où se trouvaient 309 prévenus, dont 87 ont été acquittés et 222 condamnés ;

22 affaires d'escroquerie, contre 30 prévenus, dont 12 ont été acquittés et 18 condamnés ;

14 affaires d'abus de confiance, contre 19 prévenus, dont 6 ont été acquittés et 13 condamnés;

41 affaires de chasse et port d'armes, contre 62 prévenus, dont 20 ont été acquittés et 42 condamnés ;

1 affaire de délits ruraux, contre 1 prévenu, condamné ;

13 affaires de douanes, contre 21 prévenus, dont 7 ont été acquittés et 14 condamnés ;

203 affaires de contravention aux lois sur les contributions indirectes, ou sur la garantie des matières d'or et d'argent, où se trouvaient 221 prévenus, dont 37 ont été acquittés et 184 condamnés.

L'année dernière, nous avions déjà remarqué que les contraventions aux lois sur les contributions indirectes étaient le délit auquel on se livrait le plus dans le département du Rhône ; les choses n'ont point changé : ces contravations figurent pour 203 dans le tableau général que nous venons d'offrir ; les vols viennent en seconde ligne, ils s'élèvent à 211 ; puis les coups et les blessures, dont le nombre est de 162.

Mais on ne trouve point de délits relatifs à la tenue des actes de l'état civil et défaut de déclaration de naissance.

Point de délits d'outrages et violences envers des magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire.

Point d'attentat aux mœurs, point de banqueroute simple, point d'usure.

Point de délits de la presse et contraventions aux lois sur la librairie. — Ajoutons, pour démontrer de plus en plus que notre département, qui est compté entre ceux où il se commet le moins de crimes, doit l'être aussi entre ceux où il se commet le moins de délits ; qu'il s'en faut de beaucoup qu'il concoure, toutes choses égales d'ailleurs, pour un 86.e aux atteintes portées à l'ordre public en France : en effet, le 86.e de 116,459, nombre total des affaires correctionnelles du royaume, serait de 1359 : or, on se souvient que les délits de ce genre ne se sont élevés dans le département du Rhône qu'à 938 ; il s'en faut donc de près de 4 dixièmes que le terme moyen ait été atteint, et si chaque dé-

partement était resté dans la même proportion, la somme totale des délits en France serait abaissée au-dessous de 80,000, au lieu de s'élever au-delà de 116,000.

La même réflexion s'applique, mais avec des conséquences encore plus satisfaisantes, aux prévenus: en effet, leur nombre, qui s'élève pour toute la France à 172,300, donnerait, toutes choses égales d'ailleurs, sous le rapport de population et de civilisation, plus de 2000 prévenus par département; et celui du Rhône n'en compte que 1378, plus d'un tiers de moins que ce que présentent d'autres localités.

Sur ces 1378 prévenus, 89 se sont trouvés en état de récidive, dont 6 libérés des travaux forcés, 1 libéré de la réclusion et 81 libérés de peines correctionnelles, tous condamnés de nouveau à l'emprisonnement.

Des 938 affaires correctionnelles jugées dans le département du Rhône, 92 ont été portées en appel, sur lesquelles 56 ont été confirmées, et 36 infirmées en tout ou en partie.

Des 118 accusés que ces appels concernaient, 8 qui avaient été acquittés, ont obtenu la confirmation; 62 qui avaient été condamnés, l'ont été par confirmation; 13 qui avaient été acquittés, ont été condamnés; 11 ont été acquittés après avoir été condamnés; 7 ont été punis d'une peine plus forte, et pour 17 une diminution a été prononcée.

III.e PARTIE.

TIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.

Il avait été rendu, en 1827, dans tout le royaume, 88,833 jugemens en matière de simple police; en 1828,

ce nombre s'est élevé à 95,589 ; savoir : 86,995 à la requête du ministère public, et 8,594 à celle de la partie civile, contre 142,167 inculpés, dont 19,970 acquittés, 1638 à l'égard desquels le tribunal s'est déclaré incompétent, 104,544 condamnés à l'amende et 6,015 à l'emprisonnement : dans ces nombres, le département du Rhône, qui figurait en 1827 pour 1716 jugemens contre 1816 inculpés, lesquels jugemens prononcaient 161 acquittemens, 53 déclarations d'incompétence, 1491 condamnations à l'amende et 111 à l'emprisonnement, s'y trouve, en 1828, pour 1818 jugemens contre 2037 inculpés, dont 429 auraient été acquittés, 1 envers lequel le tribunal se serait déclaré incompétent, 1508 condamnés à l'amende et 99 à l'emprisonnement : 102 jugemens, 221 inculpés et 5 condamnations de plus qu'en 1827, 52 déclarations d'incompétence et 12 condamnations à l'emprisonnement de moins.

Si, dans le nombre des affaires de simple police et dans celui des inculpés, on remarque quelque différence entre les années 1827 et 1828, on ne peut manquer d'être frappé de celle qu'offrent surtout les résultats : sur 1816 inculpés, 161 seulement sont acquittés en 1827 ; et sur 2037 inculpés qu'offre 1828, on en acquitte 429 ; 1491 sont condamnés à l'amende, sur 1816 inculpés, en 1827, et 1828, sur 2037, en compte 1508. Enfin sur 1816 inculpés, 111 sont condamnés à la prison en 1827, et sur 2037, 1828 n'en compte que 99 : douze de moins avec un neuvième d'inculpés de plus. Honneur au pays où les infractions à l'ordre social sont légères ; honneur surtout au pays où le respect pour la liberté individuelle est aussi regardé comme l'un des devoirs du magistrat !

Dans ces 1818 jugemens, on en trouve 67 pour contravention à la loi du 18 novembre 1814, sur l'observation des dimanches et fêtes, qui ont produit 9 acquittemens, 58 condamnations à l'amende et 1 condamnation à l'emprisonnement; 1827 en offrait 110: 43 de plus qu'en 1828.

327 pour contraventions aux lois et règlemens sur les poids et mesures; 1827 n'en offrait que 253; ils ont produit 30 acquittemens, 297 condamnations à l'amende et 10 à l'emprisonnement.

68 pour injures verbales; 1827 n'en présentait que 48; ils ont eu pour résultat 14 acquittemens et 58 condamnations à l'amende.

43 pour bruits et tapages injurieux et nocturnes; en 1827 on n'en trouve que 11; ils ont eu pour résultat 11 acquittemens, 49 condamnations à l'amende, 16 à l'emprisonnement. On n'a parlé ici que des contraventions les plus graves: en totalité, l'année 1828 en offre 84 de plus que l'année 1827, qui n'en comptait que 422 de cette nature.

Avant de passer à la quatrième partie, à l'instruction criminelle, disons que, sur 4855 morts accidentelles dans toute la France, le département du Rhône est compris pour 107; que, sur 1754 suicides, il y est compris pour 20; que, sur 86 duels, dont 29 suivis de mort, il est compris pour 1 suivi de mort; tandis qu'en 1827, sur 4744 morts accidentelles, il était compris pour 124; sur 1542 suicides, il y était compris pour 37, mais ne comptait aucun duel: 17 morts accidentelles et 17 suicides de plus qu'en 1828 et 1 duel de moins.

IV.e PARTIE.

DE L'INSTRUCTION CRIMINELLE.

Si quelque chose peut consoler au milieu du tableau affligeant des diverses atteintes portées à la société par les malfaiteurs, c'est sans doute la marche prompte et publique de la justice criminelle en France, ce sont ces formes claires et précises dont la découverte de la vérité est l'unique but, c'est cette grande et si belle institution du jury, à la fois garantie puissante de l'accusé et sauvegarde de la société, ce sont les efforts des magistrats français pour concilier chaque jour de plus en plus la sûreté de chacun et de tous, avec la liberté dont aucun citoyen ne doit être privé sans nécessité ; c'est enfin cette rivalité de zèle pour hâter la juste répression du crime, éviter les emprisonnemens, abréger et rendre plus rares ceux qui sont indispensables.

On peut voir, en effet, que sur 16,409 inculpés déchargés des poursuites par les chambres du conseil, si 7,334 inculpés ont été arrêtés pendant l'instruction, 9,075 sont restés en liberté ;

Que si sur 1,327 prévenus déchargés des poursuites par les chambres d'accusation, 806 ont été arrêtés pendant l'instruction, 530 sont restés libres : en tout 9,605 inculpés non incarcérés sur 17,736; plus de 7 douzièmes.

En 1827, sur 1,385 inculpés déchargés des mêmes poursuites, 903 avaient été arrêtés pendant l'instruction et 482 seulement étaient restés en liberté.

Voilà pour la France en général ; passons maintenant à la marche de l'instruction criminelle dans le département du Rhône.

Nous verrons que 1,564 ordonnances ont été rendues par les chambres du conseil du département, savoir : 1,237 dans le premier mois du crime ou du délit ;

162 dans le deuxième mois ; 88 dans le troisième ; 31 dans le quatrième ; 17 dans le cinquième ; 9 dans le sixième ; 20 plus tard ; ce qui donne le rapport suivant : dans les trois premiers mois du crime ou délit, 95 sur cent ; après, 5. La cour royale de Lyon est la seule entre les autres cours du royaume qui ait atteint cette proportion élevée. C'est celle d'Angers qui s'en est approchée le plus. Elle a rendu 94 ordonnances sur cent dans les trois premiers mois, et 6 après ce terme ; mais elle n'en a rendu en tout que 1,282, au lieu de 1,564. En 1827, la chambre du conseil du département du Rhône n'avait rendu que 93 ordonnances dans le premier mois du crime et 7 après. La marche de l'instruction criminelle avait donc été un peu moins rapide.

La même célérité se fait remarquer dans l'instruction des affaires portées aux assises du ressort de la cour royale de Lyon.

Sur 145 accusations, 47 ont été jugées dans les trois premiers mois du crime, 23 dans le quatrième mois, 20 dans le cinquième, 9 dans le sixième ; ainsi, 99 affaires ont été jugées dans les six premiers mois du crime : c'est 15 de plus qu'en 1827, où il n'en avait été jugé que 84. 27 du septième au douzième mois, 19 après un an. 1827 en offrait 31 du septième au douzième mois, au lieu de 27, et 27 après un an, au lieu de 19.

Ce qui donne entre les accusations jugées en 1828, le rapport suivant : de 68 sur cent dans les six premiers mois du crime, et de 32 après ce délai, rapport qui, en 1827, n'était que 59 sur cent dans les six premiers

mois, et de 41 après ce délai. Les cours d'Aix, d'Amiens, d'Angers, de Colmar, de Douai, de Metz, d'Orléans, de Poitiers, de Rennes, sont les seules qui aient dépassé ce terme, toutes les autres sont restées plus ou moins en dessous ; la cour de Corse est celle qui en a jugé le moins. Nous remarquons aussi que, sur 188 accusés, 103 ont été jugés dans les trois premiers mois de leur arrestation, 36 dans le quatrième, 26 dans le cinquième, 13 dans le sixième, 8 du septième au douzième, 2 après un an, ce qui donne entre les accusés jugés le rapport suivant : dans les six premiers mois de l'arrestation, 95 sur cent, et après ce délai, 5. Il n'y a que trois cours royales dans le royaume qui aient atteint cette haute proportion : celles de Lyon, de Rennes et d'Amiens.

Félicitons-nous de ce que la cour royale de Lyon est l'une de celles où la marche de la justice criminelle est la plus rapide ; félicitons-nous surtout de ce que cet avantage se fait également remarquer pour les affaires correctionnelles, soit en première instance, soit en appel. En effet, sur 2916 affaires jugées par les tribunaux correctionnels, 1150 l'ont été dans le premier mois à partir du délit, 911 dans le deuxième, 604 dans le troisième, 139 dans le quatrième, 30 dans le cinquième, 82 après un plus long délai, ce qui donne le rapport suivant entre les affaires jugées : dans les trois premiers mois du délit, 91 sur cent ; après ce délai, 9 sur cent. 1827 en présentait 90 dans le premier terme et 10 dans le second : encore célérité un peu moins grande.

En appel, sur 157 affaires jugées, 57 l'ont été dans le premier mois, 27 dans le deuxième, 14 dans le troisième, et 8 plus tard ; ce qui donne le rapport suivant :

54 sur cent dans les deux premiers mois de l'appel et 46 après ce délai ; plusieurs ont dépassé ce taux, quelques autres sont restés au-dessous.

Si de ce que nous venons de dire de relatif aux délais durant lesquels les jugemens ont été prononcés, nous passons à l'exécution de ces mêmes jugemens, nous voyons que, sur 1042 individus condamnés à l'emprisonnement, 774 ont été arrêtés ou écroués avant le jugement, 169 dans les trois premiers mois de leur condamnation, 17 dans le quatrième, 7 dans le cinquième, 5 dans le sixième, 6 après un plus long délai, et 64 qui ne le sont pas encore ; ce qui donne le rapport suivant entre les condamnés écroués : 90 sur cent avant le jugement ou dans les trois premiers mois, et 10 après ce délai. Ce rapport était, en 1827, de 85-15.

Il nous reste à parler des sessions des cours d'assises, et d'abord de la composition de la liste générale du jury, dressée en 1827 dans ce département, pour en extraire les listes de service de l'année 1828.

Cette liste se compose de 2561 jurés, dont 2161 jurés électeurs ayant leur domicile politique dans le département ; de 11 ayant ce même domicile dans un autre département : en tout 2172 jurés électeurs ; plus de 389 jurés non électeurs, savoir : 65 fonctionnaires publics nommés par le roi et exerçant des fonctions gratuites ; 84 officiers des armées de terre ou de mer, en retraite, jouissant d'une pension de 1200 fr. au moins ; 71 docteurs et licenciés des facultés de droit, des sciences et des lettres ; 69 docteurs en médecine ; 31 membres de l'institut et des autres sociétés savantes, et 69 notaires. On sait que la liste de service comprend le quart des jurés inscrits dans la liste générale, lorsque celle-ci ne dépasse

pas 1200 ; au-delà de ce nombre, la liste de service est toujours de 300, excepté à Paris où elle est de 1500.

Le nombre des jurés défaillans s'est élevé, pour le premier trimestre de 1828, à 10 ; à 9 pour le second ; à 11 pour le troisième ; à 8 pour le quatrième ; en tout 38 défaillans. En 1827, il en avait manqué 65.

De ces 38 défaillans, 7 sont atteints d'infirmités habituelles ; 1 est revêtu de fonctions incompatibles, 4 avaient été déjà appelés depuis moins d'un an, 1 avait été irrégulièrement cité, 12 étaient malades, 11 absens de leur domicile et 2 dispensés pour affaires pressantes ou maladies de parens.

Quant à la durée des sessions, elle a été pour celle du premier trimestre, de 19 jours, y compris deux jours fériés ; de 20 jours, y compris aussi deux jours fériés, pour celle du second ; de 11 jours, y compris un jour férié, pour celle du troisième ; et pour celle du quatrième, de 16 jours, en tout 66 jours, pendant lesquels 80 affaires ont été jugées contre 102 accusés, et 703 témoins entendus. M. d'Angeville était président de la cour d'assises pendant le premier trimestre ; M. de Roche de Longchamp, pendant le deuxième ; M. Ravier du Magny, pendant le troisième, et M. Dupeloux de Praron, pendant le quatrième. De ces 80 accusations, 29 ont été accueillies entièrement à l'égard du seul accusé ou de tous, 2 à l'égard de l'un ou de plusieurs des accusés ; 11 avec des modifications qui laissent subsister une peine nfamante, 18 qui ne donnent lieu qu'à des peines correctionnelles ; 20 rejetées entièrement. De ces 80 accusations retenues par l'instruction écrite, 20 ont été rejetées par l'instruction orale.

Dans 7 accusations dans lesquelles la cour d'assises

avait à délibérer sur la déclaration du jury, elle s'est réunie dans 6 à la majorité, et dans 1 à la minorité.

Trois arrêts criminels avaient été cassés en 1827 dans tout le ressort de la cour royale de Lyon; un seul l'a été en 1828, pour fausse application ou violation de la loi pénale en cas de fait punissable; sur 128 arrêts cassés en matière correctionnelle, pour tout le royaume, 4 seulement l'ont été pour le ressort de la cour royale de Lyon, et 116 en matière de simple police; il en a été cassé 18 pour le ressort.

Tels sont les résultats de l'administration de la justice criminelle dans le département du Rhône: on y voit, d'une part, diminution des crimes sur l'année 1827, surtout des crimes contre les personnes; de l'autre, célérité plus prompte dans le jugement, et toujours respect croissant pour la liberté individuelle.

Ce sont là sans doute de notables améliorations. Fasse le ciel que chaque année nous puissions en signaler, sinon de plus considérables, du moins de pareilles!

A. J.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Breviaire de Iacqves Amyot, avec cette épigraphe traduite du vers d'Horace: *Omne tulit punctum*, etc.

Qui le plaisir à l'vtilité ioinct,
En ses escrits le gaigne de tout poinct.

Paris, J.-B. Werdet (Lyon, Laurent, libraire, place S. Pierre), 1829, grand in-18 de 96 pages, dont la dernière seule est chiffrée.

Nous avons annoncé, tome X, pag. 383, ce joli petit volume, dû à notre compatriote, M. L. Parrelle; mais ce que nous en avons dit, ne suffisait pas pour le faire connaître et ne répondait pas à son mérite. C'est un choix de pensées et de maximes écrites dans la langue du seizième siècle, presque toutes gracieuses et naïves, quelquefois profondes, sublimes même, quoique présentées sous les traits les plus ingénus. Ces pensées, au nombre de ccc, sont extraites des sommaires que Simon Goulard, de Senlis, avait fait imprimer sur les marges des premières éditions du Plutarque d'Amyot; et elles forment, pour ainsi dire, la quintessence des meilleures réflexions morales et philosophiques qu'on rencontre dans les œuvres du philosophe de Chéronée, ou qui naissent de ses récits. De là le titre de *bréviaire* donné à ce petit livret. M. L. P. a placé à la tête une notice sur Jacques Amyot, modèle d'un genre de biographie inconnu jusqu'à ce jour, mais qu'on croirait renouvelé des Lacédémoniens, car cette notice en miniature ne consiste qu'en ce peu de mots:

« NOTICE HISTORIQVE,
OV
ESSAI SVR LA VIE ET LES OVVRAGES
DE
IACQVES AMYOT.

1513.————————————1593.
MELVN. ——— PARIS. ——— ROME. ——— AVXERRE
RIEN. ———————————— EVESQVE
LONGVS. ——— HELIODORE. ——— PLVTARQVE.
LOVIS XII. ——— FRANÇOIS I.er ——— HENRI II.
FRANÇOIS II. ——— CHARLES IX. ——— HENRI III.
HENRI IV. »

On trouvera sans doute un peu d'excès dans la brièveté de cette notice, et à force d'être courte, elle paraîtra un peu obscure.

Brevis esse laboro:
Obscurus fio.....

Il est certain, en effet, que, pour la comprendre, il faut connaître d'avance Amyot et ses ouvrages et même les principales circonstances de sa vie ; il faut surtout que l'on devine, si l'on ne le sait pas encore, que Longus, Héliodore et Plutarque sont des auteurs qu'Amyot a traduits en français, et que les noms des rois de France Louis XII, François I.er, etc., indiquent les règnes sous lesquels ce traducteur a écrit. La biographie du célèbre évêque d'Auxerre, ainsi abrégée, n'est qu'un *memento* ; elle n'offre que des signes mnémoniques propres à rappeler la vie du personnage à ceux qui la savent, et insuffisans pour l'apprendre à ceux qui l'ignorent : tel est cependant le double but auquel doit tendre toute notice historique.

Indocti discant et ament meminisse periti.

Nous pensons qu'on aurait pu, sans être beaucoup plus long et en conservant la forme d'un tableau, dire, d'une manière plus explicite, tout ce qu'il importe de savoir sur Amyot; mais n'insistons pas sur une observation si minutieuse, laissons de côté une pièce préliminaire qui n'est qu'un accessoire bien peu considérable, et passons à l'examen de l'ouvrage même.

La meilleure manière de donner une idée juste de cette collection de pensées est d'en citer quelques-unes. On verra bientôt quel en est le genre, et combien elles ont de grâces et quelquefois d'énergie dans leur vieux style. Nous en soulignerons certaines expressions qui nous ont semblé dignes d'être remarquées plus spécialement.

« VI. *La ioye est bordée de deuil*, et quand les hommes se disposent à rire, la sage Prouidence leur appreste à pleurer pour les conuaincre de leur vanité.

» IX. Comme un homme n'est pas pilote pour bien entendre vne carte marine, ains pour auoir souuent nauigé : ainsi c'est l'aage et l'expérience qui rend l'homme propre aux affaires, non pas la lecture simple ou *quelque boutehors de paroles hardies*.

» XIV. Il faut moderer les plaisirs du corps, c'est assauoir gouuerner moderement nature, et *ne faire despense plus grande que le reuenu.*

» XXXVII. Qui fait mestier de fraude et de piperie, il trouue finalement qui l'affronte, et *lui fait robe de son drap.*

» L. Quand l'orgueil meine le cheual de l'homme par la bride, confusion est montée en croupe [1].

» LI. Vne chose superflue n'est iamais à bon marché.

» LV. Le malheur de la guerre civile est qu'elle mange ses enfans *et les meilleurs.* [2]

» LXX. Comme l'vmbre suit le corps qui la fait, la gloire accompagne l'homme qui ne la cherche point; mais qu'est ce de toute ceste gloire, sinon vne vmbre legere, et *vn triomphe de trois iours enuironné de deuil deuant et derriere?*

» LXXXIV. Les bons escouteurs ressemblent aux bons mesnagers : ils font leur profit de tout.

» LXXXVIII. Nul n'est heureux en tout et partout, ains y a tousiours quelque chose de *trop court* [3] et d'imparfait au mesnage de cette vie.

1 On reconnait là une heureuse imitation du *Post equitem sedet atra cura* d'Horace.

2 On attribue au fameux naturaliste Jean Hermann, ce distique sur la révolution française :

Quis nobis nunc esse neget saturnia regna!
Nonne vorat gnatos Gallia dura suos?

Qui peut être rendu ainsi :

La fable de Saturne est digne de croyance;
Elle est l'histoire de ce temps :
Eh! peut-on la nier, lorsque l'on voit la France
Dévorer ses propres enfans?

3 C'est la même image que Bossuet a employée lorsqu'il a dit de la sagesse humaine qu'elle était *toujours courte par quelque endroit.*

» XC. Qui est faible et *parle gros* se montre ridicule.

» CXLI. La superstition est plus curieuse de maintenir ses fratras que le bien et repos du public.

» CXLIX. Aprez que les hommes cruels se sont baignez au sang et s'en sont enyurez, la iustice diuine suruient qui a les pieds de laine et les bras de fer, pour en serrer les plus enragez et les frapper en secret et dans la prison de leur meschante conscience, d'vne façon horrible.

» CLIX. Les gens d'honneur sont mesprisez, tandis que *de petits galans* tiennent leurs places.

» CLXXVI. L'ambition se retrecit pour s'eslargir.

» CLXXVIII. Là où violence regne, verité, iustice et innocence *gisent mortes par les rues :* les loix se taisent et le bon ordre s'enfuit.

» CLXXXV. Vn harangueur craint merueilleusement celui qui en trois mots touche au poinct.

» CXC. Nouuelles esperances redonnent cœur aux plus abattus, et sitost que quelque rayon de prosperité apparoist, les plus reserrez *estendent leurs aisles.*

» CCXVI. Vne estuue, ni vn sermon ne sert de rien, s'il ne nettoye.

» CCLXXIV. L'ambition est vn cheual farouche qui ne cesse de ruer iusqu'à ce qu'il ait mis son homme bas.

» CCLXXV. Le Tout-puissant *n'a iamais faulte de bastons* pour rompre la teste aux orgueilleux auxquels il fait oster tout cela en quoy ils se confioient.

» CCLXXXVI. Les hommes trop roides et qui n'ont pas *des paroles de soie*, ne sont gueres propres autour des grands. »

Il nous serait facile et même agréable de multiplier davantage ces citations ; mais nous copierions insensiblement tout le livre, sans nous en apercevoir, et nous

ne voulons pas donner de ce livre une nouvelle édition, mais seulement mettre les lecteurs à même de le juger. Pour cela il nous suffira de dire que la plupart des pensées recueillies par M. L. P. sont du même genre et ont le même mérite que celles que nous venons d'extraire, et qu'il n'en est qu'un bien petit nombre, une douzaine au plus, qu'on voudrait retrancher. Cet arrêt atteindrait peut-être, par exemple, les suivantes :

» VII. Qui fait semblant de ne point entendre merite d'apprendre à deuiner auec honte. »

La phrase nous paraît absolument inintelligible.

« XXVI. Les roigneux craignent d'estre pignez. »

Cet ancien proverbe, un peu dégoûtant, devait-il être conservé ?

« LXIV. Les honneurs changent les mœurs. »

Cette traduction littérale de l'adage latin, *honores mutant mores*, qui est plus ancienne qu'Amyot, est devenue bien triviale.

« LXXXI. L'ire est le nerf de l'ame. »

Ou nous ne comprenons pas cette proposition, ou elle n'est ni raisonnable, ni exacte, ni morale.

En voici deux autres qui semblent se contredire réciproquement, et dont la première est loin d'être à l'ordre du jour :

« LXXII. La ieunesse est faite pour obeïr, et la vieillesse pour commander.

« CVI. Bien ieunes sont les vieux qui mesprisent les ieunes. »

En résumé, le *Bréviaire d'Amyot* est un gentil petit livre, amusant, instructif, où il y a plus à profiter que dans beaucoup de gros volumes, et où le langage simple et naïf de nos pères rend peut-être mieux que ne le pourrait faire le langage moderne, les préceptes et les leçons de l'antique sagesse.

Abeille française ou Archives de la jeunesse; ouvrage d'éducation, publié par une société de personnes attachées à l'éducation. Lyon, librairie de Louët, place du Plâtre, N.° 14, 1829, in-12; tom. III et IV.

Lorsque nous annonçâmes le premier N.° de ce journal, tom. VII de nos Archives, pag. 235, nous fîmes observer que ce n'était pas le premier recueil de ce genre qui eût été publié à Lyon, et nous ajoutâmes qu'à en juger par son début, il serait bien supérieur à ceux qui l'avaient précédé. Le succès a couronné cette entreprise qui s'est soutenue et se soutiendra sans doute encore longtemps grâces au goût des éditeurs et à leur sévérité dans le choix des pièces dont chaque N.° se compose. Parmi les hommes de lettres de notre cité qui ont le plus contribué à enrichir ce journal des fruits de leurs veilles, nous citerons M. Legeay, professeur au collége royal, M. Grognier, professeur à l'école vétérinaire, M. Félix Coignet, secrétaire du cercle littéraire. Le premier a fourni un grand nombre d'articles sur l'enseignement, les sciences, les arts et la littérature; le second, des articles d'histoire naturelle, et le troisième, des fables. Parmi les littérateurs étrangers à notre ville, il en est un dont la prose et les vers remplissent toujours, en mêlant l'utile et l'agréable, un grand nombre de feuilles de l'Abeille : ce fécond et spirituel écrivain est M. Ducoin, bibliothécaire de Grenoble; nous signalerons surtout sa *Notice sur Pline l'Ancien*, ses *Souvenirs pour servir à la statistique du département de l'Isère;* son récit en vers intitulé *les Juges ingrats*, sa *Romance sur un enfant mort le lendemain de sa naissance*, etc., etc. Plusieurs élèves de différens colléges de France figurent dans ce recueil qui leur est principalement destiné. Leurs essais sont quelquefois heureux, et nous devons surtout applaudir aux sentimens qui ont dicté une pièce de vers composée par le jeune Ozanam, lors du passage de la duchesse de Berry dans notre cité. Nous

avons encore remarqué, parmi les poésies dont l'*Abeille* a fait son butin, des imitations de Martial dont l'auteur paraît s'être caché sous le nom d'Aonius ; nous croyons que plusieurs de ces imitations sont inédites, mais il en est quelques-unes qui nous étaient déjà connues et qui avaient été publiées sous un autre nom. Comme on le voit, le recueil que nous annonçons est extrêmement varié, et il nous semble justifier l'épigraphe choisie par les éditeurs :

De différentes fleurs j'assemble et je compose
Le miel que je produis.

Bayart a Lyon, 1490 - 1491, comment le bon chevalier s'appareilla et s'accoustra au credit de son oncle l'abbé d'Ainay, *avec cette épigraphe* : L'oncle est ottroye par nature thresorier a nepveu. -- P. L. F. A. J. D. T. A Lion sur le Rosne, 1829, in-8.° de 16 pages.

Tirage à part, à très-petit nombre d'exemplaires, sur différens papiers, de cet article extrait de l'*Histoire de Pierre Terrail, seigneur de Bayart*, etc., par M. Alfred de Terrebasse, Paris, Ladvocat, 1828, in-8.°, et inséré dans les *Archives du Rhône*, pag. 9-22 de ce volume.

Etrennes mignonnes lyonnaises, contenant l'indication des autorités civiles, religieuses, judiciaires, administratives de la ville de Lyon ; les noms et demeures de MM. les employés de ces diverses administrations, avec les jours et heures d'audience de MM. les fonctionnaires publics ; des renseignemens utiles sur les établissemens de charité et sur les bu-

reaux de bienfaisance des divers arrondissemens ; suivies d'anecdotes et historiettes lyonnaises. 1830. 3me. année. Lyon, J. M. Barret, place des Terreaux, in-32 de 96 pages. Prix : 30 centimes.

Ce petit almanach est fait sur le même plan que celui de l'année dernière, dont nous avons rendu compte, tom. IX, pag. 144—5. Nous répéterons ici que son format et son volume le rendent très-commode. Outre les utiles renseignemens dont il est plein et qui ont été recueillis avec soin et exactitude, on y trouve quelques anecdotes dont voici l'indication : suite du récit de l'événement arrivé sur le pont du Rhône en 1711 (le commencement de ce récit se trouve dans l'almanach de 1829) ; Histoire d'Aranthès et d'Aspasie, ou le tombeau des deux Amans ; l'abbé Brigalier montrant le diable à des dames de Lyon ; aventure arrivée dans l'église de S. Jean au seizième siècle et rapportée par la reine de Navarre. Ces anecdotes sont précédées par des *Ephémérides lyonnaises*, c'est-à-dire par un calendrier où l'on trouve à chaque jour, la date de quelque événement arrivé dans notre ville, tel que la naissance ou la mort des hommes célèbres, les entrées des rois, des princes, des généraux, les révolutions, les guerres, les pestes, les famines, les inondations, l'érection des monumens publics, etc., etc.

Les Mémoires du maréchal Suchet, viennent d'être traduits en espagnol par G..... D..... M. Paris, imprimerie de Gaultier-Laguionie, 1829, 4 vol. in-12.

BULLETIN HISTORIQUE
DU MOIS DE DÉCEMBRE 1829.

*** 1. — Mort de M. l'abbé Claude-Antoine Roux, à Ecully, chez Mad. Jars, mère de M. le député de ce nom. L'abbé Roux était né à Lyon en 1750. Très-jeune encore, il professa les mathématiques à Grenoble. Il fut ensuite chargé de la chaire de rhétorique, au petit collége de Lyon, appelé collége de Notre-Dame. Lors de l'établissement de l'école centrale en cette ville, au mois de novembre 1796, il y fut nommé professeur de mathématiques; il fut un des orateurs de la séance d'installation, et prononça à cette occasion un discours des plus remarquables.[1] Depuis plusieurs années, il avait renoncé à l'enseignement et s'était retiré à la campagne. Il appartenait à l'académie de Lyon et en était le doyen lorsqu'il est mort. Il y avait été reçu le 30 janvier 1781, en remplacement de M. Pestalozzi, et avait prononcé son discours de réception dans la séance publique du 1.er mai suivant. Il fut le directeur de la compagnie en 1784. En 1790, il s'était fait mettre sur la liste des vétérans, et avait été remplacé comme membre titulaire; mais, en l'an VIII, lors de la restauration de l'académie sous le titre d'Athénée, on le nomma secrétaire perpétuel dans la classe des sciences, et il a rempli ces dernières fonctions pendant quelques années.

1 « Le précis de M. Roux sur les mathématiques était rempli d'esprit, de grâces et de finesse. Fontenelle n'eût pas parlé de la science plus ingénieusement. Il faisait palper et manier l'utilité des choses les plus abstraites, les plus transcendantes. On sait les grands moyens qu'a ce professeur pour l'enseignement. » *Journal de Lyon par Pelzin*, n.° 154, 10 frimaire an V — 30 novembre 1796.

L'abbé Roux, quoiqu'il n'ait jamais rien publié, s'était acquis la réputation d'un homme doué de la plus haute capacité, et qui n'excellait pas moins dans les sciences que dans les lettres. Ses sermons, lorsqu'il était au petit collége, lui procurèrent beaucoup de célébrité. Toute la ville y courait. Comme professeur il a fait des élèves qui se sont distingués et se distinguent encore dans diverses carrières. Les archives de l'académie de Lyon doivent posséder, outre les procès-verbaux qu'il a rédigés en sa qualité de secrétaire perpétuel, plusieurs mémoires manuscrits qu'il a communiqués à la compagnie dans ses séances publiques et particulières, et notamment l'Eloge historique de l'abbé de la Serre qu'il a lu dans la séance publique du 24 avril 1787. Au mois d'août 1790, il prononça, en présence de MM. les maire et officiers municipaux de cette ville, un discours *sur l'Origine et l'établissement des communes*. Les personnes qui ont connu ou seulement entendu l'abbé Roux, ne parlent de lui qu'avec admiration; elles rendent toutes témoignage de la justesse et de la finesse de son esprit, ainsi que de l'étendue et de la variété de ses connaissances. Il est à présumer que l'académie s'empressera de charger un de ses membres de payer à la mémoire de cet habile homme qui figurait sur la liste de ses titulaires émérites, le juste tribut d'éloge qui lui est dû.

Même jour. L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a procédé, dans sa séance de ce jour, à la nomination de ses présidens pour les années 1830 et 1831. M. le docteur Martin jeune a été élu président de la section des sciences [1], et M. Justinien Rieussec, président de la section des lettres et arts. Dans la même séance, M. Rabanis, professeur de rhétorique au collége royal de

1 M. Martin n'ayant pu accepter cette nomination, il a été procédé à son remplacement dans la séance du 8 de ce mois, et les suffrages se sont portés unanimement sur M. le docteur Richard de la Prade qui avait déjà présidé la compagnie en 1823.

Lyon, et M. de Chappuis-Montlaville, auteur d'une Histoire du Dauphiné, ont été nommés membres titulaires, et MM. de Pongerville, Boullée et Bouillet, membres correspondans.

Même jour. — Le prix du pain a été augmenté d'un centime et un 1/4 par livre usuelle, à compter de ce jour. Ainsi le pain ferain est taxé à 22 centimes et 1/2 (4 sous et 1/2), et le pain bis à 18 centimes 3/4 (3 sous 3 liards) la livre.

⁂ 2 — M. Acher, conseiller à la cour royale de Lyon, et M. Passet, bâtonnier de l'ordre des avocats, nommés récemment, à l'occasion de la fête du roi, membres de la légion d'honneur, ont été reçus en l'audience solennelle de la cour royale présidée par M. le premier des présidens de chambre Nugue.

⁂ 4. — M. le maire de Lyon a fait réimprimer et publier de nouveau, ces jours-ci, une ordonnance du 4 décembre 1827, relative au ramonage, et qui prescrit:

1.° Aux propriétaires ou locataires, de faire ramoner les cheminées de leurs maisons ou habitations au moins une fois par année, avant l'hiver;

2.° Aux aubergistes, traiteurs, rôtisseurs, pâtissiers et autres exerçant une profession de même nature, de faire ramoner leurs cheminées au moins une fois par mois, et plus souvent, si le cas l'exige;

3.° Aux ramoneurs qui se trouvent à Lyon, de se présenter, dans un délai de huit jours, au bureau de police municipale, pour y être enregistrés.

⁂ 9 — Installation de M. Chaix, avocat général à la cour royale de Grenoble, dans les mêmes fonctions près la cour royale de Lyon, auxquelles il a été nommé en remplacement de M. Bryon.

Même jour. — MM. Décroix, Monet, anciens juges au tribunal de commerce, et Monnier, juge suppléant actuel, ont été, dans l'assemblée des notables commerçans tenue

hier, nommés juges au tribunal de commerce, en remplacement de MM. Lacombe, Montalant et Fontaine de Bonnerive. M. André Roux a été nommé juge suppléant, en remplacement de M. Monnier.

Même jour. — La chambre de commerce qui procède chaque année par la voie du scrutin au renouvellement d'un tiers de ses membres, avait réélu, pour l'exercice triennal de 1830 à 1832 inclusivement, MM. Laurent Dugas, son président actuel; Forcheron, Pavy et Gentelet. Elle avait nommé M. F. V. Beaup, banquier. Ces réélections et le nouveau choix de la chambre viennent d'être confirmés par le ministre de l'intérieur.

*** 11 — La société royale d'agriculture de Lyon a renouvelé son bureau. Ont été nommés président M. Terme; vice-président, M. Trolliet; secrétaire, M. Grognier; secrétaire-adjoint, M. Foudras; bibliothécaire archiviste, M. Gariot; archiviste-adjoint, M. Raymond, et trésorier, M. Deschamps.

*** 15 — L'arrêté suivant a été affiché ces jours passés:

« Nous Maire de la ville de Lyon,

Vu une délibération du Conseil municipal, en date du 28 août de la présente année, revêtue le 7 septembre suivant de l'approbation de M. le Conseiller-d'Etat, Préfet du Rhône, par laquelle,

Considérant que six mois d'existence du Dépôt provisoire de mendicité ont suffi pour ne laisser aucun doute sur la possibilité d'extirper entièrement un fléau que nulle autre mesure n'avait jusqu'ici pu atteindre efficacement, le Conseil a affecté à la création d'un Dépôt définitif, une partie des bâtimens des ci-devant *Chazots*, et a voté tout ensemble les fonds nécessaires pour approprier ces bâtimens à leur nouvelle destination, et une dotation annuelle pour concourir à l'entretien de l'établissement;

Vu la disposition de la délibération susmentionnée,

par laquelle le conseil municipal considérant toutefois que les sacrifices faits par la ville, ne pouvant seuls assurer la fondation et la durée d'une institution si éminemment utile, et si généralement désirée, il y a lieu, de la part de l'administration, à appeler, pour la seconder dans cette entreprise, les secours et la coopération des particuliers;

Considérant que, pour atteindre le but que le Conseil s'est proposé, il suffirait que les habitans de Lyon voulussent bien désormais affecter au Dépôt de Mendicité, les sommes qu'ils distribuaient eux-mêmes aux mendians qui naguères les importunaient, non-seulement sur la voie publique, mais jusque dans leurs magasins, boutiques, ateliers et habitations;

Considérant que, par l'effet d'une souscription qui ne sera à charge à personne, puisqu'elle ne sera qu'une application mieux réglée de ce que chacun dépensait déjà pour le même usage, on a l'espoir fondé de voir disparaître à toujours le hideux spectacle que présentait cette nuée d'hommes, de femmes et d'enfans, la plupart étrangers à notre ville, couverts de haillons, et offrant aux regards des passans des infirmités, la plupart du temps simulées;

Avons arrêté : Art. I.er Les personnes désignées par nous dans chaque quartier pour recueillir à domicile les dons que la charité des habitans de Lyon voudra bien appliquer à la formation et à l'entretien du Dépôt définitif de Mendicité, commenceront, à dater du 10 du présent mois, la collecte dont elles ont bien voulu se charger. Il leur est adressé par nous, à cet effet, des circulaires et des registres de souscription, qui leur serviront à faire reconnaître, dans chaque domicile, l'authenticité de leur mission.

Les habitans sont expressément prévenus que nul autre que les personnes auxquelles nous avons adressé lesdites circulaires, n'est autorisé à se présenter chez eux pour l'objet de la collecte dont il s'agit.

Art. 2. Les dons pourront être faits, ou immédiatement en argent (et la plus petite offrande sera reçue avec reconnaissance), ou en souscriptions pour l'acquittement périodique, pendant un nombre d'années déterminé, d'une somme dont chaque Souscripteur fixera lui-même la quotité, et qu'il signera l'engagement de verser au fur et à mesure de besoin.

Art. 3. Dès que le résultat de cette collecte nous sera connu, nous nous occuperons d'organiser l'administration du Dépôt définitif. Cette administration se composera, savoir :

Partie de Membres nommés par le Maire au nom de la Ville, en proportion,

1.° De la somme que représentera en capital la portion des bâtimens qu'elle consacre à l'établissement ;

2.° De la dépense faite par elle pour les réparations ;

3.° Du capital représentatif de la dotation annuelle votée par le Conseil municipal ;

Et l'autre partie de membres nommés par une assemblée générale de Souscripteurs formée, comme il sera réglé ci-après, dans la proportion du capital qu'auront produit les souscriptions particulières.

Tout souscripteur pour une somme de cinquante francs par an, pendant cinq ans, et tout donateur d'une somme, une fois payée, de deux cent cinquante francs, sera de droit membre de l'assemblée qui nommera la partie de l'administration dont le choix se fera par voie d'élection. Les dames qui auront pris une souscription, ou fait don d'une somme donnant droit à faire partie de ladite assemblée, auront la faculté de s'y faire représenter par d'autres souscripteurs ou donateurs qui ne s'y trouveraient pas déjà admis pour leur propre compte, pourvu, toutefois, que ces derniers aient au moins souscrit personnellement pour vingt-cinq francs, pendant cinq ans, ou versé cent vingt-cinq francs, une fois payés.

Et sera le présent arrêté soumis à l'approbation de M. le conseiller d'état, préfet du Rhône.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 8 décembre 1829.

Le maire de la ville de Lyon,
J. DE LACROIX-LAVAL.

Vu et approuvé par nous conseiller d'état, préfet du Rhône,

COMTE DE BROSSES.

⁂ 15. — MM. Arnaud, Baboin de la Barollière, Bardousse, Beaup et Maurier étant arrivés au terme de leurs fonctions de directers de la caisse d'épargnes et de prévoyance, il a été procédé aujourd'hui, sous la présidence de M. le maire, à leur remplacement par le conseil d'administration de cette œuvre. Les directeurs élus dans cette séance sont MM. Falsan et Régny, anciens directeurs; MM. Jacquier-Fournel, André Devienne et Franquin Bonafous.

Même jour. M. Viennot de Vaublanc, nommé substitut du procureur du roi près le tribunal civil de Lyon en remplacement de M. Isaïe Boissieux, a prêté serment devant la première chambre de la cour royale. A la même audience, la cour a enregistré une ordonnance du roi portant prorogation pour une année de la chambre temporaire établie près le tribunal civil de Saint-Etienne.

⁂ 17 — Par ordonnance du roi du 13 de ce mois, M. Seguy, procureur-général à la cour royale de Limoges, a été nommé procureur-général près celle de Lyon, en remplacement de M. de Guernon-Ranville.

Même jour. — MM. Bouttet, Second, Estienne et Roussel ont été nommés prud'hommes dans l'assemblée générale des négocians chefs d'ateliers et ouvriers patentés de

la fabrique d'étoffes de soie, présidée par M. Boisset, adjoint à la mairie.

*** 18 — MM. Puvis, ingénieur des mines, Dupasquier, architecte, le docteur Bottex, Douglas et Jurye fils, avocat, ont été reçus membres de la société royale d'agriculture de Lyon dans sa dernière séance.

*** 19. — Les opérations du renouvellement annuel et partiel du conseil des prud'hommes se sont terminées aujourd'hui à l'hôtel-de-ville. M. Rollet, prud'homme de la classe des négocians fabricans en chapellerie, a été réélu à la presqu'unanimité des suffrages, et M. Joseph Nant a été nommé adjoint, en remplacement de M. Forest. MM. Teissier et Jubié ont été réélus, le premier, prud'homme, et le second, suppléant, dans la classe des chefs d'ateliers de chapellerie.

Même jour. MM. les agens de change ont procédé, dans la salle de la Bourse, au renouvellement de leur syndicat. M. Coste, syndic, et MM. Bouchet et Carret, adjoints, ont été réélus pour 1830.

La compagnie des courtiers a nommé M. Barraud pour son syndic, en remplacement de M. Adam; MM. Culhat et Moyne ont été nommés adjoints en remplacement de MM. Lecourt et Barraud.

*** 23 — Installation de M. Desprez, procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, dans les fonctions de conseiller près la cour royale de cette ville, en remplacement de M. Couppier, décédé. Il a été procédé à cette installation, toutes les chambres assemblées, mais à huis clos.

La première chambre de la cour a reçu, le même jour,

le serment de M. Journel, avocat, nommé procureur du roi, près le tribunal civil, en remplacement de M. Desprez, et celui de M. Cozon, juge auditeur, nommé substitut du procureur du roi près le tribunal civil de Nantua.

*** *Même jour.* Dans sa séance de ce jour, le cercle littéraire de Lyon a renouvelé une partie de son bureau, qui se compose maintenant ainsi qu'il suit : président, M. le docteur Chapeau ; vice-président, M. Allard ; secrétaire, M. F. Coignet ; secrétaire-adjoint, M. Rabanis ; trésorier, M. Castellan.

*** *Même jour.* Mort de M. Claude-Gervais Leclerc-Dumolard, avocat à la cour royale de Lyon depuis 1810, âgé d'environ 54 ans. M. Leclerc avait été reçu avocat à Grenoble en 1806. Il joignait à des connaissances assez étendues en législation quelque goût pour les lettres, et il était membre du cercle littéraire de Lyon, où il avait lu des fragmens d'une traduction de Cassiodore. La vie retirée qu'il menait et ses études sérieuses avaient donné à ses manières un peu de cette rudesse scolastique que l'on ne perd que par la fréquentation du monde ; mais elles n'avaient point éteint en lui la sensibilité qui lui était naturelle ; car on assure que la principale cause de sa mort prématurée a été le chagrin qu'il ressentit, il y a quelques mois, de la perte de sa belle-mère. Il a légué, dit-on, la majeure partie de sa fortune à l'hospice de Bourg, et sa bibliothèque, qui est nombreuse et assez bien composée, à la ville de Grenoble, sous diverses conditions et notamment sous celle de faire imprimer un manuscrit qu'il a laissé.

*** 27. — L'assemblée générale des actionnaires de la société d'instruction élémentaire, a eu lieu aujourd'hui dimanche, dans le local de l'école-modèle, suivant la convocation faite par affiches et avis dans les journaux.

La séance a été ouverte à onze heures, sous la présidence de M. Terme. Il a d'abord été procédé au tirage de deux noms qui, par suite du décès de M. Alexandre Jaquemet, et de la démission de MM. Perrin, Brosse, Ruffier, Girerd aîné, Carret, Boullet et Remond, suffiraient pour compléter le nombre de dix, quart du conseil d'administration à renouveler annuellement. Le sort a désigné comme membres sortans, MM. Terme et Laforest. M. le président a adressé à l'assemblée un discours sur la situation de la société et les travaux du conseil. M. Reyre, secrétaire, a présenté un rapport détaillé et un compte rendu de toutes les opérations de l'administration pendant l'année. Il a été procédé, au scrutin secret, à la nomination de dix membres pour compléter le conseil d'administration. D'après le résultat du dépouillement, ont été nommés et proclamés membres du conseil : MM. Terme et Laforest, réélus ; et MM. Drut, Brolemann (Thierry), Arlès-Dufour, Janin, Quantin, Jordan-Leroy, Prunelle et Bergeron, nouveaux membres.

*** 28. — Par arrêté en date de ce jour, M. le maire de Lyon a nommé M. Sauzet avocat de la ville, en remplacement de M. Journel, appelé aux fonctions de procureur du roi. Par le même arrêté, M. Alphonse Hodieu, avocat stagiaire, est chargé de préparer l'instruction préliminaire des affaires contentieuses.

*** 30. — Le comité médical du Dispensaire vient de constituer son nouveau bureau, dont les fonctions commencent avec l'année 1830.

Il a élu président, M. le docteur Martin jeune ; vice-président, M. le docteur Viricel; secrétaire, M. le docteur Gubian; et secrétaire-adjoint, M. le docteur Franche.

Quatre médecins suppléans, MM. les docteurs Caron, Bonnet, Nicod et Varambon, nouvellement reçus par l'administration du Dispensaire, sont appelés à faire partie du comité médical.

⁂ Le froid est très-vif à Lyon depuis le 24 : le 27, le thermomètre est descendu à 12 degrés au-dessous de zéro. Depuis, il a varié, marquant tantôt 8, 9, 10, 11; il est même allé jusqu'à 14. Le Rhône est pris vis-à-vis Miribel, ainsi que la Saône en plusieurs endroits. On a patiné, ces jours-ci, en amont et en aval du pont de l'Archevêché, et on traverse la rivière sur la glace. La rigueur de cet hiver le rend dès son début comparable à celui de 1789.

⁂ Nous avons omis d'annoncer dans le bulletin du mois d'avril dernier, la mort de M. le marquis d'Herbouville, pair de France, décédé à Paris le 4 de ce mois. On n'a point oublié à Lyon que M. d'Herbouville a été préfet du département du Rhône de 1806 à 1810. Il y a laissé des traces durables de son habileté en administration.

ERRATA.

Pag. 39, ligne 15, *l'Histoire de Lorraine*, lisez : l'*Histoire de Touraine*.

Page 47, lign. 9 et 10, l'amant de Lælia, *lisez :* l'accent de Lælia.

Pag. 53, ligne 27, qui one cessé, *lisez :* qui ont cessé.

Pag. 61, lign. 11 et 12, depuis 1816.... jusqu'en 1728, *lisez :* depuis 1716.... jusqu'à 1828.

Pag. 95, ligne 16, *dechassë*, lisez : *dechassé*.



STATISTIQUE.



ESSAIS HISTORIQUES SUR LES RUES ET QUARTIERS DE LYON.

(XXI.e Article).

COLLÉGE ROYAL (place du). Suite.

Les clés du collége de la Trinité furent remises le 1.er mai 1565, par deux des échevins alors en fonctions, au célèbre Emond Auger qui, comme on le sait, a joué dans cette ville un rôle important. M. A. P. a expliqué toutes les circonstances de cette mise en possession dans la notice qu'il a consacrée à ce jésuite (*Archiv. du Rh.*, tom. VII, pag. 100 et suiv.). Nous y renvoyons le lecteur, non seulement pour cet objet, mais encore pour la biographie d'Emond Auger, si intimement liée, dans plusieurs de ses parties, avec l'histoire de Lyon, et spécialement avec celle du collége ; cette biographie, répétée ici, ferait double emploi dans notre recueil ; mais comme les recherches ultérieures de M. P. et nos recherches particulières nous ont fourni sur le personnage dont il s'agit quelques notions nouvelles, nous les consignerons en cet article par forme de supplémens. Nous les diviserons en trois parties : la première contiendra la liste des ouvrages d'Emond Auger qui sont parvenus à notre connaissance ; la seconde, une correspondance relative à son caractère et à quelques-uns de ses écrits, extraite du *Journal général de*

France de 1788, et dans laquelle figurent en première ligne deux lettres de notre compatriote, Barthélemy Mercier, abbé de S. Léger [1]; la troisième et dernière, un mémoire ou plutôt une note sur une édition d'un ancien classique purgé d'obscénités, publiée par Emond Auger, et au sujet de laquelle les biographes et les critiques sont en discordance.

I §.

Liste des ouvrages d'Emond Auger.

I. Catechisme et sommaire de la religion chrestienne, avec un formulaire de diverses prieres catholiques et plusieurs advertissemens pour toutes manieres de gens. *Lyon*, 1563 et 1581; *Bordeaux*, *Simon Millanges*, 1576, in-16. Le même, en latin et en grec, *Paris*, *Sebastien Nyvelle*, 1569, in-16.

Séb. Nyvelle débita, dit-on, dans la seule ville de Paris, dans l'espace de huit ans, 42,000 exemplaires de ce catéchisme. Il est à remarquer qu'on fixe au même nombre les protestans qui furent convertis par Auger.

II. De la vraye, reale et corporelle presence de Iesus-Christ au sainct sacrement de l'Autel, contre les fausses opinions et modernes heresies, tant des Lutheriens, Zuingliens et Westphaliens que Calvinistes, livre premier. *Paris*, *Pierre l'Huillier*, 1563. — Livre premier et second. *Lyon*, *Michel Jove*, 1565, et *Paris*, *Pierre l'Huillier*, 1566. — Livre troisième. *Lyon*, *Mi-*

[1] Les bibliophiles et les bibliographes ne prononcent qu'avec une sorte de respect le nom de ce Lyonnais célèbre.

chel Jove, 1565, et *Paris*, *Pierre l'Huillier*, 1566, in-8.o

L'auteur adresse dans l'édition de 1566 et sans doute aussi dans celles de Lyon de la même année et de 1565, la préface du premier livre *à la Royne*, *mere du Roy* (Catherine de Médicis), *sa souveraine dame*, et celle du troisième, *au Roy de France*, *Charles neufiesme.* Ces préfaces sont datées de 1565. On voit par la première que le traité de la présence réelle était le résultat des notes qu'Auger avait rassemblées pour ses prédications, et qu'il avait le projet de composer un ouvrage sur les autres sacremens, pour servir de commentaire à son catéchisme. Il nous apprend aussi dans l'avertissement *au lecteur* qui précède le second livre, qu'il avait fait ce travail pour *le peuple lyonnois*, et qu'il prêchait dans ce temps-là à Lyon *avec ses compagnons.* Cet avertissement est du 15 novembre 1565, et par conséquent postérieur de quelques mois à sa prise de possession du collége de la Trinité au nom de la compagnie de Jésus.

III Epistre consolatoire aux catholiques de Lyon, atteints de peste, avec une priere à Dieu. *Lyon*, *Michel Jove*, 1564 et 1577, in-16. — Nouvelle édition, avec prieres et litanies de la mesme matiere. *Lyon*, *Iean Pillehotte*, 1581.

IV. Des sacremens de l'Eglise catholicque et vray usage d'iceux. *Paris*, *Pierre l'Huillier*, 1567, in-8. Voyez *Catalogue de la bibliothèque du roi*, n. 4103.

V. Le Pedagogue d'armes pour instruire un prince chrestien à bien entreprendre et heureusement achever

une bonne guerre, pour estre victorieux de tous les ennemis de son estat et de l'eglise catholique. *Paris*, *Sebastien Nyvelle*, 1588, in-8.

Voyez sur cet ouvrage qui est dédié à Charles IX, les remarques sur le chap. VIII de la *Confession de Sancy*, *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 447, édition de 1720.

VI. Sucre spirituel pour adoucir l'amertume des aigres malheurs de ce temps. *Lyon*, *Michel Jove*, 1570, in-16.
Voyez la correspondance ci-après.

VII. Histoire des choses memorables sur le faict de la religion chrestienne, dictes et executees es pays et royaulmes des Indes Orientales par ceux de la compagnie du nom de Iesus depuis l'an 1542 iusques à present, traduite du latin de I. P. Maffeo. *Lyon*, *Benoist Rigaud*, 1571, in-8.

VIII. Discours du sainct sacrement de Mariage, en deux livres, par chapitres, contre les heresies et medisances des Calvinistes, Bezeans, etc. *Paris*, *Gabriel Buon*, 1572, in-8.

IX. Du sacrement de Penitence, livres III, et de l'Extresme-onction, livre I. *Lyon*, *Michel Jove*, 1574, in-8.

X. Metanœologie. Sur le sujet de l'Archicongregation des penitens de l'Annonciation de Nostre Dame et de toutes telles autres devotieuses assemblees en l'Eglise saincte. *Paris*, *Jamet Mettayer*, 1584, in-4.
Voy. la correspondance ci-après.

Ribadeneira, *Biblioth. Scriptor. societ. Jesu*, met au nombre des ouvrages d'Auger, *Epistola contra Petrum Viretum, pro societate Jesu*, mais il n'en indique ni le lieu d'impression ni la date ni le format.

II §.

La correspondance que nous allons extraire du *Journal général de France*, où elle est en quelque sorte ensevelie, et à laquelle nous ajouterons quelques notes, eut lieu au sujet de l'article suivant inséré dans le n.° de ce journal du 24 mai 1788 :

« On désirerait acheter un ouvrage qu'un jésuite nommé *Edmond Auger*, qui vivoit du temps d'Henri III et d'Henri IV, a composé : c'est une apologie de l'institution des confréries des Pénitens du Confalon, sous le titre de *Métanée* ou *Pénitence*. S'adresser à l'auteur de ce journal [1], chargé par un amateur de prendre des renseignemens sur cet ouvrage. »

L'abbé de S. Léger répondit à cet avis par la première des lettres qu'on va lire et qui parut dans le n.° du 29 du même mois. La seconde et la troisième, dues à d'autres personnes, furent publiées dans les n^os^ des 3 et 7 juin suivant, et la quatrième et la cinquième dans ceux des 3 et 15 juillet. Nous devons avertir que nous ne prenons aucun parti dans cette discussion, et que nous laissons à chacun des lecteurs le soin de décider selon ses lumières ou ses préjugés. Nous ne faisons ici que l'office d'historien, ou plutôt celui d'un rapporteur appelé à mettre sous les yeux des juges les faits et les

[1] L'abbé de Fontenai.

pièces d'un procès et n'ayant point de conclusions à donner. La matière est trop délicate, et elle tient, au au moins indirectement, à des questions de politique, sur lesquelles le plan que nous nous sommes tracé, nous interdit d'exprimer notre opinion personnelle.

I.

« *A l'auteur du journal.*

Paris, 24 mai 1788.

Dans le journal d'aujourd'hui on demande des éclaircissemens sur un ouvrage du jésuite *Edmond* [1] *Auger*, que l'on intitule assez mal *Métanée* ou *Pénitence*. Ce livre est intitulé *Metanæologie sur le sujet de l'Archi-Congregation des Pénitens de l'Annonciation de Notre-Dame et de toutes telles autres devotieuses assemblées en l'Eglise sainte* [2]; et il fut imprimé à Paris, chez *Jamet Mettayer*, en 1584, in-4. J'ai vu ce volume, devenu très-rare, dans je ne sais plus quelle bibliothèque, soit à Ste. Geneviève ou à S. Victor, soit peut-être chez le feu duc de la Vallière [3]. Il s'y agit de la confrérie des Pénitens blancs, établie par le roi Henri III, dont les statuts avoient paru chez le même imprimeur

[1] Il fallait dire *Emond*. C'est ainsi que ce célèbre jésuite se nommait et qu'il signait. Voy. *Archives du Rhône*, tom. VII, pag. 100.

[2] Ce titre est copié plus haut, pag. 162, encore plus scrupuleusement et avec l'orthographe du temps.

[3] Il s'en trouve un exemplaire dans la bibliothèque publique de Lyon, sous le N.° provisoire 9671.

en 1583. Cet établissement ayant prêté aux plaisanteries, Christophle de Cheffontaines, cordelier breton, depuis évêque *in partibus* de Césarée, en fit une apologie imprimée à Paris en la même année 1583; et le P. Auger donna son livre sur le même sujet, l'année suivante.

Je l'ai certainement parcouru ce livre, il y a une vingtaine d'années; mais je ne m'en rappelle aucune particularité remarquable. A l'égard de son auteur, né en 1515 [1], à Allemans, village du diocèse de Troyes, près Sézanne. et mort dans le Milanais [2], en 1591 [3], il fut confesseur de notre roi Henri III. Nicolas Bailly et Jean Dorigny, dans la vie qu'ils en ont publiée [4], le donnent pour un véritable *homme de Dieu;* ce qui n'est pas surprenant; mais, sans admettre toutes les calomnies lancées contre ce jésuite, on peut dire qu'il gouverna très-mal la conscience de son pénitent, en lui inspirant le goût des petites pratiques d'une dévotion minutieuse, au lieu de le réprimander rigoureusement sur les vices honteux qui déshonorèrent la vie de ce monarque.

On a dit que le P. Auger, avant que d'entrer chez les jésuites, avoit été bateleur et avoit mené l'ours

1 C'est une erreur très-accréditée, puisqu'on la retrouve dans presque toutes les biographies, sans en excepter la *Biographie universelle.* Auger naquit en 1530. Voy. *Arch. du Rh.*, tome cité, page 100.

2 A Cosme. Voy. *ibid.* pag. 119.

3 Le 19 janvier, à l'âge de 60 ans.

4 Le premier, en latin, Paris, 1652, in-8.°; le second, en français, Lyon, 1716, in-12.

dans les rues : que ce fait soit vrai ou faux, il n'en est pas moins très-sûr que plusieurs des ouvrages qu'il a publiés, sont infectés de fanatisme, entr'autres son *Pédudogue d'armes* contre les protestans, imprimé à Paris en 1568, in-8, et son *Sucre spirituel* publié à Lyon deux ans après, in-16, livre où il seroit à désirer que l'on n'eût à reprendre que le ridicule du titre. Mais le zèle de l'auteur étoit amer : avec les paroles les plus emmiellées, persécuteur violent, il auroit voulu contribuer à la perte de tous les protestans, comme il avoit contribué à la ruine de ceux de Bordeaux. Auger a écrit une quantité de livres de controverse qui sont aujourd'hui la proie des insectes, parce qu'aujourd'hui on ne les lit plus.

Pour revenir à celui sur lequel on demande des éclaircissemens, le titre exact que j'en ai donné, prouve qu'il s'y agit des pénitens établis par Henri III lui-même, et non pas de ceux du *Confalon*. Ces derniers établis à Lyon, ma patrie, datent de bien plus loin, puisqu'ils remontent jusqu'à S. Bonaventure qui fonda leur compagnie en 1274. Henri III qui, comme nous le voyons dans son *Journal* par de l'Etoile, avoit pris goût pour les confréries lors de son passage à Avignon en 1574, ne manqua pas de visiter nos Confalons de Lyon en 1582, d'assister à leurs exercices en habit de confrère ; et il fut si émerveillé de cette société, qu'il l'érigea en confrérie royale par lettres-patentes de décembre 1583. La chapelle de ces Confalons [1] est un des

[1] Cette chapelle a été détruite, et l'emplacement qu'elle occupait fait partie aujourd'hui de celui de la Halle-aux-grains.

plus beaux monumens de Lyon, pour l'élégance de l'architecture, la perfection des bas-reliefs et autres sculptures, etc.

Si ces éclaircissemens ne satisfont pas entièrement les désirs de l'amateur qui les a demandés, au moins auront-ils le foible mérite de ne s'être pas fait attendre long-temps.

Je suis, etc.

L'abbé de S. L.*** (Saint-Léger).

II.

A l'auteur du journal.

Paris, 29 mai 1788.

Dans votre journal du 29 mai, M. l'abbé de S. L..... a donné, sur de vieux souvenirs, une notice du P. Edmond Auger, qui ne fait point honneur à sa critique. Edmond Auger a été un des hommes les plus célèbres de son siècle, et d'un excellent conseil. Il étoit l'ami d'Henri III et son plus zélé défenseur : il n'a pas tenu à lui de prévenir tous les malheurs ; et Henri IV, qui se connoissoit si bien en hommes, l'honora de son estime et de son amitié. Il étoit le plus grand orateur de son temps ; et son éloquence étoit fondée sur S. Chrysostôme et sur les Epîtres de S. Paul. Il a mérité les éloges des écrivains de son siècle les plus connus, de Florimond de Rémond, de Chopin, de Ronsard, de d'Aurat, de Pasquier lui-même qui, dans ses lettres, rend hommage à la grande éloquence d'Ed-

mond Auger et au profond savoir de Maldonat. Ses écrits théologiques ne sont point méprisables, comme le dit M. l'abbé de S. L.... On en lit encore plusieurs et surtout son Catéchisme françois, grec et latin, qui eut tant de succès que, dans la seule ville de Paris, il s'en vendit, en huit ans, trente huit mille exemplaires [1].

M. l'abbé de S. L.... ne récusera pas le témoignage de l'historiographe du roi, Mathieu, qui assurément n'étoit pas l'ami des jésuites. Voici ce qu'il dit d'Edmond Auger, qu'il appelle « le Chrysostôme de France, le » plus éloquent et le plus docte prédicateur de son siècle, » et tel que si la religion donnoit des statues aux ora- » teurs, il faudroit que la sienne fût avec une langue » d'or comme celle de Bérose ; preschant avec passion le » service d'Henri troisième, supportant avec patience les » mouvemens de la Ligue, il alloit de maisons en mai- » sons à Lyon, après l'exécution de Blois [2], pour for- » tifier les cœurs en l'obéissance du prince, que ce coup » commença à ébranler ; se mettoit en colère contre » ceux qui en cet étonnement disoient que la religion » souffroit, et il lui échappa quelquefois de dire que le » Pape n'étoit pas plus catholique et bon chrétien que » le Roi. S'il eût vécu et qu'on ne lui eût défendu la » chaire, il eût fait autant de service, que tous les » autres de son ordre pouvoient faire de mal. »

Je suis, etc.

Un de vos abonnés.

1 D'autres disent 40000, et quelques-uns, 42000. Voyez plus haut, pag. 162.

2 Le massacre des Guises.

III.

Au même.

Paris, 29 mai 1788.

Je me proposois, Monsieur, de vous indiquer le livre d'Edmond Auger, sur lequel vous avez demandé des renseignemens, au moment où M. l'abbé de S. L.... vous en donne dans le n.° 65 de votre journal. Pour ne point répéter ce que ce savant bibliographe a dit dans sa lettre, je me contenterai de faire connoître l'ouvrage d'Edmond Auger, qui est effectivement à la bibliothèque de S. Victor, comme il croit s'en ressouvenir, et que j'ai eu plus d'une fois occasion d'y voir, lorsque j'étois chargé de cette bibliothèque.

C'est un in-4.° de 226 pages, imprimé à Paris, chez Jamet Mettayer, en 1584, avec cette épigraphe tirée de Baruch, c. 4, v. 20 : *Je me suis dépouillé de ma robe de paix, et je me suis revestu du sac de supplication, et invoquerai le Dieu éternel, tant que je vivrai.* Ce livre, ainsi que le dit M. de S. L...., est intitulé : *Metanœologie sur le sujet de l'archi-congrégation des Penitens de l'Annonciation de Notre-Dame, et de toutes telles autres devotieuses assemblées en l'Eglise sainte.* La bibliothèque de S. Victor a ce livre de la succession de M. du Bouchet, l'un de ses principaux bienfaiteurs. Il est dédié *au très-chrétien et religieux prince Henri troisième, roi de France et de Pologne.* L'Epître dédicatoire est datée du 22 juillet, jour de la Madelaine, 1584. En tête de l'ouvrage se trouve *ce que le roi dicta lui-même, feit écrire, signa de sa main et commanda*

d'estre leu à sa noblesse , par Edmond Auger , en sa chambre haute du Louvre , quand il dressa sa congrégation des Penitens devant que venir à lecture des statuts , à quatre heures du soir du treize mars. Signé Henri. Après se lisent les *Lettres patentes du roi , pour l'établissement de l'archi-congrégation des Penitens de Notre-Dame , publiées et enregistrées en la cour de parlement de Paris , le* 9 *mars* 1584. *Signé du Tillet ;* ainsi que la *confirmation apostolique du pape Grégoire* , en date *du* 14 *septembre* 1583.

La congrégation dont il s'agit *a été fondée en l'église des Augustins à Paris* , et fut composée *d'un grand nombre de princes , prélats , seigneurs et autres gens de bien , en présence du nonce , de l'évêque d'Arimini* , avec l'approbation de l'évêque de Paris , etc. Ce fut le Pape qui la décora du titre d'*Archicongrégation*, et qui lui donna *Louis Diane de St. Ange* , *cardinal d'Est* , *pour protecteur.* Ce n'est pas sans raison que M. de S. L.... dit que cette congrégation ne regarde pas celle des *Pénitens du Confalon de Lyon.* En effet , Edmond Auger , dans son chapitre XV, voulant prouver que de *semblablesc ongrégations sont établies par toute la chrétienté* , après avoir cité celles *de Provence* , *de Venise* , *de Languedoc* , *de Tolose* , *ville* , dit-il , *pleine de religion envers son Dieu et de loyauté envers son roi* , parle d'une congrégation de cette espèce établie à *Lyon* , *ville puissante* , *le boulevard de l'état et de religion.* Il n'est pas surprenant que M. l'abbé de S. L.... *ne se rappelle aucune particularité remarquable de ce livre* ; il ne contient rien qui nous ait paru mériter d'être retenu : c'est un mélange bizarre de citations profanes et divines. On en peut juger par cette phrase du premier chapitre dans lequel l'auteur a dessein

de prouver que *le plus sage et assuré jugement des intentions de l'homme se forme sur ses actions.* « Les » œuvres même, nous dit-il, sont par fois si bigarrées » de circonstances, discours et desseins de travers, que » notre plus court et plus asseuré, c'est de nous souvenir, » devant que de passer outre, du souhait de ce Momus, » qui étoit que Dieu eût fait un guichet au côté des » hommes, pour pouvoir, à travers, anatomiser le centre » de leur cœur, etc. »

Pour faire juger des vers qui sont de temps en temps semés dans l'ouvrage d'Edmond Auger, qu'il nous soit permis de citer ce *souhait du vrai Pénitent*, imprimé en tête du livre :

Le sac, la croix, les pleurs, le fouet, de ce livre
Sont l'air, le cœur, le sens, l'ame qui le fait vivre.
O vie de ce livre, hélas ! fais-moi mourir!
A cette mort, pour vivre, ô Dieu! fais-moi courir,
Vif, enterrer en moi, et dans ma conscience,
Me veoir vivre et mourir en faisant pénitence.

Au surplus, ceux qui voudroient connoître cet ouvrage, pourroient le consulter à la bibliothèque de St. Victor, où il se trouve.

Je suis, etc.

F. Mulot, chanoine régulier de S. Victor.

IV.

Au même.

Paris, 29 juin 1788.

Je ne dois pas, Monsieur, être plus long-temps en retard avec celui de vos abonnés qui m'a fait contracter

une dette dans votre feuille du 3 de ce mois, et je me libère aujourd'hui. Un amateur ayant, comme vous savez, demandé des éclaircissemens sur la *Métanœologie* [1] du P. Auger, je m'empressai de le satisfaire, d'après des notions anciennes que j'avois de ce livre; et ce que je dis alors de cet ouvrage, M. Mulot l'a confirmé dans votre n.° 69. Votre abonné ne conteste pas là-dessus, mais bien à l'occasion d'un mot que j'ajoutai, en passant, sur la personne et le caractère de ce P. Auger. Il plaît donc à votre abonné de faire de ce mot une *notice* donnée, dit-il, *sur de vieux souvenirs*, et de dire obligeamment qu'*elle ne fait point honneur à ma critique*. Voyons si je ferai bien les honneurs de la sienne.

J'avois dit que les deux biographes d'Auger en faisoient un homme de Dieu; ce qui n'empêchoit pas que plusieurs de ses ouvrages, entre autres son *Pédagogue d'armes* et son *Sucre spirituel*, ne fussent infectés de fanatisme. Vous croyez que M. l'abonné, puisqu'il veut me réfuter, va prouver qu'il n'y a aucun principe fanatique dans ces livres?.... Non, Monsieur, il suit une autre méthode; il objecte qu'Auger a été un des hommes les plus célèbres de son siècle, et surtout d'un *excellent conseil;* qu'il fut l'*ami d'Henri III;* qu'il a mérité les éloges des écrivains les plus connus; qu'il fut le plus grand orateur de son temps; que ses écrits *théologiques* ne sont point *méprisables*, comme je l'ai dit; il pèse beaucoup sur le succès de son Catéchisme.... Et me voilà réfuté.

Observons d'abord que je n'avois pas dit un seul mot des écrits *théologiques* d'Auger, ni de son catéchisme.

[1] Le titre du livre qui occasionne la querelle, est *Métanœologie*, et non pas *Métanoelogie*. (*Note de l'abbé de S. Léger*).

J'avois seulement parlé de ses livres de *controverse*, croyant bonnement qu'un catéchisme n'étoit pas un livre de controverse.

A l'égard des éloges prodigués à Auger, je les connoissois sans doute, puisque j'avois lu sa vie, où ils sont étalés avec complaisance; mais je savois aussi que la liste des détracteurs de ce jésuite n'étoit ni moins ample ni moins imposante que celle de ses *louangeurs*; je laissai donc de côté les uns et les autres, et je jugeai l'homme d'après moi-même, ou plutôt d'après ses propres ouvrages. Son *Pédagogue d'armes*, en particulier, étant infecté de fanatisme, je l'ai dit avec une liberté franche, et je le répète, parce qu'en effet je trouve dans cet odieux livre des principes abominables; j'y vois un auteur qui met pieusement dans la main du roi le fer et le feu contre ses sujets protestans; un fanatique précurseur de l'horrible St. Barthélemi.... Que l'anonyme vante donc, tant qu'il voudra, l'éloquence d'Auger; qu'il en fasse un *St. Paul*, un *St. Chrysostôme*; qu'il lui érige avec *Mathieu* (excellent critique, comme l'on sait), une statue à langue d'or; tout cela pour des sermons que nous n'avons plus: en est-il moins vrai que le *Pédagogue d'armes*, qui existe encore, est réellement infecté de fanatisme? Quand l'anonyme ajoute que le P. Auger fut *d'un excellent conseil*, quelle réponse mérite-t-il? Quand il dit que cet Auger fut *l'ami d'Henri III*, ne voit-il pas que c'est précisément le reproche le mieux fondé que tout bon Français puisse faire à son jésuite? Un confesseur qui n'occupe le roi, son pénitent, que de confréries, de processions, de disciplines, et qui garde un silence criminel sur les désordres scandaleux de sa conduite, je crois sans

peine qu'il est l'*ami* du prince : l'anonyme voudroit-il l'être à ce prix ? *Non invideo.*

Assurément je ne lui envierois pas non plus sa méthode de juger les auteurs et les ouvrages. Je ne dirois pas, par exemple, le Catéchisme d'Auger est excellent, puisqu'il s'en vendit 38000 exemplaires dans Paris ; je prendrois plutôt ce catéchisme, et après l'avoir lu, je dirois, ce qui est vrai, que cet ouvrage, bon pour le temps où il fut composé, est écrit clairement ; que les définitions en sont justes et nettes, quoique l'auteur ne soit pas toujours exact. Je citerois en preuve de cette inexactitude la leçon 17.e du chap. IV, où, à cette question : *Quand la chair est rebelle, quel remède doit-on prendre? Ne vaut-il pas mieux se marier que brûler ?* on répond, non pas *oui* avec St. Paul ; mais *celui ne brûle jamais qui rafraîchit sa concupiscence par jeûne, aumône, oraison et l'étude des choses célestes*, etc. Je dirois que l'article de l'examen de conscience, à la suite de ce catéchisme, n'est point non plus à l'abri de tout reproche, et je prouverois mon dire par l'exposé de quelques prétendus péchés, tels que celui des gens mariés qui *se laissent aller à l'acte de mariage, plus par plaisir que pour les fins auxquelles il a été ordonné* ; tels que celui des gens de lettres qui étudient *par curiosité*, qui *médisent d'autres personnages plus ou moins lettrés, qui se vantent de savoir plus qu'ils ne savent, et de ce qu'ils ne savent pas*, etc., etc. Mais laissons le Catéchisme du P. Auger ; qu'il soit bon ou mauvais, le fait m'est étranger ; je n'en ai pas parlé : revenons au point précis de la question. Les amis ou les ennemis d'Auger ont dit du bien ou du mal de lui, peu m'importe ; mais quelques-uns de ses écrits sont-ils *infectés*, ou non, de *fanatisme*, comme je l'avais an-

noncé? Le *Pédagogue d'armes* répond qu'oui presque à chaque page. Je n'ai donc rien de plus à dire à votre abonné, qui, s'il est curieux de lire cet ouvrage, le trouvera à la bibliothèque Mazarine, n.o 28046, où est aussi la *Métanæologie* de l'auteur, sous le n.° 17017. A l'égard de son Catéchisme, il pourra le consulter à la bibliothèque St. Germain, C, n.° 424. Et voilà comment je me venge des égratignures que veut me faire votre abonné, en lui indiquant les dépôts où il trouvera les ouvrages de son cher auteur le P. Auger, à qui Dieu fasse paix et miséricorde, malgré son fanatisme : pour la statue à langue d'or, que lui destinoit Mathieu, j'ose espérer qu'elle ne sera pas sitôt érigée en France.

Je suis, etc.

L'ABBÉ DE S. L.... (SAINT-LÉGER).

P. S. Je n'ai pu déterrer le *Sucre spirituel* du P. Auger, et j'ai inutilement demandé ce livre à plusieurs bibliothèques. Mais j'ai de *vieux souvenirs* que le sucre du P. Auger fit sur ma langue, il y a une vingtaine d'années, l'effet d'un vinaigre très-fort. Je voulois en goûter aujourd'hui, pour essayer si je le trouverois semblable; mais il faut que nos épiciers aient débité tout ce *sucre*-là. Sérieusement parlant, je ne serois pas fâché de retrouver ce petit bouquin, et d'être à portée de vérifier s'il n'est pas écrit dans les mêmes principes que le *Pédagogue d'armes*, comme je l'ai dit de mémoire. Ces excellens livres du jésuite sont rares et très-rares; et l'on sait que tous les livres excellens sont rares, par la raison très-simple que les libraires ne s'avisent jamais de réimprimer les bons ouvrages : ils les vendroient, et les libraires n'ont pas des livres pour les vendre.

V.

Au même.

Je pensois que M. l'abbé de S. L.... auroit senti que ce n'est que par ménagement que j'avois rejeté sur ses vieux souvenirs le jugement, peu honorable pour sa critique, qu'il avoit porté sur le P. Edmond Auger. Mais il insiste; il prodigue les termes de fanatisme sur lesquels un écrivain sage et réfléchi doit toujours être si réservé. Il doit l'être encore plus, quand, après deux siècles, il parle d'un des hommes les plus célèbres de son temps, qui a été l'ami et le confesseur de son roi, et que Henri IV, qui se connoissoit si bien en vrai mérite, et qui jamais n'aima le fanatisme, appela auprès de lui après la mort de Henri III, parce qu'il savoit mieux que personne les services qu'Edmond Auger lui avoit rendus, et quelle étoit la brigue qui l'avoit forcé à quitter la cour, pour perdre le prince et l'état. Ces faits sont consignés dans l'histoire et ne demandent pas plus de développement. Mais M. l'abbé de S. L. veut du *Sucre spirituel.* Il en a demandé à plusieurs bibliothèques. « J'ai, dit-il, de vieux souvenirs » que le sucre du P. Auger fit sur ma langue, il y a une » vingtaine d'années, l'effet d'un vinaigre très-fort. Je » voulois en goûter aujourd'hui, pour essayer si je le » trouverois semblable. »

Avant que de lui procurer cette satisfaction, il faut lui faire connoître ce qu'il demande. Je suis fâché que ses connoissances bibliographiques soient ici un peu en défaut. Le *Sucre spirituel* est une étiquette qui n'est pas d'Edmond Auger. Mais en 1569 il avoit écrit une grande lettre à Messieurs les catholiques et bourgeois de

la ville de Toulouse, pour les consoler en leurs afflictions causées par les guerres civiles et le soulèvement des huguenots en France. Cette lettre est belle et bien digne du plus grand orateur de son siècle : elle porte l'empreinte du génie de Salvien et de Bossuet. Le grand évêque de Meaux, placé au temps d'Edmond Auger, n'auroit point écrit autrement. Elle fut tellement goûtée à Toulouse, que cette ville la fit imprimer sous le titre de *Sucre spirituel.* Il est assez singulier qu'une des plus grandes villes du royaume, des plus savantes, dans le temps même où elle avoit les plus grands magistrats, ait trouvé du sucre dans cette lettre, et que, deux siècles après, M. l'abbé de S. L., selon ses vieux souvenirs, n'y trouve que du vinaigre très-fort. Il est vrai qu'on dit que le sucre gardé trop longtemps devient un poison. Je ne crois cependant pas que celui de cette lettre soit assez altéré pour que M. l'abbé de S. L. ne puisse pas en goûter un petit morceau.

Edmond Auger avoit tracé en grand le tableau des malheurs de la France pendant dix années, depuis 1560 jusqu'à 1569. Il voudroit que tant de calamités, ressenties dans toutes les provinces du royaume et par tous les ordres de l'état, eussent au moins opéré l'amendement des mœurs, et il dit : « Puisque nous » sommes si avant entrés en ce saint et veritable » propos, afin de remarquer mieux que la source de » nos malheurs est en nous-mesmes, sans l'aller cher- » cher ailleurs plus loin : qui est celui de nous qui » soit devenu meilleur et plus vertueux, depuis que » Dieu a commencé à chastier notre France, pour nos « vices et ceux d'autrui ? Où est le cloistre mieux dis-

» cipliné, le college plus reiglé, la cour mieux policée » que devant que la main celeste nous persecutast? » Avons-nous exterminé les usures, amorty les pail- » lardises, banny les blasphemes, et non pas plustôt » donné accroissement à nos vieux desordres et pechés » detestables? Nous sommes bien deliberés et prompts » à nous plaindre que les grands sont cause de nos » maux, mais de ce qui est mauvais en nous, nous » n'en parlons aucunement pour y remedier. Ne vo- » yons-nous pas que depuis dix ans en çà nous avons » eu tant de beaux moyens, en tant de lieux, par tant » de fois, de mettre une bonne fin à nos calamités, et » néanmoins il semble que nous y sommes plongés plus » avant que jamais. »

Toute la lettre est de ce ton, avec des traits plus forts et d'une éloquence plus vive. La ville de Lyon la goûta, aussi bien que celle de Toulouse : elle la fit réimprimer l'année suivante. Je respecte les bornes de votre journal. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce *petit bouquin*, comme s'exprime élégamment M. l'abbé de S. L., et en termes de l'art.

Un de vos abonnés.

Note de l'auteur du journal. Pour mettre fin à cette dispute qui pourroit fatiguer plusieurs de nos lecteurs, nous déclarons que nous ne publierons plus rien à ce sujet. »

III §.

Piscis hic non est omnium.

Le passage suivant se lit à la page 138 de la *Vie du P. Emond Auger*, par le P. Jean Dorigny : « Emond » Auger ne se contenta pas de donner ses soins aux af-

» faires de la religion ; il prenoît extrêmement à cœur » celle de son nouveau collége (celui de la Trinité à » Lyon). Comme la Compagnie, suivant l'esprit de St. » Ignace, ne se sert de la régence que comme d'un moyen » pour inspirer à la jeunesse la science de Jésus-Christ, » il veilla à ce que les professeurs n'enseignassent aucun » livre qui pût altérer la pureté des mœurs ; c'est par ce » principe qu'il s'appliqua lui-même à revoir et à corri- » ger les Œuvres de Martial ; rien de ce qui peut servir » à la gloire de Dieu ne paroît indigne d'un ministre de » Jésus-Christ : on voit ce livre imprimé de l'édition de » Plantin, 1568, avec une préface de sa façon. » Il y a dans ce passage deux erreurs qu'il importe d'autant plus de relever qu'elles ont été reproduites dans plusieurs biographies et ailleurs : 1.° Auger n'a point *revu et corrigé lui-même*, dans le sens que l'entend le P. Dorigny, les Œuvres de Martial ; il a seulement été l'éditeur d'un Martial *expurgé* par un de ses confrères ; 2.° ce n'est point en 1568 et lorsqu'il donnait ses soins aux affaires du collége de Lyon, comme on pourrait l'induire des paroles du même biographe, qu'il publia pour la première fois cette édition ; elle parut d'abord à Rome dix années auparavant.

Le Martial que fit imprimer Auger était d'un autre jésuite, André Frusius ou des Freux [1], qui avait suivi, dans le travail d'épuration auquel il s'y était livré en faveur de la jeunesse, un exemple déjà donné par deux ou trois éditeurs du même poète. Cet André Frusius,

1 C'est le nom sous lequel on le trouve dans la *Biogr. univ.* tom. XV, pag. 51. Dom Liron, *Singularités hist.* tom. III, pag. 365, dit *des Fruz*. Il est plus connu sous le nom latin de *Frusius*.

né à Chartres, mourut à Rome, le 25 octobre 1556, recteur du collége des Allemands. Ce ne fut qu'un ou deux ans après sa mort et en 1558, que son Martial fut mis au jour en un volume in-8°. Auger qui était alors à Rome où il professait la rhétorique, surveilla l'impression et plaça à la tête du livre une épître au lecteur, datée ainsi : *Romæ*, *Cal. Maii* 1558. Cette épître est tout ce qu'il paraît avoir ajouté au volume. Il y déplore la perte que la religion et les lettres ont faite dans la personne d'André Frusius, célèbre ses talens et sa piété, et fait voir l'avantage qu'il y aurait à soumettre tous les auteurs latins à la révision à laquelle il a soumis Martial, à retrancher avec soin de leurs écrits tout ce qu'ils renferment de contraire aux bonnes mœurs. Il exprime en même temps le vœu qu'une main habile et sévère exécute cette tâche, et qu'ensuite on brûle les exemplaires complets des Horace, des Catulle, des Tibulle, des Properce, des Ovide et des autres écrivains de l'antiquité profane, que déparent les obscénités qui s'y trouvent parsemées [1]. Auger avait alors vingt-huit ans. On a vu,

[1] Auger avait sans doute raison de désirer qu'on retranchât des écrivains de l'antiquité, qu'on met entre les mains des enfans, tous les passages dangereux pour les mœurs, et cette première partie de son vœu s'est à peu près accomplie : il existe des éditions ainsi épurées de presque tous les classiques ; mais évidemment il se flattait d'une fausse espérance, lorsqu'il croyait que ces éditions pourraient un jour remplacer entièrement les œuvres complètes des anciens, et qu'il serait possible de faire disparaître ces dernières en les livrant aux flammes. Un consentement unanime et général serait nécessaire pour opérer un pareil *au-to-da-fe*, et l'on sent bien que les savans, pour qui il n'y a rien d'obscène, suivant un ancien dicton, et

dans la Notice sur sa vie, qu'il ne quitta Rome pour revenir en France que l'année suivante.

Le Martial de Frusius a été réimprimé plusieurs fois avec la préface d'Auger. L'édition d'Anvers, Christophe Plantin, 1568, in-8.°, que le P. Dorigny semble citer comme étant la première de ce livre, est tout au plus la seconde. La troisième paraît être celle de Lyon, Jean Stratius, 1580, in-16. La *Notitia Litteraria de M. V. Martiali*, tirée de la bibliothèque latine de Fabricius et mise à la tête du Martial de Deux-Ponts, indique les cinq autres suivantes : Anvers, Plantin, 1587, in-4.°; Cologne, 1588, in-8.°; Rome, 1608, in-8.°; Lyon, 1618, in-12, et Rouen, même année et même format. Celles de Paris, *Thomas Brumennius*, 1587, [1] et de Lyon,

qui veulent tout connaître, et les libertins qui seront toujours puissans et nombreux, ne se prêteront jamais à cette mesure. Il faut que les âmes pieuses se résignent à supporter ce qu'il n'est pas en leur pouvoir d'empêcher; mais aussi il ne faut pas que les libertins ni les savans se plaignent des suppressions que l'on fait dans les livres destinés à la jeunesse : leurs plaintes sont déraisonnables; car ils n'y perdent rien, comme on l'a observé avant nous : « Outre les éditions entières » qu'ils possèdent de ces mêmes ouvrages, on sait » qu'une bonne partie de ceux qui joignent les lettres » avec les mauvaises mœurs, apprennent par cœur les » endroits sales, de sorte qu'il ne serviroit de rien » de faire brûler les livres, il faudroit encore faire » brûler bien des gens, si l'on vouloit abolir la mémoire » de toutes ces impuretés. *Nunc me vivum uri oportet,* » *qui illos edidici*, disoit Cassius Sévérus, lorsqu'on » brûloit les livres de Labiénus par un arrêt du sénat. »

[1] Sur le titre de cette édition de 1587, on lit :

1598, in-16, y sont omises. Nous ne doutons pas qu'il n'en existe un plus grand nombre.

Frusius ne s'est pas borné à retrancher de Martial les épigrammes plus ou moins libres que l'on rencontre dans son recueil; il en a corrigé quelques-unes et les a rendues entièrement innocentes par des changemens qu'il a faits au texte. Nous n'en rapporterons qu'un exemple, choisi parmi les pièces les moins scabreuses : la 58.[e] épigr. (23.[e] dans le recueil de Frusius), livre 1.[er], roule *sur le choix d'une maîtresse;* Martial y parle ainsi :

Qualem, Flacce, velim quæris nolimve puellam?
Nolo nimis facilem difficilemque nimis, etc.

Le jésuite a substitué *sortem* à *puellam*, et a refait ainsi le premier vers :

Qualem, Flacce, velim sortem, nolimve requiris?

De tout ce que nous venons de dire, il suit évidemment que ceux qui, comme le P. Dorigny, ont compté Auger au nombre des *expurgateurs* de Martial, se sont trompés, et que mal-à-propos ils lui ont fait honneur du travail de Frusius dont il n'a été que l'éditeur. Le savant M. Weiss est tombé lui-même dans cette méprise, à l'article Freux (*André des*) de la *Biographie universelle*, où, après avoir parlé des devanciers de Frusius [1], il ajoute que, depuis lui, « trois autres

Opera et industria Andreæ Fusii. Fusii, au lieu de *Frusii*, est une faute d'impression qui se retrouve encore dans la lettre d'Emond Auger, où Brumennius a mis *Fusius*, au lieu de *Frusius*.

1 M Weiss ne cite que François Sylvius (ou du Bois) et Conrad Gesner; il aurait pu mentionner encore l'édi-

» jésuites, les PP. Auger, Mathieu Rader et Rodeille » ont essayé de rendre à Martial le même service. » La *Notitia litteraria* du Martial de Deux-Ponts, déjà citée, avait pareillement indiqué Auger et Frusius comme ayant donné deux éditions séparées : *Martialis resecti curatores novi exstitere Edmundus* (sic) *Augerius anno* 1568, *Plantino inserviens*, *et Andr. Frusius Gallus an.* 1588. M. Barbier, dans son *Examen des dictionnaires historiques*, art. Freux (*André des*), n'a pas noté la faute de M. Weiss sur ce sujet ; il s'est contenté

teur anonyme du *Martialis castus*, *ab omni obscenitate perpurgatus. Lutetiæ*, *Michael Vascosanus*, 1554, in-4.° de 174 feuillets. Ce choix de Martial, qui n'est accompagné d'aucune note, et qui n'a d'autre pièce préliminaire que la lettre de Pline le Jeune sur la mort de l'épigrammatiste, est, comme on le voit, antérieur de quatre ans à celui de Frusius, publié en 1558. L'exécution typographique en est soignée ; mais le titre est trompeur, ainsi que l'a observé avant nous le P. Vavasseur, dans son traité *de Epigrammate*, où, après avoir remarqué que, dans le Martial *expurgé* de François Sylvius, on a laissé autant d'obscénités qu'on en a ôté, il ajoute : *Vidi*, *quem anno edidisset* 1554 *Michael Vascosanus*, *ità inscriptum*, Martialis castus, ab omni obscenitate perpurgatus, *qui simili fraude inscriptionis imponeret*, *tetra quædam et graveolentia pariter complexus.* L'éditeur a, en effet, inséré des pièces fort libres, telles que les suivantes du livre XI :

Fol. 137 v.° DE TITIO.

Tanta est quæ Titio columna pendet, etc.

Fol. 138 v.° DE CHIONE ET PHLOGIDE.

Sit Phlogis, an Chione Veneri magis apta requiris, etc.

Fol. 139 v.° DE BACCHARA.

Curandum p.... commisit Bacchara Græcus, etc., etc.

de lui reprocher d'avoir omis dans l'énumération des jésuites qui, depuis Frusius, ont publié des éditions mutilées de Martial, le plus célèbre d'entre eux, c'est-à-dire le P. Jouvancy, qui a donné le volume anonyme, intitulé : *M. Valerii Martialis Epigrammata, demptis obscœnis, cum interpretatione ac notis. Parisiis, Benard*, 1693, in-12 [1]; mais le même M. Barbier semble s'être aperçu plus tard de l'erreur dont il s'agit, et il l'a relevée implicitement dans les notes dont il a enrichi la *Notice littéraire* des éditeurs de Deux-Ponts, réimprimée avec des additions à la tête du Martial de la bibliothèque latine de M. Lemaire [2].

1 MM. Weiss et Barbier, ainsi que Fabricius et les éditeurs de Deux-Ponts, ont pareillement omis un autre jésuite, le P. Antoine Golleti, qui a publié *Selecta Martialis epigrammata quæ.... exemit ex impudicitiæ cœno, in quatuor divisit partes, et scholiis pro locorum obscuritate illustravit. Lugduni, Antonius Thomas*, 1674, in-12 de 178 pages, réimprimé chez le même, avec des additions considérables, l'année suivante, in-12 de 292 pages. Cet Antoine Golleti qui n'a point d'article dans les dictionnaires historiques, était du Bugey et professa les belles-lettres dans plusieurs colléges. On lui doit, outre son choix de Martial, accompagné d'un commentaire qui est loin d'être sans mérite, une édition également classique des Odes d'Horace, intitulée *Horatii puriores odæ*, Lyon, Ant. Thomas, 1676, in-12, une traduction française des *Œuvres médicinales de l'herboriste Attigna*, 1695, même ville et même format, et quelques autres opuscules. La Bibliothèque de Lyon conserve, parmi ses manuscrits, un commentaire latin de ce jésuite sur les satires de Juvénal.

2 Dans l'édition de Martial *ad usum Delphini*, Paris, Ant. Cellier, 1680, in-4.°, et dans les réimpressions

d'Amsterdam et de Londres, on a rejeté à la fin du volume, les *Epigrammata obscœna*, de manière à ce qu'on pût les en détacher. Elles occupent 59 pages dans l'in-4.°, et ne sont point accompagnées de l'interprétation latine, mais seulement de notes. Auger n'eût certainement pas approuvé cette méthode, qui offre, il est vrai, aux professeurs le moyen de soustraire aux regards des élèves les pièces impudiques du recueil de Martial, mais qui a contribué en même temps à les rendre plus communes. Un écrivain moderne, le célèbre lord Byron, quoiqu'il ne passe pas pour avoir eu une grande sévérité de mœurs, paraît avoir senti lui-même l'inconvenance et le danger de la fausse mesure dont il s'agit. Voici ce qu'il dit à ce sujet dans le chant 1.er de son poëme intitulé *Don Juan*, stances XLIV et XLV :

Juan was taught from out the best edition,
Expurgated by learned men, who place,
Judiciously, from out the schoolboy's vision,
The grosser parts ; but fearful to deface
Too much their modest bard by this omission,
And pitying sore his mutilated case,
They only add them all in an appendix,
Which saves, in fact, the trouble of an index ;

For there we have them all « at one fell swoop,
Instead of being scatter'd through the pages ;
They stand forth Marshall'd in a handsome troop,
To meet the ingenuous youth of future ages,
Till some less rigid editor shall stoop
To call them back into their separate cages,
Instead of standing staring altogether,
Like garden gods-and not so decent either.

« Juan lut les épigrammes de Martial dans la meilleure édition, faite par des savans qui ont écarté judicieusement tout ce qu'il y aurait d'obscène pour les ~~yeux~~ d'un écolier ; mais craignant de défigurer un peu trop leur modeste

MÉLANGES.

M. Carrand, archiviste de la ville, a eu l'obligeance de nous communiquer deux pièces où il est question de l'*abbaye de Malgouvert*, et dont nous aurions certainement fait usage, si nous les eussions connues, lorsque nous avons publié les *Recueils* des *Chevauchées de l'asne* de 1566 et de 1578. La première est un procès-verbal de recensement et de perquisition des armes qui se trouvaient, soit dans les penonages, soit chez les particuliers, dressé par Gaspard Mornieu et Durand Colhabaud, consuls échevins députés à cet effet, et qui paraît être du mois de juin 1594, c'est-à-dire postérieur à la réduction de Lyon sous l'obéissance de Henri IV. Il y est dit qu'au penonage de M. le Général Genois, il y avait *vng mosquet de fert* qui était de l'*abbaye de Malgouvert :* ce qui ferait présumer que l'association

poète par ces omissions, et ayant pitié de ses œuvres mutilées, ces messieurs ont eu le soin d'ajouter, en forme d'appendice, les épigrammes retranchées ; ce qui épargne la peine de faire un index.

« Par ce moyen, ces épigrammes obscènes sont réunies en masse, au lieu d'être éparpillées dans le courant des pages. Elles sont rangées en bataille, défiant la raison ingénue de l'adolescence, jusqu'à ce qu'un éditeur moins rigide les remette chacune à leur place séparée, et ne les laisse plus se regarder ainsi face à face, comme autant de dieux des jardins, ou d'autres plus indécens encore. » Traduction des Œuvres de lord Byron, publiée par Ladvocat.

ainsi nommée existait encore à cette époque. La seconde pièce, beaucoup plus curieuse, et que nous croyons plus ancienne, est la copie d'un acte ou requête d'appel de la part de Louis Bas, abbé de Malgouvert et de ses lieutenans, d'une ordonnance du lieutenant de la sénéchaussée de Lyon portant contre eux ajournement personnel et prise de corps. Malheureusement cette copie n'est pas datée, mais soit l'écriture, soit le style, soit quelques passages de l'acte semblent indiquer qu'il est d'une des premières années du 16e siècle. En voici le texte :

« Pour ce que puys dix iours et moindre temps en ça
» vous monsieur le lieutenant general de noble et puis-
» sant seigneur monsieur le seneschal de Lyon bailly de
» Mascon auez baille et donne assignation à Loys bas,
» abbe de l'abbaye appellee de malgouuert de la rue
» mercyere de ceste ville de lyon, claude bergeron son
» vicaire et annemond Girard, michel peillon, lieute-
» nans, et certains autres leurs consors et suppostz de
» ladicte abbaye, a comparoir en personne pardeuant
» vous pour respondre en personne a monsieur le pro-
» cureur du Roy estably esditz bailliage et seneschaucee
» le tout au porchas et instigation de girardin cathelan :
» habitant en ladicte rue merciere et anthoinette sa
» femme, soubz coleur [1] de ce que voulloient dire
» iceulx abbe, lieutenans et suppoustz de ladicte abbaye
» auoir faict entre eux certaine assemblee pour cheuau-
» cher l'asne en ceste dicte ville de lyon, et auec ce
» auez octroye deffault contre eulx et prinse de corps,
» en greuant grandement, reueremment parlant, lesd.
» abbe, lieutenans et suppostz par plusieurs causes et

1 Sous couleur, sous prétexte.

» raisons, mesmement par les causes et raisons qui s'en-
» suiuent. *Tum primo*, pour cè que auez baille lad.
» assignation aux dessusd. a comparoir en personne par
» deuant vous et octroie led deffault et prinse de
» corps, sans aucunes charges ne informations quoy que
» ce soit souffisantes : *tum*, ou bien il apperroit que ilz
» auroient faict quelque entreprinse ou assemblee entre
» eulx de cheuaucher l'asne, ny auroit pour ce matiere
» de les faire prisonniers ne de les adiourner a comparoir
» en personne attendu mesmement la matiere de quoy il
» est question : car il est tout cler que lad. anthoynette
» puys certains iours en ça a baptu son mary et sur ce ont
» este prinses bonnes et souffisantes informacions : parquoy
» lesd. abbe, lieutenans et supposlz sont en bonne possession
» et saisine, voyre de si long temps qu'il nest memoyre du
» contraire, de faire lad. cheuaucherie de l'asne : laquelle
» coustume les excuseroit de ce *vbi esset delictum*, ce que
» non : *tum*, car lad. coustume est louable et merite, doit
» estre entretenue a fin de reprimer la temerite et audace
» des femmes qui baptent leurs marys et vouldroient en-
» treprendre de ce faire : car selon disposition de droict
» tant diuin que ciuil, *mulier subiicitur viro*, et si les
» marys souffrent estre gouuernez par leurs femmes, lon
» les deuroit mener paistre a la verdure : *tum*, *quia peccata*
» *nocent*, *tum manifesta fieri oportet*, et *ut plurimum*
» *pena vnius est metus multorum* : *tum*, car le temps
» ou nous sommes qui est le ioly mois de may requert
» que esbatz et passetemps soient faictz : *tum* et dailleurs
» ne estes iuge competant en ceste partie, ains en apper-
» tiendroit la cognoyssance a monsieur le courrier de
» ceste ville de Lyon a qui appertient la cognoyssance
» des causes criminelles et de la pollitique et est ordinaire

» en ceste ville, et nest vostre iurisdiction aucunement » fondee en ceste partie : *tum*, par plusieurs autres causes » et raisons resultans de droict. Parquoy lesd. abbe, » lieutenans et suppostz par eulx et leurs consors et » adherans en ceste partie demandent reparacions desd. » griefz par vous a eulx faictz : *aliis et alio modo in* » *hiis* (sic) *scriptis*, ilz appellent *in hiis scriptis* au Roy » notre sire et a sa court de parlement a paris, *et illum* » *et illos*, demandent les appostres de droict [1], *sepe* » *sepius instanter et instantissime*, appellent les ascis- » tans pour tesmoings, et de ce demandent acte du notere » et greffier present. Deschamps *v. iu.* [2] *doctor.*

» *Datum per cop.* [3] (signé) Dutour. »

Pendant les débats qui eurent lieu entre les officiers du roi (Charles VI), et l'archevêque de Lyon, Jean de Talaru, au sujet de la juridiction séculière, et qui furent terminés par l'arrêt du parlement de Paris du 5 octobre 1394, un meunier nommé Claude Cartula, partisan de l'église, se promena dans les rues de la

1 Lorsque les notaires agissaient par autorité apostolique, *auctoritate apostolica*, on les nommait à Lyon *apôtres*. Le P. Ménestrier en fait la remarque dans son *Hist. consul. de Lyon*, pag. 348; il ajoute que c'est de là que vient que « nos citoyens, pour vérifier les faits qu'ils alleguent » dans leurs plaintes contre les officiers du chapitre, de- » mandent qu'on leur nomme des apôtres; » et, dans ses *Preuves*, pag. XLI et XLII, il cite des appellations, rédigées en latin, des citoyens de Lyon au Saint-Siége et au roi Philippe-le-Bel, datées de 1292, où se trouve cette formule.

2 *Utriusque juris.*

3 *Copiam.*

ville, monté à reculons sur un âne, à la queue duquel était attaché un panonceau où étaient peintes des fleurs de lis, en criant : *Nous n'avons plus de roi*, *tout est gagné*. L'archevêque dénia devant le parlement d'avoir eu aucune participation à cet outrage fait à la majesté royale ; il allégua même qu'il en avait poursuivi l'auteur, que c'était un misérable qui n'était pas dans son bon sens, et qu'il l'avait livré au bailli de Mâcon, après l'avoir fait arrêter à Valence où il s'était enfui. Voyez le P. Ménestrier, *Hist. consul.*, pag. 515 et 519, et *Preuves*, pag. 73 et 77. Il est à remarquer que le brave Paradin (*Mém. de l'hist. de Lyon*, pag. 232) trouvait l'action de Cartula si odieuse qu'il n'a pas osé la rapporter en détail, et qu'il s'est contenté de dire : « Fut aussi accusé vn musnier d'auoir fait vn grand » excez, en derision et moquerie des armoiries du roy » que ie n'ay voulu icy reciter, comme il est contenu » au proces, par ce que c'est chose scandaleuse et abo- » minable. »

Dans l'un des trois journaux de Lyon [1], on citait, ces jours derniers, comme un *passage de Tertullien* et comme de la prose, le fameux vers qui sert d'épigraphe au *Cours de littérature* de La Harpe :

Indocti discant et ament meminisse periti.

1 Il n'est jamais hors de propos, dans un recueil consacré à la statistique, de constater un fait : disons donc que dans le moment actuel (janvier 1830), les *trois journaux* qui existent dans cette ville, sont *le Précurseur*, *la Gazette de Lyon* et *le Journal du commerce*. Les deux premiers paraissent tous les jours, excepté le lundi ; et le troisième, seulement trois fois par semaine, le mercredi, le vendredi et le dimanche.

Nous pouvons assurer qu'il n'y a rien de semblable, ni en vers, ni en prose, dans ce qui nous reste de Tertullien. Il faut donc joindre cet auteur à Virgile, à Horace, à Claudien, auxquels on a tour-à-tour attribué mal à propos l'hexamètre dont il s'agit.

Nous avons publié dans une note sur une lettre d'un de nos correspondans (M. S. de S.), insérée dans les *Archives du Rhône* (voyez tom. IV, pag. 130 et 131), quelques recherches sur l'auteur de ce vers. L'écrivain le plus ancien connu qui l'ait cité, est le président Hénault, à la fin de l'*Avertissement* de son *Abrégé chronologique de l'histoire de France ;* il le donne comme *traduit des vers* 741 *et* 742 *de l'Essai sur la critique de Pope*, où il y a, en effet (v. 740 et 741):

Content, if hence th'unlearned their wants may view,
The learn'd reflect on what before they knew.

Feu M. Barbier pensait que cette *traduction* était du président Hénault lui-même. Nous avons déjà dit que nous avions quelque peine à adopter cet avis, et nous inclinons toujours à croire qu'au lieu d'être *traduit* des deux vers de Pope, le vers *indocti discant* est plus ancien que ces derniers et qu'il en est l'original. Du reste, la pensée qu'il renferme est loin d'être nouvelle, et c'est même une de celles qui se représentent le plus souvent dans le cercle des pensées humaines ; elle est devenue en quelque sorte ce qu'on appelle un lieu commun. Nous l'avions retrouvée dans ces vers français qu'on lisait sur le titre des premières éditions de l'*Apologie pour Hérodote* d'Henri Estienne, et qui figurent seulement dans l'*Avis du libraire*, dans les éditions postérieures du même ouvrage :

Tant d'actes merueilleux en cest œuure lirez
Que de nul autre aprez esmerueillé serez.

Et pourrez, vous savans, du plaisir icy prendre,
Vous, non savans, pourrez en riant y apprendre.

M. S. de S. était remonté beaucoup plus haut et avait rencontré la même idée dans cette phrase de la préface de Justin à la tête de son abrégé de l'histoire universelle de Trogue Pompée : *Ut haberent, et qui Græca didicissent, quo admonerentur, et qui non didicissent, quo instruerentur.* Un autre de nos correspondans, M. R., vient de nous indiquer à son tour un auteur grec qui s'est exprimé d'une manière presque identique : c'est Longus, dans le préambule de ses *Amours de Daphnis et de Chloé*, où il dit, en parlant de son livre : Τὸν ἐρασθέντα ἀναμνήσει, τὸν οὐκ ἐρασθέντα παιδεύσει. « Il remettra en mémoire de ses amours celuy qui aura esté » aultrefois amoureux, et instruira celuy qui ne l'aura » encore point esté. » Traduction d'Amyot.

Nota. Ce qu'on vient de lire était composé, lorsqu'une nouvelle lettre de M. R., adressée à l'un de nos collaborateurs, nous a été remise. Elle confirme une partie de nos remarques et se termine de la manière suivante :

« Ainsi que vous en êtes prévenu, monsieur, je laisserai sans solution, et pour cause, la question de propriété du vers *Indocti discant....*, soulevée par M. B. Si j'avais à ma disposition plus de livres et de loisir, je voudrais me rappeler, avant d'achever ma lettre, qui de Pierre Fabri ou de Thomas Sibilet, de François de Bellefor est ou de Scipion Dupleix, ou de tel et tel autres encore a rimé le distique suivant :

En ce livret, qui ne sçait pas, apprenne;
Qui sçait déjà, par lui se ressouvienne.

Je voudrais surtout me remémorer si c'est dans un ancien ou dans un moderne, dans un écrivain antérieur à Justin ou postérieur à Henri Estienne, que j'ai trouvé cet autre distique :

Qui nondum calles hæc erudiare legendo ;
Qui verum hæc noris, te meminisse juvet,

un peu suspect, à mon avis, de n'avoir pas été fait dans l'ignorance de l'hexamètre plus nerveux et mieux tourné, *Indocti discant*.... Mais à quoi bon, en définitive, ces efforts de mémoire dont je sais trop que vous me tenez quitte? Quand j'accumulerais toutes les parodies et toutes les imitations connues d'un lieu commun assez heureusement versifié en latin, je ne ferais que

Bullatis nugis, fumo et dare pondus inani.

Terminons par une citation qui trouve ici sa place, à cause de l'allusion que vous y reconnaîtrez sans doute à l'épigraphe d'Hénault, de La Harpe et de tant d'autres : « En général, les hommes qui lisent maintenant, savent « ou croient savoir, et par conséquent ils n'ont pas be» soin d'apprendre, ou ne veulent pas convenir qu'ils en » aient besoin, et il faut avouer aussi qu'il y a dans les livres » beaucoup de choses qui ne valent pas la peine d'être » dites, même pour des lecteurs qui ne craindroient pas » d'avouer qu'ils les trouvent nouvelles. » (Ch. Nodier, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, 1829).

Voilà mon épître jugée. Cependant, quelqu'oiseuse qu'elle puisse vous paraître à d'autres égards, elle cessera de l'être si vous avez à gré la seule intention que j'y attache, celle de vous offrir un témoignage de l'estime particulière avec laquelle je suis, etc. »

L'auteur qui voulait faire un recueil *des choses qui n'ont été dites qu'une fois*, ou se serait souvent trompé, ou n'aurait donné qu'un bien mince volume. En tout cas, il n'aurait pu y faire figurer cette fameuse *Inscription* de Voltaire *pour une statue de l'Amour dans les jardins de Sceaux :*

Qui que tu sois, voici ton maître :
Il l'est, le fut ou le doit être ;

car, long-temps avant Voltaire, Amyot avait dit en traduisant deux vers de Ménandre cités par Plutarque, *Comment il faut entendre les poètes :*

Tout ce qui est en ce monde viuant,
Et la chaleur du soleil receuant
Commune à tous, il est, il a esté
Et sera serf tousiours à volupté.

C'est, comme on le voit, la même pensée et la même tournure. On connaît le passage du Roman de la Rose : *Toutes estes*, *serez*, *ou futes*, etc. Rabelais fait dire à Rondibilis, liv. III, chap. 32, que d'un homme marié on peut assurer sans craindre de se méprendre, qu'*il est donc*, *ou a esté*, *ou sera*, *ou peut estre c...* Il y a encore ici rapport, au moins dans les mots. Enfin on se rappelle l'inscription du temple égyptien : *Je suis celui qui est*, *qui fut et qui sera.*

M. Cl. Gacon, du Jura, a publié un *Voyage en prose et en vers*, *suivi de Poésies diverses*, Lons-le-Saunier, an VI, in-8.°, où il traduit ainsi les vers de Sénèque sur la ville de Lyon :

Vidi duobus imminens fluviis jugum, etc.

En s'échappant du palais du Sommeil,
L'astre du jour de ses feux la colore ;
Elle fait face à son disque vermeil,
Lorsqu'il se montre annoncé par l'aurore.
Du sommet de ses tours Lyon tout à la fois

À deux fleuves donne ses lois ;
Il voit le Rhône à la marche fougueuse
Vers la mer orageuse
Avec orgueil précipiter ses flots,
Tandis que la Saône amoureuse,
En s'égarant sur cette plage heureuse,
Laisse douter où se portent ses eaux.

On lit dans le *Ménagiana*, tome II, pag. 87 de l'édition d'Amsterdam, 1762, que le feu ayant pris à Lyon dans la maison où était logé Castelvetro, il se mit à crier *la Poetica*, *la Poetica*, sauvez ma Poétique. Cette petite anecdote qui tendrait à prouver que de tous ses ouvrages, sa traduction italienne et son commentaire de la Poétique d'Aristote était celui que ce célèbre littérateur du 16.e siècle estimait le plus, a été adoptée par quelques auteurs [1] et traitée de *conte* par d'autres. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Castelvetro a composé cet ouvrage à Lyon où il s'était réfugié pour échapper aux persécutions dirigées contre lui à raison de ses opinions religieuses, et qu'il demeurait dans cette ville le 20 janvier 1567 : car on trouve cette date écrite de sa main sur un manuscrit original de ce même ouvrage, en ces termes : *In Lione sopra il Rodano il di xx. di Gennaio l'anno di Cristo* 1567 [2].

[1] Notamment par Ginguené, *Biogr. univ.*, art. *Castelvetro (Louis)*.

[2] Voy. *Mém. de Niceron*, tom. VII, pag. 229 et 232.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Mémoires du maréchal Suchet, duc d'Albuféra, sur ses campagnes en Espagne, depuis 1808 jusqu'en 1814, écrits par lui-même; 2 vol. in-8.°, avec un atlas in-fol. Paris, Bossange père, rue de Richelieu, (Lyon, Laurent, place S. Pierre). [1]

Voici un ouvrage dont il est toujours temps de parler. C'est un bel épisode dans nos longues guerres que cette occupation de l'Espagne orientale par une armée française qui, dans un tel pays, a laissé après elle, avec le souvenir de sa bravoure et de ses conquêtes, des idées de justice, d'ordre, de sécurité et presque de bonheur. Aussi, lorsqu'on annonça les *Mémoires de Suchet*, ouvrage de ses dernières années de loisir, mais qu'il ne vit point publier, la France, dont il avait prévenu les vœux, accueillit avec orgueil ces simples et modestes récits, qu'il avait mérité en effet d'écrire lui-même. D'autres généraux ont pu l'égaler dans l'art terrible des combats, dans l'art

1 Cet article qui a déjà été inséré dans une feuille périodique, et qui est dû à une plume très-savante et très-exercée, nous a paru devoir être recueilli dans les *Archives du Rhône*, comme destiné à rappeler les titres de gloire d'un guerrier que notre ville est fière d'avoir vu naître, et comme exprimant avec une rare élégance le jugement le plus sage et le mieux motivé sur l'illustre maréchal et sur les intéressans commentaires où il a décrit la plus célèbre de ses campagnes. Nous espérons que M. J.-V. L. C. ne nous saura pas mauvais gré de la seconde publication que nous donnons de cet excellent morceau, un des plus remarquables de ceux dont il enrichit de temps en temps le *Journal des débats*. (Voir le N.° de ce journal du 10 janvier 1830).

de faire du mal aux peuples, sous prétexte qu'ils sont ennemis : nul ne l'a surpassé dans la science plus rare de leur faire du bien. Cette partie de sa vie guerrière, où il sut joindre de grand bienfaits à de grandes victoires, et poursuivre, au milieu de tant de dangers et d'obstacles, un système tutélaire et conciliateur, est une leçon qui s'adresse à tous ceux qui seront appelés à gouverner, même dans la paix ; cette leçon, il l'a renouvelée en la racontant, et nous devons nous féliciter qu'un de nos concitoyens l'ait donnée deux fois : c'était contribuer deux fois à notre gloire.

Avant et après lui, la guerre de la Péninsule a eu des historiens. On dirait que tous les peuples qui ont pris part à cette grande lutte se sont fait représenter au tribunal de l'histoire pour en raconter quelque chose, et qu'ils ont voulu tour à tour venir témoigner devant la postérité. En Espagne même, sans compter quelques relations partielles, la section d'histoire attachée au ministère de la guerre a publié un tableau chronologique des actions principales des armées belligérantes. En Italie, Camille Vacani, cité plusieurs fois par Suchet, a donné à Milan une fort belle histoire des opérations des régimens italiens dans cette expédition, et le général Coletta y a joint une courte analyse. En Angleterre, le colonel John Jones a écrit la guerre d'Espagne et de Portugal; le poète lauréat, Southey, et le marquis de Londonderry sont devenus tout à coup guerriers et historiens pour célébrer Wellington. Le Polonais qui a commencé les glorieuses annales des légions de sa patrie, M. Chodzko, n'oubliera pas sans doute ce qu'elles ont fait sur les bords de l'Ebre et du Tage. Chez nous, enfin, M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, le général Foy, le général Rogniat, ont parlé en témoins oculaires. Mais ceux-là mêmes qui ont raconté avec le plus de détails la guerre d'Espagne sont convenus que, pour l'est de la presqu'île, le maréchal qui y commandait en chef devait être le meilleur historien.

Il est aisé de reconnaître, dans la distribution de cet ouvrage, la netteté d'un bon esprit, maître de son sujet : sous des titres généraux, ses vingt-un chapitres exposent, à leur rang, tous les faits mémorables ; ils offrent, année par année, et presque mois par mois, tous les détails de l'art stratégique et de l'organisation civile, deux choses inséparables dans un pays de conquête, où il faut que la guerre et l'administration se prêtent un mutuel secours. Nous les distinguerons toutefois dans cet examen rapide, pour mieux faire honneur au maréchal de ce qui est surtout à lui.

Suchet, arrivé en Espagne un peu avant la catastrophe de Saragosse, prend le commandement du troisième corps, où il rétablit l'ordre et ranime le courage. Bientôt, avec des troupes qui commencent à le connaître, il bat le général Blake à Maria et à Belchite, et occupe successivement tout l'Aragon.

En 1810, l'année la plus brillante de cette guerre funeste, la seule époque qui ait pu se flatter de quelque espérance de succès, puisqu'elle vit les principales villes espagnoles, excepté Cadix, s'ouvrir à la marche victorieuse des armées françaises, il fut pour beaucoup dans cette prospérité passagère. Après une tentative inutile sur Valence, ordonnée par la cour de Madrid, et que sa prudence ne lui eût point conseillée, il se dédommage par la prise de Lérida, et par le siége, plus difficile encore, de Tortose. Ce dernier fait d'armes, le blocus, le siége et la prise de Tortose, l'éleva très haut dans l'estime des gens du métier. Il y montra, comme partout, un caractère ferme et résolu ; il vint, suivi d'une seule compagnie de grenadiers, demander au premier poste du château de le conduire au gouverneur, qui avait proposé de capituler, mais qui hésitait encore, intimidé par la garnison ; il le somma d'obéir aux lois de la guerre ; il le vainquit par la pensée et l'image d'un assaut ; il prouva combien l'énergique mouvement d'une seule âme ajoute quelquefois à

cette force matérielle de la flamme et du fer, qui ne suffit pas toujours pour la victoire.

L'année 1811 est marquée par le siége de Tarragone. Suchet venait d'être informé de la surprise de Figuières, et invité à fournir un détachement pour essayer d'y rentrer. Au lieu de se rendre à ce conseil, il marche droit sur Tarragone. En apprenant cette détermination hardie, Napoléon sécria : *Voilà qui est militaire !* Il fallait justifier cette audace. L'assaut et la prise de Tarragone, après deux mois de travaux et d'efforts gigantesques, répondirent à tout. Dans le récit de ce merveilleux exploit, il y a de la verve, de l'élan, de l'enthousiasme ; écoutez un homme pour qui les combats sont des fêtes : « Tous les tambours des deux divisions battirent à coups précipités le pas de charge ; la nuit sombre augmentait encore les inquiétudes et les alarmes des assiégés ; à notre mouvement offensif sur la ligne entière, la place ne put répondre que par le feu de toutes ses batteries et de tous ses remparts. Le vaste amphithéâtre que présente Tarragone parut comme enflammé par le feu des canons et des mortiers, par la mousqueterie, et par les grenades éclatant de toutes parts au milieu des ténèbres. La flotte anglaise, soit par des fusées et des projectiles lumineux, soit en tirant au hasard sur quelques parties du rivage, ajoutait à l'effet de ce combat nocturne. Un spectacle si imposant aurait suffi pour donner de l'énergie, s'il en eût été besoin, à nos combattans aux prises sur l'Olivo. »

Le fort Olivo céda à tant de bravoure, et Tarragone, la fière Taragone, malgré l'opiniâtreté et la colère de sa défense, succomba elle-même dans ce défi à mort que nos soldats avaient accepté. La flotte anglaise, témoin de ce spectacle, s'enfuit.

Suchet, nommé maréchal de l'Empire, se trouve bientôt maître du fort de Sagonte, par la défaite de Blake sous ses murs, et de l'importante place de Va-

lence, par l'extrême prudence du même général qui, le 9 janvier 1812, capitule à la tête d'une garnison de 18,000 hommes, persuadé sans doute, qu'après avoir proclamé *Nuestra Senora de los Desamparados*, généralissime de terre et de mer, et lui avoir donné les décorations et l'écharpe de général en chef, il était inutile de se défendre. Heureux et digne de l'être, Suchet continue de vaincre, ou du moins de faire respecter le nom français à Valence, à Saragosse, à Barcelone, jusqu'à sa belle retraite et à son retour en France, où sa conduite fut tout aussi noble, aussi pure, aussi honorable pour son caractère.

On voit que cette histoire militaire, dont nous indiquons à peine quelques époques principales, est riche en grands événemens, en utiles leçons, mais qu'elle sera surtout précieuse pour ceux qui voudront étudier la guerre de siége. Cette sorte de guerre, peu connue alors de nos armées, était nécessaire en Espagne. Au milieu d'une population hostile et irritée, les places les moins inquiétantes par leur position, les moindres châteaux, comme Méquinenza et Morella, des couvens mêmes, des ermitages où se réfugiaient les *guerillas*, obtenaient une importance qu'ils n'auraient pas eue dans un pays où la lutte n'eût pas été nationale. Il fallait se rendre maître des murailles, pour l'être de quelque chose. Une bataille gagnée faisait moins d'impression, et ce peuple indomptable niait toujours qu'il eût été vaincu, tant qu'il ne voyait pas entre les mains de l'étranger quelque témoignage de la victoire, des garnisons prisonnières, des magasins, des canons.

Ces châteaux escarpés de l'Aragon et de la Catalogne offraient aussi un asile et un lieu de repos à nos soldats, qui n'eussent pas été en sûreté dans les villes ouvertes. Les Maures en avaient fait de même, lorsqu'ils ajoutèrent ces belles contrées à leurs vastes conquêtes. L'Espagnol n'a point changé depuis : il ne se croit soumis que lors-

qu'il voit son vainqueur sur sa tête, lorsque des forts presque inaccessibles le dominent et le menacent. Notre civilisation ne conçoit plus guère cette puissance des bastions, des rocs taillés à pic; mais toutes nos sociétés ont commencé par là, nos villes ont occupé la montagne avant de descendre dans la plaine, et les barons du moyen-âge auraient été perdus, s'ils étaient sortis de leurs redoutables donjons. L'Espagne est encore du moyen-âge; elle n'entend rien à nos fictions sociales : point de châteaux forts, point d'obéissance. Suchet se fit craindre avant de se faire aimer.

Cette seconde condition d'un pouvoir durable était, dans ce pays-là, bien plus difficile à obtenir que la première. Les moyens administratifs employés dans ce but méritaient de nous être conservés : c'est le sujet du chapitre dixième, excellent recueil de préceptes, ou plutôt d'exemples, qui ont l'autorité du succès. Gouverner une contrée à peine soumise, tel est le problême à résoudre. Le peuple le plus habile à conquérir et à garder ses conquêtes, les Romains, y ont quelquefois échoué. La Germanie pardonnait plus facilement à ses nouveaux maîtres leurs victoires que leurs formes administratives, leurs généraux que leurs intendans; et si Varus périt avec ses trois légions, il dut s'en prendre au tribunal où il voulut rendre la justice, aux lois qu'il apporta de Rome. Les Espagnols opposèrent de même à l'occupation française et cette haine de tout usage étranger, et cette fierté qui qui les rendit barbares.

Ne rappelons pas ici les odieux excès de cette guerre d'extermination, tant de braves guerriers assassinés, écartelés, brûlés vifs; disons seulement, avec l'auteur de ces Mémoires, qu'on ne pouvait risquer sans escorte un bateau sur l'Ebre, et que dans les villes même, dans les lieux où une force imposante enchaînait le ressentiment, les vainqueurs étaient pour les vaincus l'objet d'une surveillance perpétuelle et menaçante. L'Es-

pagnol ne cessait de compter ses ennemis. Au mois de janvier 1809, un bataillon fut envoyé de Calatayud dans une petite ville voisine, avec ordre de ne point commettre d'hostilités. Il trouve une partie des habitans rangés au soleil en dehors des murs, selon leur coutume, et il défile paisiblement devant tous ces hommes immobiles et silencieux. Le chef de bataillon, à la vue d'une population nombreuse, laisse prudemment sa troupe sous les armes, et se fait conduire chez l'alcade, à qui il demande des vivres pour son bataillon. D'après l'habitude des officiers d'exagérer un peu le nombre d'hommes sous leurs ordres, ou pour imposer davantage, ou pour obtenir une nourriture plus abondante, il demande un millier de rations de vivres et une centaine de rations de fourrages. « Je sais, dit l'alcade, que les rations sont dues à votre troupe ; je vais vous en faire donner 780 de vivres et 60 de fourrages. » C'était le compte juste des hommes et des chevaux.

Combien de traits de ce genre on pourrait citer ! Nous n'ajouterons qu'une chose, c'est que le cathéchisme, répandu dans toutes les provinces par les Juntes espagnoles, portait en propres termes : « Que doit-on au prochain ? — L'aimer et lui faire du bien. — Qu'est-ce que le prochain ? — Tous les hommes, excepté les Français. — Peut-on tuer les Français ? — Non-seulement on le peut, mais on le doit. »

Jugez à présent combien il fallut d'adresse et de mesure pour captiver tellement les esprits de ce peuple, que les Aragonais en vinrent non-seulement à ne plus détester les Français, mais à dire les nôtres, *los nuestros*, en parlant de nos soldats. Le maréchal obtint ce glorieux triomphe, plus rare que la victoire, par un respect religieux pour les églises et le clergé, par une sage condescendance pour les coutumes du pays, par sa confiance dans les Espagnols qu'il ne craignit pas d'associer à ses travaux, par l'équilibre arrêté d'avance entre les dépenses

et les recettes, par une juste répartition des charges nécessaires à la solde, à la subsistance et à l'entretien de son armée, qui ne pouvait, comme l'armée anglaise, se ravitailler par mer, et qui cessa, dès 1810, d'être onéreuse à la France. L'ordre de nourrir la guerre par la guerre, très facile et très agréable à donner pour tous les gouvernemens, est moins facile et moins commode à exécuter. N'est-ce pas une merveille que l'exécution d'un tel ordre soit aujourd'hui la gloire la plus belle et la plus pure de cette malheureuse expédition ?

Le 9 février 1810, Suchet est nommé gouverneur d'Aragon ; la justice, la police, les finances, sont remises à sa suprême autorité. La province est donc déclarée en état de siége, et un pays déjà presque épuisé, qui ne payait que quatre millions par an à ses anciens maîtres, doit payer aux nouveaux, pour leur armée seule, une somme annuelle de 8 millions. Tout cela se fit, et les Aragonais appelèrent Suchet leur libérateur ; et le royaume de Valence et la Catalogne, réunis depuis sous le même gouvernement et la même vigilance, bénirent à leur tour ses soins tutélaires ; et il fut proclamé l'homme juste, *el hombre justo* ; et Saragosse a fait célébrer pour lui un service funèbre ; et son ouvrage vient d'être traduit en espagnol, par un Espagnol ami de son pays, qui parle ainsi de ce Français que son catéchisme lui permettait d'assassiner : « Le maréchal n'a pas tout dit ; c'est à nous à publier le bien qu'il nous a fait.... La ville de Valence lui doit la conservation de ses tableaux, de ses bibliothèques, et le choix de ses meilleurs magistrats... Sa mémoire sera toujours sacrée pour nous. »

Vous étonnerez-vous, après cela, que les autres nations de l'Europe s'empressent aussi de traduire dans leur langue ces mémoires d'un habile général, d'un savant administrateur, d'un homme de bien ? Les Anglais eux-mêmes, malgré leur patriotisme exclusif, n'ont pu s'empêcher de lui rendre un semblable hommage. « A cette lec-

ture, dit un de leurs critiques en annonçant la traduction faite à Londres, Suchet nous a paru, comme militaire, aussi grand que nous l'imaginions; comme homme, il nous a paru plus grand. » Les Anglais peuvent parler ainsi; car leur général Clinton, au plus fort de la guerre, écrivant à Suchet pour le remercier de sa conduite envers les prisonniers blessés, admirait en lui ces sentimens généreux, si honorables pour la grande nation qu'il servait, *so highly creditable to the great nation your Excellence serves.*

Comme un tel succès, dans de telles circonstances, est presque fabuleux, nous n'essaierons pas de l'expliquer par une analyse qui serait nécessairement insuffisante et obscure. Il serait imprudent de vouloir nous substituer, même sous le modeste rôle d'abréviateur, à celui qui a fait de si grandes choses. Les détails infinis de sa gestion ne peuvent être compris et jugés que dans son livre.

Outre la grandeur des événemens qu'il rappelle, ce livre a pour lui plus d'un mérite littéraire : il est attachant par une simplicité vraie, il est impartial comme l'histoire, il est agréable à force de raison. Cette puissance du bon sens, véritablement remarquable dans ceux de nos premiers capitaines qui écrivent aujourd'hui leurs mémoires, et assez peu commune, il faut l'avouer, dans la plupart de nos auteurs de profession, est jointe, dans l'ouvrage de Suchet, à une généreuse chaleur d'âme, qui anime quelquefois d'une douce émotion la dignité calme de ses récits. Il ne se pardonnerait pas de laisser dans l'oubli les belles actions de ceux qui l'ont le mieux secondé Il va les chercher jusque dans les rangs subalternes de son armée, pour appeler leurs noms au partage de sa gloire. Il s'expose pour eux à ralentir, à embarrasser sa narration, et il ne s'en repent pas. C'est là, dans un écrivain militaire, une noble pensée : il voit qu'il tient entre ses mains la renommée de ses compagnons d'armes, cette renommée incertaine, qui est souvent leur seule récom-

pense ; il aime mieux paraître diffus que d'être injuste, et il ne veut pas être concis, brillant, rapide, aux dépens de ceux qui ont combattu sous ses drapeaux. Mais ce dévouement, qui explique si bien l'amour qu'on avait pour le général, n'a point tourné contre l'écrivain : son récit n'a point souffert de ces détails épisodiques ; on s'intéresse à tous ceux qu'il nomme, et l'on serait fâché qu'il ne les eût pas nommés.

Le style, correct et simple, est celui d'un homme grave qui a beaucoup lu, beaucoup médité, avant d'écrire cet ouvrage, et qui sait trop combien il a de choses à dire, pour perdre le temps et la place en vaines périodes, en pompeuses descriptions. On sent qu'il a fait une profonde étude des Mémoires de César, qui avait aussi combattu en Espagne, et assiégé, comme lui, Lérida. Ce grand modèle des historiens militaires lui a sans doute inspiré cette forme de récit, où l'auteur parle de lui comme d'un étranger, et cette réserve de style qui dédaigne toute parure. Quelquefois cependant, comme on l'a vu, ce style a de l'énergie et de l'éclat; il ne rejette pas même la nouveauté du coloris, la hardiesse des images. Qu'on en juge encore par ce tableau topographique ; il nous semble que l'Espagne n'a jamais été peinte à plus grands traits :

« Lorsqu'on s'élève sur le sommet de quelqu'une des nombreuses montagnes qui traversent le pays, on n'aperçoit, sous un ciel presque toujours ardent, que des plateaux incultes et des pentes nues, dont rien de vivant ne coupe l'uniformité. Seulement, au fond des vallées, une rivière ou un ruisseau serpente au loin, entouré d'une lisière de verdure, où l'on suit comme à la trace les moissons, les plantations, et les habitations des hommes. Une carte enluminée, présentant la forme de tous les bassins, les eaux avec une teinte d'azur, et leurs bords avec une teinte verte plus ou moins large, serait un tableau fidèle où l'on pourrait reconnaître l'état

réel de ce territoire, qui, à peu près égal en surface à celui de la France, ne contient cependant et ne nourrit qu'une population à peine égale au tiers de la nôtre. On embrasserait d'un coup d'œil, comme par l'anatomie, les veines et les artères de ce grand corps, qui manque d'embonpoint, mais qui a encore des nerfs et des muscles, si l'on ose employer une telle comparaison, et dont la structure présente une charpente taillée pour la grandeur et la force, etc. »

On trouvera encore plus de fidélité dans cette peinture, si on la rapproche de quelques-unes des cartes qui enrichissent l'ouvrage; car rien ne manque à cette publication. Un atlas magnifique, composé de seize vues ou plans, parfaitement gravés, permet de suivre dans tous leurs détours et leurs replis les fleuves et les vallées de cette partie de l'Espagne que le maréchal a si bien décrite et les militaires se féliciteront de pouvoir y étudier les marches, les batailles et les siéges. Des pièces justificatives, à la fin de chaque volume, leur mettront sous les yeux plusieurs ordres du jour, la correspondance, les états de situation, les capitulations de places, et cette balance, si régulière, des recettes et des dépenses, immortel honneur d'une administration réparatrice. Ils liront avec intérêt, parmi ces documens, une suite de rapports et de lettres qui éclaircissent quelques points encore mal connus de la campagne du midi, en 1814.

Enfin, une notice préliminaire, qu'on attribue à un des plus chers compagnons d'armes du maréchal, nous fait connaître sa vie antérieure, nous le montre chef de bataillon dans la guerre d'Italie, colonel à vingt-six ans, chef d'état-major à vingt-sept, lieutenant-général à vingt-neuf, s'illustrant déjà, par son habileté et son courage, sur les rives du Var et du Mincio, aux champs d'Austerlitz et d'Iéna, et nous conduit ainsi, de victoires en victoires, jusqu'au moment où il prend le commandement de l'armée d'Aragon.

Ce livre, image vivante de la vérité, est donc un monument vraiment digne de son auteur; mais il est bien glorieux pour la patrie même du maréchal, pour cette armée qui sut le comprendre et lui obéir, et qui cette fois joignit à la gloire de la conquête la gloire plus pure de la discipline, de la justice et de l'humanité. Ce n'est pas ici le frivole langage de la vanité nationale; nous n'avons fait que répéter ce que l'Europe a dit avant nous. Elle a distingué, avant nous, cet acte irréprochable de notre grand drame militaire; elle a proclamé Suchet le héros honnête homme. Sa couronne civique est d'autant plus belle qu'il ne la doit pas seulement à des concitoyens; ce sont les Anglais, les Espagnols eux-mêmes, qui viennent de la lui décerner encore : pourquoi faut-il qu'ils l'aient déposée sur un tombeau?

TÉLÉMAQUE allemand-français, traduit par M. Zehner. Lyon, 1829, 1.re livraison, in-12, imprimerie de G. Rossary.

Les langues vivantes de l'Europe appartiennent à deux familles, celle du Nord et celle du Midi; des analogies nombreuses et beaucoup de lois communes lient entre eux les idiômes de chacune de ces grandes divisions; un Espagnol apprend le portugais avec peu de peine, et la connaissance de l'italien ne demande pas beaucoup d'efforts à un Français. Mais un habitant du Midi ne rencontre plus de facilités lorsqu'il passe à l'étude de l'une des langues du Nord; ici tout est nouveau, tout est étrange pour lui, et il n'est aidé ni par la ressemblance des expressions, ni par l'identité des constructions grammaticales. L'allemand doit être placé au premier rang de ces langues difficiles; un examen rapide du génie de ce savant idiôme montrera combien il est nécessaire de lui appliquer une méthode qui puisse en faciliter l'intelligence.

Et d'abord le nombre des mots dont la langue allemande se compose est très-considérable : Morin en a inscrit au moins cent vingt mille dans son dictionnaire ; c'est deux fois plus de richesses que la langue française n'en possède. Mais ce n'est pas tout. La plupart de ces mots peuvent être pris dans des acceptions très-différentes : ceux-ci changent complètement de signification par la simple addition d'une particule ; ceux-là expriment des idées diverses suivant que la particule est placée devant ou derrière le mot racine ; deux points mis sur une voyelle modifient entièrement le sens d'un autre. Ajoutez maintenant à ces cent vingt mille mots *fixes* de la langue (la plupart à acceptions multipliées) un nombre beaucoup plus grand et tout-à-fait illimité de mots dont les élémens sont combinés à volonté. Cette faculté que possèdent les Allemands de fabriquer des mots à volonté et pour le besoin du moment, est absolument indéfinie, et il est littéralement vrai que leurs vocabulaires ont uniquement pour limites la convenance de l'imprimeur : c'est un océan sans rivages. Un verbe racine peut prendre jusqu'à vingt-cinq ou trente acceptions différentes par son union avec un même nombre de particules. De là, pour les étrangers qui écrivent l'allemand, une difficulté extrême à trouver le mot propre.

Aucune grammaire allemande n'a pu présenter encore une classification satisfaisante des déclinaisons : il n'existe aucun moyen de connaître, à la lecture d'un mot quelconque, les changemens qu'il doit subir pour passer du singulier au pluriel ; et ici encore les étrangers n'ont d'autres règles que l'usage. Ils ne sont pas moins embarrassés par l'emploi des prépositions. Nos signes du génitif et du datif, *à*, *aux*, *de*, ont en allemand un nombre d'équivalens fort considérable, dont aucune analogie n'indique le choix et qui embarrassent à chaque instant. Les mots qui paraissent y correspondre ont des acceptions très multipliées.

Les particules donnent à la langue allemande sa physionomie spéciale ; elles font sa richesse en grande partie par la faculté qu'elles lui donnent de modifier presque à l'infini le sens d'un mot. Tantôt elles ajoutent à son énergie, tantôt elles changent complètement le sens qu'il présente. On peut les considérer comme une langue particulière dans la langue générale. Il existe quatre ou cinq cents verbes qui sont susceptibles de s'allier aux trente particules principales : cette seule combinaison crée au moins douze mille verbes dont aucun n'est synonyme avec un autre ; et ce n'est pas tout encore, les particules donnent à un verbe sa signification particulière, mais elles ne lui sont pas tellement inhérentes qu'on ne puisse les en détacher. La grammaire veut souvent qu'on les en isole et qu'on les rejette à la fin de la phrase où le lecteur est obligé de les aller chercher. Joignez à cela au moins deux cents verbes irréguliers dont les anomalies ne peuvent être ramenées à aucune loi générale.

Un caractère essentiel, et très-digne de remarque, de la langue allemande, c'est de rendre fréquemment des substantifs et des verbes par l'adjectif : cette conversion est commune ; elle permet d'exprimer par un seul mot plusieurs mots et quelquefois un membre de phrase tout entier.

Mais passons des termes à leur arrangement, c'est-à-dire à la syntaxe ; il n'y a, sous ce rapport, aucune analogie entre les deux langues, et elles procèdent d'après des principes diamétralement opposés. La langue française est claire et précise ; elle aime la construction directe, elle procède du substantif au verbe, et de celui-ci au régime ; c'est l'idée principale et la cause de l'action qu'elle présente d'abord à l'esprit ; l'allemand fait précisément le contraire : l'adjectif précède le substantif, et le régime indirect est mis avant le direct ; tous les mots modificateurs sont mis avant le mot modifié.

Et c'est aussi une source féconde de difficultés que

l'emploi des temps composés des verbes dans cette langue; elle a moins de temps simples que la nôtre ; ainsi l'usage des premiers revient très-souvent : la syntaxe veut alors que tous les régimes soient placés entre l'auxiliaire et le verbe qu'elle rejette à la fin de la période. Mais celle-ci est souvent très-longue et chargée d'incidens que l'esprit a beaucoup de peine à suivre, incertain qu'il est du sens de la phrase jusqu'au moment où elle est enfin complétée par le mot principal. La multiplicité des relatifs, placés dans des phrases dont on n'a pas le mot essentiel, cette longue absence du verbe, et parfois l'extrême difficulté de trouver celui-ci, tiennent le sens en suspens, et arrêtent l'intelligence dans une hésitation fatigante. Voilà pourquoi la langue allemande est une langue savante qui demande une grande force de réflexion, et qui met l'esprit dans une tension continuelle. L'attention doit être soutenue sans relâche ; car beaucoup de phrases allemandes sont de véritables énigmes dont le dernier mot est la solution.

La clarté prescrit à l'écrivain français d'être économe d'inversions ; la langue allemande les prodigue outre mesure, et elle en a de deux espèces : celles-là que j'appellerai facultatives ou oratoires, dont les uns font un grand usage, et celles-ci, plus nombreuses encore, qui sont imposées par la grammaire, c'est-à-dire par l'emploi d'une conjonction, d'un pronom relatif, ou d'nn adverbe. Un autre genre de difficultés non moins grand, c'est la multitude des idiotismes ; chacune des parties du discours a les siens, soit dans les mots eux-mêmes, soit dans leur arrangement ; chaque verbe en fournit plusieurs, soit par sa combinaison avec une préposition ou avec un adverbe, soit par son union aux particules.

Le nombre des écrivains classiques allemands est extrêmement petit, leur langue est fixée d'hier ; elle n'a été formée que par les écrits de quelques contemporains, Goethe, les deux Schlegel, Tieck, Schiller ; et c'est

dans les ouvrages de ces auteurs seulement qu'elle se présente avec le caractère de l'élégance et de la clarté. La plupart des auteurs qui appartiennent à la première moitié du dix-huitième siècle, ne sont pas de bons modèles à suivre ; ils pèchent par l'impropriété des expressions et par l'abus des figures, et cependant il faut apprendre à les lire. Qui entend Wieland ou Goethe, ne saurait se flatter de comprendre Jean-Paul.

Mais si l'étude de la langue allemande est hérissée de difficultés, elle offre, à certains égards, une sorte de compensation ; rien de plus simple que la théorie de quelques parties du discours. Un verbe français peut présenter jusqu'à vingt changemens à sa désinence générique ; un verbe allemand n'en donne pas plus de quatre. La syntaxe est fort peu chargée de règles.

Quelque temps que l'on donne à l'étude d'une langue étrangère, quelque aptitude qu'on ait à saisir son caractère, quelques études qu'on ait faites de ses idiotismes, on ne peut se flatter d'en connaître toutes les ressources, toutes les finesses, de l'entendre, de la parler, de l'écrire parfaitement. Peu d'hommes de lettres ont écrit également bien dans deux idiômes différens ; mais que cette vérité ne décourage personne. Y a-t-il beaucoup d'Allemands qui sachent parfaitement leur langue ? non sans doute. Il faut donc se contenter d'une honnête médiocrité, et de la connaissance d'une langue étrangère, sinon absolue, du moins relative.

C'est une idée bien peu heureuse que celle du choix d'un Télémaque traduit pour enseigner une langue étrangère. L'allemand doit être étudié dans un livre écrit et pensé en allemand, comme le latin dans Cicéron ou dans Tite-Live. Mais cette donnée une fois admise comme point fondamental dans la méthode de Jacotot, il ne s'agissait plus que de trouver de bons traducteurs. La supériorité de la version allemande de M. Zehner sur celles qui ont précédé la sienne, prouve que l'éditeur de la

collection lyonnaise des Télémaques a bien senti cette nécessité. J'examinerai dans d'autres articles l'application de la méthode Jacotot aux langues anglaise et italienne.

MONFALCON.

ANNUAIRE pour l'an 1830, présenté au roi par le Bureau des longitudes. Paris, 1829, in-18 de 250 pag. (Imprimerie de Huzard-Courcier).

Si nous enregistrons cet *Annuaire* dans nos *Archives*, c'est parce que l'on y trouve quelques documens relatifs à notre département; et comme des documens nous ont paru intéressans, nous allons les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Le mouvement de la population du département du Rhône est ainsi fixé pendant l'année 1827, dans le tableau fourni par le Ministère de l'intérieur: *naissances*, enfans légitimes, masculins, 6,697, féminins, 6,382; enfans naturels, masculins, 1,202, féminins, 1,156: total des naissances, 15,437; *mariages*, 3,696; *décès*, masculins, 5,769, féminins, 5,832: total des décès, 11,601; *centénaires*, 2. — Dans le tableau de la population du royaume, d'après l'ordonnance du 15 mars 1827, la population du département du Rhône est portée à 41,657; celle de Lyon, à 145,675, non compris les faubourgs de Vaise, de la Croix-Rousse et de la Guillotière, dont la population totale est de 25,200 âmes. La population de Villefranche est portée à 5,275 âmes.

Une *Notice* rédigée par M. Arago *sur les explosions des machines à vapeur*, nous fournit les détails suivans sur l'explosion qui a eu lieu à Lyon, en aval du pont de la Guillotière, le 4 mars 1827, et dont nous avons parlé, tom. V des *Archives du Rhône*, pag. 366 et suiv.

« Le bateau à vapeur *Le Rhône*, construit par MM. Aitkin et Steel, était destiné à faire l'office de remorqueur entre Arles et Lyon. Il portait une immense machine parfaitement bien exécutée à Paris dans les ateliers de la Gare, et alimentée par quatre chaudières en fer laminé de m. 1,3 de diamètre chacune. Depuis l'événement, on a reconnu que le métal, sur beaucoup de points, n'avait que 5 millimètres d'épaisseur.

» Le 4 mars 1827, pendant qu'on se préparait à l'expérience, qui, ce jour-là, devait avoir toutes les autorités de la ville de Lyon pour témoins, le bateau fit explosion. Plusieurs personnes, M. Steel entre autres, périrent victimes de cet accident. Il y eut même des spectateurs tués sur le quai du Rhône par quelques pièces de la charpente du bateau. Le pont tout entier en fut projeté à une grande distance; les tirages et les tuyaux des cheminées, pesant plus de 3 quintaux, s'élevèrent presque verticalement jusqu'à une hauteur considérable; le dôme de l'une des chaudières alla tomber à 250 mètres du point de départ, et cependant il ne pesait pas moins de 20 quintaux.

» Cette horrible catastrophe fut une conséquence inévitable de l'imprudence de l'ingénieur. Contrarié de ne pas vaincre la rapidité du courant aussi complètement qu'il l'avait espéré, M. Steel fixa invariablement les soupapes de sûreté des quatre chaudières; il leur ôta toute mobilité. Ce fait, quelque incroyable qu'il puisse paraître, a été constaté d'une manière authentique.

» Nous avons remarqué qu'il y avait quatre chaudières sur le bateau. Il est sûr que deux d'entr'elles éclatèrent presque simultanément. Si je suis bien informé, en retirant du Rhône une troisième chaudière qui y était tombée, on a reconnu depuis peu qu'elle avait aussi éclaté. Cette rupture, dans la même seconde, de deux ou trois chaudières différentes, est un fait très-singulier, et dont nous aurons à rendre compte en parlant des

diverses explications qu'on a données de ces divers phénomènes. Je ne dois pas oublier de dire que le dôme que l'explosion projeta à la distance de 250 mètres, s'était séparé de la chaudière le long d'une ligne à peu près horizontale, quoique dans l'étendue de cette ligne, ce métal présentât des différences d'épaisseur de plus de deux millimètres. M. Tabareau, à qui j'emprunte ces précieux détails, a calculé que deux millimètres donnaient aux portions les plus épaisses des parois un excès de résistance de plus de 6 atmosphères sur 20 à 25, qui étaient leur force totale. Ainsi il y a eu rupture simultanée dans des parties de la chaudière dont les ténacités différaient de 6 atmosphères au moins... »

M. Arago cite plusieurs autres explosions arrivées dans différens ateliers de notre ville; nous renvoyons nos lecteurs à sa notice; ils y verront plusieurs fois cités trois de nos compatriotes : ce sont M. le docteur Gensoul, M. Tabareau, directeur de l'école de la Martinière, et M. Rey, professeur de chimie; les recherches auxquelles tous les trois se sont livrés sur les explosions des machines à vapeur, ont été d'un grand secours au savant chimiste de la capitale.

Réflexions sur la philosophie de M. Cousin, en 1828 et 1829. Seconde partie, pour servir à la réfutation de l'Introduction à son cours, suivies de quelques observations sur les fondemens de la philosophie. *Avec cette épigraphe* : « Les scienes abstraites.... ressemblent à la lance d'Achille, qui guérit les blessures » qu'elle a faites. Elles ne répandent réellement aucune » lumière sur les sentiers de la vie, mais elles dissipent » les brouillards qui les obscurcissaient; elles ne font pas » avancer le voyageur d'un pas dans sa route, mais elles le » ramènent à l'endroit où il avait commencé à s'égarer. »

(*Recherches sur les lumières de la nature*, *par* TUCKER. *introd.*, pag. 146 des *Essais philosophiques de* DUGALD-STEWARD). Paris, Gauthier frères; Lyon, Maire, 1829, in-8.° de xij et 59 pages.

Ces réflexions font suite à celles qui parurent l'année dernière, sous le titre de *Réflexions sur la philosophie de M. Cousin en l'an* 1828. L'auteur y combat par une argumentation serrée et pressante plusieurs erreurs qui sont échappées au célèbre professeur; il s'attache surtout à réfuter sa pensée dominante, qui est de subordonner le christianisme à la philosophie, et à faire voir dans combien de contradictions il se trouve jeté par l'adoption de ce principe, inconciliable avec le reste de son système. Nous recommandons la lecture de cet opuscule à ceux qui aiment les raisonnemens clairs, précis, convaincans, et qui, n'étant point disposés à jurer en toute occasion *in verba magistri*, veulent qu'on soumette les doctrines philosophiques, quelle que soit la vogue dont elles jouissent, à un examen sévère et impartial.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE LYON. Installation de M. Journel, procureur du roi. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1829, in-8.° de 19 pages.

Cette brochure renferme le procès-verbal de la séance publique des chambres réunies du tribunal civil de Lyon, du 24 décembre 1829, où M. Journel a été installé dans les fonctions de procureur du roi. On y trouve les trois discours qui ont été prononcés à cette occasion, savoir par M. Dupuis, premier substitut, par M. le président Ravier du Magny et par M. Journel. Ces trois discours sont l'expression juste et animée des sentimens que la circonstance inspirait naturellement aux orateurs. Celui du récipiendaire contient sa profession de foi politique et

retrace la ligne de conduite qu'il se propose de suivre dans l'exercice de l'important emploi que le roi vient de lui confier.

⁂ On a distribué, il y a quelques jours, le prospectus suivant : JOURNAL CLINIQUE DES HÔPITAUX DE LYON, et Recueil de médecine et de chirurgie pratiques, publié par J. Gensoul, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, professeur de clinique chirurgicale et d'opérations ; et Alph. Dupasquier, médecin de l'Hôtel-Dieu, secrétaire-général de la société de médecine, membre du jury médical du département du Rhône, membre de l'académie royale des sciences, etc., de Lyon et de plusieurs autres sociétés savantes. Prospectus.

» Depuis quelques années Paris est en possesssion d'inonder les départemens d'un grand nombre de journaux de médecine ; ces ouvrages périodiques qui y répandent sans cesse les opinions en vogue dans la capitale, embrassent pour la plupart une doctrine exclusive, et n'admettent en général que les faits qui ne sont point en opposition avec leur théorie favorite. Dans ces recueils qu'alimentent presque seuls les médecins et les élèves des hôpitaux de Paris, la province n'a qu'une bien faible part, et ne joue qu'un rôle tout-à-fait secondaire.

» De cet état de choses résultent deux inconvéniens : le premier, que tout se moule sur les opinions émanées du siége de la centralisation ; le second, que l'expérience et les travaux des praticiens de la province sont en grande partie perdus pour la science.

» Mais tout annonce que nous touchons à l'époque de l'émancipation intellectuelle des départemens. Des efforts aussi fructueux que multipliés ont prouvé, depuis quelques années, que toutes les lumières de la France n'étaient pas réunies en un seul faisceau ; et la politique, par exemple, a trouvé dans la province des organes qui

peuvent aller de pair avec les feuilles les plus renommées de la capitale.

» Ce qu'on a fait depuis peu pour la littérature, pour la politique, nous tentons de le faire pour la médecine.

» Las de se soumettre aux doctrines de leurs confrères de la capitale, les médecins de la province sentent le besoin de se ressaisir de leur indépendance. L'opinion publique est donc préparée à cette espèce de révolution médicale. C'est dans le dessein d'en favoriser le développement et les succès, que nous ouvrons une voie de publication pour les travaux de la médeciue provinciale, et principalement pour les productions des praticiens de Lyon et des départemens qui environnent cette ville.

» Lyon paraît être en effet un des points les plus favorables pour combattre cette centralisation qui paralyse les départemens. De tout temps cette ville a été regardée comme une de celles où l'art de guérir se pratique avec le plus de distinction et de sagesse. Sans indiquer ici, comme preuve de cette assertion, les noms de tous les médecins qui s'y sont rendus célèbres, nous nous bornerons à rappeler qu'elle a été le théâtre où *Rast*, *Willermoz*, *Vitet*, *Pétetin*, *Gilibert* et *Sainte-Marie* ont exercé leur savoir et leur profonde sagacité; et qu'elle s'honore d'avoir donné à *Dumas* et à *Bichat* les premières leçons de la science qu'ils devaient illustrer. La chirurgie y jouit dès long-temps aussi d'une haute réputation, et les noms de *Flurant*, de *Pouteau*, de *Dussaussoy* et de *Marc-Antoine Petit*, seront toujours placés parmi ceux des maîtres de l'art.

» C'est aux établissemens de charité que possède cette ville, qu'est dû surtout le rang qu'elle tient dans la pratique de la médecine et de la chirurgie. Dans son Hôpital-général, l'un des plus grands et des plus re-

marquables de l'Europe, affluent, en effet, de quarante ou cinquante lieues à la ronde, de nombreux malades, atteints de maladies très-diverses, produites par la variété des circonstances hygiéniques dans lesquelles ils se trouvent placés. Indépendamment de cet hôpital où l'on reçoit les maladies aiguës et chroniques et un très-grand nombre d'affections chirurgicales, Lyon possède encore un vaste hospice où se pratiquent de nombreux accouchemens, et où l'enfance et la vieillesse trouvent également un asile, ainsi qu'un autre hospice destiné en partie au traitement des aliénés, et en partie à celui des maladies syphilitiques; enfin, on y compte un dispensaire pour les secours à domicile, de nombreux bureaux de charité, une maison pour les sourds-muets, un dépôt de mendicité, et plusieurs autres établissemens de bienfaisance que leur importance secondaire dispense d'énumérer ici.

« Quelle autre ville, si ce n'est la capitale, peut présenter un aussi vaste champ à l'observateur? Les avantages qui en résultent pour l'étude des principales branches de l'art de guérir donnent aussi une grande importance à l'école secondaire de médecine de Lyon, et y attirent un nombre à peu près aussi considérable d'élèves que dans quelques facultés.

« Telle est la mine inépuisable qui doit alimenter en partie le journal que nous entreprenons de publier. La plupart des médecins attachés aux établissemens qui viennent d'être signalés, ont bien voulu promettre de nous communiquer tous les faits remarquables qui se présenteront à leur observation. Nous en dirons autant des praticiens les plus distingués de Lyon, qui ont accueilli avec empressement l'annonce de notre recueil et ont promis de l'enrichir de leurs travaux. Nous osons compter aussi sur la coopération des médecins de notre département et de ceux qui l'environnent. Ils s'empresseront sans doute de contribuer par leurs

efforts à élever le monument que nous fondons pour la médecine de province.

« Dans la composition de notre recueil, nous aurons surtout en vue les progrès de la médecine et de la chirurgie pratiques. Désabusés aujourd'hui des opinions systématiques qui ont successivement dominé l'art de guérir, les praticiens en reviennent généralement à la médecine d'observation, et les connaissances thérapeutiques reprennent chaque jour l'importance et le rang qu'elles n'auraient jamais dû perdre. C'est à ce sage retour vers les saines idées médicales, que tendront tous nos efforts : n'admettant aucune doctrine exclusive, et nous rappelant sans cesse ce grand principe, *ars medica tota in observationibus*, nous publierons tous les travaux qui auront pour base l'observation clinique, quelles que soient d'ailleurs les opinions théoriques qui auront présidé à l'application des remèdes.

« Chaque numéro de ce journal se composera :

1.° et en grande partie, de mémoires originaux, d'observations recueillies dans les hôpitaux et autres établissemens de charité de Lyon, et de faits observés dans la pratique civile ;

2.° De courtes analyses indiquant les faits nouveaux contenus dans les ouvrages qui nous seront adressés. Nous donnerons cependant beaucoup plus d'extension à l'analyse des travaux qui offriront un grand intérêt sous le rapport pratique. Notre critique sera dans tous les cas bienveillante et modérée, et portera toujours sur les choses et jamais sur les personnes ;

3.° Enfin, d'une revue dans laquelle seront indiqués les faits les plus intéressans de médecine et de chirurgie pratiques contenus dans les recueils périodiques publiés en France et à l'étranger.

« En terminant ce prospectus, nous croyons devoir prévenir que toute polémique qui n'aurait pas immédiatement la médecine pour objet, ou serait dépourvue

des formes d'urbanité dont ne doivent jamais s'écarter les hommes qui se livrent à l'étude des sciences, ne pourrait être admise dans ce recueil.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

» Le Journal clinique des hôpitaux de Lyon paraîtra tous les mois, à partir de janvier 1830, par numéro de 5 feuilles d'impression, ou 80 pages, et sera imprimé en caractère semblable à celui de ce prospectus.

» On y ajoutera des gravures ou dessins lithographiques toutes les fois que la chose sera jugée utile.

Prix de l'abonnement annuel pour Lyon, 20 fr. »
Pour le reste de la France, par la poste, 23 » 50 c.
Pour l'étranger . . . . 27 » »

» On souscrit à Lyon, chez Louis Babeuf, éditeur, rue St-Dominique, n.° 2; à Paris, chez Gabon, rue de l'École de médecine, n.° 10; à Montpellier, chez Gabon, Grande-Rue, et à Strasbourg, chez Février.

» *Nota.* Les lettres et paquets, ainsi que tout ce qui est relatif à la rédaction, doivent être adressés franc de port à l'éditeur, L. Babeuf, rue St-Dominique, n. 2, à Lyon. »

Mémoire statistique pour servir à l'histoire de l'établissement du christianisme à Lyon, depuis le second siécle de l'Église jusqu'à nos jours, contenant des recherches curieuses et peu connues sur les évêques et archevêques, sur les événemens les plus intéressans arrivés dans cette ville, l'origine des églises, monastères et couvens anciens et nouveaux, avec une notice des monumens, tableaux, statues, bas-reliefs et autres emblêmes religieux, des hommes illustres; un aperçu statistique sur le clergé actuel de ce diocèse et son budget. Lyon, Auguste Baron, 1829, in-8.o de 316 pages.

On voit par le titre très-détaillé de ce volume ce qu'il contient, et combien le sujet en est intéressant; mais on voit

en même temps qu'il est peu susceptible d'analyse. Nous nous contenterons donc de l'annoncer, et de dire qu'on y trouvera une foule de notions sur l'état présent du clergé de Lyon et un abrégé de tout ce que nos auteurs ont écrit sur l'histoire ecclésiastique de cette ville. Ce dernier travail a dû coûter à l'auteur beaucoup de lecture et d'immenses recherches.

Clovis a Tolbiac, tableau historique en deux parties et en vers, par M. Servan de Sugny. Paris, J. Pinard, in-8.° de 30 pages.

Cet essai d'une tragédie *en deux actes* est précédé de quelques réflexions sur les modifications heureuses qu'on pourrait faire dans ces vieilles formes dramatiques, dont les exigences s'accordent si peu, suivant l'auteur, avec la plupart des sujets historiques. Le sujet de Clovis à Tolbiac et la manière dont M. Servan l'a traité justifient ces réflexions. Quoique la pièce n'ait point été destinée au théâtre, il est probable qu'elle y réussirait. La versification de cette pièce est digne de l'élégant interprète de Théocrite, et l'on reconnaît, dans le langage prêté aux personnages, une profonde étude de l'histoire, du caractère et des mœurs de nos ancêtres.

Petite galerie historique, ornée de gravures, par J.-D. Bolo, *avec cette épigraphe* : « Les noms des » grands hommes réveillent les souvenirs de toutes les » vertus. » Bernardin de Saint-Pierre. Lyon, Laurent, libraire, place St-Pierre, n.° 1, et Paris, Delaunay, 1829, 2 vol. in-12 (imprimerie de G. Rossary).

M. Bolo avait entrepris cet ouvrage pour l'instruction de ses enfans ; il l'offre aujourd'hui aux instituteurs et

aux pères de famille. C'est un petit dictionnaire biographique des personnages historiques de toutes les nations et de tous les temps, hommes de lettres, savans, artistes, princes, guerriers, etc., les plus célèbres et les plus dignes par leurs talens ou par leurs vertus d'être proposés pour modèles à l'enfance et à la jeunesse. Tous les articles sont précédés d'épigraphes tirées de nos poètes les plus connus; et la plupart sont accompagnés de pièces de vers et d'heureuses citations également puisées aux meilleures sources. L'auteur, dans son *Avertissement*, annonce qu'il a fait tout son possible pour que son ouvrage ne fût pas trop indigne de servir de pendant à l'excellent livre de feu M. Bérenger, intitulé *la Morale en action*. Nous croyons qu'il a atteint son but, et qu'il obtiendra les suffrages de ceux auxquels il a destiné cette utile composition, aussi remarquable par le soin apporté à sa rédaction, qu'estimable par la noblesse des pensées, le choix des exemples et la pureté des principes.

MON RECUEIL. Chansons, romances et poésies diverses, par Léon Boitel. Lyon, Auguste Baron, 1830, in-18 de 108 pages, non compris la table et l'*errata*.

Ce recueil est d'un jeune poète qui a déjà publié quelques pièces fugitives du même genre. On y remarque de la facilité, et plusieurs morceaux annoncent d'heureuses dispositions: d'autres sont un peu faibles; mais n'est-ce pas un sort commun à presque tous les recueils de vers, que le bon, le médiocre et le mauvais y soient mêlés?

Sunt bona, sunt quœdam mediocria, sunt mala plura.

Quand la dose du mauvais et celle du médiocre ne sont pas trop fortes, le bon les fait passer; et c'est le cas où se trouve cette collection de petits opuscules, que

l'âge de l'auteur recommanderait d'ailleurs à l'indulgence, lors même que le talent s'y montrerait plus rarement et que les imperfections y seraient plus nombreuses.

ELOGE HISTORIQUE DE CLAUDE MARTIN, major-général, fondateur de l'Ecole de la Martinière à Lyon, né en cette ville en janvier 1732, mort aux Indes, à Lucknow, dans le Bengale, le 13 septembre 1800, par George Martin, de Lyon. Lyon, André Idt, 1830, in-8.° de 39 pages.

Cette pièce qui a pour épigraphe ce passage de Tacite, Vie d'Agricola : *Bonum virum facile crederes, magnum libenter*, a concouru à l'académie de Lyon dans la distribution des prix de 1828. C'est le seul mémoire en prose qui ait été envoyé sur le sujet. On se rappelle que MM. Rabanis et Coignet, dont les poëmes ont été imprimés depuis, partagèrent la couronne; mais dans le rapport qui fut fait sur le concours par un des membres de l'académie, l'ouvrage de M. George Martin fut mentionné très-honorablement : il est, en effet, fort estimable, et d'autant plus qu'il paraît avoir été dicté par un sentiment pieux; car l'identité des noms fait présumer que l'auteur est un des parens du célèbre major. Des notes intéressantes accompagnent le discours; elles sont enrichies de nombreuses citations du poëme de M. Rabanis et décèlent à la fois beaucoup de modestie et d'instruction.

On lit dans le *Bulletin universel* de M. de Férussac, section des *Sciences historiques*, n.° 9, septembre 1829, pag. 75-81, un article de M. Artaud, intitulé *Nouvelle découverte d'antiquités à Lyon*. M. Artaud y parle des deux inscriptions déterrées naguères dans le sol de l'an-

cienne église de St-Michel et que nous avons copiées plus haut, tom. X, pag. 146-7. On se rappelle que dans l'une d'elles il est question d'un quartier de l'ancien *Lugdunum*, nommé *Canabi*, dont on avait déjà trouvé la mention dans une inscription en l'honneur de Sentius Régulianus, qu'on lisait à Rome sur une urne à la tête du pont de St-Barthélemi, dans l'île du Tibre, et qui est rapportée par Gruter, pag. CCCCLXI, n.° 7. M. Artaud adopte, au sujet de ce quartier de notre ancienne ville, le sentiment du P. Ménestrier, dans son *Histoire consulaire de Lyon*, pag. 16 et 84, où ce savant jésuite fait de ce lieu un marché *au chanvre*, situé vers la place des Terreaux, près d'un endroit où il y a eu depuis un faubourg et une porte qu'on nommait *de Chenevière*. Notre confrère ajoute qu'il est à remarquer que tous les samedis, les gens de la campagne apportent encore leur chanvre pour le débiter sur la place de St-Pierre et dans la rue Ste-Catherine, qui sont dans le voisinage. Il aurait pu, pour épuiser la matière sur ce point, rappeler que le P. Ménestrier n'avait pas toujours expliqué de même l'origine du nom du quartier dont il s'agit, et citer ce passage de son *Introduction à la lecture de l'histoire*, imprimée deux ans avant l'*Histoire consulaire de Lyon* : « Ce terme *in Canabis* a fatigué nos antiquaires et nos grammairiens ; mais il ne signifie autre chose que les piquets ou les pilotis auxquels s'attachoient les bateaux pour les arrêter. Κάναβος est un terme grec qui signifie proprement le bois ou le noyau auquel ceux qui modèlent attachent leur cire ou leur argile pour modeler, et quand ces bois sont nuds, ils sont appelés ἄσαρκοι κάναβοι : les habitations qui étaient sur le bord de ce fossé, du côté des Augustins et des Carmes, se nommoient encore, quand les Pères Augustins s'y établirent, le faubourg de Chenevière, de cet ancien mot *in Canabis*. » Du reste, l'article de M. Artaud contient, sur diverses autres parties de l'inscription, comme sur

d'autres objets d'antiquité trouvés dans le même local, des détails et des explications qui n'offrent pas moins d'exactitude que d'intérêt. Nous y renvoyons les lecteurs qui ont du goût pour l'archéologie.

On a commencé le 28 de ce mois, à Paris, la vente des livres de M. Charles Nodier, homme de lettres, et de plus un de nos bibliophiles les plus distingués. Le catalogue de cette bibliothèque, que nous avons sous les yeux, se compose de 917 articles, et offre une collection remarquable de petits ouvrages fort rares et surtout très-recherchés depuis quelques années. Nous voulons parler de ces livrets presque introuvables que les amateurs se disputent dans les ventes, et qui se paient souvent au poids de l'or. Dans cette classe se placent naturellement les éditions elzéviriennes, les facéties des seizième et dix-septième siècles, les vieux poètes français de la même époque, les pamphlets historiques et politiques du temps d'Henri IV et de Louis XIV, les ouvrages tirés à petit nombre d'exemplaires, enfin tous les livres qui se distinguent par une singularité quelconque dans le sujet ou dans l'exécution matérielle. Si nous ajoutons que la plus grande partie, que la presque totalité de ces livres se trouve dans un état de conservation parfaite, décorée des reliures les plus élégantes et les plus soignées; qu'un grand nombre d'entr'eux sont enrichis de notes autographes d'hommes célèbres, de Racine, par exemple; enfin, que quelques exemplaires peuvent être considérés comme uniques, on reconnaîtra sans doute avec nous qu'il serait difficile de rencontrer une collection plus précieuse, et les bibliophiles regretteront de la voir dispersée. M. Ch. Nodier n'a pas renoncé sans doute sans quelque peine à la possession d'un pareil trésor; mais

il annonce dans la préface qui se lit à la tête de son catalogue, « que la bibliothèque qu'il se réserve de former à l'avenir, sera toute spéciale et tout-à-fait restreinte sur le plan de ses études. » Nous pensons bien que c'est ainsi que doit être composée une bibliothèque vraiment utile; et, pour notre compte, nous préférons les bons livres qui se trouvent facilement à certains petits livres qui n'ont souvent d'autre mérite que leur rareté. Nous conviendrons pourtant qu'il est arrivé quelquefois que les recherches du bibliophile ont tiré de l'oubli quelques opuscules qui n'étaient pas indignes d'attention, de la même manière à peu près, s'il nous est permis d'user de cette comparaison, que la recherche de la pierre philosophale a pu, dans son temps, contribuer et a contribué effectivement aux progrès de la chimie.

Le catalogue de M. Nodier est accompagné d'un assez grand nombre de notes destinées à constater d'une manière précise, rarement le mérite intrinsèque, mais presque toujours le mérite extérieur des ouvrages annoncés. L'éditeur a prévu qu'on pourrait lui reprocher un peu de recherche dans ces menus détails : aussi prend-il la précaution, en terminant sa préface, de répondre à ses critiques : « On trouvera, peut-être, » dit-il, que nous avons poussé jusqu'à la minutie » la description des exemplaires. Ce reproche pourrait » tout au plus nous être adressé par les personnes » qui, demeurant à Paris, peuvent s'assurer par leurs » yeux de la condition des livres.... Et quel mal d'ailleurs » quand une description exacte d'un exemplaire pré- » cieux permettrait de le suivre dans les diverses bi- » bliothèques célèbres où il a passé, et dans celles » où il doit passer plus tard ? Pourquoi les livres n'au- » raient-ils pas leurs quartiers de noblesse ? Le coursier » de l'Arabe a bien les siens. Et pourquoi le biblio- » phile ne pourrait-il pas prouver la généalogie de

» ses muets amis, comme le more prouve celle de
» son noble compagnon ? »

Il faudrait vraiment être de bien mauvaise humeur, pour ne pas se rendre à d'aussi bonnes raisons ; et sans partager complètement tout l'enthousiasme du bibliophile, on peut avouer sans rougir qu'un livre pourrait bien, à sa manière, avoir quelquefois autant de prix et même autant d'utilité que le noble animal qui ne s'attendait guères peut-être à figurer ainsi dans la préface d'un catalogue.

Dans cette longue nomenclature de curiosités bibliographiques, nous choisirons, pour donner à nos lecteurs une idée de la manière dont cette bibliothèque est composée, un certain nombre d'ouvrages qui, étant sortis la plupart des presses lyonnaises, pourront ainsi avoir pour eux un autre intérêt que celui de la rareté ou de la singularité.

134. Réflexions sur les sentimens agréables et sur le plaisir attaché à la vertu (par Levesque de Pouilly). *Montbrillant*, 1743, in-8.°, mar. or., fil., tr. dor.

« Vol. rare, imprimé par M. de Gauffecourt, dans sa terre près de Genève, où il avait établi, pour son amusement, une petite imprimerie et un atelier de reliure. Voir les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, pag. 305 et suiv. [1] »

138. Henr. Corn. Agrippæ ab Nettesheym Opera. *Lugduni, apud Beringos fratres*, *s. a.*, in-8.°, 2 tom. en 3 vol., mar. r., fil., tr. dor. *Deseuille*.

» Très-bel exemplaire de la meilleure édition [2]. »

1 Voir aussi les *Archives du Rhône*, tom. VIII, pag. 112-115, où l'on trouvera de nouveaux et de plus amples détails sur ce M. de Gauffecourt. Son véritable nom était *Capperonnier*. Il était né à Paris ; son père était de Tours et avait exercé l'horlogerie. Il est mort au mois de mars 1766, âgé de 75 ans, au château de la Motte, près de Lyon. Son édition des *Réflexions sur les sentimens agréables* n'a été tirée qu'à 21 exemplaires. B.

2 On y remarque, pag. 816-910 du dernier volume, une longue

142. La triomphante victoire de la Vierge Marie sur sept malins esprits, finalement chassés du corps d'une femme dans l'église des cordeliers de Lyon : est adjouté un petit discours d'un autre diable possédant une jeune fille et aussi expulsé, par le P. Benedicti. *Lyon, P. Rigaud*, 1611, in-16, mar. filets, tr. dor. *Derome*.

203. Traité des dragons et des escarboucles, par J.-B. Panthot. *Lyon, Ch. Amaulry*, 1691, petit in-12, mar. pensée, fil. et dent. en or et à froid, tr. dor. *Simier*.

248 Traité de la reliure des livres, par de Gauffecourt. In-8.°, mar. r., fil., tr. dor. *Thouvenin*.

« Très-rare, tiré à petit nombre. M. Peignot le fixe à 12 exempl. 1 »

344. Stephani Doleti carminum libri IV. *Lugduni* (Doletus), 1538, in-4.°, mar. citr., dent. à froid, tr. dor., *Vogel*.

357. Meygra entreprisa catoliqui imperatoris....., per Ant. Arenam bastifausata..... *Lugduni*, 1760, in-8., mar. r. fil., tr. dor. *Derome*.

« Exempl. en gr. pap. 2. »

suite de lettres datées de Lyon et écrites par Agrippa à diverses personnes. Ces lettres, dont la première est du 3 mai 1524, et la dernière du 15 décembre 1527, sont des plus curieuses. Nous en donnerons, quelque jour, un extrait que l'existence singulière et la vie aventureuse d'Agrippa, non moins que quelques détails de localité, ne sauraient manquer de rendre intéressant. B.

1 Ce *Traité* paraît avoir été imprimé en 1763, par son auteur, M. de Gauffecourt, à Lyon, au château de la Motte. Il le composa sur les renseignemens qui lui furent donnés par un relieur lyonnais nommé Prudhomme, qui n'était pas fort habile dans son art. Voir *Archives du Rhône*, tom. VIII, à l'endroit déjà cité dans une note précédente. M. Adamoli qui semble avoir connu M. de Gauffecourt, et dont le catalogue manuscrit nous a fourni la notice qui concerne ce dernier, fixe à 25 le nombre des exemplaires qui ont été tirés du *Traité de la reliure*. B.

2 Consulter encore le tom. VIII des *Archives du Rhône*, pag. 106-109, où se trouve tout l'historique de l'édition de ce petit volume,

379. Le Faut-mourir et les excuses inutiles qu'on apporte à cette nécessité, en vers burlesques, par Jacq. Jacques. *Lyon*, *S. Potin*, 1702, in-12, v. f.

427. Ballet en langage foresien, de trois bergers et trois bergères se gaussant des amoureux qui nomment leurs maîtresses, leur doux souvenir, leur belle pensée, leur lis, leur rose, leur œillet, etc. *sans indication de lieu*, *ni d'imprimeur*, *ni d'année*, petit in-8., cart. à la Bradel.

530. Les estranges avantures, contenans l'histoire merveilleuse des amours extrêmes d'un chevalier de Séville, dit Luzman, à l'endroit d'une belle damoiselle appelée Arbolea; les cas merveilleux qui lui advinrent en dix ans qu'il fut errant par le monde, et la fin que prinrent les amours d'iceluy.... composée par Hier. de Contreras, et mise d'espagnol en français, par Gabr. Chappuys. *Lyon*, *Ben. Rigaud*, 1580, in-16, v. f., fil.

537. Les Avantures joyeuses et faitz merveilleux de Tiel Vlespiegle...., trad. d'allem. en fr. *Lyon*, *J. Saugrain*, 1559, in-16, v. f. *Très-rare.*

555. Le Courrier facétieux, ou Recueil des meilleures rencontres de ce temps. *Lyon*, *Cl. la Rivière*, 1650, p. in-8, fig., mar. r., à compart., tr. dor. *Rel. molle.*

564. Recueil général des rencontres, questions, demandes et autres œuvres tabariniques, avec leurs responses, ensemble l'extraction de sa race, et l'antiquité de son chapeau. *Lyon*, *Cl. Fontaine*, 1632, p. in-12, mar. r., fil., tr. dor. *Vogel.*

575. Formulaire fort récréatif de tous contracts,.... fait par Bredin le cocu.... etc. *Lyon*, *P. Rigaud*, 1618, in-16, mar. r., fil., tr. dor. *Rel. anc.*

d'après le catalogue manuscrit de la bibliothèque de M. Adamoli. La notice est d'autant plus exacte que M. Adamoli a été le principal éditeur de la réimpression dont il s'agit, de la *Meygra entreprisa*. Il nous apprend, entre autres particularités, que sur les 150 exemplaires qui en furent tirés, 12 seulement le furent sur grand papier. B.

589. Dix plaisans dialogues du S. Nicolo Franco, contenant le Debat de Sannio et des Dieux; la Harangue d'un pedant en enfer..... traduits d'ital. en franç. (par Gabriel Chappuis). *Lyon*, *J. Beraud*, 1579, in-16, mar. r., fil., tr. dor.

« Bel exempl. dans son ancienne reliure. »

613. Discours prononcé par Madem. Perette de la Babille, présidente de l'Académie des femmes savantes, en présence de Mad. Henroux, princesse du marché, douairière du moulin.... (suivi de l'Alphabet des vertus des femmes, des Rossignols du ménage, en vers). *Lyon*, *Dejussieu*, 1736, in-8, fig., demi-rel., dos de mar. r. *Thouvenin*.

620. Aresta Amorum, cum erudita Bened. Curtii explanatione. *Lugd.*, *Seb. Gryphius*, 1533, in-4, mar. n., tr. dor. et ciselée.

« Exempl. de la plus belle conservation, enrichi d'une magnifique reliure de Thouvenin, couverte d'ornemens à froid imitant les reliures de Grollier. »

685. Caii Sollii Apollinaris Sidonii Opera castigata et restituta. *Lugduni*, *Jo. Tornæsius*, 1552, p. in-8, mar. vert, fil. *Thouvenin*.

» Très-bel exemplaire avec témoins, ayant appartenu successivement à Louis Carrion, à André Schott, à Josias Mercier et à Savaron. Il est chargé de notes des trois premiers; c'est celui là même dont parle Savaron dans l'épître au lecteur de son édition de Sidoine Apollinaire. Une note de la main de M. Nodier, qui accompagne notre exemplaire (c'est le libraire qui parle), donne sur ce précieux volume des détails fort curieux. »

751. Le Fondement et origine des tiltres de noblesse et excellentz estatz de tous nobles et illustres, quant à la difference des empires, royaulmes, duchez, comtez et aultres seigneuries (par Symphor. Champier). *Paris*, *Denys Janot*, 1544, in-32, rel. en étoffe d'argent, doubl. et gardes de tabis rose avec dent., tr. dor.

763. La Sciomachie et festins, faicts à Rome au palais de Mgr cardinal du Bellay, pour l'heureuse naissance de Mgr d'Orléans; le tout extrait d'une copie des lettres escrites à Mgr le Card. de Guise, par Fr. Rabelais, D.r en médecine. *Lyon*, *Seb. Gryphe*, 1549, pet. in-8, mar. vert, fil. d'or et dent. à froid, tr. dor.

« Rarissime. »

875. Musei, sive bibliothecæ tam privatæ quam publicæ Extructio, Instructio, Cura, Usus, libri IV.... Autor Petr. Claud. Clemens, S. J. *Lugduni*, *Jac. Prost*, 1635, in-4, cuir de Russie, fil. d'or, dent. et ornem. à froid, tr. dor. *Ginain*.

899. Boccace des dames de renom, nouvellement trad. d'ital. en franç., par Luc. Ant. Ridolfi. *Lyon*, *G. Rouille*, 1551, pet. in-8, réglé, mar. bleu, à compart., tr. dor.

« Exempl. d'Anne d'Autriche parfaitement conservé. » [1]

Ce court extrait suffira, nous le pensons, pour donner nn aperçu de cette bibliothèque. Nous faisons, au reste, des vœux bien sincères pour que les ouvrages qui en font partie tombent entre des mains dignes de les posséder, et qu'ils aillent orner le cabinet d'amateurs assez avancés dans la science bibliographique pour attacher à la généalogie d'un livre toute l'importance qu'elle doit avoir. P. S.

LETTRE à l'un de MM. les rédacteurs des Archives du Rhône (Lyon, imprimerie de J.-M. Barret, 1829), In-8.º de 7 pages.

Tirage à part, à 25 exemplaires, de cette lettre signée *Durand de Lançon*, et insérée plus haut, pag. 109-115.

[1] Le catalogue de M. Nodier offre encore quelques autres éditions sorties des presses lyonnaises, parmi lesquelles il en est de Seb. Gryphe, de G. Roville, de J. de Tournes, etc., toutes remarquables par leur rareté, ou leur exécution, ou leur bel état de conservation, ou par d'autres circonstances accessoires. B.

Le Journal de la librairie du 12 décembre 1829, contient, sous le n.° 7425, l'annonce suivante :

« LE VINGTIÈME D'UN SOU, épisode des voyages d'un savant député. Novembre 1828. In-8.e d'une demi-feuille. Impr. de Rossary, à Lyon.

» En vers. »

Le même journal, n.° du 19 du même mois, offre aussi cette annonce sous le n.° 7535 :

« IOYEVSE FARCE A TROIS PERSONNAGES d'un curia qui trompa par finesse la femme d'un laboureur : le tout mis en rythme savoyarde, sauf le langage dudit curia. In-16 de 3/4 de feuille. Imprimerie de Guiraudet, à Paris.

» Porte pour adresse : *A Lyon*, 1595. »

Enfin les deux autres annonces suivantes se trouvent dans le même journal, la première dans le n.° du 9 janvier 1830, et la seconde dans celui du 16 du même mois :

» 210. MONOLOGUE NOUVEAU et fort joyeulx de la chambriere despourveue du mal damours. In-12 d'une feuille. Impr. de Pinard, à Paris.

» Porte pour adresse : *A Lion*, sans millésime. »

» 364. RECUEIL DES PLUS BEAUX TOMBEAUX exécutés au grand cimetière de Lyon ; publié par M. Dulin (Prospectus). In-4.° d'une demi-feuille. Impr. de Louis Perrin, à Lyon.

» L'ouvrage aura neuf livraisons, chacune de 7 planches in-folio. Prix pour les souscripteurs . . . . . 4 — 00
Papier de Chine . . . . 7 — 50. »

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE JANVIER 1830.

⁂ 4. — L'administration municipale a fait un recensement des subsistances en magasins à Lyon, et il a été

reconnu qu'en supposant à la température actuelle la plus longue durée possible, et sans compter la mouture opérée à l'aide des moulins à vapeur de Perrache, qui sont en pleine activité, la ville était approvisionnée de manière à ne laisser aucun sujet d'inquiétude.

⁂ 8. — Un avis affiché ce matin annonçait l'adjudication au taux de 4 et 1/2 p. °/₀ de 500,000 fr. faisant partie de l'emprunt de la ville, dont 200,000 fr. pour le 1.er février prochain, et 300,000 fr. pour le 1.er mars suivant. La soumission faite par une seule maison de banque, celle de MM. Louis Pons et compagnie, a été acceptée sur-le-champ par M. le maire.

⁂ 9. — M. Nadaud, avocat-général à la cour royale de Lyon, vient de remporter le prix proposé par la société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Mâcon, sur la question suivante : Indiquer un moyen de tirer un parti plus avantageux des propriétés communales, et déterminer les mesures législatives les plus propres à surmonter les obstacles que ces améliorations pourraient rencontrer. L'ouvrage, envoyé au concours par M. Nadaud, ayant été jugé le mieux écrit et le mieux pensé de tous ceux que la société a reçus, elle a, dans sa séance du 7 de ce mois, décerné à M. l'avocat général la médaille d'or de la valeur de 300 fr., qui constituait le prix proposé.

⁂ 14. — Une ordonnance du Roi du 29 novembre dernier porte que le décret du 13 thermidor an XIII, qui autorise le prélèvement d'un sixième sur le produit de la location des bancs et des chaises dans les églises, pour être employé à secourir les prêtres âgés et infirmes, recevra son exécution dans le diocèse de Lyon. La même ordonnance approuve un règlement de Mgr l'archevêque administrateur, en date du 2 octobre précédent, relatif à l'administration et à l'emploi de ce prélèvement. L'ordonnance et le règlement ont été insérés en entier

dans le n.° 1, année 1830, du *Recueil des actes administratifs* que publie la préfecture du Rhône.

*** *Même jour.* — On lit dans le *Moniteur* du 10 de ce mois :

« Le bruit d'une augmentation dans le nombre des offices de notaire s'est brusquement propagé dans les villes de Lyon, Rouen et autres. Alarmés de ce bruit, les notaires ont adressé des réclamations au ministre de la justice. Nous sommes autorisés à annoncer que ce bruit est sans fondement, et que M. le garde des sceaux ne l'a connu que par les réclamations qui lui sont parvenues. »

*** 16. — Plusieurs journaux annoncent que M. Frossard, professeur à la faculté de théologie protestante de Montauban, est mort dimanche dernier, 3 janvier, dans cette dernière ville, âgé de 75 ans. Nous présumons que ce M. Frossard est le même qui a été ministre protestant à Lyon, qui fut le collaborateur de Champagneux dans la rédaction du *Courrier de Lyon*, et qui a publié, avant la révolution, une traduction française des sermons de Hugh Blair, et en 1789, la *Cause des esclaves nègres et des habitans de la Guinée, ou Histoire de la traite et de l'esclavage des nègres*, Lyon, 2 vol. in-8.

*** 19. — Un concours a eu lieu à l'hospice de la Charité pour la place de chirurgien-major. M. Nichet l'a emporté au jugement de l'administration, quoique le jury médical, qu'elle avait appelé à donner son avis, se fût prononcé en faveur d'un autre candidat (M. Peiffer).

*** 20. — Le tarif des droits de dessiccation pour la soie perçus à la Condition, vient d'être diminué, à dater du 15 du courant, par arrêté de la chambre de commerce, approuvé par M. le préfet. Les organsins ne payent plus que 8 cent., au lieu de 10, par kilogramme et par condition de 24 heures. Les trames ne payent plus

que 12 fr., au lieu de 20, par kilogramme et par condition de 48 heures. Enfin les parties de 20 kilogrammes et au-dessous, ne sont plus passibles que d'un droit fixe de 1 fr. 60 cent. pour les organsins, et de 2 fr. 40 cent. pour les trames.

*** 22 — Un arrêté en date de ce jour, rendu par M. le Maire pour modifier les art. 1 et 2 de celui du 29 septembre dernier, relatif à l'adjudication des travaux pour la construction d'un abattoir dans la presqu'île Perrache, dispose: Que cette adjudication sera tranchée, en séance publique, à l'hôtel-de-ville, le jeudi 4 février prochain, à midi; que les soumissions seront à cette séance, déposées cachetées sur le bureau par les soumissionnaires ou leurs fondés de pouvoirs; qu'elles seront à l'instant numérotées et paraphées, sur l'enveloppe, dans l'ordre de leurs réceptions; qu'elles ne seront valables qu'autant qu'il s'y trouverait inclus un récépissé du receveur municipal constatant qu'il lui a été remis à titre de dépôt ou de garantie, ou le titre original d'une rente annuelle et perpétuelle de 2,000 fr. au moins sur le trésor royal, ou une somme de 40,000 fr. en numéraire, ou des valeurs négociables jusqu'à concurence de cette même somme, à échéance de trois mois au plus, revêtues des signatures de deux maisons de commerce de cette ville, d'une solvabilité notoire; et que les dépôts seront restitués aux soumissionnaires autres que l'adjudicataire, aussitôt après la cloture de la séance.

*** *Même jour.* — M. le comte de Brosses, préfet du département du Rhône, absent de Lyon par congé depuis la fin de décembre, a été reçu par le Roi en audience particulière. Le bruit a couru qu'il était appelé à remplacer M. Mangin dans les fonctions de préfet de police à Paris.

*** 23. — Par ordonnnance du roi du 17 du mois, M. de Cotton fils, juge auditeur au tribunal de Lyon, a

été nommé substitut du procureur du roi au tribunal de Belley (Ain).

⁂ 28. — Mort de M. le docteur Girard, ancien président de la société de médecine et auteur de quelques ouvrages relatifs à sa profession. M. le docteur Girard était parvenu à un âge avancé. Peu de temps avant la maladie qui l'a enlevé, il s'occupait d'achever un ouvrage intitulé *Recueil de médecine et de chirurgie pratique*.

⁂ 25 — Assemblée générale des trois comités d'instruction primaire de l'arrondissement de Lyon, dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. le maire. MM. les présidens des comités ont lu successivement le compte rendu des travaux de chacun de ces comités, et ont fourni un aperçu de leur budjet. Il a été décidé que ces trois comptes rendus seraient fondus en un seul pour être adressé, par l'entremise de M. le recteur de l'académie de Lyon, à M. le ministre de l'instruction publique.

⁂ 29 — Les journaux de Lyon ont annoncé il y a quelques jours et ceux de Paris ont répété, que l'ermite du Mont-Cindre (commune de Saint-Cyr au Mont-d'Or) avait été dévoré par des loups ; qu'on avait trouvé dans son habitation des traces de sang, des os dispersés, des lambeaux de vêtement, qui ne laissaient aucun doute sur la cause de sa disparition. Cette nouvelle a été bientôt démentie ; elle était, en effet, entièrement fausse.

⁂ 30. — La commission administrative du dépôt provisoire de mendicité a rendu compte de ses opérations au comité général. Il en est résulté que du 1.er au 31 décembre 1829, la dépense de cet établissement a été de 25,337 fr. 30 cent., somme dans laquelle les vêtemens et le mobilier sont entrés pour 13,025 fr 30 cent.

Le nombre des mendians reçus au dépôt s'est élevé, savoir :

En mai,	à 45,	dont 25 hommes	et 20 femmes.
juin	71	... 41	 30
juillet	88	... 51	 37
août	101	... 55	 46
sept.	100	... 55	 45
oct.	112	... 54	 58
nov.	109	... 55	 54
déc.	110	... 57	 53

Ainsi la moyenne proportionnelle pour les huit mois a été de 92 individus par mois, représentant 22,080 journées.

En déduisant 20 p. °/₀ pour la détérioration que le mobilier a éprouvée pendant ces huit mois et 50 p. °/₀ pour celle des vêtemens, on trouve que les frais de nourriture, d'entretien et d'administration des mendians retenus au dépôt ont été de 16,466 fr. 30 cent., soit par individu et par journée 074,57 cent. D'après ce calcul, le mobilier et les vêtemens remis par le dépôt provisoire au bureau définitif représentent un capital de 8871 fr.



OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES

FAITES A L'OBSERVATOIRE DE LYON, AU LEVER DU SOLEIL, EN JANVIER 1830.

Thermomètre à mercure, portant division octogésimale, et placé au nord.

Jours du mois.	Degrés du thermomètre.	Jours du mois.	Degrés du thermomètre.
1	— 13 5	16	— 13 5
2	— 14	17	— 10
3	— 5	18	— 9 5
4	— 5	19	— 7
5	— 7 5	20	+ 3
6	— 7 5	21	+ 0 5
7	— 6 5	22	+ 1
8	— 4 5	23	+ 2
9	— 3 5	24	+ 1 5
10	— 3 5	25	+ 1
11	— 3 5	26	— 3
12	— 1	27	— 2 5
13	— 4 5	28	— 1 5
14	— 6 5	29	— 5 5
15	— 7 7	30	— 9
		31	— 9

STATISTIQUE.



NOTICE SUR LE CANTON DE BEAUJEU. [1]

§ I. *Topographie. Productions.*

Le canton de Beaujeu, qui comprend dix-neuf communes, dont la population s'élève à environ 17,000 âmes, et qui est situé dans la partie la plus septentrionale du département du Rhône, est bordé, au nord et au couchant, par deux chaînes de montagnes assez élevées que sépare le vallon de l'Ardière. [2] Le reste du pays est composé de collines dans l'intervalle desquelles on trouve des vallées peu profondes. Il est arrosé par un assez grand nombre de petites rivières ou plutôt de torrens. L'Ardière est le plus considérable : elle fertilise des prairies immenses. L'aspect de cette contrée est, en général, très-pittoresque, et offre à chaque instant des points de vue admirables.

Ce pays, aujourd'hui couvert d'habitations, et un des mieux cultivés de toute la France, était, il y a soi-

[1] Cette notice a été rédigée par M. Cochard, sur des notes qui lui ont été fournies par M. d'Aigueperse, greffier du tribunal de commerce de Lyon.

[2] L'Ardière est une petite rivière qui prend sa source près des Ardillats, dans les paroisses de Monsol et de Chenelette; elle passe à Beaujeu, Lapierre, Laterrière, Cercié, St-Jean d'Ardière, et se jette dans la Saône au-dessus de Belleville, après un cours d'environ cinq lieues.

xante ans, un des plus misérables et des moins peuplés. Son terrain sablonneux et peu profond, donnait, dans les parties cultivées, un peu de froment et une faible récolte de seigle ou d'avoine tous les trois à quatre ans. Le surplus de son sol était occupé par des bruyères ou terres *vassibles*, qui fournissaient à quelques moutons un maigre pâturage ; des rochers énormes couvraient la terre dans plusieurs endroits, et presque partout on rencontrait le roc à un pied de profondeur ; enfin, à l'exception de quelques prairies, le sol était généralement maigre et presque stérile. Un observateur qui aurait visité ce canton, il y a un siècle, n'aurait certainement pu prévoir qu'il parviendrait jamais au degré de prospérité qu'il a atteint.

A quoi est-on redevable d'un pareil changement ? à la culture de la vigne, mais surtout au débouché que ses produits trouvèrent dans le nord de la France, vers le commencement du 18me siècle. Avant cette époque, la culture de la vigne était extrêmement restreinte, et l'exportation presque nulle, à cause de la difficulté des transports, dans un pays montagneux, privé de grandes routes. Il paraît cependant que sur la fin du 17me siècle, il s'expédiait quelques pièces de vin à Paris et dans la Lorraine.[1] Mais ce commerce était très-limité ; vers l'année 1760, M. de Nagu de Varennes, un des riches pro-

[1] M. d'Herbigny, dans son mémoire sur le gouvernement de Lyon, rédigé en 1698, dit « que les coteaux qui bordent la plaine du Beaujolais du côté des montagnes, sont tous plantés en vignes et produisent des vins légers et assez estimés ; les marchands de vin de Paris s'y viennent fournir lorsque la Bourgogne et la Champagne manquent. »

priétaires du canton, conçut et exécuta le projet d'une belle route qui, partant du port de Belleville sur la Saône, va finir au port de Pouilly sur la Loire, en traversant la chaîne des montagnes du Beaujolais, dans toute sa largeur. L'étendue de cette route est de dix lieues au moins. Il paraît que M de Nagu eut à vaincre plus d'un obstacle. Les propriétaires qui perdaient quelques morceaux de mauvais terrain, se plaignaient hautement; les babitans sur lesquels pesait le fardeau des corvées, criaient encore plus fort, et il faut convenir que leurs plaintes n'étaient pas sans fondement. Quoi qu'il en soit, M. de Nagu qui ne pouvait exécuter un projet utile que par les moyens usités et autorisés à cette époque, ne se laissa point décourager, et la route s'acheva. On raconte qu'il disait souvent : *On me maudit aujourd'hui, mais un jour on me bénira.* M. de Nagu a vu parfaitement juste quant à l'influence que cette route devait avoir sur la prospérité du Beaujolais ; mais il s'est trompé quant à la reconnaissance qu'il en attendait. La génération actuelle profite de ce beau travail sans savoir qu'elle le lui doit ; il n'y a plus que quelques vieillards qui se rappellent son nom. [1]

Du moment que cette route fut ouverte, une ère nouvelle commença pour cette partie du Beaujolais; les vins transportés avec facilité jusqu'à la Loire, y furent embarqués, et de là, par le canal de Briare, parvinrent à Paris à peu de frais. Peu de temps avant la révolution, un nouveau débouché s'ouvrit encore,

[1] L'auteur du *Commerce des vins réformé, rectifié et épuré*, 1769, in-12, a conservé le souvenir de ce bienfait, pag. 7 des *Notes*.

et on le dut à MM. Carrichon frères : ils eurent l'idée de conduire ces vins dans la Flandre française et dans la Belgique, et ils réussirent parfaitement. Aujourd'hui que le marché de Paris leur est vivement disputé par des vins bien inférieurs en qualité, mais qu'on cède à bas prix, tels que ceux de l'Auvergne, de Renaison, de la basse Bourgogne, de l'Orléanais et de l'Anjou, les vins du Beaujolais (ceux des environs de Villefranche n'y sont pas compris, étant d'une qualité inférieure), ont conservé un débit assuré dans la Picardie, la Normandie, la Flandre, l'Artois et même la Belgique, malgré les droits énormes qui pèsent sur eux. Plus ces vins vont au nord, plus ils gagnent en qualité ; on en a transporté jusqu'à St-Pétersbourg, et l'on assure qu'ils y sont à peine reconnaissables, tant ils s'améliorent dans le trajet. Les vins les plus remarquables du canton de Beaujeu, sont ceux de Chénas, Fleury, Juliénas, Morgon, Jullié et Chiroubles : viennent ensuite ceux de Quincié, Regnié et Lentigné.

La révolution, qui a fait peser tant de calamités sur presque toute la France, a été néanmoins favorable au développement de l'agriculture dans le Beaujolais ; la suppression des droits sur les vins encouragea le cultivateur, et la division des grandes propriétés favorisa les défrichemens ; mais il est juste de dire que ces défrichemens n'ont jamais été si nombreux et si rapides que depuis la restauration. Des terrains considérables occupés par des bruyères, ont été convertis en vignobles supérieurement cultivés : on peut assurer que la culture a été poussée aussi loin qu'elle pouvait aller ; il ne reste presque plus rien à faire. On se formerait difficilement une idée des efforts et des frais qu'il en a coûté pour exécuter

tout ce qu'on a entrepris dans ce genre. Parmi les propriétaires qui se sont le plus distingués par des défrichemens, il est juste de nommer MM. Basset de la Pape, Delafont aîné, Mazeirat et Durieu du Souzy.

On conçoit facilement que la culture ayant fait de tels progrès, la population a dû augmenter dans la même proportion. Aussi croit-on pouvoir affirmer qu'elle a triplé depuis soixante ans. On pourrait citer un domaine [1] qui était cultivé, il y a cinquante ans, par un seul fermier : il en donnait mille francs et pouvait à peine payer sa ferme et nourrir sa famille. Aujourd'hui le même domaine nourrit six vignerons avec leurs femmes et leurs enfans. Ils passent même pour être dans l'aisance selon leur état. La raison de cette énorme différence est facile à concevoir. De mauvaises terres à seigle, qui ne produisaient tous les quatre à cinq ans qu'une chétive récolte, d'autres terres qui ne servaient que de pacages aux moutons, ont été converties en vignes fertiles. Tout ceci confirme pleinement l'observation de Montesquieu (*Esprit des lois*, l. XXIII, c. 14), que les pays de vignobles sont beaucoup plus peuplés que les autres.

Lorsque de l'un des beaux points de vue qui sont si communs dans le Beaujolais, on contemple ce pays pour la première fois, on est frappé non-seulement de sa belle culture, mais encore de l'immense quantité d'habitations qui couvrent son sol. On remarque surtout que toutes ces habitations sont neuves. Rien n'indique mieux

[1] C'est le domaine de la Grange Charton, appartenant à l'hôpital de Beaujeu. Il doit un si grand développement à M. Delafont aîné qui en est fermier.

que ce pays est d'une création toute récente. Cela lui donne une apparence de prospérité qui malheureusement n'est rien moins que réelle. Les droits exorbitans qui, depuis quelques années, pèsent sur ce genre de produits, les entraves dont il est l'objet, ont répandu un malaise général, non-seulement parmi les propriétaires de vignobles, mais encore plus chez la plupart des vignerons, que leurs maîtres sont souvent obligés de nourrir. Indépendamment des causes de cet état de misère, qui viennent d'être signalées, on peut y ajouter 1.° les frais énormes qu'il a fallu faire pour fertiliser un terrain stérile; 2.° l'incertitude des récoltes que la gelée, les vers et surtout la grêle attaquent souvent; 3.° la trop grande abondance de ces mêmes récoltes, lorsqu'elle se renouvelle plusieurs années de suite, parce qu'alors les vins tombent dans l'avilissement, et les tonneaux, qu'il faut acheter chaque année, s'élèvent à un prix énorme qui absorbe une grande partie de la récolte. Telle est précisément la position où ce vignoble se trouve maintenant [1]: encombré de récoltes amoncelées les unes sur les autres, dont l'entretien est très-coûteux à raison des soutirages qu'il faut renouveler deux fois par an, le propriétaire n'a d'espoir que dans une diminution des droits sur les vins; un adoucissement sur cet article, augmenterait la consommation et dédommagerait ainsi le gouvernement du sacrifice qu'il ferait; car, dans l'état actuel des choses, le montant des droits qu'une pièce de vin doit acquitter, pour entrer à Lyon, excède de beaucoup le prix qu'en retire le vigneron. Cette différence est encore plus forte pour les vins que l'on expédie dans le nord de la France.

1 Ceci a été écrit en février 1829.

§. II. *Mœurs et habitudes.*

Le genre de culture adopté dans le Beaujolais diffère essentiellement de celui qui est usité dans le Lyonnais : au lieu de valets à gages qui travaillent par manière d'acquit, il n'y a que des vignerons à moitié fruits, et qui, cultivant de cette manière pour leur propre compte, y mettent tous leurs soins. Aussi les vignes du Lyonnais ne pourraient soutenir la comparaison avec celles du Beaujolais. Les soins qu'on donne à celles-ci étonnent les étrangers. Les arbres en sont exclus, et l'on suit à la lettre cette maxime, que la vigne ne veut que l'ombre du vigneron. Elles sont sillonnées de distance en distance par des fossés dont le fond est arrondi et qui servent à l'écoulement des eaux. Des labours souvent répétés, les débarrassent de toutes les mauvaises herbes.

Le vigneron s'attache au sol qu'il cultive, et qui, presque toujours, l'a vu naître ; car il est assez ordinaire que le même domaine soit livré aux soins de la même famille de père en fils. Le vigneron est, en général, plein de déférence et de respect pour son maître, et toujours prêt à lui rendre tous les services qui sont en son pouvoir ; de son côté, ce dernier refuse rarement de faire des avances au cultivateur dans les mauvaises années. Cet échange de bons procédés entretient une union qu'on trouve rarement ailleurs, entre les bourgeois et les paysans. Un Lyonnais qui n'a vu que les environs de sa ville natale, et qui vient dans le Beaujolais pour la première fois, s'étonne de recevoir le salut de tous les paysans qu'il rencontre.

Le paysan du Beaujolais est aussi sobre que laborieux ; cependant il se nourrit mieux aujourd'hui

qu'autrefois : au lieu de pain de seigle, celui de froment est adopté presque partout. Les pommes de terre, qui sont d'une bonne qualité, forment aussi une des bases de sa nourriture ; il mange aussi du lard, mais très-peu de viande.

Les mœurs y sont en général pures. La religion a conservé beaucoup d'empire sur l'esprit de ces bons agriculteurs ; aussi les crimes y sont très-peu nombreux, presque toujours ils sont commis par des étrangers. On trouve tous les jours parmi eux des exemples de probité qui deviennent malheureusement trop rares dans les environs des grandes villes. D'un autre côté, ils savent parfaitement repousser, même au péril de leur vie, les entreprises que tentent quelquefois des bandes de voleurs étrangers. La preuve qu'ils en ont donnée en 1826, dégoûtera probablement ces derniers de renouveler dans ce canton de pareilles tentatives [1].

Le cultivateur du Beaujolais est très-enclin à la superstition ; il croit encore aux magiciens, aux revenans, aux esprits follets, aux sorciers. Toutes ses opérations champêtres sont réglées sur le cours de la lune et sur

[1] Le 15 juin 1826, trois brigands armés, dont deux étaient des forçats libérés, venaient de piller à Durette une maison dont les maîtres étaient absens. Aperçus par des ouvriers qui travaillaient dans les champs, ils furent vivement poursuivis, et après un combat acharné où deux braves paysans perdirent la vie, ils furent saisis et livrés à la justice. L'empressement pour les arrêter fut tel que, dans moins de demi-heure, plus de 300 individus accoururent armés de fourches et occupèrent toutes les issues : les voleurs eussent été dix fois plus nombreux que pas un n'eût échappé.

ses influences. De pareils préjugés ne signalent pas un peuple instruit; il faut espérer que les progrès toujours croissans des lumières, se propageront dans les villages et feront cesser des pratiques aussi déraisonnables.

Dans un article subséquent nous donnerons quelques détails sur l'industrie du pays, sur son histoire, ses antiquités, et enfin sur les sires de Beaujeu, ses anciens seigneurs.

CORRESPONDANCE.

A MM. LES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Lyon, le 18 février 1830.

Messieurs,

M. le comte de la Bonninière de Beaumont, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-Croix de l'ordre du mérite militaire de Bavière et commandeur de la couronne de fer d'Autriche, est mort à Paris le 4 de ce mois, âgé de soixante-quatre ans.

Dans le *Journal des Débats* du 13, il a été consacré à ce personnage distingué une notice nécrologique assez étendue, où vous avez dû lire, comme moi, le passage suivant:

« M. le comte de Beaumont était colonel d'un régi-
» ment de dragons en garnison à Lyon, dans le temps

» de ces fameuses mitraillades qui abattaient mille têtes » d'un seul coup. Plongé dans un cachot, associé au » sort de plus de deux cents prisonniers, victimes, » comme lui, de la fureur des partis, on le conduisait » au lieu de l'exécution, lorsque le bruit de cet évé- » nement se répand dans son régiment. Il était adoré » de ses officiers et de ses soldats: ceux-ci, pleins d'une » généreuse indignation, et n'écoutant que leur dé- » vouement pour un chef qu'ils aimaient comme leur » père, prennent les armes, et déclarent au repré- » sentant du peuple qui présidait à l'exécution, que, » si leur colonel n'était pas remis en liberté, ils le » délivreront par la force des armes. Intimidée par cette » menace, l'autorité cède, et les soldats s'emparant de » leur chef, le replacent à leur tête pour lui obéir. »

Cette relation, Messieurs, manque d'exactitude. Le 9.e de dragons, ci-devant *Lorraine*, est le seul régiment de cette arme qui ait tenu garnison à Lyon, en 1793, et dans les premiers mois de 1794; M. de Beaumont en était effectivement le colonel à cette époque.

A la célèbre journée du 29 mai, un assez faible détachement de ce régiment avait été requis, le matin, par la municipalité, et il était en bataille sur la place des Terreaux, devant l'hôtel de Milan, lorsqu'arriva le bataillon de la section de la *Pêcherie*. Au moment où les pièces d'artillerie placées devant l'hôtel de ville, furent lâchées sur le bataillon, les dragons, tout stupéfaits de cette décharge, s'éloignèrent au grand galop de la place des Terreaux, et se hâtèrent de regagner la caserne de Serin.

Le lendemain, après la victoire remportée par les sections, un nombreux détachement de la garde natio-

nale se rendit à la caserne des dragons et se fit livrer le lieutenant Fournier, jeune homme d'une vingtaine d'années, et qui s'était compromis la veille, en restant à l'hôtel de ville, auprès de la municipalité, avec l'adjudant général, Ledoyen et le commissaire ordonnateur des guerres Duchambon. Cet officier fut conduit à la prison des Recluses, où déjà plusieurs chauds partisans de la municipalité avaient été déposés, et il n'en sortit qu'au mois de juillet, après avoir paru devant le tribunal criminel du département de Rhône et Loire, comme accusé de *conspiration contre les droits et la liberté des habitans de Lyon.*

Dès les premiers jours de juin, le 9.e de dragons reçut l'ordre de quitter Lyon, et de se rendre à l'armée des Alpes. Quand vint le siége de notre ville, ce régiment fit partie des troupes conventionnelles qui composaient les camps de la *Pape* et de la *Ferrandière.* M. de Beaumont se trouvait donc au nombre des officiers supérieurs de l'armée assiégeante, et il fit son entrée dans nos murs, le 9 octobre, vers les 10 heures du matin, avec le représentant du peuple Dubois de Crancé, ancien mousquetaire de la maison militaire du roi, et le représentant du peuple Châteauneuf-Randon, ancien député de la noblesse de la sénéchaussée de Mende aux états-généraux de 1789.

M. de Beaumont pouvait avoir alors environ vingt-sept ans; il était d'une taille assez élevée, très-mince, et sa figure, un peu pâle, avait de la noblesse; ses manières étaient grandes, aisées; elles annonçaient l'homme bien né, de bonne compagnie. Aussi cet officier était-il fort loin de partager l'exagération de sentimens et de principes qu'on remarquait à cette époque dans la plupart des républicains.

La première opération de la *Commission révolutionnaire*, créée à Lyon par les représentans du peuple Fouché de Nantes et Collot d'Herbois, fut de faire mitrailler aux Brotteaux, non loin de l'endroit où sont aujourd'hui les *montagnes françaises*, soixante-neuf jeunes gens reconnus pour avoir porté les armes pendant le siége. Un de mes camarades de collége, nommé *Feuillet*, se trouvait au nombre de ces malheureux. Au moment où les canonniers mirent le feu aux pièces, quelques-uns des condamnés se couchèrent par terre, et se dérobèrent ainsi à l'action du plomb meurtrier; s'étant relevés après les coups partis, et ayant cherché à s'enfuir à travers champ, le chef de la troupe commandée pour assister à l'exécution, ordonna au détachement de dragons qu'il avait avec lui, de poursuivre ces infortunés et de les hâcher à coups de sabre, ce qui fut fait avec la promptitude de l'éclair.

Il paraît que cette affaire, qui n'a jamais été pardonnée par les Lyonnais au 9.e de dragons, fit à M. de Beaumont la peine la plus vive, quand elle fut venue à sa connaissance. Indigné du rôle affreux qu'on avait fait jouer à ses soldats, il en témoigna son mécontentement à Collot d'Herbois de la manière la plus énergique; mais le féroce représentant du peuple répondit au colonel par un ordre de le faire arrêter. M. de Beaumont le fut en effet, mais seulement pendant quelques heures, et la vérité est qu'il ne fut ni mis *en jugement*, ni *condamné à mort*, ni *conduit aux Brotteaux pour y être exécuté*, comme l'a pourtant assuré la notice nécrologique insérée au *Journal des Débats*. Le 9.e de dragons prit aussitôt les armes pour obtenir la liberté de son colonel; la révolte du régiment fut appuyée par les

volontaires de l'Aude, qui étaient casernés à l'abbaye des dames de St-Pierre; et l'*armée révolutionnaire*, venue de Paris avec Fouché et Collot d'Herbois, fut mise en mouvement pour apaiser la sédition. La place des Terreaux fut ce jour-là couverte de troupes prêtes à en venir aux mains: cependant M. de Beaumont fut rendu à son régiment, et tout ne tarda pas à rentrer dans l'ordre.

Un littérateur nommé *Magot*, auteur d'un assez bon nombre de poésies révolutionnaires, fit dans cette circonstance une chanson sur l'air de la *Forêt noire*, dont voici un des couplets:

Parisiens, dragons et soldats,
Écoutez la patrie;
En pleurs, elle vous tend les bras,
Et sa bouche vous crie:
Français, ton sang n'est pas à toi,
N'est pas à toi;
Il ne doit couler que pour moi.
Arrêtez: d'où vous vient cette rage ennemie?
Ne défendez-vous pas la même patrie?

Voilà, Messieurs, l'exacte vérité sur l'affaire de feu M. le comte de Beaumont, à Lyon. Comme cet événement se rattache à l'*histoire de notre ville*, je pense que vous voudrez bien donner place à ma lettre dans votre numéro de ce mois.

Agréez, etc.

Un de vos abonnés.



AUX MÊMES.

Je lis toujours, Messieurs et chers confrères, avec le plus vif intérêt les glossaires dont vous accompagnez quelquefois les anciennes pièces que vous insérez dans les *Archives du Rhône*. Vos notes, faites avec soin et exactitude, ont presque toujours le double mérite d'éclaircir des points curieux de notre histoire locale et de faire connaître les antiquités de la langue française, sorte d'étude qui a bien son utilité, et qui peut servir surtout à enrichir le langage actuel : car il est beaucoup d'expressions qui ont été proscrites par le caprice de l'usage, et qu'il serait bon de réhabiliter. Je me suis livré moi-même à des recherches du même genre que les vôtres ; et comme elles me mettent à même d'ajouter quelques détails à ceux dans lesquels vous êtes entrés (tom. X, pag. 416 et suiv.) sur quelques mots employés par l'auteur du *Recueil de la chevauchée de l'asne* de 1578, permettez-moi de vous soumettre les remarques supplémentaires que voici.

Bachat. Ce mot a encore une autre acception que celle que vous lui donnez. On l'emploie à Lyon dans le sens d'auge, vase ou bassin en pierre, destiné à recevoir les eaux d'une fontaine ou d'une pompe. Paradin s'en est servi dans ses *Memoires sur l'hist. de Lyon*, pag. 433, *Inscriptions antiques*, à l'occasion d'un tombeau creux dont on a formé le bassin de la fontaine de St-Rambert : « Cette pierre, dit-il, sert de *bachat*, ou » auge et réceptacle de l'eau d'une fonteine d'un village » pres l'eglise, aupres de l'abbaïe de l'isle Barbe. » Le même auteur, *ibid*, pag. 421, applique à un tombeau

semblable le nom de *bachasse*, augmentatif de *bachat.* « C'est une arche ou *bachasse* de pierre creuse (comme » l'on l'appelle à Lyon), qui est une belle sépulture, » hors des murailles de la ville, pres l'hospital de sainct » Laurens des vignes, laquelle sert à present à receuoir » l'eau d'une belle fonteine. » Il paraît que ce mot dérive de la basse latinité, où l'on a dit *baccha*, *baccharius*, dans la même signification [1].

Barral, vase en bois de la contenance de 40 à 50 pintes [2].

Coche, au masculin. On appelle également de ce nom de grands bateaux dont on se sert sur le Rhône et sur la Saône pour transporter les marchandises [3].

[1] Nous avons déjà relevé dans les *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 246, le mot *bachasse* comme un idiotisme lyonnais. Ce mot est de la même famille et a probablement la même origine que ceux de *bac*, *baquet*, *bassin* et les composés de ce dernier. L'opinion la plus vraisemblable est que toutes ces expressions viennent de *Bacchus*, et que le mot primitif qui a servi de racine à ceux que nous venons de citer, et qui était tiré du nom de ce dieu, aura d'abord signifié un vase à boire. Nous avons encore à Lyon un terme particulier qui paraît avoir la même étymologie, c'est celui de *bachut*, par lequel on désigne une espèce de bateau, dont une partie destinée à conserver le poisson vivant, reçoit l'eau par le moyen d'une grille. B.

[2] *Barral* doit avoir la même origine que les mots encore usités de *baril* et *barrique*. Les anciens Gaulois, suivant quelques auteurs, nommaient *barr*, non-seulement ce que nous appelons *barre* et *barrière*, mais encore tout ce qui sert à renfermer quelque chose. B.

[3] *Coche* est français dans ce sens, et on le trouve dans le dictionnaire de l'académie. B.

Coche, au féminin, signifie entaillure. Faire une coche, c'est faire une entaille sur un morceau de bois. On en fait sur les morceaux de bois appelés *ouches* ou *tailles*, et elles y servent à marquer le compte du pain ou de la viande que l'on prend à crédit [1].

Coppon, *copon*, *coupon*, petite mesure pour les grains. Ordinairement deux *coupons* faisaient une *coupe*, et quatre *coupons*, un *bichet*. Le chapitre de St-Jean avait anciennement un *roi du cloistre*, ayant sous ses ordres douze hommes appelés *du copon* ou les *coponiers*. C'étaient des porte-faix qui jouissaient du privilége exclusif de porter le blé, le vin, le bois, le foin, la paille, etc. depuis le port de la Saône jusqu'aux greniers des chanoines. Ils étaient assujettis à un tarif. Ils faisaient le guet la veille de S. Jean et dans les temps de pardon. En 1556, ils se refusèrent à cette corvée, sous prétexte qu'on ne les faisait plus jouir de l'exemption des subsides imposée sur les habitans, non plus que du droit de porter des armes le jour et la nuit, et enfin de ce qu'on les privait d'une certaine quantité de blé qu'ils étaient en possession de percevoir quand on amenait les dimes du chapitre. Cette corporation cessa d'exister à l'époque où le chapitre mit à ferme ses dîmes.

Fevillette. On connaissait à Lyon la *foliette* et la *feuillette* ou *feillette*. La *foliette* était une mesure de vin

[1] *Coche* est pareillement français dans cette acception; c'est le principal élément du verbe *décocher*, à cause de la *coche* de l'arc sur laquelle passe la flèche lorsqu'on la fait partir. Quant à *ouche*, *houche*, que l'académie ne reconnaît point, et qui n'est peut-être usité qu'a Lyon, voyez *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 46. B.

contenant la moitié d'une pinte, et la *feuillette*, un vase en bois, contenant une demi-*bareille*. Un peu avant la révolution, le seigneur d'un village de la Dombe avait changé la redevance d'une *foliette* de vin que lui devaient ses vassaux, en une *feillette*, en substituant dans le livre terrier *ei* à *o*. La falsification fut découverte; il y eut procès, mais le seigneur échappa par une transaction à la peine qu'il avait méritée.

Chappelon, dans ses poésies en patois de St-Etienne, a dit:

Sustout quand j'ai beu ma *foulieta*.

Je me rappelle à l'occasion de ce mot un usage assez singulier qui avait lieu autrefois dans cette ville. Les religieuses de St-Pierre n'étaient point cloîtrées, et elles vendaient elles-mêmes dans le couvent le vin de leurs domaines, soit aux buveurs qui se présentaient, soit à pot renversé. Une enquête qui fut faite vers la fin du 14.e siècle, à raison du droit exclusif que les archevêques voulaient s'arroger de vendre leur vin pendant le mois d'août, porte que les religieuses de St-Pierre avaient constamment joui du privilége de débiter le leur en tout temps, qu'un bouchon était à cet effet placé au-dessus de la porte de leur monastère, et que les buveurs étaient servis par les religieuses elles-mêmes ou par leurs servantes. Plusieurs témoins ajoutent que le fermier du ban d'août de l'archevêque s'étant un jour présenté au couvent pour s'emparer des mesures, les religieuses s'attroupèrent, prirent ces mesures, et les montrant au fermier par forme de menace et de défi, lui dirent: *Te los arez celles foliettes*! Le fermier épouvanté quitta la partie. Vous conviendrez, Messieurs, que ces usages sont

peut-être encore plus loin de nos mœurs que le langage que l'on parlait alors, ne l'est de celui qu'on parle de nos jours.

J'ai l'honneur d'être, etc.

N. F. Cochard.

STATISTIQUE.

ÉCONOMIE AGRICOLE ET DOMESTIQUE.



PRODUIT DES VACHES LAITIÈRES, PARTICULIÈREMENT AUX ENVIRONS DE LYON.

Le lait ne se conserve pas plus d'un jour. Il ne peut être transporté qu'à de courtes distances. Voilà pourquoi il est, dès la plus haute antiquité, transformé en beurre et en fromage. Après avoir subi ces métamorphoses, il a beaucoup diminué de valeur vénale; aucun autre produit naturel n'éprouve, en passant par les mains de l'industrie, une pareille diminution.

Il faut, en Auvergne, ma patrie, environ trois cent soixante litres de lait pour faire un fromage d'un quintal, poids de marc, qui, terme moyen, se vendra quarante francs. Cette quantité de lait, à vingt centimes le litre, aurait produit à Lyon soixante-douze francs au lieu de quarante; et il a fallu employer du sel et supporter des frais de manipulation.

D'après M. Matthieu Bonafous [1], il faut, dans le pays

[1] Coup-d'œil sur l'agriculture et les institutions agricoles de quelques cantons de la Suisse, 1829, pag. 81.

de Gruyère, cent vingt pots suisses de lait pour faire un fromage de cinquante livres. Le pot suisse contient un litre cinq cent soixante-trois millelitres. Ainsi deux cent quarante pots, nécessaires pour la formation d'un quintal de fromage de Gruyère, équivalent à environ trois cent quatre-vingts litres, d'où il résulte que la proportion entre le lait et le fromage est un peu plus grande dans les burons auvergnats que dans les chalets helvétiques. D'autres renseignemens m'avaient démontré que les vaches du Cantal étaient plus fromagères que celles de Gruyère, et même à un plus haut degré.

M. Matthieu Bonafous [1] dit que le fromage de Gruyère se vend sur les lieux de vingt à quarante francs le quintal, poids de marc; ce qui est au-dessous du prix du fromage d'Auvergne également sur les lieux. Cependant le premier vaut en détail quatorze à quinze sous la livre, et le second seulement dix à onze: c'est que celui-ci ne traverse pas des douanes et ne passe pas par tant de mains avant d'arriver au consommateur.

Le lait, en nature, vaut à Genève, à peu près ce qu'il vaut à Lyon. Ainsi, dans la chaîne des Alpes helvétiques, comme sur le plateau central de la France, le lait perd près de la moitié de sa valeur vénale, en se changeant en ces fromages de grandes dimensions qui se conservent plus d'une année, et que le commerce transporte à longues distances.

La conversion du lait en beurre n'offre pas des résultats différens.

Le meilleur beurre qui se consomme à Lyon vient de Viollay, commune du département de la Loire, à

[1] Ibid., pag. 88.

huit lieues de cette ville; on y emploie vingt écuellées représentant dix litres de lait, produit journalier d'une bonne vache, pour faire une livre de beurre qui se vend sur les lieux soixante-cinq centimes; on fait de plus une livre et demie de petits fromages valant trente-cinq centimes; total un franc, au lieu de deux qu'eussent valu les dix litres de lait vendus à Lyon en nature. J'ai recueilli des renseignemens semblables dans les cantons montagneux de St-Symphorien et de St-Laurent de Chamousset.

Il est vrai que dans les lieux où le lait se vend en nature, le fourrage est plus cher, le terrain plus précieux, la main d'œuvre d'un prix plus élevé: aussi devons-nous faire entrer ces élémens dans le parallèle des vaches laitières et des vaches tant fromagères que beurrières; c'est le produit net des unes et des autres qu'il s'agit de rechercher. Nous avons, pour cela, recueilli des renseignemens sur la chaîne du Cantal, notre terre natale, et autour de Lyon, notre patrie adoptive.

Les vaches fromagères de la haute Auvergne, qu'on appelle encore vaches de montagne, sont chétives dans les pacages de Murat, fort belles dans ceux de Salers. Ces dernières constituent une race dont on ne connaît pas tout le mérite. Les autres n'ont aucun caractère particulier héréditaire.

Les vaches de Salers passent l'été sur une pelouse succulente et touffue, et sont hivernées abondamment; celles de Murat trouvent peu d'herbe sur les rocs basaltiques où elles pâturent pendant la belle saison, et en hiver elles sont nourries étroitement. Voici la rente des unes et des autres.

VACHES DE MURAT.

Débours.

Valeur vénale de la vache, 80 fr.; intérêt du capital à 10 p. °/₀ y compris les chances et non-valeurs. .	8 f
Hivernage, trente quintaux de foin qui ne reviendront au pasteur, s'il les récolte lui-même, qu'à un franc le quintal, mais à un tiers en sus, même au-delà s'il les achetait	30
Estivage sur la montagne, s'il en est propriétaire	10
Dépaissage dans les prés, au printemps et en automne, toujours sur ses fonds	15
Sel.	6
TOTAL	69

Produits.

Cent vingt livres de fromage à quarante francs le quintal.	48
Beurre de montagne	5
Veau	22
Plus-value du jeune animal, sur la montagne, qui est de 30 fr. Ce veau ayant eu trois nourrices, le tiers de 30.	10
Nourriture de cochons avec le petit lait. . . .	4
Fumier pendant l'hivernage	15
Un peu de mauvais fromage pendant ce temps.	6
TOTAL.	110
A défalquer.	69
Produit net.	41

VACHES DE SALERS.

Débours.

Prix vénal de la vache, 130 fr.; intérêt. . . .	13
Hivernage, cinquante quintaux de foin	50
Estivage sur la montagne	12
Dépaissage dans les prés	15
Sel.	10
TOTAL DES DÉBOURS	100

Produits.

Deux quintaux de fromage à 42 fr. le quintal .	84
Beurre de montagne	8
Un veau valant à un mois et demi	30
Plus-value du jeune animal, 40 fr. sur la montagne : la moitié de cette somme à imputer à la vache, les veaux de Salers n'ayant que deux nourrices.	20
Nourriture d'une partie du troupeau de porcs de montagne	6
Fumier pendant l'hivernage.	20
Fromages, pendant ce temps, qui se consomment dans la ferme.	10
TOTAL	178
A défalquer.	100
Reste en produit net.	78

Au lieu de quarante-un francs qu'on retire d'une vache chétive de Murat.

Quelle preuve plus convaincante des avantages qui résultent de l'entretien des belles races d'animaux nour-

ris abondamment ? Et combien l'Auvergne serait-elle plus riche si l'on n'y élevait d'autre race bovine que celle de Salers ? Septante-sept francs n'est pas sans doute une rente bien forte pour une vache de belle race ; mais le moindre pasteur de Salers en a trente à quarante, et il en est qui en ont quatre à cinq cents.

Évaluons le produit net d'une vache beurrière des montagnes situées à six ou huit lieues de Lyon. Nous avons recueilli les élémens de nos calculs sur les lieux.

Débours.

Vache de Bresse ou du Charolais, du prix de 200 fr, intérêt à 10 fr.	20
Six mois d'hivernage, cinquante quintaux de foin ou l'équivalent sous le rapport vénal, à 1 fr. 50 c.	75
Pâturage pendant six mois dans les fonds du propriétaire	50
TOTAL.	145

Produit.

Veau vendu à trois mois	40
Beurre, pendant huit mois ou deux cent quarante jours, la vache n'en ayant pas donné pendant les trois mois de l'allaitement et le dernier de la gestation, quatorze écuellées ou sept litres par jour, ou dans les huit mois, seize cent quatre-vingts litres ou cent soixante-huit livres de beurre, qui, à soixante centimes sur les lieux (un peu plus à Viollay), se montent à. . . .	100 80
	140 80

D'autre part.	140 80
Petits fromages ou lait écrémé qui se consomme dans la ferme, environ la moitié du prix du beurre	50
Fumier.	40
TOTAL	230 80
A défalquer	145
Produit net.	85 80

J'ai vu plus près de Lyon, à Dommartin, qui en est éloigné de quatre lieues, chez M. Ch., trois vaches coûtant ensemble 600 fr.; elles ne sortent jamais, leur nourriture revient à.	360
Intérêt du capital. . . . , ...	60
TOTAL.	420

Elles rapportent, beurre et fromage. .	470
Veaux.	72
Fumier	160
TOTAL.	702
A défalquer	420
Produit net	282
Pour chacune.	94

Trois vaches de pays, belles et bien nourries, que j'ai également visitées à Marcilly d'Azergues (quatre lieues de Lyon), chez M. de V., valant ensemble 750 f., sont toujours à l'étable; elles consomment en fourrage.	400
Intérêt du capital.	75
TOTAL	475

Elles donnent, d'après le rapport du propriétaire, en beurre vendu. 316

En petits fromages également vendus 165

Valeur des fromages et du lait consommé dans le ménage 200

Trois veaux. 72

Fumier 180

TOTAL 873

A défalquer 475

Reste. 408

Quatre cent huit francs pour trois vaches, c'est pour chacune. 136

M. de L., qui possède dans son domaine de Vernaison (trois lieues et demie de Lyon), trois vaches, qui m'ont paru plus belles encore, évaluait en ma présence leur produit brut comme il suit :

Beurre. 468

Fromage. 100

Lait 160

Le propriétaire pense que la valeur des veaux compense le déficit en lait causé par l'allaitement. Les vaches ne sortant jamais doivent donner en fumier. 180

Produit brut. 900

C'est-à-dire vingt-sept francs de plus que chez M. de Varax. Je suppose que les frais de nourriture sont à peu près les mêmes chez les deux autres propriétaires : toutes ces vaches étant bien choisies et bien

tenues, doivent produire plus que les beurrières ordinaires du Lyonnais, dont je crois pouvoir, terme moyen, évaluer la rente à quatre-vingt-dix ou cent francs ; mais comme il faut leur donner des soins, que la manipulation du beurre prend du temps, ce n'est pas entièrement un bénéfice net.

Un grand nombre de vaches beurrières du Lyonnais sont employées à l'agriculture, ce qui diminue leur lait ; mais si elles travaillent avec ménagement, le déficit est peu considérable, il est plus que compensé par le produit des labeurs.

Les vaches entretenues dans dix-huit à vingt villages, dont le plus éloigné est à environ deux lieues de Lyon, ne travaillent point; elles sont, en général, nourries à l'étable; une très-petite quantité de leur lait est convertie en beurre ou en fromage; leurs veaux sont vendus à l'âge de quinze jours, quelquefois de dix: ces veaux sont quelquefois livrés à la consommation ou jetés aux chiens immédiatement après leur naissance. Ces vaches, au nombre de quatre à cinq mille, fournissent sept à huit millions de litres de lait, qui se consomment annuellement à Lyon au prix de quatre centimes, ce qui forme une somme de près de deux cent mille francs, qui sort de Lyon et est répartie entre ces vingt villages.

Celui d'Ecully est situé à moins d'une petite lieue de notre ville ; c'est l'un de ceux où l'économie des vaches laitières est le plus productif: on peut évaluer à cinq ou six cents le nombre de ces animaux qui y sont entretenus. J'ai fait depuis peu de temps (11 février 1830) une exploration nouvelle dans ce village, et je me suis convaincu de plus en plus qu'aux portes d'une grande ville l'industrie agricole doit être prin-

cipalement dirigée vers la laiterie. *Nous ne pourrions*, m'ont dit des propriétaires, *acquitter les contributions; il nous serait impossible*, m'ont dit des fermiers, *de payer les fermages sans le débit du lait.* La production du lait est, en effet, le pivot de l'agriculture d'Ecully; on n'y cultive pas assez de blé pour nourrir le quart des habitans; on y récolte très-peu de vin, encore de fort mauvaise qualité. C'est le jardinage, ce sont les habitations d'agrément, et, par-dessus tout, ce sont les vaches à lait qui vivifient ce village; elles se composent en général de bètes de choix de la Bresse ou du Charollais, achetées au marché qui se tient tous les lundis à Villefranche. J'ai vu parmi elles quelques suissesses donnant un tiers de plus de lait, mais consommant dans la même proportion: leur produit est moins crêmeux comparativement à sa quantité, et on les vendra moins avantageusement si l'on se détermine à les engraisser, le bétail Suisse n'étant pas estimé dans les boucheries de Lyon.

Presque toutes les vaches laitières d'Ecully sont entretenues constamment à l'étable. La base de leur nourriture est la luzerne sèche avec ce qu'on nomme des lavailles, c'est-à-dire des soupes froides, composées de choux, de pommes de terre, de raves, de trouille, d'herbes ramassées dans les vignes, le long des chemins, de son de bière, mêlés avec de l'eau. C'est trois fois par jour qu'on leur donne de ces lavailles, dont la composition varie; jamais de sel, à moins que la bète ne soit dégoûtée, sans appétit, auquel cas on fait dissoudre du sel dans l'eau, on y ajoute du vinaigre, du lait, du poivre; on trempe des linges dans le mélange et on en frotte la bouche, le mufle, les na-

zeaux : c'est une fort bonne pratique qui n'est pas assez souvent usitée.

La ration ordinaire de luzerne est de vingt-cinq liv., qui, pour celui qui la récolte, vaut 2 fr. le quintal,

ci.	»	50
Les lavailles, le son de bière, la trouille. . .	»	30
Total.	»	80

C'est 80 centimes que cette vache coûte journellement à nourrir, et par an environ.	300	»
Elle vaut le plus souvent 250 fr., dont l'intérêt est	25	»
Total . . . :	325	»

Elle rapporte sept litres de lait pendant 10 mois, avec peu de non-valeurs: trois cents jours productifs, donnant environ deux mille litres de lait, à 20 ci.	400	»
Veau à 15 jours	10	»
Fumier, défalcation de la paille employée en fort petite quantité	40	»
Total	450	»
A défalquer (débours)	305	»
Produit net de chaque vache	145	»

Le plus grand nombre fournit par jour plus de sept litres de lait, un tiers au moins en donne 9, 10 ou plus. Celles qui en ont moins de 6 sont réformées et engraissées ; il est rare qu'il y ait de la perte sur ce marché. On n'hiverne que les bonnes vaches. Ceux qui ne récoltent pas de fourrages, nourrissent, comme ils

le peuvent, leurs bêtes pendant la belle saison, et ils les revendent avec peu de perte à l'entrée de l'hiver. Dans toutes les étables, ces animaux sont fréquemment renouvelés ; on les pousse à l'engrais pour peu qu'ils y soient disposés. On se contente pour cela d'augmenter le son de bière et de donner en abondance des pommes de terre cuites. Ainsi le débitant de lait s'approprie les bénéfices de l'engraisseur.

Il retire un autre bénéfice qui n'est pas à dédaigner, c'est le produit de l'écrémage du lait de la traite du soir : cette opération qu'ignorent les consommateurs, est licite, car elle est nécessaire, surtout en été ; elle produit deux ou trois livres de beurre par semaine, cinq par mois, cinquante-six francs par an. Cet objet ne serait pas mince dans une vacherie de huit à dix têtes, et il en est de telles à Ecully.

Il s'est établi dans ce village, depuis quelques années seulement, des revendeurs de lait, nommés coquetiers ; qui achètent le lait de ceux qui n'ont qu'une ou deux vaches, dont le produit ne vaudrait pas un voyage à la ville. On estime qu'il faut avoir au moins quatre vaches pour qu'il soit avantageux d'y envoyer vendre directement du lait. Dans d'autres villages du Lyonnais, une fille se charge de porter du lait pour ses compagnes à la charge de la réciprocité.

A Ecully, c'est sur de petits ânes que le lait est porté au marché, et l'humble animal est encore chargé de légumes, de fruits, etc., et il revient de 10 à 11 heures du matin chargé de son de bière, des débris du marché aux légumes, etc.

La même économie est suivie dans les autres villages qui fournissent du lait à Lyon, sauf quelques modifications.

Nous avons vu que pour une vache fromagère d'Auvergne et peut-être aussi des autres pays de montagnes, la rente était entre quarante-un et septante-sept francs, terme moyen. 55

Que l'on pouvait attendre d'une fromagère à huit ou dix lieues d'une grande ville. 90

Que la laitière dont l'entretien est convenable, seulement à proximité de la consommation du lait, produirait, terme moyen, plus de 145

et si ce n'était les non-valeurs, presque toutes causées par l'ignorance ou l'incurie, nous regarderions comme très-faible cette dernière évaluation, et nous n'avons pas mis en ligne de compte l'écrémage licite et celui qui ne l'est pas, et pour couvrir les non-valeurs, nous avons porté l'intérêt du capital à 10 p. °/₀. Cependant, comme tout propriétaire se donne pour pauvre par suite de la terreur qu'inspire le fisc, nous ne serions pas étonné quand on nous accuserait d'exagération.

Va-t-on faire le même reproche à M. Bosc qui fut le plus consciencieux, le plus véridique des savans. Parlant dans le nouveau cours complet d'agriculture des fruiteries d'association, il s'exprime ainsi :

« Dans un troupeau des mieux choisis et des mieux soignés du pays de Vaud, chaque vache a rendu 2219 litres de lait dans le cours d'une année, dont 1998 ont été envoyés à la fruiterie, et ont produit 135 kilogr. de fromage, 38 kilogr. de beurre, et 88 kilogr. de serai (fromage secondaire); voici ce qu'elle a rapporté à son propriétaire :

Fromage.	132	30
Beurre	74	48
Serai	18	48
Lait couronné.	24	31
Veau.	26	75
TOTAL.	276	32
A déduire pour les frais. .	23	88
Reste	252	42

M. Bosc ne parle pas de la nourriture de cette tête de bétail ; mais comme elle a dû alper six mois, et que l'hivernage n'est guère plus cher en Suisse qu'en Auvergne, c'est évaluer bien haut cette nourriture que de la porter à 100 fr. (c'est le tiers des frais de nourriture d'une laitière des environs de Lyon) reste. 152 80.

Si cette vache fromagère eût été laitière, ses 2219 litres de lait eussent produit, à 20 c., 444 f., et il n'y aurait pas eu de frais de fabrication.

La supériorité de cette vache sur une vache de Salers, sous le rapport de la production du fromage, s'explique 1.° parce qu'elle n'a pas allaité sur les montagnes la moitié d'un cochon jusqu'à l'âge de six mois ; 2.° parce qu'elle a été mieux nourrie pendant l'hiver, et qu'elle a pu donner en quantité du bon fromage pendant cette saison ; 3.° parce qu'elle avait vêlé au commencement de l'hiver.

Et nous aussi nous ferions beaucoup de bons fromages pendant l'hiver ; mais il faudrait changer toute l'économie de nos vacheries et porter atteinte à l'élève de notre bétail d'exportation, genre d'industrie autrement importante que celle de la fabrication des fromages.

[1] Nouveau cours complet d'agriculture ; Déterville, tom. VII, pag. 176.

Revenant aux vaches laitières, je recherche leurs produits en Angleterre, pays où l'on a poussé si loin l'économie pastorale.

« Je trouve dans le livre de sir John St. Clair, ce qui suit :

« M. Curven estime ainsi le produit qu'ou peut tirer des vaches à lait : en moyenne, chaque vache de bonne race et bien nourrie, produira annuellement 3739 quartz (litres de lait) qui, à 2 deniers par quart, font 30 livres st. 2 d. (725 fr. environ de notre monnaie) par tête de vache. La nourriture peut coûter 2 d. (1 fr.) par jour, ou 15 l. 4 sch. 2 d. (365 fr.) environ par année. Les intérêts du capital, les risques, l'assurance, peuvent être portés à 3 liv. (72 fr.) par an. Le profit net d'une vache est donc 12 liv. (288 f.) par année, sans compter le veau : on évalue, dans cette estimation, les pertes par accident [1]. »

Il est probable que la vache dont il s'agit, était nourrie en plein air ; car telle est la pratique presque générale en Angleterre, et voilà pourquoi le fumier n'est point porté en compte dans ce tableau.

Il est à remarquer que les frais de nourriture sont ici à ceux que j'ai portés dans mon tableau des laitières lyonnaises comme 300 à 365, tandis que le produit brut y est comme 725 à 450 fr.

M. Twanlay porte bien plus haut la rente d'une vache laitière anglaise, il dit :

« D'après les relevés de compte présentés au bureau d'agriculture, il paraît que M. Cramp a retiré du pro-

[1] Agriculture théorique et pratique de sir John St. Clair, traduction de M. Matthieu de Dombals, tom. I, pag. 327.

duit d'une seule vache, dans un espace de huit ans, (de 1806 à 1813) un produit net de 301 liv. sterlings 10 sch. La dépense annuelle s'était élevée à 24 liv. 10 sch., le bénéfice chaque année, l'une portant l'autre, peut être évalué à 37 liv. 13 sch. 3 den. *Il ne s'élevait dans l'exemple précédent qu'à 12 liv. sterlings ;* sa vache était de race de Sussex ; il la tenait à l'étable ; elle mangeait au râtelier, et avait un espace d'environ dix-huit perches carrées pour se promener. »

Il serait difficile d'obtenir une rente plus élevée d'une vache laitière. Les exemples de ce genre doivent, au reste, être fort rares, même en Angleterre ; mais ce qu'on peut voir partout aux environs des villes, c'est le grand avantage d'entretenir convenablement des vaches laitières. Dans ces localités, la culture des céréales et celle des végétaux industriels doivent être très-bornées, sinon entièrement bannies. On ne doit y tolérer les vignes que dans les parties du sol arides et pierreuses ; partout, dans les localités où le terrain est fécond, les prairies ne doivent être interrompues que par des jardins, des vergers, des lieux spacieux d'agrément. Que cette amélioration s'étende dans la campagne de Lyon, et bientôt le nombre des vaches laitières y augmentera d'un tiers; comme elles seront mieux choisies et mieux nourries, elles produiront un tiers de plus de meilleur lait; et sans que les bénéfices du producteur diminuent, le prix d'une denrée devenue plus abondante peut baisser, et dans l'intérêt de l'hygiène, comme par l'usage médical, devenir accessible aux classes laborieuses et peu fortunées. GROGNIER.

[1] Annales de l'agriculture française, avril 1826.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

NOTICE sur S. Nizier, évêque de Lyon [1], lue à l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de la ville de Lyon, le 24 novembre 1829.

Il est assez difficile d'écrire l'histoire des saints qui ont vécu dans le moyen âge. La plupart des auteurs qui ont paru dans ces temps d'ignorance et de barbarie, ont semé leurs récits des fables les plus absurdes et des contes les plus ridicules. Si nous donnions la biographie de S. Nizier telle qu'elle a été rédigée par ses contemporains, on croirait lire une de ces légendes composées par le pieux romancier Jacques de Voragine, autant pour l'édification que pour l'amusement du peuple. Cependant nous avons cru devoir conserver dans cette notice quelques-uns de ces faits extraordinaires qui ne sont pas des articles de foi, mais qui peuvent servir à nous faire connaître l'esprit et les mœurs du siècle où Lyon vit à la tête de son église le célèbre prélat dont nous allons esquisser la vie.

Nizier naquit en Bourgogne, l'an 513, d'une famille très-distinguée parmi les anciens Gaulois. Il était fils du sénateur Florentius et d'Artemia. Pendant que celle-ci était enceinte, son mari lui ayant annoncé qu'il venait d'être élu évêque de Genève : « Je vous en conjure, lui dit-» elle, n'acceptez pas l'épiscopat, mon cher mari, car je » porte dans mon sein un évêque que j'ai conçu de vous. » Florentius se souvenant alors qu'une voix divine avait dit à Abraham : *Quoique te dise Sara, écoute sa parole* (Gen., XXI, 12), se rendit aux prières d'Artemia [2]. Le fils de Florentius reçut au baptême le nom de *Nicetius* dont nous avons fait *Nizier*. Ses parens le firent élever dans les

maximes de la piété chrétienne et dans la connaissance des lettres, qui, à cette époque, n'étaient plus cultivées que par le clergé. Nizier se fit remarquer dans son enfance par son humilité et son ardeur pour la prière. Il ne craignait point de s'occuper des travaux les plus vils, et il cédait en tout la préférence à ses frères. Il se regardait comme l'égal des domestiques de son père [3], et c'était un grand plaisir pour lui de leur apprendre, ainsi qu'à leurs enfans, le psautier et les chants de l'église. Il joignait à ces vertus une inviolable pureté de corps et d'esprit qui le portait à éviter avec soin tout ce qui aurait pu lui offrir la plus légère tentation. Il avait atteint sa trentième année lorsqu'il se rendit à Châlons-sur-Saône, où il fut ordonné prêtre par Agricole, évêque de cette ville; mais il ne tarda pas à revenir dans la maison paternelle [4]. Sacerdos, son oncle, fut nommé à cette époque évêque de Lyon. On sait que ce fut à la sollicitation de ce prélat, dont l'église honore la mémoire, que le concile tenu sous sa présidence, à Orléans, en 549, approuva par un de ses actes la fondation qu'avaient faite, pendant leur séjour à Lyon (vers 531), Childebert, roi de Paris, et la reine Ultrogothe, sa femme, d'un hospice bâti sur la rive droite du Rhône, et destiné aux malades et aux pélerins. Non moins recommandable par sa piété que par ses lumières, Sacerdos ayant été appelé à Paris, en 551, par Childebert, y tomba malade et y mourut. Pendant sa maladie, le roi l'honora d'une visite, et lui accorda Nizier pour successeur. Le choix qu'avait fait Sacerdos eut l'assentiment du clergé et du peuple, et Nizier monta sur le siége épiscopal de Lyon, le 16 février 552 [5]. Il assista, en 559, avec plusieurs autres prélats, à la dédicace qui se fit à Paris de l'église de S. Vincent, fondée par S. Germain, et qui porte aujourd'hui le nom de St-Germain-des-Prés.

Nizier était l'ami de la concorde et de la paix : si quelqu'un l'avait offensé, il lui remettait aussitôt son offense, ou lui faisait insinuer par un tiers de demander le par-

don de sa faute. L'anecdote suivante, racontée par S. Grégoire de Tours, qui avait été élevé par S. Nizier, son grand oncle maternel, en fournit une preuve. Le prêtre Basile ayant été envoyé vers le comte Armentarius, qui, en ce temps-là, était gouverneur de Lyon avec le pouvoir d'y rendre la justice [6], ce prêtre dit au comte: « Notre » pontife a déjà mis fin, par la sentence qu'il a rendue, à » une contestation qui est de nouveau portée devant vous; » c'est pourquoi il vous donne avis que vous ne devez » pas en connaître. » Le comte enflammé de colère dit au prêtre: « Allez et dites à celui qui vous envoie qu'il » est beaucoup de causes portées devant lui qui seront » terminées par le jugement d'un autre. » Le prêtre, à son retour, exposa avec ingénuité ce qu'il avait entendu. Nizier, vivement ému de ce récit, dit au prêtre: « En » vérité, je vous le dis, vous ne recevrez point les eu-» logies [7] de ma main, parce que vous avez porté à mes » oreilles les paroles que la colère lui a fait proférer. » Nizier était alors à table, et son petit neveu, Grégoire de Tours, était à sa gauche: « Engagez les prêtres, lui dit-il en secret, à intercéder pour lui. » Lorsque Grégoire s'acquitta de cette mission, les prêtres ne le comprirent point, et ils gardaient le silence: « Lève-toi donc, s'écria Nizier, et supplie pour lui. » Grégoire, saisi de crainte, se jeta aux genoux de son oncle, et obtint le pardon du prêtre auquel Nizier donna les eulogies.

La conduite dépravée et scandaleuse de deux prélats, nommés Salonius et Sagittarius, ayant nécessité, en 566, la convocation d'un concile qui fut tenu à Lyon [8], Nizier y assista en qualité de patriarche; cependant on croit que ce fut Philippe, évêque de Vienne, qui présida l'assemblée. Salonius et Sagittarius avaient été élevés au diaconat par l'évêque de Lyon, puis ordonnés évêques, le premier d'Embrun, et l'autre de Gap. Tous deux, convaincus des crimes dont ils étaient accusés, furent déposés du saint ministère [9]. On fit dans ce concile six canons sur autant

de points de discipline ; il fut décidé 1.° que les contestations qui s'élèveraient entre les évêques seraient jugées par les métropolitains ; 2.° que les donations faites par les évêques ou d'autres clercs à quelque personne que ce fût, ne pourraient être annulées ; 3.° que ceux qui réduiraient en servitude les personnes libres seraient soumises à la peine de l'excommunication ; 4.° que ceux qu'un évêque aurait excommuniés seraient regardés comme tels par ses confrères ; 5.° que les donations faites par un évêque, en propriété ou en usufruit, ne pourraient être révoquées par son successeur ; 6.° que l'on chanterait dans toutes les églises les litanies le premier dimanche de novembre, comme on le faisait avant l'Ascension. Ce concile est l'acte le plus remarquable de l'épiscopat de S. Nizier, qui gouverna son église avec un zèle infatigable, mettant tous ses soins à répandre l'instruction dans son diocèse, et à faire disparaître les traces des ravages que les Visigoths et d'autres peuples barbares y avaient commis durant leurs invasions. Deux ans avant la mort du pieux prélat, une peste qui fut terrible s'étendit sur nos contrées, et suivant Grégoire de Tours, *Hist. de France*, liv. XXXI, ch. 4, Lyon serait une des villes qui auraient été dépeuplées ; cependant il serait très-possible que notre cité eût été moins frappée que les autres par ce fléau, puisque le clerc de l'église de Lyon dont nous parlerons plus tard, et Grégoire de Tours lui-même ne rappellent point cet événement dans les vies qu'ils ont faites de S. Nizier, qui descendit au tombeau le 2 avril 573 [10]. La basilique des *Apôtres*, où il fut inhumé, perdit bientôt ce nom pour prendre celui de S. Nizier. Ce changement de titre se fit, suivant la remarque du P. de Colonia [11], par la voix du peuple, plus forte et plus décisive dans ces premiers temps qu'elle ne l'est aujourd'hui. S. Priscus, qui avait été chapelain de S. Nizier, lui succéda ; mais les commencemens de son épiscopat n'annoncèrent point la sainteté à laquelle plusieurs au-

teurs veulent qu'il ait été appelé ; car on a prétendu qu'il ne cessait de se répandre en invectives contre son prédécesseur, et qu'il en fut puni par la mort de sa femme et de ses enfans [12]. Du vivant même de S. Nizier, il s'était déclaré son ennemi et lui avait suscité de misérables tracasseries ; mais Nizier lui avait constamment rendu le bien pour le mal. « Pleust à Dieu, s'écrie à cette occasion le plus ancien et le plus naïf de nos historiens, » que les prélats et autres prinssent leurs vengeances » par ce bout [13] ! » Un autre prêtre qui avait assisté à la lecture qui se fit en public, conformément à la loi romaine, du testament du saint, fut également puni pour avoir dit que l'on convenait assez généralement que Nizier avait été dans la démence, mais que maintenant la chose n'était plus douteuse, puisqu'il n'avait rien laissé à l'église où il avait voulu être enterré. S. Nizier, dit Grégoire de Tours, apparut à ce prêtre la nuit suivante avec deux autres évêques de Lyon, S. Just et S. Eucher ; et, après l'avoir admonesté, il le souffleta et lui serra si fortement le cou, que, s'étant réveillé, il éprouvait une douleur si violente à la gorge, qu'il ne pouvait plus avaler sa salive, et qu'il fut obligé de garder le lit quarante jours. Le même historien cite encore un diacre auquel Priscus avait donné la chappe de S. Nizier, et qui, s'étant fait des chaussons avec le capuce de cette chappe, fut tout-à-coup possédé du démon, et, tombant par terre auprès de son feu, un jour qu'il était seul dans sa chambre, jeta une écume sanglante par la bouche, et eut en se débattant ses pieds et ses chaussons dévorés par la flamme [14].

Le plus ancien biographe de S. Nizier est un clerc de l'église de Lyon, dont le nom est resté inconnu ; la vie ou plutôt le panégyrique du saint, qu'il composa vers l'an 589, par ordre d'Ethère, second successeur de S. Nizier, a été insérée dans le recueil des Bollandistes, au 2.e jour d'avril. Quoique cette pièce ne soit pas de longue

haleine, on y trouve, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, tom III, pag. 360, presque continuellement des pointes, des cadences et des ornemens étrangers [15]. L'auteur, ajoutent les savans bénédictins, n'a pas oublié d'y faire entrer beaucoup de miracles, suivant le génie de son siècle. S. Grégoire de Tours l'ayant lue, la jugea insuffisante pour faire connaître à la postérité tout le mérite de S. Nizier; et comme il s'intéressait plus à sa mémoire que beaucoup d'autres, en qualité de son petit neveu, il en composa une plus ample, qui fait le sujet du chapitre VIII de ses *Vies des Pères*. Parmi les autres biographes qui ont plus ou moins puisé aux sources que nous venons d'indiquer, nous citerons le P. Théophile Raynaud, *Hagiologium lugdunense;* J. M. de la Mure, *Hist. ecclésiast. du diocèse de Lyon;* le P. de S. Aubin, Histoire ecclésiast. de Lyon; Poullin de Lumina, *Hist. de l'église de Lyon;* l'abbé du Temps, *Clergé de France*, tom. IV, et Alban Butler, *Vies des saints*, traduites par Godescard. Nous avons encore l'épitaphe qui fut faite en vers latins pour le tombeau de notre saint, et qui était gravée sur un marbre dont on fit la découverte en 1308. Cette épitaphe a été recueillie par les Bollandistes qui ont remarqué avec raison, comme l'avait déjà fait avant eux Théophile Raynaud, dans son *Hagiologium*, que S. Nizier n'est point le premier qui ait introduit dans son église le chant à deux chœurs, quoique le distique suivant, qui fait partie de son épitaphe, tende à le faire croire :

Psallere præcepit, normamque tenere canendi
Primus, et alterutrum tendere voce chorum.

Le chant à deux chœurs existait déjà du temps de S. Sidoine Apollinaire, qui a dit, dans sa 17.e lettre, livre III : « ... *Ad sancti Justi sepulchrum vigilias alternante mulcedine monachi, clericique psalmicines concelebrabant.* » Au reste, comme l'a fort judicieusement observé le P. de Colonia,

« l'inscription sépulcrale de S. Nizier, qui consiste en vingt-six vers, prouve qu'on avait alors achevé de perdre le peu de goût qui pouvait rester pour la bonne latinité et les belles-lettres.....; car on ne savait pas être court en ce temps-là. On ne savait pas, ajoute-t-il, répandre sur les monumens publics cette noble et briève simplicité qui en fait tout le prix : on croyait dire bien et beaucoup quand on disait beaucoup de paroles [16]. »

NOTES.

1 S. Nizier est encore du nombre infini des hommes célèbres omis dans la *Biographie universelle*. Les auteurs de cette volumineuse compilation ne l'eussent probablement pas oublié, si une des églises de la capitale eût été sous le vocable de ce saint ; mais ce qui est bien plus étonnant, c'est que ce patron de la paroisse la plus considérable de Lyon ne figure pas dans une Vie des saints qu'on réimprime chaque année à Lyon, en un gros volume in-12, et dont les libraires de cette ville débitent annuellement des milliers d'exemplaires. Toutefois les *Heures de Lyon* contiennent l'office de la fête de S. Nizier, avec une hymne et une prose latine en son honneur ; il y a, ce jour-là, grand solennel dans l'église qui lui est dédiée ; la procession de ses reliques se fait avant les premières vêpres et après les secondes.

2 Grégoire de Tours, qui rapporte ce fait, était, comme nous l'avons dit, le petit neveu de S. Nizier, avec lequel il dut avoir de fréquentes relations, puisqu'il vint assez souvent à Lyon. Il naquit en Auvergne le 30 novembre 559, suivant la *Biographie universelle*, et l'an 544, suivant l'*Hist. littéraire de la France*, par les Bénédictins de S. Maur, qui mettent sa mort à l'année 595, tandis que la *Biogr. univ.* la place à l'année 593. Son père se nommait Florentius, comme celui de S. Nizier. Léocadie, son aïeule, descendait de Vettius Epagathus, qui souffrit le martyre à Lyon, sous le règne de Marc-Aurèle, l'an 177. Voy. sur Vettius Epagathus et sur Grégoire de Tours, l'*Histoire littéraire de la France*, tom. I, pag. 289, et tom. III, pag. 372.

3 S. Nizier avait pour maxime que celui qui ne travaille pas est indigue de manger. Il disait encore qu'il fallait donner de la peine

au corps pour tenir ses appétits en bride. Grégoire de Tours, après avoir fait l'éloge de sa chasteté, ajoute : « Je me souviens que dans mon enfance, ayant près de huit ans, et commençant à peine à connaître les premiers élémens des lettres, lorsqu'il me faisait mettre au lit, et qu'il me prenait entre ses bras avec la douceur d'un père, il s'enveloppait les mains avec les pans de sa robe, afin qu'elles ne touchassent aucune partie de mon corps. *Vitæ Patrum*, c. viij.

4 L'abbé de Marolles, dans une des remarques de sa traduction des Œuvres de S. Grégoire de Tours, tom. II, pag. 303, suppose que S. Nizier est l'archidiacre de Lyon, dont S. Grégoire de Tours a parlé, sans le nommer, dans le 63.e chapitre du livre qui a pour titre : *De la Gloire des confesseurs* : voici la traduction de ce chapitre :

« La fille de l'empereur Léon était possédée du démon, et lorsqu'on la conduisait dans les lieux saints, le malin esprit s'écriait : « Je ne sortirai point que l'archidiacre de Lyon ne vienne et ne me » chasse de ce logement qui m'est acquis. » Alors l'empereur envoya dans la Gaule des députés pour supplier l'archidiacre de venir à Rome. Celui-ci refusa d'abord d'adhérer à leur demande, disant qu'il ne se croyait point digne d'opérer des miracles ; mais il finit par céder aux ordres de son évêque, et suivit les députés. Après une réception honorable que lui fit l'empereur, il se rendit à la basilique du bienheureux apôtre Pierre ; il y pria et jeûna pendant trois jours ; le quatrième, il exorcisa la fille qui fut enfin délivrée de l'esprit immonde. L'empereur reconnaissant, offrit à l'archidiacre 300 pièces d'or. « Si vous désirez m'honorer de vos faveurs, lui » dit ce dernier, accordez-moi un don qui profite à tous mes con- » citoyens ; remettez le tribut à notre ville dans un rayon de 3000 » pas autour des murs. Quant à votre or, je n'en ai pas besoin ; » dispensez-le aux pauvres pour leur bonheur et pour le vôtre. » L'empereur souscrivit à cette demande, et c'est depuis ce temps que la ville et sa banlieue sont affranchies d'impôts. Après le départ de l'archidiacre, l'empereur dit à ses ministres : « Si cet homme aime Dieu plus que l'argent, il faut au moins que l'église à laquelle il appartient soit honorée des largesses que nous lui destinions. » Alors il ordonna de fabriquer une cassette pour renfermer les saints évangiles, une patène et un calice d'or pur, enrichi de pierres précieuses. Ces objets, d'un travail admirable, furent confiés, pour être portés à l'église de Lyon, à un homme recommandable. Cet envoyé, en traversant les Alpes, reçut l'hospitalité d'un orfévre, qu'il instruisit

naïvement, sous le sceau du secret, de l'objet de sa mission. « Si vous voulez m'en croire, lui dit l'orfévre, j'entrevois un moyen de nous enrichir tous deux. » Alors le diable s'en mêlant, et les larrons, selon le proverbe, s'entendant bientôt entre eux, le messager accepta la proposition. L'orfévre mit aussitôt la main à l'œuvre, et il exécuta en vermeil un calice et une patène tellement semblables aux autres, qu'il n'y avait de différence que dans la matière. Le porteur, arrivé à Lyon, offrit les objets faux à l'évêque, qui le récompensa. De retour dans les Alpes, il alla demander à son compagnon sa part du larcin. L'orfévre lui répondit que le partage n'était pas prêt encore, et promit de s'en occuper pendant la nuit. Après qu'ils eurent soupé, ils se rendirent ensemble dans l'atelier où devait se faire l'opération : tout à coup le sol trembla, la maison s'écroula sur eux, la terre s'entrouvrant sous leurs pieds, les engloutit eux et leurs trésors, et ils descendirent vivans et blasphémans dans le *Tartare.* » J'ai vu, dit l'historien qui nous a conservé cette anecdote, les objets substitués par l'orfévre, dans l'église de Lyon. Que cet exemple de la justice divine, ajoute-t-il, soit un avertissement salutaire pour les peuples de ne jamais convoiter ni s'attribuer les biens de l'église ! »

Dom Ruinart, dans ses notes sur le chapitre qu'on vient de lire, remarque avec raison que parmi les empereurs qui régnèrent à Rome, il n'en est aucun qui se soit appelé *Léon.* Il serait très-possible, ajoute-t-il, que ce Léon fût le même qui régna à Constantinople dans la seconde moitié du cinquième siècle, ou bien que ce fût quelqu'autre prince, ce qui n'est pas très-facile à déterminer. *An hic Leo fuerit qui post seculi V medium C. P. imperavit, an quivis alius, divinare non licet....* Ce qui a pu porter l'abbé de Marolles à croire que S. Nizier était l'archidiacre dont il s'agit ici, c'est que le chapitre où l'histoire de la fille de Léon est consignée, vient après deux autres chapitres consacrés à S. Nizier. J'ajouterai que les Bollandistes, en insérant dans leur recueil les actes de la vie de notre saint, n'y ont point admis le chapitre en question. J'ajouterai encore que Paradin, *Hist. de Lyon*, liv. II, chap. 6, année 476, veut que ce soit la ville de Lyon qui ait été affranchie d'impôts par l'empereur Léon. « Quand le patrice Aétius, dit-il, eut fait paix avec Gondioch, roi de Bourgongne, il lui permit de tenir le royaume de Bourgongne en vasselage de l'empire romain : tellement que combien que les rois de Bourgongne eussent droit de souveraineté, si est-ce que l'empereur de Rome y avoit tousiours puissance suprême ; ce que l'on peut congnoistre

par une histoire recitée par Gregorius Florentius d'une immunité et privilege donné par l'empereur Leon, premier de ce nom, aux habitans à trois milles à l'entour de la cité de Lyon.... » Paradin a intitulé ce chapitre : *De l'immunité du Franc Lyonnois donnee par l'empereur Leon premier.* Mon savant collègue M. Cochard, qui a fait insérer dans les *Archives du Rhône* un excellent article sur les immunités dont jouissait la petite contrée qui, avant la révolution, s'appelait le *Franc Lyonnois*, et avait Neuville pour capitale, s'est bien gardé de remonter jusqu'à l'empereur Léon pour chercher l'origine de ces immunités. On exige de nos jours des titres plus clairs et plus positifs que du temps de Paradin.

5 XIV *kal. febr.*, suivant un ancien martyrologe inséré dans le *Spicilegium* de d'Achéry, tom. IV, pag. 622.

6... *Ad Armentarium comitem, qui lugdunensem urbem his diebus potestate judiciaria gubernabat....* Greg. Turon., *Vitæ Patrum*, c. viij. L'auteur du *Mémoire statistique pour servir à l'histoire de l'établissement du christianisme à Lyon*, etc. Lyon, Boursy, 1829, in-8°, dit que le *zèle trop ardent de S. Nizier pour la religion lui suscita beaucoup de tracasseries de la part des princes ses voisins.* Cette assertion paraît peu vraisemblable.

Il nous serait facile de relever une foule d'erreurs commises par d'autres écrivains de notre époque, qui ont eu occasion de parler de S. Nizier ; mais ne sait-on pas assez que la plupart de ceux que nous voyons s'ériger en historiens, se piquent fort peu d'être exacts, et qu'il ne leur en coûte rien d'inventer ou de tronquer un fait lorsqu'ils en ont besoin pour se livrer à quelque déclamation en faveur des idées du jour, dont le plus souvent ils s'engouent sans les comprendre ?

7 *Eulogiæ.* On n'est pas bien d'accord sur le sens de ce mot qui se retrouve encore dans le dernier chapitre des *Vitæ Patrum* de S. Grégoire. L'abbé de Marolles qui, dans le chapitre viij, avait traduit ce mot par *pain bénit*, et qui a fait à ce sujet une note assez curieuse, veut, dans sa remarque sur le dernier chapitre, que les *eulogies* ne soient autre chose que l'Eucharistie.

8 Ce concile fut assemblé par ordre du roi Gontran « un des » mieux advisés princes de son siècle, et qui eut emporté la repu- » tation du plus sage, si la lubricité et la paillardise ne lui eussent, » aussi bien qu'au sage Salomon, quelquefois offusqué l'entendement. « Rubys, *Hist. de Lyon*, pag. 209. Gontran, roi d'Orléans

et de Bourgogne, faisait sa résidence, tantôt à Châlons-sur-Saône, tantôt à Lyon.

9 Salonius et Sagittarius s'étaient rendus coupables d'adultères, de vols et d'homicides. Pendant que Victor, évêque de Saint Paul-Trois-Châteaux, célébrait l'anniversaire de sa naissance, ils avaient envoyé une troupe d'hommes armés, qui se précipitèrent dans sa maison, déchirèrent ses habits, massacrèrent ses gens, et emportèrent, avec sa vaisselle, tout ce qui avait été préparé pour le dîner. Les deux évêques condamnés à Lyon, obtinrent du pape de la ville de Rome *, Jean III, d'être rétablis dans leur siége; mais de nouveaux crimes attirèrent sur eux de nouveaux châtimens. (Voy. Grég. de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. 21, et dom Ceillier, *Hist. gén.* des *auteurs sacrés et ecclés.* (tom. XVI, pag. 796). Ces deux prélats ont un article dans Moréri, mais ils n'en ont point dans la *Biogr. univ.*

10 Voyez une *lettre* de Laurent Etienne Rondet *sur trois dates anciennes qui peuvent servir à en éclaircir d'autres*, insérée dans le *Journal des savans*, février 1770. L'auteur de cette lettre, peu satisfait de ce qu'il avait trouvé dans le *Gallia christiana* sur l'époque de la mort de S. Nizier, ne le fut pas davantage des renseignemens qu'il avait demandés à Lyon. Enfin on retrouva les actes d'une visite qui fut faite dans l'église de S. Nizier, en 1308, par Hugues, évêque de Tabarie: ces actes consistaient en deux feuilles de parchemin d'environ trois pieds de long, dont l'un était l'original, avec la signature de quatre notaires, et l'autre, la copie, avec la signature de deux notaires. Rondet, d'après le texte de ces actes, se convainquit qu'on ne s'était pas trompé en plaçant la date de la mort de S. Nizier au 4 des nones d'avril 573. A l'aide de ces mêmes actes, il fixa la mort de S. Sacerdos, prédécesseur de S. Nizier, au 3 des ides de septembre 552, et celle d'Aurelien, autre évêque de Lyon, au 16 des calendes de juillet 896 (extrait d'une note communiquée par M. G. Peignot). Je ferai observer que, si S. Nizier monta sur le siége épiscopal de Lyon le

* Tout le monde sait que le nom de Pape, qui ne signifie autre chose que père, se donnait indifféremment à tous les évêques et surtout à ceux des grands siéges, jusqu'à Grégoire VII qui se l'appropria exclusivement (Colonia, Hist litt., tom. I, pag. 161). S. Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, ne à Lyon, en écrivant à ses confrères, leur donne toujours le titre de SEIGNEUR PAPE Cependant nous remarquerons, comme l'a fait le P Mabillon, dans sa Diplomatique, que quoiqu'anciennement tous les évêques aient été appelés indifféremment Papes, pas un néanmoins ne s'est attribué cette qualité, en parlant de lui-même, si ce n'est le souverain pontife.

16 février 552, comme je l'ai dit d'après le martyrologe inséré dans le *Spicilegium* de d'Achéry, on sera obligé de reporter à l'année 551 la mort de S. Sacerdos, ou de reculer à l'année 553 l'intronisation de S. Nizier. Ces dernières dates sont donc encore à vérifier.

11 *Hist. litt. de Lyon*, tom. I, pag. 360. L'église actuelle de S. Nizier a été construite sur le sol de l'ancienne basilique, pendant le cours du 15.e siècle.

12 Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV, 36. Le P. Ménestrier, après avoir essayé de justifier Priscus des reproches qu'on lui a faits relativement à sa conduite envers S. Nizier, ajoute : « J'aimerois donc mieux dire qu'il falloit que l'on eût fait de mauvais rapports de Prisque à S. Grégoire de Tours, et que ce prélat, *un peu trop crédule*, comme il paroît en plusieurs de ses narrations, auroit un peu trop légèrement reçu ces rapports sans les examiner, et que ces faits étant arrivés sur la fin de ses jours, il n'eût pas le loisir de prendre des éclaircissemens qui auroient pu lui faire changer de sentiment. » *Hist. ecclés. de Lyon* manuscrite, tom. II, pag. 657.

13 Paradin, *Hist. de Lyon*, liv. II, c. viij. « La douceur et la benignité de ce sainct euesque (S. Nizier), dit ailleurs le même historien (même liv., c. xij), est bien differente de la barbare cruauté d'vn prelat de par le monde qui, de nostre temps, attacha luy mesme vn sien forestier à vne croisee de bois avec des clouz, desquels il lui perça les deux mains comme à vn crucifix : ce que tous ses serviteurs auoyent en horreur d'executer. Le grand crime qu'auoit commis ce pauure forestier estoit qu'il auoit vendu vne aire d'oyseaux de poing que son maistre luy avoit donné à garder. «

14.... *Pedes cum pedulibus ignis pariter devoravit...* L'abbé de Marolles qui a traduit Grégoire de Tours aussi platement qu'il a traduit tant d'auteurs profanes, renchérit ici sur le texte, et dit que le feu brûla les pieds du prêtre avec ses *chausses* et ses *chauçons*. Le P. Ménestrier, après avoir retracé les principaux miracles opérés après la mort de S. Nizier, ajoute : « Grégoire de Tours rapporte beaucoup de pareils événemens qui, trouvant peu de créance parmi les esprits déterminés à traiter de fables de semblables récits, l'ont fait passer pour un *homme très-crédule*; mais comme c'est un grand saint et comme tous les savans le reconnoissent pour le père de notre histoire, je les expose sur sa foi,

sans avoir la témérité de rien prononcer contre des faits qui ont un garant de ce mérite, et pour qui je ne dois avoir que de la vénération. » *Hist. eccl.* manuscrite, tom. II, pag. 638. En rapprochant le passage qu'on vient de lire de celui qu'on a cité ci-dessus, note 12, il nous a semblé y remarquer une légère contradiction dans le jugement que le P. Méuestrier porte du caractère de S. Grégoire de Tours.

15 Voici un échantillon du style du clerc de l'église de Lyon :... *Postquam vero transitum vir* (sanctus Nicetius) *meritis dignum accepit, insidiante adversario humani generis, contigit, ut maximam partem lugdunensis civitatis, consurgentibus flammis, gravissimus incendii ignis exureret. Ubi dum undique præcipitantes populorum cunei instanter confluerent, vox subito præclara personans, concurrentis vulgi aures implevit, dicens, S. Nicetium in ecclesiæ domum corporaliter advenisse, et duabus cæcis fœminis restaurato lumine salutem primam contulisse. Tunc illico vires populi sonus ille restituit, qui adventum sepulti antistitis nuntiavit. Nec mirum est quod beatus athleta spiritali studuit virtute defendere, ubi corporaliter visus fuerit habitasse : nec sanctificatio exinde ab eodem induta discesserat, ubi etiam post exitum habitabat......* » Il est assez surprenant que ce texte ait échappé à Paradin et à Rubys, et qu'ils aient, dans leurs histoires, gardé le silence sur ce grand incendie qui aurait dévoré une partie de la ville de Lyon après la mort de S. Nizier.

16 Hist. litt. de Lyon, tom. I, pag. 361. Un poète latin du sixième siècle, Venantius Fortunatus, dont le nom devrait être plus connu, puisqu'on lui doit l'hymne *Vexilla regis*, a fait mention de S. Nizier dans une pièce de vers qui a pour titre : *de Oratorio Artanensi*, l. X, cap. 13.

Hic veteris virtute viri nova palma Niceti
Urbem Lugdunum qui fovet ore suo.

MÉLANGES.



M. F. R. a fait insérer dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, année 1829, juin, pag. 195-213, et juillet, pag. 256-267, tom. XLI de la division de

la littérature, deux articles intitulés : *Éloquence française au seizième siècle*, où se trouvent des extraits de deux pièces appartenant par leurs auteurs à l'histoire littéraire de Lyon, et qui sont citées comme des monumens précieux des idées et du style du temps où elles parurent. La première de ces pièces, qu'on peut regarder comme inédites, tant elles sont peu connues, est la défense de Marie Stuart, présentée à Élisabeth en 1586 et composée, par l'ordre d'Henri III, par le célèbre Pomponne de Bellièvre, alors ambassadeur de ce roi en Angleterre. M. F. R., avant de transcrire les passages les plus remarquables de ce mémoire, dit un mot sur l'intervention du roi de France dans le procès de Marie. Il cherche à démontrer que Hume, dans son histoire d'Angleterre, a mal à propos donné à entendre que cette intercession avait été aussi peu sincère qu'elle fut peu efficace, et que si Bellièvre avait ordre de faire les plus fortes représentations en public contre l'exécution de la reine d'Écosse, il était secrètement chargé d'exhorter en particulier Élisabeth, au nom de son maître, à ne pas différer un acte de justice si nécessaire à leurs communs intérêts. Suivant M. F. R., il suffirait de la simple lecture du plaidoyer de Bellièvre pour démentir cette opinion de Hume, qui est d'ailleurs contredite par beaucoup d'autres faits connus. Après cette discussion, viennent quelques détails biographiques sur Bellièvre, tirés principalement de la *Biographie universelle* [1]. Puis enfin des fragmens

1 Pomponne de Bellièvre, fils de Claude de Bellièvre, premier président du parlement de Grenoble, et de Louise Faye, né à Lyon en 1527, suivant la *Biographie universelle*, en 1525, suivant Pernetti, fut successivement conseiller au parlement de Chambéry, en

de sa défense de la reine d'Écosse, « remarquable à » plus d'un titre et surtout comme expression et miroir » de l'époque. » La cause de Marie y est plaidée avec chaleur et par des moyens puisés dans la plus haute politique ; la naïveté et la simplicité des expressions ne fait tort ni à la dignité des pensées, ni à la solidité des raisonnemens, appuyés d'ailleurs sur plusieurs exemples empruntés à l'histoire.

Le second discours dont M. F. R. donne l'extrait, est tiré, ainsi que le précédent, du recueil intitulé : *Harangues et actions publiques des plus rares esprits de nostre temps*, Paris, A. Beys, 1609. C'est la *neufiesme remontrance faicte à l'ouuerture des plaidoyries au parlement de Paris, après la sainct Martin* 1586 [1], *par M. Jacques Faye, seigneur Despeisses, aduocat du Roy*. Le sujet est l'éloquence dans ses rapports avec la justice et la publicité. M. F. R. donne sur l'auteur les détails suivans : « Jacques Faye était né en 1542, d'une ancienne famille de Lyon [2]. Nommé en 1567 conseiller au parlement de Paris,

Savoie, alors au pouvoir des Français, surintendant des finances sous Henri III, et chancelier de France sous Henri IV. Il fut chargé de plusieurs négociations importantes. Il mourut à Paris le 5 septembre 1607. On trouvera quelques notions sur la famille de Bellièvre, une des plus illustres de Lyon, et sur Pomponne en particulier, dans les *Archives du Rh.*, tom. VIII, pag. 83 et suiv. Voyez aussi tom. V, pag. 148-150.

1 Voyez sur cette date la fin de la note de la page 253.

2 Il était fils de Barthélemy Faye, dont nous reparlerons plus bas. Le nom de Faye figure souvent dans nos fastes consulaires. Nous y trouvons parmi les conseillers de ville un Pierre Faye en 1504 ; un Jean Faye, docteur ès-droits, juge mage de Lyon, en 1508, 1513, 1519 et 1525 ; un Pierre Faye, sieur Despeisses, bourgeois de Lyon, en 1511, 1516 et 1517 : ce dernier avait épousé Méraude Paterin ; nous y trouvons enfin Barthélemy Faye en 1552. Dans le recueil

il suivit dans la suite le duc d'Anjou à Varsovie. Devenu roi (sous le nom d'Henri III), ce prince le fit avocat-général, puis président à mortier. Pendant les troubles de la ligue, Faye servit avec zèle la cause d'Henri IV. Il mourut en 1590, dans sa quarante-huitième année [1]. « C'estoit, dit Loisel, un » homme de grand sens et d'une profonde doctrine, » ioincte à une merveilleuse éloquence [2]. » Les fragmens qu'on va lire, justifieront, je crois, cet éloge de Loisel. Je ne connais, ni chez les anciens, ni chez les modernes, aucun ouvrage où l'éloquence ait été envisagée de plus haut; et l'on peut être surpris que l'article de la Biographie universelle [3], d'où j'ai tiré le peu qu'on vient de lire sur Jacques Faye, et qui cite quelques écrits de lui, n'ait fait aucune mention de cette *neufiesme remonstrance* [4]. Je ne puis m'em-

intitulé, *Claudii Rosseletti Epigrammata*, Lyon, 1537, on lit à la page 116 une pièce adressée à un Etienne Faye, et qui roule sur la petitesse de sa taille. On y remarque ces deux vers, dont le second rend assez bien notre proverbe vulgaire, *dans les petites boîtes sont les bons onguens :*

Multus inest lepor exiguis et gratia multa :
Unguina conservat chara minutus onyx.

1 Les *Spicilegia poetica* de Guillaume du Peyrat, Paris, 1601, in-16, offrent, *fol.* 3 *recto* — 4 *verso*, une pièce intitulée, *In obitum Jac. Faii, clar. curiæ Præsidis.* Le volume est dédié *Clariss. V. Car. Faio, senatori Parisiensi et Sanfuciano abbati*, c'est-à-dire à Charles Faye, conseiller au parlement de Paris et abbé de Saint-Fuscien : c'était l'oncle de Jacques.

2 Loisel, dans son *Dialogue des Aduocats*, pag. 542 de ses *Opuscules*, redonne les mêmes éloges à Jacques Faye; mais il lui fait un reproche de ce qu'*il se mocquoit des formalitez de iustice.*

3 Cet article est du savant et infatigable M. Weiss.

4 Cette *neufiesme remonstrance* se trouve encore avec le même

pêcher de croire que c'est son plus bel ouvrage..... »
On souscrira sans peine à ce jugement quand on aura lu les longs fragmens que M. F. R. cite ensuite du discours dont il s'agit. Nous renvoyons le lecteur au recueil qui les contient.

Nous avons voulu, en analysant ici les deux articles de la *Bibliothèque universelle* de Genève, en conserver l'indication pour ceux qui entreprendraient de nous donner une biographie locale, qui nous manque, tandis que presque toutes les autres provinces ont déjà la leur. Notre rôle actuel est de recueillir, à mesure que nous en faisons la découverte, tout ce qui concerne la ville de Lyon, et de rassembler des matériaux pour son histoire et sa statistique, ou de signaler les endroits qui peuvent en fournir. Pomponne de Bellièvre et Jacques Faye appartiennent l'un et l'autre à notre cité, le premier par sa naissance et le second par sa famille. Nous

n.° d'ordre dans un livre intitulé *les Remonstrances ou harangues faictes en la cour du parlement de Paris aux ouuertures des plaidoyries, par feu M. Iacques Faye, seigneur Despaisses, conseiller du Roy en ses conseils d'estat et priué, lors aduocat dudit seigneur, et depuis président en ladite cour. Ausquelles en ceste derniere edition ont esté adioustees les remonstrances faictes en la mesme cour par feu M. Guy du Faur, seigneur de Pybrac, et celles de M. Iacques Mangot, aduocat du Roy. Le tout soigneusement reueu et corrigé. A Lyon, pour Jean de Gabiano et M. Samuel Girard*, 1604, in-8.° de 374 pages, non compris l'épître liminaire adressée *à Messieurs de Gillet et de S. Fuscian, conseillers*, etc., et signée *I. de Sponde, lieutenant général à la Rochelle.* C'est ce volume dont nous avons sous les yeux un exemplaire appartenant à la bibliothèque de Lyon, qu'il faut reprocher à M. Weiss de n'avoir pas mentionné parmi les ouvrages imprimés de Jacques Faye. Il est à remarquer que la *neufiesme remonstrance*, par une erreur typographique, porte dans ce livre la date de 1585, au lieu de celle de 1586 que lui donne M. F. R., d'après le recueil de 1606 dont il s'est servi.

profiterons de cette occasion pour noter qu'on trouve dans l'*Indice alphabetique des aduocats*, qui fait partie des *Opuscules de Loisel*, Paris, J. Guignard, 1656, in-4.°, pag. 662-686, une notice sur Jacques Faye, qui, bien qu'elle paraisse avoir été sous les yeux de M. Weiss, rédacteur de l'article sur ce personnage dans la *Biographie universelle*, pourrait encore être utilement consultée pour une biographie spéciale, où l'on ne saurait craindre d'entrer dans trop de détails. Outre une lettre du conseiller Gillot, pleine de particularités curieuses sur Jacques Faye [1], Loisel nous a conservé deux lettres qui lui furent adressées par Henri IV, et une *Remonstrance* qu'il prononça *au mois d'avril de l'année* 1587, *pour le restablissement de la mercuriale au parlement*, dont l'usage était tombé en désuétude depuis vingt-sept ans. Cette dernière pièce n'est guères

1 Nous citerons de cette lettre le trait suivant dont M. G. Philomneste pourrait faire son profit dans une nouvelle édition de ses *Amusemens philologiques* : « Il arriva pendant les troubles de 67 et 68 qu'on louoit des vers comme fort difficiles qui estoient en mots latins et qui avoient aussi la prononciation françoise et le sens, comme ce commencement :

Natura diuerso gaudet.
(Nature a dit, verse, au godet).
Iliades curæ qui mala corde serunt.
Il y a des curez qui mal accordez seront;

et autres que l'on disoit. Il (Jacques Faye) dit en la compagnie (i'y estois) qu'il estoit facile d'en faire de mesme, et à l'heure en fit six dont ie ne puis me ressouvenir que des deux premiers :

Parco quingentis quasi prima corona secundæ,
Messis mille suis sunt fora lege pari.

Par coquins gentils quasi pris ma couronne a ce Condé,
Mais six mille suisses ont fort allegé Paris. »

moins remarquable que celle du même genre, dont M. F. R. a fait un si intéressant extrait.

Enfin, pour donner tout ce que nous avons sur le sujet et même au risque de nous en écarter un peu, nous placerons ici un chapitre d'un ouvrage peu connu et fort rare, qui est relatif à un accident singulier qui fut cause de la mort de Barthélemi Faye, père de Jacques. Le fait dont il s'agit n'a été connu, ni de l'abbé Pernetti, ni de M. Weiss : du moins ces deux auteurs n'en font aucune mention dans le peu de lignes qu'ils ont consacrées à ce Lyonnais, et où ils se contentent de dire qu'il mourut président à la cour des enquêtes dans un âge fort avancé. Ce chapitre est tiré des *Gemelles ou Pareilles recueillies de diuers auteurs...*, *par Pierre de Sainct Iulien*, Lyon, Ch. Pesnot, 1584, in-8.°, pag. 53-55. Le voici tout entier :

« *De M. Barthelemi Faye, seigneur d'Especes.*

» Plus lourde encores fut la negligence dont on vsa enuers Monsieur Faye seigneur d'Especes en Lyonnois, et plus cruelle fut la maniere de sa mort. Il auoit esté fort longuement conseiller du Roy, en la grand chambre du Palais de Paris, et enfin fait President en l'vne des autres chambres. Et de vray ses sçauoirs et probité meritoient bien cela et dauantage. Se trouuant vieil et las du trauail du Palais, il se desfit de ses estats en faueur de ses enfans, pour plus commodement vaquer à l'estude et à lectures priuées, ausquelles il estoit plus affectionné que iamais. Aduint qu'ayant prins apres son repas vn liure et y lisant, assis en vne chaire deuant le feu, tous ses gens le laisserent : soit doncques qu'il se branslast en icelle chaire, soit

qu'il se fust endormi, ladite chaire versa et luy tomba la teste dedans le feu, priué de tout pouuoir et moyen de s'en oster. De façon que auant qu'on luy vint en aide, il auoit la teste à demy bruslée: et n'y ayant moyen de le sauuer, force fut qu'il mourut en tres cruel martire, au grand regret de toutes gens de bien. C'est à luy que nous deuons la publication des œuures de feu Monsieur de Conan, maistre des requestes de l'hostel du Roy, et beaucoup d'autres choses qui par luy ont esté mises en lumière. »

Suivant l'abbé Pernetti [1], Barthélemi Faye passe pour être l'auteur de *deux opuscules latins de peu de conséquence*, *Energumenus et Alexiacus.* M. Weiss ne fait qu'*un ouvrage* de ces deux opuscules, qui n'en forment peut-être réellement qu'un, et il assure positivement, mais sans le juger, qu'il est de Barthélemi Faye; en rapportant le titre, il écrit *Energumenicus*, au lieu d'*Energumenus*, et il ajoute ces indications typographiques: Paris, 1571, in-8.°, omises par l'abbé Pernetti. Il faudrait voir le livre pour savoir quelle est la véritable leçon, et s'il y a deux traités ou un seul. Nous croyons qu'il s'est glissé également une faute d'impression dans le second mot: *Alexiacus.* Il doit y avoir *Alexicacus.*

Pour en finir tout-à-fait, encore une petite remarque qui porte aussi sur une faute typographique: l'abbé Pernetti, *loc. cit.*, pag. 397, termine son article sur les Faye de Lyon, par la phrase suivante: « Il y a eu à Lyon une jeune Faye, illustre par ses talens, à qui Marot adressa ses Étrennes poétiques. » Au lieu

1 *Lyonnois dign. de mém.*, I, 393.

de *jeune Faye*, il faut lire *Jeanne* ou *Jane Faye*. C'est, en effet, à une Lyonnaise de ce nom que Marot adressa une des pièces qui font partie de ses *Estrennes*. Voyez *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 274.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

L'ILIADE D'HOMÈRE, traduite en français (avec le texte en regard), par M. Dugas-Montbel. Tomes I et II (contenant les 16 premiers chants); Paris, typographie de Firmin Didot, 1828. 2 vol. gr. in-8.°, pap. vél.

OBSERVATIONS sur l'Iliade d'Homère, par le même. Paris, F. Didot, 1829. Tome I (contenant les observations sur les 12 premiers chants de l'Iliade).

Tout a été dit sur Homère, et l'on peut affirmer hardiment aujourd'hui, sans crainte d'être démenti, qu'il n'existe aucun poète, aucun écrivain, à quelque nation ou à quelque époque qu'il appartienne, qui soit en possession d'une admiration plus légitime, d'une célébrité plus universelle et moins contestée. Nous n'essaierons donc point de répéter ici ce qui a déjà été dit mille fois ailleurs et beaucoup mieux que nous ne saurions le redire; à l'occasion d'une nouvelle traduction d'Homère, nous ne donnerons à nos lecteurs ni la biographie de ce poète, ni le résumé de nos études particulières sur ses deux épopées; nous nous bornerons à leur faire

connaître, ce qui doit les intéresser le plus, le mérite de l'ouvrage dont nous nous sommes chargé de rendre compte, et, si nous avons quelque chose à dire du poète lui-même, nos observations trouveront naturellement leur place dans les développemens de notre opinion sur le travail de son traducteur.

Lorsque la traduction de M. Dugas-Montbel parut pour la première fois, il y a quelques années, elle fut bientôt appréciée comme elle méritait de l'être. Favorablement accueillie par les gens de lettres, qui y reconnurent sans peine un sentiment exquis des beautés de l'original, elle obtint également les suffrages d'une autre classe de lecteurs qui, peu familiers avec la langue grecque, s'estimèrent heureux de pouvoir enfin, à l'aide d'une version aussi élégante que fidèle, juger par eux-mêmes, autant du moins qu'il leur était possible, du mérite d'un poète célèbre, que tout le monde vante et que si peu de personnes connaissent réellement. Le temps ne fit que confirmer les succès de la nouvelle traduction, et personne ne s'étonnera sans doute de l'honneur qu'elle reçoit aujourd'hui de reparaître accompagnée du texte original qu'elle reproduit avec tant de bonheur et ornée de tout le luxe de la typographie. Ajoutons de plus qu'une révision sévère et d'importantes corrections rendent cette seconde édition bien supérieure à la première.

Avant que M. Dugas-Montbel eût publié son travail, il existait déjà un assez bon nombre de traductions d'Homère, et quoiqu'aucune de ces traductions ne satisfît pleinement aux conditions exigées de ces sortes d'ouvrages, quelques-unes d'entre elles ont joui long-temps et jouissent même encore auprès d'un certain nombre de lecteurs, et à des titres différens, d'une réputation dont peut-être elles n'étaient pas tout-à-fait indignes. Ainsi donc, sans parler ni du vieux La Valterie justement oublié de nos jours, ni du conseiller Gin, qui, pour

être plus moderne, n'en est pas moins inconnu; sans parler des traductions en vers de Certon, de Salel, de Rochefort et d'Aignan, nous rappellerons seulement les noms bien connus de madame Dacier, de Lebrun, de Bitaubé, dont les travaux ont droit à notre estime, et qui ne sauraient être passés sous silence sans une espèce d'injustice. Ces trois devanciers de M. Dugas-Montbel ont chacun un mérite et des défauts qui leur sont propres, dont nous essaierons de donner en peu de mots une idée exacte à nos lecteurs.

Fille d'un père dont la vie fut presque entièrement consacrée à l'étude, vouée, pour ainsi dire, dès ses plus jeunes années, au culte de la littérature antique, et remplie d'un profond respect pour le prince des poètes grecs, madame Dacier crut bien mériter de son siècle et de sa patrie, en publiant une traduction d'Homère. Rien, il est vrai, n'était plus honorable qu'une pareille entreprise; mais si le projet avait quelque chose de séduisant et d'heureux, l'exécution présentait de nombreuses difficultés. Madame Dacier paraît ne les avoir pas aperçues: convaincue que tout ce qu'elle admirait dans Homère devait être également admirable pour tous les lecteurs, quels qu'ils fussent, lettrés ou non lettrés; persuadée qu'en s'appliquant à rendre avec une exactitude servile toutes les pensées, toutes les expressions de son modèle, elle ferait naître dans toutes les âmes l'enthousiasme dont la sienne était pénétrée, madame Dacier suivit un système de traduction tout-à-fait erroné; et son travail, quelque consciencieux qu'il fût, n'offre qu'une copie pâle et inanimée d'un original plein de chaleur et de vie, une copie qui devenait infidèle à force de fidélité. Faute d'avoir suffisamment étudié le caractère et les ressources de la langue dans laquelle elle écrivait, faute surtout d'avoir bien connu l'esprit de ses contemporains, la femme savante n'atteignit pas le but qu'elle s'était proposé. Elle n'avait pas considéré que la langue française, à peine

fixée par les écrivains célèbres qui venaient en quelque sorte de la créer, n'avait pas encore une allure assez libre, assez indépendante pour se plier facilement aux formes si variées, si flexibles de la langue grecque; que cette langue si jeune encore, si timide et si délicate, ne se prêterait qu'avec une extrême répugnance à exprimer ces détails familiers de la vie domestique, qui tiennent une si grande place dans les écrits d'Homère, et qui nous paraissent, à tort peut-être, devoir être exclus du domaine de la haute poésie; elle aurait en quelque sorte rougi de soupçonner que ce tableau si vrai et si animé des mœurs naïves et quelquefois grossières des temps héroïques pourrait bien ne trouver qu'un fort petit nombre d'admirateurs dans un siècle trop poli pour être naïf et chez une nation dont les habitudes sociales et les mœurs soumises aux règles de l'étiquette contrastaient si fort avec celles des peuples anciens que l'on s'était accoutumé à regarder comme de véritables barbares. Telle fut l'erreur de madame Dacier. Aussi sa traduction n'obtint-elle de succès qu'auprès des hommes lettrés, seuls capables d'apprécier les efforts et les soins qu'avait dû lui coûter l'exécution d'une pareille entreprise. Pour le vulgaire des lecteurs, Homère, traduit par madame Dacier, parut beaucoup moins intéressant que les romans qui faisaient alors les délices des beaux esprits de la cour, et il fut décidé, à peu près à l'unanimité, que le chantre d'Achille avait pu être un poète supportable dans son temps, mais qu'il n'était plus de mise dans le grand siècle de Louis XIV. On connaît tous les débats auxquels donna lieu, à cette époque, la querelle des anciens et des modernes. Contre son intention, madame Dacier fournissait elle-même des armes contre ses auteurs favoris, et quoiqu'elle eût consacré un gros livre à la défense d'Homère, sa traduction fit plus de tort à ce poète que tous ses argumens n'eussent pu lui procurer d'admirateurs. Quoi qu'il en soit, et malgré les défauts que nous venons de signaler, la traduction de ma-

dame Dacier obtint quelque crédit dans le monde littéraire et resta pendant près d'un siècle et demi en possession exclusive du privilége de faire connaître les compositions d'Homère aux lecteurs étrangers à la langue grecque. Cette fidélité rigoureuse qui lui avait fait tant de tort auprès des gens du monde la rendit chère aux hommes studieux auxquels sa version et surtout ses notes furent souvent d'un grand secours.

Un des littérateurs les plus distingués du dernier siècle, et que nous avons vu de nos jours occuper de hautes fonctions dans l'état, Lebrun, entreprit de réhabiliter le génie d'Homère dans l'estime des gens du monde. Déjà il s'était exercé avec succès sur une épopée moderne non moins célèbre peut-être que l'Iliade, et dont le sujet était bien plus populaire en France que les débats d'Achille et d'Agamemnon. Appréciateur éclairé des beautés de son modèle, mais averti par le goût de son siècle et surtout par la disgrâce de madame Dacier, des écueils qu'il pouvait rencontrer sur la même route, Lebrun adopta un système de traduction tout-à-fait différent. Convaincu que la peinture des mœurs antiques présentée dans toute leur simplicité originale n'offrirait que bien peu de charmes aux lecteurs du 18.e siècle, il songea moins à leur montrer Homère tel qu'il était, qu'à mettre ses compositions à leur portée. Il se décida donc à faire un choix, et à ne présenter de l'ouvrage original que ce qui lui parut propre à émouvoir fortement les esprits, à frapper vivement l'imagination, à laisser dans les âmes des impressions profondes et durables, sacrifiant courageusement tous les détails accessoires qui forment un des caractères essentiels de la poésie antique, mais qui eussent pu ralentir la marche rapide de la narration, et qui d'ailleurs auraient été totalement étrangers au temps et aux hommes pour lesquels il s'était proposé d'écrire. Ce travail exigeait un jugement exquis, un goût aussi sûr qu'exercé. Lebrun prouva qu'il n'était point au-dessous de la tâche qu'il s'était imposée.

Homère dépouillé dans sa traduction d'une partie de sa physionomie et de ses traits caractéristiques, reste pourtant toujours, le grand, le sublime Homère. Cette traduction fut goûtée généralement : les gens de lettres eux-mêmes firent grâce à cette espèce de sacrilége ; les gens du monde l'accueillirent avec enthousiasme, et surent gré au traducteur d'avoir travaillé pour eux et de leur avoir procuré du plaisir sans le leur faire acheter par l'ennui. Quelques-uns mêmes de ces nouveaux lecteurs parurent étonnés de trouver tant d'agrément dans ces compositions antiques qui ne leur avaient inspiré que du dégoût dans la version traînante de madame Dacier. Ce succès fut à la fois un triomphe pour le poète et pour son traducteur. On commença dès lors à soupçonner qu'Homère pouvait bien n'être pas un écrivain si barbare qu'on l'avait cru d'abord, et qu'avec un peu d'habitude, l'Iliade pourrait devenir aussi intéressante pour des lecteurs français que la Henriade de M. de Voltaire. Cette traduction a donc, comme on le voit, un caractère particulier qui la distingue des autres et qui justifie pleinement la réputation dont elle jouit encore de nos jours. Il est vrai de dire toutefois que malgré son mérite, la traduction de Lebrun ne saurait être considérée que comme le profil et non comme le véritable portrait d'Homère.

Peu d'années après la publication de la traduction de Lebrun, et presque dans le moment même où elle jouissait encore de toute la vogue de la nouveauté, parut la traduction de Bitaubé. Mais soit que le nouveau traducteur eût craint d'affaiblir son modèle en retranchant quelque chose à ses inventions, soit qu'il se défiât moins que son prédécesseur du goût et des dispositions de ses contemporains, soit enfin qu'il ne désespérât pas de rendre Homère tout entier agréable à des lecteurs français, son travail était conçu dans un système bien différent. Il ne s'agissait plus pour lui de choisir dans l'Iliade et dans l'Odyssée les tableaux qu'il jugerait les plus propres à

intéresser les français du dix-huitième siècle; il ne s'agissait plus de faire passer sous de nouvelles fourches caudines ces géans des siècles antiques; il lui fallait, avec des couleurs toutes modernes, reproduire ces tableaux si frappans des temps héroïques et leur conserver, autant qu'il était possible, toute l'énergie de leur couleur primitive. Bitaubé rentrait ainsi dans les idées et dans le système de madame Dacier; mais éclairé par l'expérience d'un siècle et demi, il comprit mieux qu'elle toutes les difficultés que présentait une pareille entreprise, et il s'appliqua principalement à éviter les défauts qui avaient rendu tout-à-fait inutile pour la gloire d'Homère le savant, mais faible travail de la femme savante du 17[me] siècle. En essayant, comme elle, de transporter dans une langue moderne les inventions poétiques du vieux chantre d'Achille et d'Ulysse, et les riches trésors de cette imagination toujours féconde et toujours variée, il ne perdit jamais de vue, comme elle l'avait fait, le temps et les lecteurs pour lesquels il écrivait. Il sentit parfaitement que, si ces conceptions d'un ordre supérieur étaient dignes d'être transmises à ses contemporains dans toute leur intégrité primitive, quelques-unes des formes sous lesquelles ces conceptions se produisaient dans l'ouvrage original ne pouvaient toujours être reproduites avec un égal avantage dans toute la naïveté de leur couleur native. Bitaubé essaya donc, sinon d'effacer totalement, du moins d'adoucir ceux des traits de son modèle qui lui semblaient de nature à choquer la délicatesse un peu dédaigneuse de ses lecteurs français; il mit particulièrement tous ses soins à relever par la pompe de l'expression et par la magnificence du style certains détails dont la simplicité lui parut trop vulgaire, certaines images dont la naïveté peut-être un peu grossière, lui sembla propre à effaroucher la pruderie moderne, oubliant ainsi, qu'un des principaux mérites d'Homère est de peindre avec autant de justesse que de naturel ces temps et ces hommes

de l'antiquité dont, sans lui, les mœurs et les habitudes nous seraient à peu près inconnues. Cette intention de Bitaubé mérite pourtant quelques éloges, et l'on ne saurait nier qu'il n'y eût quelque chose de fondé dans le motif qui la dirigeait; mais il fallait beaucoup de talent pour se tirer avec honneur d'une pareille entreprise, et Bitaubé échoua complètement. Sans cesse préoccupé de la crainte d'être vulgaire et trivial, il devint fréquemment recherché et emphatique; presque jamais il ne sut conserver ce langage simple et lucide, qui n'exclut ni la noblesse ni l'élégance, et qui rend presque toujours la pensée avec plus de force, avec plus de vérité que les phrases les plus sonores et les périodes le plus savamment arrondies. Homère, dans la traduction de madame Dacier, n'avait paru qu'un narrateur prolixe et sans couleur; dans la traduction de Bitaubé, ce poète était devenu un déclamateur sans précision et sans naturel. Ainsi le travail de ce dernier, quoique préférable à celui de madame Dacier, n'était guère plus propre à donner une idée exacte d'Homère, dont il ne reproduisait que très-imparfaitement la naïve et majestueuse physionomie. Cette traduction mérite pourtant quelque estime sous le rapport d'une certaine exactitude littérale qui annonce un esprit consciencieux et nourri par de sérieuses études, ainsi que l'attestent encore les notes dont elle est accompagnée; mais Bitaubé, comme tous ceux qui l'avaient précédé, laissait encore la carrière ouverte à ceux qui voudraient y entrer après lui.

Après avoir ainsi caractérisé le travail des trois principaux traducteurs d'Homère, il nous serait facile sans doute d'exprimer en quelques lignes notre jugement sur la traduction de M. Dugas-Montbel. Il nous suffirait en quelque sorte de dire que cette traduction, bien plus fidèle encore que celles de madame Dacier et de Bitaubé, plus complète et plus vraie que l'imitation de Lebrun, ne présente aucun des défauts que j'ai reprochés aux deux

premiers et n'est pas inférieure sous le rapport du style à celle du dernier. Mais un travail de cette importance mérite un examen plus approfondi, et nous serions injuste envers le nouveau traducteur si nous ne faisions connaître avec quelque détail les principales qualités qui distinguent sa traduction et l'importance des notes philologiques et littéraires dont elle est enrichie.

M. Dugas-Montbel avait, il faut en convenir, un immense avantage sur ses devanciers : c'était de venir après eux : c'était surtout de vivre dans un temps où le goût des études classiques semble s'être réveillé avec une nouvelle ardeur; à une époque où les progrès de la critique littéraire et les nombreux travaux des savans de tous les pays paraissent avoir rendu plus facile la tâche d'un traducteur. Mais qu'on prenne garde de s'abuser à cet égard : ces secours si abondans et si accessibles ; cette connaissance plus approfondie et plus généralement répandue des langues, des mœurs et des croyances de l'antiquité ; ces travaux des critiques et des érudits qui ont porté la lumière sur tant de questions obscures, en éclairant les esprits, ont eu aussi pour résultat de les rendre plus exigeans et par conséquent bien moins aisés à satisfaire. Ainsi ce qui semblait, au premier coup d'œil, un immense avantage pourrait bien aussi être devenu une nouvelle difficulté. En s'imposant la tâche périlleuse de donner une nouvelle traduction d'Homère, M. Dugas-Montbel prenait par cela même le double engagement de faire mieux que ses prédécesseurs et de satisfaire des lecteurs que le temps et les nouvelles lumières avaient rendus plus difficiles. Il ne suffisait plus, comme l'avait fait Lebrun, de choisir dans Homère les tableaux qui paraissaient propres à réveiller des imaginations engourdies ; il ne suffisait pas non plus, comme l'avaient fait madame Dacier et ensuite Bitaubé, de présenter aux lecteurs du 19.e siècle, une copie assez exacte, mais plate ou ampoulée des compositions du grand poète : il fallait ou rester en

repos ou donner Homère, sinon tout-à-fait tel que le connaissent ceux qui peuvent lire ses écrits dans l'original, mais tel au moins qu'il fût possible de retrouver sous le voile de la traduction tous les traits principaux de ce noble modèle : il fallait tout rendre, tout exprimer : ses images empreintes d'une couleur toute locale ; ses détails de mœurs si petits aux yeux des modernes ; ses tableaux si riches de vérité et de coloris ; tout cela devait reparaître dans la traduction ; et toutefois la traducteur devait rester fidèle au génie de la langue dans laquelle il écrivait. M. Dugas-Montbel a satisfait à toutes ces conditions. Une étude constante et approfondie de la langue et des écrits d'Homère ; une intelligence parfaite de sa pensée et des moindres nuances de sa pensée ; une connaissance exacte des temps héroïques dont ce poète offre une peinture si vivante et si vraie ; une habileté remarquable à faire usage des ressources de la langue française qu'il faut faire lutter presque constamment contre le génie de l'expression grecque ; telles sont les principales qualités qui distinguent le nouveau traducteur, qui l'ont soutenu dans sa longue carrière et qui ont déterminé son succès.

S'il est vrai, comme nous le pensons, que cette noble et rare faculté que l'on décore du nom de génie, consiste non-seulement dans cette puissance d'imagination et de jugement qui pénètre et saisit sans hésitation tous les secrets du monde moral et du monde matériel, mais encore dans l'art de reproduire au dehors, sans les affaiblir, les impressions les plus profondes et les plus vives ; si la poésie n'est autre chose qu'une forme particulière de cette précieuse faculté ; quel écrivain mérita jamais mieux qu'Homère le nom de poète et de grand poète. Homme de ces temps anciens qu'il nous a plu de regarder comme barbares, uniquement peut-être parce qu'ils diffèrent du nôtre, il se sentit appelé à peindre ce qu'il voyait autour de lui, ce que ses souvenirs ou les traditions de son pays lui avaient appris, et ses chants épiques lui échappèrent

comme pour satisfaire le plus impérieux besoin de son génie. Chez lui tout est inspiration, rien ne semble appartenir à l'étude : sa pensée, ses passions, ses sentimens, ses affections, s'élancent de son âme soudainement et sans effort, tandis que l'expression qui doit les revêtir et leur donner l'existence à nos yeux semble obéir sans peine à la même inspiration. Un traducteur se flattera-t-il de reproduire exactement et sans désavantage cette soudaineté de pensée et de style ? non sans doute, et M. Dugas-Montbel est trop éclairé, il connaissait trop bien Homère pour concevoir une si haute entreprise. Mais par cela même qu'il avait saisi avec une rare sagacité tous les secrets des riches compositions du poète, il avait su reconnaître également toutes les beautés qui pouvaient entrer dans le domaine d'un traducteur. Il comprit qu'une fidélité rigoureuse, soit à la pensée, soit, autant qu'il se pouvait, aux formes mêmes de l'expression, devait être l'objet de tous ses soins et de ses efforts. Il ne perdit point de vue que le naturel et la simplicité sont les deux principales qualités du style d'Homère, et il n'essaya jamais d'altérer ce précieux caractère. Ces details de mœurs si familiers, quelquefois si vulgaires à nos yeux, il ne se permit ni de les retrancher, ni d'en affaiblir la vérité naïve, en cherchant à les voiler sous la pompe des expressions : il les donnait tels qu'il les trouvait, se contentant de les exprimer avec clarté, mais aussi avec une heureuse élégance. Une exactitude rigoureuse sans être servile, un style constamment pur, élégant et correct ; simple, concis, animé, plein de vigueur selon les convenances de la pensée : telles sont les qualités qui distinguent éminemment la nouvelle traduction et qui lui assurent une supériorité incontestable sur toutes celles qui l'ont précédée.

Un autre mérite de cette traduction qui réclame une mention particulière, c'est le bonheur avec lequel M. Dugas-Montbel a su conserver et reproduire les épithètes

d'Homère ; et qu'on ne croie pas que c'était là une tâche si facile et si simple : elle exigeait au contraire beaucoup de goût, de science et de jugement. L'épithète, chez les anciens, est loin d'être ce qu'elle est généralement dans nos poésies modernes, accidentelle et toute de circonstance. Chez les poètes de l'antiquité, chez Homère en particulier, l'épithète est presque toujours tellement liée à l'expression principale, qu'elle en fait en quelque sorte partie intégrante et qu'elle ne saurait en être séparée sans rendre incomplète l'idée que celle-ci représente. Ajoutons que de plus elle est presque toujours consacrée à désigner une qualité matérielle et permanente de l'objet qu'elle caractérise, tandis que chez les modernes elle sert le plus souvent à exprimer les qualités morales. Ce n'est pas que cette sorte d'épithète ne se retrouve aussi quelquefois chez les anciens ; mais il importait de ne pas confondre ces deux espèces d'ornemens du style, et M. Dugas-Montbel y a donné tous ses soins.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la traduction ; mais si celle-ci mérite d'être recommandée à tous les amis de la littérature ancienne et aux gens du monde qui voudront connaître Homère et le lire avec plaisir, les observations dont M. Dugas-Montbel l'a enrichie sont également dignes du suffrage des juges compétens en cette matière. C'est là qu'il sera facile de s'assurer que le traducteur n'a négligé aucune des études, aucune des recherches qui pouvaient le conduire à une parfaite connaissance de son modèle. Mythologie, histoire ancienne, philosophie, grammaire, littérature, philologie, toutes ces branches des connaissances humaines ont été mises à contribution pour faciliter l'intelligence d'Homère. Aucune observation qui n'ait pour objet, pour résultat de résoudre une question jusqu'alors restée indécise, de rectifier une erreur accréditée ou de rendre plus sensible une beauté faiblement aperçue. On ne trouvera point chez M. Dugas-Montbel de ces notes destinées à grossir inutilement son

volume : il est facile de remarquer au contraire que l'auteur a dû se faire quelque violence pour se tenir dans une pareille réserve.

Ces observations, quoique s'appliquant plus spécialement aux passages qu'elles concernent, peuvent cependant être lues séparément. En effet, elles forment entre elles comme une espèce de corps dont il est facile de saisir et de composer l'ensemble. Les plus hautes questions de littérature et de philologie s'y trouvent traitées, et il en résulte un corps de doctrine presque aussi complet qu'on peut le désirer. De nombreux détails sur la mythologie d'Homère, des recherches curieuses sur les mœurs des temps héroïques, sur les usages et sur les croyances des peuples de l'antiquité, d'heureuses conjectures sur quelques passages du poète, tous ces travaux considérés isolément, offrent un intérêt réel; mais leur but principal, ce nous semble, a dû être, tout en contribuant à faciliter l'intelligence d'Homère, de servir de préparation et en quelque sorte de pièces justificatives à l'examen de la grande question littéraire qui, depuis les travaux de Wolf, a si fort occupé les critiques, nous voulons dire, la question qui concerne l'existence ou la non-existence d'un Homère, seul auteur des deux poëmes de l'Iliade et de l'Odyssée. Nous n'entrerons point aujourd'hui dans la discussion des opinions de M. Dugas-Montbel sur ce grand problême, nous réservant d'y revenir un jour et d'y consacrer quelques pages lorsque le traducteur aura publié la suite de ses observations, et principalement son discours préliminaire, dans lequel il présentera sans doute le résumé de ses opinions, ce qu'il ne saurait faire trop tôt dans l'intérêt des lettres et pour le plaisir et l'utilité de tous ceux qui connaissent la première partie de son travail.

Nous ne terminerons pas cet article sans dire un mot de l'exécution typographique de ce livre. Elle est tout-à-fait telle que le promettait le nom de M. Firmin Didot, qui ne néglige rien pour soutenir et perpétuer l'ancienne

réputation de sa famille. Cette traduction d'Homère est tout à la fois un beau et bon livre qui doit trouver sa place dans toutes les bibliothèques.

P. S.

Mandement de Mgr. l'archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon et Vienne, pour le carême 1830. — A Lyon, de l'imprimerie de Rusand, in-4.° de 10 pages.

Ce mandement, daté du 25 janvier 1830, contient une réfutation des prétextes sur lesquels s'appuient les pécheurs pour retarder leur conversion. Il est terminé par les prescriptions relatives à l'observation du carême de cette année dans le diocèse de Lyon.

A tous les propagateurs des lumières, hommage et respect. *Boillot*. — Journal des sciences mathématiques. Prospectus. Prix de l'abonnement : 29 francs pour un an ; 15 fr. pour 6 mois ; 8 fr. pour 3 mois. *Les lettres et l'argent francs*. On s'abonne chez le professeur, grande rue Ste. Catherine, n.° 12, à Lyon, et chez tous les directeurs des postes. — Lyon, imprim. de G. Rossary, in-8.° de 8 pages.

M. Boillot, professeur de mathématiques, a l'intention de donner, sous la forme d'un journal, dont les n.os paraîtront, par abonnemens, les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, à partir du premier mardi du mois de juin prochain, un cours suivi et complet de la science qu'il enseigne. Ce cours durera cinq années, dont la première sera consacrée à l'arithmétique, aux notions préliminaires sur le passage de l'arithmétique à l'algèbre, et aux élé-

mens de l'algèbre ; la seconde, à la géométrie ; la troisième, à l'application de l'algèbre à la géométrie, à des problèmes d'analyse géométrique et à l'algèbre transcendante ; la quatrième, à l'analyse appliquée aux trois dimensions, etc., au calcul différentiel et au calcul intégral ; et la cinquième et dernière, à la statique et à l'astronomie.

NOTICE SUR FÉNÉLON, suivie d'une liste chronologique de ses écrits ; par M. Beuchot. Lyon, imprim. de M.-P. Rusand, 1829, in-8.° de 76 pages.

Comme le titre l'annonce, cette brochure se divise en deux parties : la première biographique et la seconde bibliographique. Celle ci est le résultat des recherches de l'auteur ; l'autre est une analyse rapide de l'histoire de Fénélon, de M. de Beausset. On reconnaît dans toutes deux l'exactitude et le soin consciencieux que M. Beuchot apporte à tout ce qui sort de sa plume. Ces deux notices, qui sont ici tirées à part, servent de pièces préliminaires à une édition du Télémaque dont l'impression commencée, il y a plusieurs années, par M. Ballanche, vient d'être achevée par M. Rusand, son successeur. Elles ne peuvent manquer d'ajouter beaucoup de prix à cette édition. Séparément, cet opuscule est un excellent morceau de biographie et de bibliographie propre à être mis à la tête de toute édition in-8.° des œuvres de Fénélon.

A MESSIEURS LES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENS DE LA FRANCE. Lyon, imprim. de G. Rossary, in-8.° de 36 pag.

Cette lettre, datée du 20 janvier 1830, et signée : *un ancien sergent de grenadiers, retiré au pied du mont Pila*, est relative à un article de la *Gazette de Lyon* in-

séré dans le n.° du 14 du même mois, et ayant pour titre : *De la charte et des ordres religieux*. Elle semble destinée à prouver que les corporations religieuses régulières et séculières supprimées par les lois de 1790 et 1792 ne peuvent avoir aujourd'hui, en France, une existence légale, qu'elles l'ont perdue et ne peuvent la recouvrer que par une loi rendue dans les formes constitutionnelles. L'examen de cette question fournit à l'auteur l'occasion de se livrer à des recherches qu'il a su rendre intéressantes, sur l'histoire de l'établissement des capucins et des jésuites dans le royaume, et d'y ajouter quelques détails sur la *Grande Chartreuse*, près de Grenoble, où il paraît avoir fait un voyage récent.

JOURNAL CLINIQUE DES HOPITAUX DE LYON, ou recueil de medecine et de chirurgie pratiques, publié par J. Gensoul et Alph. Dupasquier. Tom. I. Janvier. Lyon, Louis Babeuf, 1830, in-8.° de 100 pages.

C'est le premier numéro d'un journal dont nous avons inséré le prospectus dans le bulletin du mois dernier. Il se compose des articles suivans : 1.° Mémoire de M. le docteur de Laprade sur l'emploi du tartre stibié dans le rhumatisme aigu ; 2.° Exposé de quelques opérations pratiquées dans le but de corriger certaines difformités de la face, par M. J. Gensoul ; 3.° Examen critique du Rapport de l'Académie royale de médecine sur les documens de M. Chervin (relatifs à la fièvre jaune), lu à la société de medecine de Lyon, le 16 novembre 1829, par M. le docteur Trolliet ; 4.° Remarque sur un cas d'hémorragie utérine, par M. le docteur Dupasquier ; 5.° Rapport médical et statistique sur le dépôt provisoire de mendicité de Lyon, présenté à la commission administrative, par M. le docteur Terme ; 6.° Analyse des *Observations sur l'emploi médical de l'acétate et du sous-acétate de plomb*,

dans quelques névroses du cœur et des organes de la génération, etc., *par J.-F. Levrat-Perrotton*; 7.° Revue des faits pratiques les plus intéressans contenus dans les journaux français et étrangers; 8.° et enfin, Variétés. Ce dernier article et les deux précédens sont de M. Alph. Dupasquier. L'*Examen du rapport de l'Acad. de médecine sur la fièvre jaune*, par M. Trolliet, et le *Rapport sur le dépôt de mendicité*, par M. Terme, ont été tirés à part immédiatement après l'impression du *Journal clinique*, où nous venons de dire que ces deux mémoires ont été insérés.

Cour royale de Lyon. — Procès-verbal de l'installation de M. Seguy, procureur-général près la cour royale de Lyon. — Lyon, imprimerie de Rusand, in-8.° de 16 pag.

On trouve dans ce procès-verbal les discours qui ont été prononcés le 2 février 1830, à l'occasion de l'installation de M. Seguy, par M. l'avocat-général Vincent de St. Bonnet, par M. le comte de Belbeuf, premier président, et par le récipiendaire. L'impression les fait connaître au public : car ils n'avaient eu pour auditeurs que les membres de la cour, les réceptions depuis quelque temps ne se faisant plus qu'à huis clos.

Le Globe du 25 février 1830 annonce en ces termes la publication prochaine du recueil des œuvres d'un de nos compatriotes : « Nos lecteurs connaissent au moins de réputation les ouvrages philosophiques de M. Ballanche, bien que, tirés à un petit nombre d'exemplaires et distribués à quelques amis seulement, ils n'aient pas joui d'une entière publicité. Encouragé par le succès des deux pre-

miers volumes de la *Palingénésie sociale*, l'auteur d'*Antigone* et de l'*Essai sur les institutions sociales* s'est déterminé à livrer au public l'ensemble de ses ouvrages. Cette collection, dont le libraire Barbézat distribue le prospectus, doit exciter l'attention du monde savant et littéraire; soit qu'on recherche dans M. Ballanche un écrivain d'un style pur et d'une couleur antique, un philosophe ingénieux, un érudit doué du sens de l'histoire conjecturale, un partisan religieux du système de la perfectibilité humaine, l'attente du lecteur est presque toujours surpassée. Quel que soit d'ailleurs l'intérêt qu'on attache aux ouvrages de cet auteur, on aimera à saisir la chaîne intellectuelle qui les lie dans sa pensée, et fait de cette collection plutôt un livre unique qu'un assemblage de publications isolées. Nous reviendrons sur ces idées à mesure que paraitront les volumes des œuvres complètes de M. Ballanche. »

Le n.° 11, novembre 1829, du *Bulletin des sciences historiques*, 7.e section du *Bulletin universel* de M. de Férussac, contient, pag. 296-8, un article de M. Dugas-Montbel sur la traduction en vers français des *Noces de Pélée et de Thétis* de Catulle, nouvellement publiée par M. Servan de Sugny (voy. *Arch. du Rh.*, tom. XI, pag. 45 et suiv.). On trouve aussi dans le même n.° deux articles de M. Bottin : le premier, pag. 344-7, est intitulé : *Inscriptions antiques de Lyon* (*Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, n.os 7, 8 et 18, années 1825 et 1826); et le second, pag. 439-41 : *Lettres lyonnaises*. Première lettre : *Librairie de Lyon sous les Romains*, à M. C...., libraire et homme de lettres à Lyon. — Seconde lettre : *Origine et premiers essais de l'imprimerie à Lyon*, à M. Matthieu Bonafous, de Lyon, à Turin. (T. II des *Arch. hist. et stat. du dép. du Rh.*). M. Bottin, dans ces articles, rend compte avec beaucoup de bienveillance des morceaux

de notre recueil qui en sont l'objet. Il paraît n'avoir pas connu le tirage à part que nous avons fait faire des *vingt-deux* lettres que nous avons données sous le titre de *Lettres lyonnaises*.

On trouve encore dans le même n.°, pag. 415-21, un article de M. Dugas-Montbel sur le premier volume des *Anecdota græca* de M. Boissonade, Paris, imprimerie royale, 1829.

Quelques journaux renferment l'annonce suivante : « M. Daguan vient de publier un cahier de *Vues de Lyon et de l'Ile-Barbe*, dessinées d'après nature, et qui rendent avec une admirable fidélité des sites charmans et l'aspect du pays. La lithographie n'a rien produit de plus parfait sous le rapport de la transparence des eaux, de l'harmonie et de la couleur des dessins. »

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE FÉVRIER 1830.

*** 1 — Le docteur G. Girard dont nous avons annoncé la mort dans le bulletin du mois précédent sous la date du 28, était connu par divers opuscules qu'il a publiés, tels qu'un *Essai sur le tétanos rabien*, Lyon, 1809, in-8.° ; des *Observations relatives à la ligature du cordon ombilical*, 1812, même ville et même format, etc.

*** Dans sa séance du 11 janvier, la société de médecine de Lyon a admis au nombre de ses membres titulaires M. Frédéric Nepple, auteur d'un *Essai sur les fièvres remittentes et intermittentes des pays marécageux*.

M. Nepple était correspondant de cette société et médecin de l'hôpital de Montluel avant de venir s'établir dans nos murs. Dans la même séance, ont été nommés correspondans MM. Boulu-Grillet, médecin à Dôle; Trompeo, médecin de l'hospice des aliénés de Turin, et M. le professeur Juste-Fréderic-Charles Hecker, de Berlin.

*** La température rigoureuse qui paraît s'être fait sentir généralement avec beaucoup de violence, a exercé à Lyon, comme ailleurs, une influence funeste sur la santé et a rendu la mortalité, pendant le mois qui vient de s'écouler, bien plus considérable qu'elle ne l'était à la même époque des années précédentes. L'intensité prodigieuse du froid et sa persistance inconnue dans nos climats, devaient en effet réagir d'une manière fâcheuse sur des hommes habitués à une température modérée. Il ne sera donc pas sans intérêt de présenter, avec l'indication des principales maladies qui ont régné dans le courant du mois de janvier 1830, quelques détails sur l'état de l'atmosphère à cette époque.

Le froid a commencé de bonne heure et n'a présenté jusqu'à ce jour (5 février) que de courtes intermittences. Depuis le commencement d'octobre jusqu'au 20 ou 22 décembre, il a presque constamment régné, mais à un degré supportable : à cette dernière époque ou à peu près, la neige est tombée avec une grande abondance, et la terre en a été couverte par une couche de dix à douze pouces d'épaisseur.

Le 25 décembre, la température est devenue tout-à-coup très-froide, et le vent du nord a soufflé avec assez de violence. Le 26 décembre, à 7 heures du matin, le thermomètre de l'opticien Lavergne était descendu à 7 degrés au-dessous de zéro, échelle de Réaumur; le 27, il était à 12°; le 28 et le 29, à 10°, et le 31 à 7° 1/2.

Le 1.er janvier 1830, toujours à 7 h. du matin, le thermomètre de Réaumur indiquait 12° 1/2; dans quelques

expositions, il est descendu à 14 et 14 1/2. Le 2 janvier, il marquait 7°; le 3, 5°; le 4, 7°.

A cette époque la température est devenue plus douce; le thermomètre est remonté à 1 ou 2 degrés au-dessus de zéro, et le dégel paraissait commencer. Cet état n'a duré qu'un jour et demi ou deux jours, après lesquels il est encore tombé une énorme quantité de neige; puis le froid est devenu de jour en jour et graduellement plus vif.

Le 13, le 14 et le 15 janvier, le thermomètre a constamment marqué de 4 à 8°; le 16, il est descendu à 13 1/2; à midi, il était encore à 11°; le 17, il était à 10°; le 18 et le 19, à 9°.

Le 20 janvier au matin, le thermomètre indiquait encore 6 degrés au-dessous de zéro; mais le vent du midi s'est élevé dans la journée; et le soir, la température était à 5° au-dessus de zéro. Dès ce moment, le dégel a commencé, et a duré plusieurs jours; les neiges ont fondu en presque totalité, les glaces ont considérablement diminué et tout annonçait que leur départ sur les deux rivières était imminent.

Mais vers la fin du mois le froid a commencé de nouveau à se faire sentir; le thermomètre a d'abord marqué de 2 à 4° au-dessous de zéro. Le 29 janvier, à 7 h. du matin, il était descendu à 6°, le soir il était encore plus bas; le 30, il était à 10°, et le 31, à 9° 1/2.

Les cinq premiers jours de février ont encore été plus froids; le thermomètre, toujours observé à 7 h. du matin, a présenté pour maximum 12° 1/2, et pour minimum, 11° 1/2. Dans le courant de la journée il a presque constamment marqué de 8 à 10 degrés.

Durant tout ce temps le baromètre a été assez élevé. Seulement à l'époque ou a régné le vent du midi, il est descendu d'un peu au-dessous de 27 pouces [1].

1 On peut comparer ces observations, pour le mois de janvier, avec celles qui ont été faites par M. Clerc à l'observatoire de Lyon, et que nous avons données, page 240.

De nombreuses maladies ont été le résultat d'un froid aussi rigoureux et aussi persistant. Les affections de la poitrine ont été observées en très-grand nombre : ainsi beaucoup de péripneumonies, de pleurésies et de pleuro-pneumonies ont été traitées dans les hôpitaux ; on en a surtout observé un très-grand nombre dans la salle des militaires, à l'Hôtel-Dieu. Dans les salles de chirurgie, 17 fluxions de poitrine, dont 8 survenues dans la nuit du 21 janvier, ont compliqué des affections externes pour lesquelles seules les malades étaient entrés à l'Hôtel-Dieu. Les affections inflammatoires des poumons ont aussi été traitées en très-grand nombre dans la pratique civile. On a remarqué des péripneumonies qui, à leur terminaison, se sont compliquées d'accidens nerveux périodiques.

Les attaques d'asthme ont été fréquentes ; peu de vieillards ont été exempts de catarrhe pulmonaire, et beaucoup ont succombé à cette maladie, qui doit être regardée comme la cause principale de la mortalité extraordinaire du mois de janvier. Quelques-uns de ces catarrhes ont revêtu vers leur terminaison une forme intermittente, en raison de laquelle le kinkina a été administré avec succès.

Plusieurs praticiens ont remarqué que des catarrhes, restés stationnaires sous l'emploi des mucilagineux et des béchiques, se sont promptement terminés à la suite de l'administration d'un peu de vin généreux.

Les premiers froids, en refoulant le sang vers les organes internes, ont donné lieu à des congestions cérébrales, qui ont déterminé de nombreuses hémiplégies.

Les névralgies ont été fréquentes, de même que les affections rhumatismales. Les fumigations de camphre employées par quelques praticiens ont arrêté la marche de plusieurs rhumatismes aigus. Quelques-uns cependant ont résisté à ce moyen énergique, ce qu'il faut peut-être attribuer à la manière dont les malades ont été soumis à l'action de la vapeur du camphre.

Quelques scarlatines ont été remarquées dans le courant

du mois ; l'inflammation des amygdales, qui complique ordinairement ces affections, a été constante et a donné lieu chez plusieurs malades à la production d'escarrhes gangréneuses peu profondes. Malgré l'intensité du froid, les praticiens ont eu aussi à traiter quelques érysipèles.

Parmi les affections externes déterminées par la rigueur de la température, on a remarqué un assez grand nombre de congélations : 10 malades ont été reçus dans les salles de l'Hôtel-Dieu, ayant les pieds ou les mains gelés.

La mortalité, ainsi que nous l'avons déjà dit, a été bien plus grande que les années précédentes. Le nombre des morts survenues dans le mois de janvier 1830, s'est élevé, pour la totalité de la ville, à 740. En 1829, ce nombre n'était que de 444 ; et en 1828, de 380. On a donc compté, en janvier 1830, 296 morts de plus qu'en janvier 1829, et 360 de plus qu'en 1828 [1].

A l'Hôtel-Dieu, on a compté, en janvier 1830, 237 morts ; en 1829, ce nombre avait été de 158, et en 1828, de 150.

Mais c'est surtout à l'hospice de la Charité que la mortalité a été effrayante : sur 560 vieillards, dont 224 hommes et 336 femmes, ordinairement admis dans cet hospice, il en est mort, en janvier 1830, 123, ce qui fait presque un quart de la totalité ; en 1829, il en était mort 34, et en 1828, seulement 16.

Pour expliquer la mortalité extraordinaire observée à la Charité, il faut remarquer que les vieillards ne peuvent y être inscrits qu'à l'âge de 70 ans, et sont admis à leur tour et rang, deux ans environ après leur inscription.

En terminant cet exposé statistique, nous remarquerons que dans la ville la mortalité a aussi principalement porté sur les personnes avancées en âge. »

(M. Alph. Dupasquier, *Journal clinique des hôpitaux de Lyon*, n.° 1).

1 Sur les 7 o individus décédés dans le mois de janvier 1830, 194 étaient âgés de 71 à 80 ans, 64 de 81 à 90 et 2 de 91 à 93.

⁂ Nous n'avons pas annoncé, dans le temps, le décès de M. Charles-François Caillat, qui s'est fait connaître à Lyon par quelques publications littéraires : la nouvelle de ce décès ne nous est parvenue qu'aujourd'hui. M. Caillat, fils d'un négociant de cette ville, est mort le 9 décembre 1829, au village des Chères, chez M. Gourd, son gendre, ancien officier de cavalerie légère et chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur. Il était âgé d'environ 68 ans; il avait été reçu avocat aux cours de Lyon en 1783, et ce fut lui qui prononça, cette année, l'oraison de la S. Thomas. Il avait épousé une fille de M. Dominique Deschaux, ancien recteur de l'hôpital de la Charité. M. Caillat fut, en 1791, un des présidens de la société des *Amis de la constitution*; il composa en cette qualité un éloge de Mirabeau, qui a été imprimé et qui forme une brochure in-8.° d'environ 40 pages. Il quitta la profession d'avocat à l'époque de la terreur, et il a tenu, pendant plusieurs années, sous le consulat de Bonaparte, l'entreprise du Grand Théâtre. La *Gazette universelle* de Lyon, dans le temps qu'elle appartenait à M. Pitrat, et le *Précurseur*, dans les commencemens de sa publication, l'ont compté au nombre de ceux qui leur fournissaient des articles de politique. Il a aussi travaillé à l'*Echo du jour*, où il a fait insérer deux articles assez étendus sur l'*éclectisme*. Enfin il a été le rédacteur unique de la *Guêpe du Rhône.*, recueil périodique dont il paraissait un numéro d'une feuille in-8.° le jeudi de chaque semaine, et qui n'eut pas assez de succès pour aller au-delà du 22.e n.° (le 1.er est du 3 février 1823, et le dernier, du 3 juillet suivant). On lui attribue plusieurs ouvrages publiés sous d'autres noms que le sien. Lors des élections de 1824, il fit imprimer à Trévoux, chez L. Damptin, un pamphlet intitulé *Des élections selon la charte*, *aux électeurs du département du Rhône*, in-8.° de 16 pages. M. Caillat était ce qu'on appelle un homme d'esprit et de salon. C'était un des commensaux les plus agréables de plusieurs châ-

teaux des environs de Lyon. Il a été pendant quelques années à Paris chez M. le comte de Laurencin en qualité de secrétaire.

⁂ 2. — Dans sa séance de ce jour, le conseil municipal a déterminé les bases de l'organisation définitive du dépôt de mendicité. Il a arrêté d'abord le chiffre de la portion contributive de la ville dans la dépense de l'établissement. Cette fixation a été faite d'après les évaluations suivantes :

Dépense votée pour la réparation de la partie du bâtiment des *Chazots* affectée au dépôt.	30,000 »
La valeur de cette partie du bâtiment étant de 135,000 fr., le conseil l'a comptée seulement pour moitié de cette somme, la ville ne faisant qu'en céder la jouissance et s'en réservant la nue propriété.	67,500 »
La subvention annuelle de 6000 fr. votée par le conseil municipal, et devant désormais faire partie du budget des dépenses ordinaires de la ville, a été considéré comme représentant à 8 p. 0/0 un capital engagé de	75,000 »
Total de la portion contributive de la ville .	172,500
Le montant des souscriptions dont les résultats sont connus, étant, sans condition, de	130,744 11
Le produit des collectes, non encore réalisées, pouvant être de	20,000 »
Et le montant des souscriptions conditionnelles arrivant à	13,165
Il en résulte qu'en comptant ces dernières souscriptions comme effectives, la portion contributive des souscripteurs et donateurs serait en total de	163,909 11

Aux termes de l'arrêté de la mairie du 8 décembre dernier, le nombre de membres au choix de M. le maire

et à celui des souscripteurs devait se régler dans la proportion des deux sommes que nous venons d'indiquer. Le conseil municipal a néanmoins décidé que ce choix serait fait par moitié, en sorte que sur vingt membres jugés nécessaires et toujours présidés par M. le maire, dix seront nommés par ce magistrat et dix par les souscripteurs annuels de 50 fr. et au-dessus pendant 5 ans, ou par les donateurs de 250 fr., une fois versés.

Le conseil a invité M. le maire à donner connaissance de cette décision aux souscripteurs conditionnels, et à les prier de faire connaître s'ils persistent dans leurs restrictions, ou s'ils consentent à rendre leurs souscriptions pures et simples.

Toute souscription de 50 fr. par an pendant 5 ans, et tout don une fois fait de 250 fr., donnera droit à une voix pour l'élection. Les souscriptions ou les dons plus considérables donneront droit à une voix pour chaque somme de 50 fr. de souscription annuelle ou de 250 fr. de don immédiat.

Les dames auront la faculté de se faire représenter par des souscripteurs annuels de 25 fr. au moins pendant 5 ans ou par des donateurs de 125 fr. Le conseil municipal a chargé M. le maire du soin de déterminer les règles de l'élection par un arreté qui sera soumis à l'approbation de M. le préfet.

Les administrateurs ne pourront être pris que parmi les souscripteurs aptes à concourir eux-mêmes à ladite élection : l'assemblée chargée d'y procéder sera convoquée très prochainement.

Même jour. — Installation de M. Seguy, membre de la chambre des députés, dans les fonctions de procureur général près la cour royale de Lyon, auxquelles il a été appelé en remplacement de M. de Guernon-Ranville. Cette installation a eu lieu à huis clos, toutes les chambres assemblées. (Voy. plus haut, pag. 510).

*** 3. — M. Maiziat, professeur de fabrication, a communiqué à la société royale d'agriculture de Lyon la note suivante que M. Grognier, secrétaire-général de cette compagnie, a fait insérer dans la *Gazette de Lyon* de ce jour :

« M. Pierre Mollard, membre de l'institut de France, académie des sciences, fondateur du conservatoire des arts et métiers et un de vos plus honorables correspondans, m'ayant donné communication d'un métier à tisser le linge de table damassé en lin, *de sa composition*, avec la faculté d'en faire l'usage que je jugerais convenable pour l'industrie, j'ai pensé que le nouveau système sur lequel il est établi pouvait devenir très-avantageux aux tissus de soie de Lyon ; et j'ai cru devoir, dans l'intérêt de ses fabriques, vous transmettre cette communication, 1.° pour qu'elle puisse être consignée dans vos archives ; 2.° pour qu'elle soit rendue publique par telle voie que vous jugerez à-propos, et dès-lors, si quelqu'un voulait s'attribuer l'invention du procédé dont il s'agit, la priorité en faveur de M. Mollard se trouverait constatée, et l'on pourra, dans tous les cas, apprécier la générosité d'un savant qui veut bien faire abandon à l'industrie d'une découverte qu'il est sûr d'exploiter à son profit

» Il entre dans la composition du métier inventé par M. Mollard de longues aiguilles d'acier, dont le trou destiné à recevoir les fils de la chaîne est distrait de l'extrémité supérieure d'un espace un peu plus grand que celui qui est nécessaire à l'ouverture de cette dernière pour le passage de la navette.

» Ces aiguilles sont mises en jeu par un cylindre percé d'un nombre de trous en rapport avec elles. A l'imitation de celui de Vaucanson, ce cylindre reçoit deux mouvemens en sens différens : 1.° celui de rotation par reprises, pour faire passer un carton très-mince, d'une longueur indéterminée, et qui a été rendu imperméable au moyen

d'une dissolution de gomme élastique, propriété sans laquelle l'emploi du carton contenu deviendrait impraticable; 2.° l'autre mouvement est de va-et-vient dans le sens vertical, analogue à celui qu'avait employé M. Villain dans le lisage que je lui avais commandé pour la maison Chapeaux et Paroissien dont je faisais partie. Ce mouvement obtenu par le levier funiculaire a pour but d'imprimer aux aiguilles les diverses évolutions indiquées par la mise en carte du dessin. A chaque coup de navette, le cylindre placé au-dessous de la chaîne opère une pression contre les extrémités inférieures des aiguilles correspondantes aux parties du carton non perçées, lesquelles aiguilles, élevées à une hauteur suffisante, produisent l'ouverture nécessaire pour le passage de la navette, tandis que celles qui correspondent aux trous du carton restent sans mouvement. Je me suis assuré que ce nouveau systême de montage de métier supprimait l'usage des *maillons*, de leurs *mérelles* et planches, des *criardes* et *fourches*, et particulièrement de tout *empotage* de crochets et aiguilles de la mécanique à la Jacquard.

» Ce métier fonctionne au moyen d'un simple mouvement de rotation continu; il se fait encore remarquer par la manière dont les fils de la chaîne sont distribués sur autant de bobines plates à compensateur qui la maintiennent dans une tension constante et égale.

» Le peigne offre encore cette particularité que les dents sont fixées à leurs partie supérieure par des plombs, comme les aiguilles du métier à bas, et maintenues entre deux moises ou règles dentelées. Cette disposition a l'avantage de faciliter le nettoiement des peignes, toujours encombrés par l'effet du parage et du duvet, produit par le frottement de la chaîne contre les dents du peigne [1]. »

1 Le *Précurseur* du 13 février contient une lettre de M. Jaillet qui prétend avoir demandé, le 13 novembre 1829, un brevet d'in-

*** 4. — Adjudication de l'abattoir qui sera élevé sur la 6.me masse de la presqu'île Perrache, le long de la chaussée du Rhône. La dépense totale est évaluée à 1,023,180 fr., et le cahier des charges accorde au constructeur la concession, pour le laps de temps le plus court, de la perception, à son profit, des droits d'abattage détaillés dans le tarif approuvé par le ministre de l'intérieur. Cinq compagnies se sont présentées ; mais l'une d'elles s'étant retirée, les concurrens se sont trouvés réduits à quatre.

A l'ouverture de la séance, M. le maire qui la présidait, assisté de MM. de Verna et Thomas Dugas, ses adjoints, et de deux conseillers municipaux, MM. Delphin et Bodin l'aîné, a fait connaître que par une délibération du 2 de ce mois, le conseil municipal a émis le vœu d'une modification au tarif de l'octroi, au moyen de laquelle, à dater de l'ouverture de l'abattoir, la viande *en quartier*, qui ne paye aujourd'hui les droits d'octroi qu'au prorata de ceux acquittés par tête de bétail, et la viande *dépecée*, qui n'est sujette qu'à 20 centimes de droit par kilogramme, seraient indistinctement frappées d'un droit de 25 centimes par kilogramme.

M. le maire a fait remarquer que cette disposition ayant pour objet d'empêcher que les bouchers ne puissent trouver de l'avantage à abattre leur bétail hors des murs, si la connaissance officielle qu'il en donnait, était de nature à opérer des changemens dans les offres, il était accordé aux soumissionnaires un quart d'heure pour prendre une résolution sur ce point.

La séance reprise après quelques instans de suspension, quatre soumissions ont été remises à M. le maire,

vention pour un tissage analogue à celui dont on attribue l'invention à M. Mollard. M. Maiziat a répondu dans le même journal, n.° du 18 février, que la découverte de M. Mollard était antérieure, puisque ce dernier la lui avait communiquée dès 1827, etc.

numérotées et paraphées par ce magistrat. La première était d'une compagnie représentée par M. Camille Paret, ingénieur civil, et contenait la demande d'une concession de 28 ans. La lecture de cette soumission, qui a excité un vif mouvement de surprise, a fait naître en même temps un incident assez grave : les autres concurrens ont prétendu que M. Paret n'ayant pas littéralement suivi le modèle donné par le prospectus, mais ayant ajouté au texte une clause qui avait trait à la délibération du conseil municipal du 2 février, cette mention était une condition mise par le soumissionnaire, ce qui devait entraîner la nullité de sa soumission. Après d'asez vives discussions à ce sujet, M. le maire en ayant délibéré avec MM. les fonctionnaires qui l'assistaient, a décidé que l'acte rappelé par M. Paret faisant partie des pièces lues à l'ouverture de la séance, et étant devenu par le fait une des clauses de la concession proposée par la ville, ce qui résultait évidemment du délai accordé aux concurrens pour refaire, s'ils le jugeaient à-propos, leurs soumissions respectives, il y avait lieu à maintenir celle de M. Paret, et à passer outre au dépouillement des suivantes. Celle portant le n.° 2 souscrite par MM. Elysée Devillas et Comp^e. et Bonnardet, demandait une concession de 33 ans ; celle portant le n.° 3 souscrite par MM. Baour et Comp^e. et Balguerie et Comp^e., de Bordeaux, de 31 ans, 11 mois ; et celle portant le n.° 4, souscrite par M. Gimet fils aîné, aussi de Bordeaux, de 39 ans, 4 mois et 7 jours. La soumission de M. Paret se trouvant inférieure au maximum fixé par la mairie, M. Paret et sa compagnie ont été déclarés adjudicataires définitifs de l'abattoir.

Même jour. — Le conseil municipal, dans sa séance de ce jour, a émis un avis favorable à la demande que le dispensaire de Lyon se dispose à adresser au gouvernement pour obtenir l'institution royale et l'approbation de ses statuts.

*** 5. — Mort de M. l'abbé Jean-François Glaudin, ancien curé de l'église de S. Jean, chanoine de la primatiale.

Même jour. — D. Emmanuel Godoy, ancien ministre d'Espagne sous le nom de prince de la Paix, voyageant sous le titre de prince de Baccano, est arrivé en cette ville, venant d'Italie par Nice et se rendant à Paris où il va, dit-on, fixer sa demeure.

*** 6. — Assemblée annuelle du conseil général de la compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie. Il résulte du compte qui a été rendu par M. Pavy, président du conseil d'administration, que les valeurs assurées au 1.er janvier étaient de 63,663,000 fr.; que les sinistres payés en 1829 s'élèvent à la somme de 97,141 fr. 18 cent., et qu'enfin, depuis dix ans qu'existe la société, les frais de gestion et de sinistres réunis n'ont présenté qu'une dépense annuelle, pour chaque assuré, de 35 centimes 1/10 par mille francs de valeur assurée; et encore reste-t-il près de 26,000 fr. de dotation au fonds de réserve. Dans la même séance, le conseil a procédé à la nomination de quatre administrateurs; le dépouillement du scrutin a accordé la majorité à MM. Chalandon, Vachon-Imbert, Carron et de Lacroix-Laval [1].

*** 7. — M. l'archevêque d'Amasie, administrateur apostolique de notre diocèse, a visité hier les trois prisons de la ville, où il a porté des secours et des consolations. Aujourd'hui il est parti pour Paris où l'appellent ses fonctions de pair de France.

*** 9. — Une débâcle de glaces a eu lieu sur le Rhône. Les eaux se sont élevées à une grande hauteur; elles

1 Le procès-verbal de cette séance a été publié par la voie de l'impression, Lyon, Louis Perrin, in-8.° de 19 pages.

ont entraîné plusieurs moulins. Deux usines qui étaient amarrées le long de la chaussée de Perrache, ont été, il y a deux jours, emportées et gravement endommagées par un barrage de glaces que les eaux avaient repoussées avec violence. L'une d'elles est allée jusqu'à la Mulatière; la seconde a été fixée par les glaces au milieu du Rhône, où elle est encore, sans qu'on puisse la ramener. D'autres usines placées au même endroit ont aussi éprouvé des avaries plus ou moins considérables.

Même jour. — Commencement du dégel. Le thermomètre de Lavergne, échelle de Réaumur, à 7 h. du matin, était descendu, le 1.er de ce mois, à 9 degrés et 1/2 au-dessous de zéro; le 2, à 11 1/4; le 3, à 12; le 4, à 12 et 1/2; le 5, à 9; le 6 et le 7, à 8. Hier et aujourd'hui, il est remonté à 3 degrés au-dessus de zéro.

*** 11. — On lit dans la *Gazette de Lyon* de ce jour l'article et la lettre qui suivent :

« Les journaux de la capitale ont annoncé la publication d'une brochure relative à l'assassinat du duc de Berri; l'auteur, le baron de St-Clair, attribue à un grand nombre de personnages des faits extraordinaires, même calomnieux : il va jusqu'à nommer, avec des réflexions désobligeantes, plusieurs serviteurs ou amis intimes du malheureux prince. Il cite notamment diverses particularités qui seraient relatives à M. le lieutenant général Paultre de Lamotte, et que ce sujet fidèle devait repousser avec indignation. Nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs la lettre qui nous est écrite, à l'occasion d'un tel ouvrage, par cet officier-général, dont les Lyonnais ont pu apprécier, depuis huit années, le caractère honorable et le dévouement sans bornes à la royauté.

Lyon, le 10 février.

» Monsieur le Rédacteur,

» Comme je ne suis connu par aucun article biographique, et que les personnes qui liront l'ouvrage de M. de St-Clair, intitulé : *Aux chambres. Révélations sur l'assassinat du duc de Berry*, n'iront probablement pas consulter l'Annuaire militaire, ou les bureaux de la guerre, je me vois forcé de dire qui je suis, et c'est bien à regret que je vais occuper un instant le public de ma personne et de mes services.

» Je ne me nomme pas Lepaultre, vicomte de Lamothe ; mon nom est Paultre : j'ai pris le nom de Lamotte (que mon père a porté toute sa vie, et sous lequel il a été connu dans les gardes du-corps de Louis XV), lorsque je reçus le titre de baron sous l'ancien gouvernement.

» J'ai été pendant cinq ans colonel du 9e. régiment de cuirassiers ; je le commandais à Friedland et à Wagram.

» Nommé général de brigade, le 6 août 1811, je commandais dans la campagne de Russie la 1re. brigade de cuirassiers de la 1.re division de grosse cavalerie.

» A la formation des gardes-du-corps du Roi, j'y suis entré comme lieutenant, avec mon grade ; et à l'occasion du baptême de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux, je fus nommé lieutenant-général (le 25 avril 1821), comme le plus ancien des lieutenans-commandans des quatre compagnies, ayant alors près de dix ans de grade de maréchal-de-camp.

» Le 30 janvier 1822, je fus nommé commandant de la 19e. division militaire, et je suis arrivé à Lyon, le 19 février suivant.

» Le titre de vicomte m'a été conféré le 15 fevrier 1823.

» Au sacre de S. M. Charles X, j'ai été nommé gen-

tilhomme honoraire de la chambre du Roi, et commandeur de l'ordre de St-Louis.

» Je n'ai jamais commandé à Lyon que comme lieutenant-général, je ne connais pas le colonel St-Clair, et je n'ai entendu parler de lui que depuis la publication de son ouvrage.

» Je n'ai jamais eu de domestique nommé Buiéma; je n'ai connu personne de ce nom.

» Pendant tout le temps de mon service dans les gardes-du-corps, j'ai habité la rue St-Lazare, n° 85.

» J'ai été absent de Paris depuis les premiers jours de janvier 1820, jusqu'au 15 février suivant.

» Voilà, monsieur le Rédacteur, la seule réponse que je veuille faire à l'ouvrage de M. de St-Clair, jusqu'à ce que la vindicte publique, ou les plaintes des personnes calomniées l'aient fait traduire devant les tribunaux.

» Je vous prie d'agréer, etc. »

Le lieutenant-général, commandant la 19e. division militaire,

Vicomte PAULTRE DE LAMOTTE. »

⁂ 12. — Le nombre des actes de naissance inscrits à la mairie de Lyon en 1828 avait été de 5885; il a été de 5613 en 1829. Celui des mariages s'est élevé à 1292 en 1828, et en 1829 à 1155. On a compté en 1828, 4.499 décès, et en 1829, 5123. Ainsi, en 1829, on trouve 272 naissances et 137 mariages de moins, et 624 décès de plus qu'en 1828. Les naissances offraient, en 1828, un excédant de 1386 sur les décès; cet excédant n'est que de 490 en 1829.

⁂ 13. — M. Antoine-Eugène Allard, avocat à la cour royale de Lyon, est décédé hier. Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui. M. Passet, bâtonnier des avocats, a prononcé sur sa tombe un discours où il a exprimé les

justes regrets qu'inspire au barreau de Lyon une perte si inattendue et si prématurée. M. Allard occupait un rang distingué parmi les avocats de notre ville ; il joignait des connaissances littéraires à celles de sa profession ; il était un des rédacteurs du recueil périodique intitulé *Jurisprudence de la Cour royale de Lyon*, qui paraît depuis 1823, et un des membres du cercle littéraire. Il n'était âgé que de 34 ans. Il laisse un jeune enfant né de son union avec M.lle Tavernier, petite-fille de M. Desprez, ancien procureur du roi, actuellement conseiller à la cour royale. Tous ceux qui ont connu M. Allard, partagent la douleur que sa mort cause à une famille intéressante.

Même jour. — M. de Forcrand, curé de la Croix-Rousse, vient d'être nommé chanoine de la métropole en remplacement de M. Glaudin, décédé. M. Nicod, curé de St. Cyr-au-Mont-d'Or, remplace M. de Forcrand dans les fonctions de curé de la Croix-Rousse.

*** 16. — Au milieu de la nuit dernière, les boîtes ont annoncé la descente des glaces de la Saône. Pendant trois-quarts d'heure environ, elles se sont écoulées à plein bassin ; les rives étaient couvertes de torches allumées ; mais bientôt la débâcle a été suspendue. Les glaces accumulées entre la culée du pont de la Gare, à Vaise, et l'île Barbe, se sont arrêtées dans cet espace jusqu'à midi ; à cette heure, elles ont été entraînées par les eaux de la rivière que leur poids faisait refluer, et pendant deux heures, elles ont traversé la ville ; heureusement elles étaient brisées et n'ont causé que des dommages faciles à réparer.

Cet heureux résultat est dû aux sages précautions prises à l'avance par M. le maire. Sa présence continuelle sur les points dangereux a empêché tous accidens, en accélérant l'exécution des ordres qu'il avait donnés pour les prévenir.

*** 17. — Deux pliages dits *Lentéreis* viennent d'être établis par les soins de la chambre de commerce : l'un, chez le s.r Cotin, rue St. George, n.o 16, et l'autre, chez le s.r Nazuy, quai Bourgneuf, n.o 69.

Même jour. — Une quête faite aujourd'hui, à une soirée donnée par M. le lieutenant général, vicomte Paultre de la Motte, s'est élevée à la somme de 837 fr. qui a été sur-le-champ confiée à quatre commissaires pour être répartie entre les bureaux de bienfaisance de la ville [1].

*** 18. — Assemblée générale à l'hôtel de ville des souscripteurs de 250 fr. pour le dépôt définitif de mendicité, à l'effet de procéder à l'élection au scrutin de dix membres sur les vingt dont le conseil municipal a arrêté que serait composée l'administration de ce dépôt.

La séance était présidée par M. le maire qui avait appelé au bureau comme scrutateurs MM. Laurent Dugas, Passet, de Tauriac et de Cazenove père, et comme secrétaire, M. Champ-Legoux.

M. le maire a ouvert la séance par un discours analogue à la circonstance.

Le nombre des personnes appelées à voter était de 261, représentant en totalité, par l'addition des suffrages multiples, 293 voix : 185 électeurs seulement, possédant ensemble 205 voix, ont pris part à l'élection. M. Frankin Bonafous a obtenu 110 voix ; M. Tavernier, 107 ; M. P. V. Favre, 101 ; M. Clément Reyre, 100 ; MM. le docteur Mermet, Gros-Davilliers et Guérin Philippon, 93 ; M. Antoine Riboud, 90 ; M. Emilien Teissier, 88 ; M. Champ-Legoux, 82, etc. Ces dix personnes ont été proclamées membres du conseil d'administration.

*** 20. — M. le maire a nommé les dix membres du conseil d'administration du dépôt définitif de mendicité,

1 Cette somme s'est accrue de 135 fr. qui ont été donnés depuis la soirée.

dont le choix lui appartenait, conformément à la délibération prise par le conseil municipal le 2 de ce mois. Ce sont MM. Vuillerme, curé de St. Nizier; St. Olive fils, fabricant; Passet, bâtonnier des avocats; de Boisset, adjoint de la mairie; Ernest de Brosses, conseiller auditeur à la cour royale; Gairal fils, conseiller; Margerand, juge au tribunal civil, et Léon Fleurdelix, négociant. L'installation de la nouvelle administration est ajournée jusqu'à l'époque où les statuts de l'établissement auront reçu la sanction royale En attendant, la commission provisoire actuelle conservera l'administration.

*** 21. — Le *Précurseur* offre l'analyse suivante d'un rapport fait à la commission des prisons par M. Baboin de la Barollière, sur la libération des prisonniers pour dettes, au moyen de la fondation du major-général Martin :

« Le nombre des prisonniers pour dettes, libérés depuis le moment où la fondation du général Martin leur a été appliquée, jusqu'au 30 septembre 1829, s'élève à 180, que l'on peut diviser de la manière suivante : 1.° les libérés jusqu'au 30 septembre 1827, sont au nombre de 84, savoir : libérés pour les sommes

de 100 à 200 francs	27
de 201 à 300	18
de 301 à 500	29
de 501 à 700	8
de 1,199	1
de 2,000	1
Total	84

» La somme moyenne dépensée pour chaque prisonnier libéré a été dans cette section de 341 francs.

» 2.° Les libérés du 30 septembre 1827 au 30 sep-

tembre 1828, au nombre de 48, savoir : les libérés pour les sommes

de 100 à 200 francs.	....	21
de 201 à 300.	....	15
de 301 à 500.	....	11
de 900.	....	1
Total	....	48

somme moyenne pour chaque libération, 270 fr.

» Guidée par l'expérience, déjà dans le cours de cette année, la commission des prisons répondait mieux aux généreuses intentions du major-général Martin, en libérant surtout les prisonniers pour petites dettes ; mais un fait nouveau vint l'effrayer et la rendre plus circonspecte encore : elle remarqua que le nombre des prisonniers pour dettes s'était sensiblement augmenté. L'espoir de jouir des avantages de la fondation rendait-il les créanciers plus intraitables, et les débiteurs plus disposés à contracter des engagemens qu'ils ne pouvaient remplir ? Ces deux causes pouvaient contribuer à augmenter le nombre des prisonniers pour dettes ; mais, à coup sûr, la crise industrielle dans laquelle se trouvait notre cité, y avait aussi une part active. Pour neutraliser le mal, autant qu'il était en elle, la commission arrêta que le *maximum* de la somme consacrée à la libération d'un prisonnier serait fixé à 300 fr. Cette somme étant celle à laquelle s'élèvent en général les frais d'une prise de corps et la consignation d'alimens, la commission pensa que les huissiers trouveraient peu de créanciers disposés à faire arrêter leurs débiteurs pour le seul avantage de faire gagner de l'argent aux recors.

» C'est sous le régime de cet arrêté que, du 30 septembre 1828 à la même époque 1829, la commission a libéré 48 prisonniers.

Savoir : libérés pour les sommes	
de 100 à 200 francs.	16
de 201 à 300.	32
Total.	48

» La somme moyenne de chaque libération a été de 238 f. 50 c.; cependant le nombre des prisonniers pour dettes n'a pas diminué malgré la sage précaution de la commission. Il a été, dans le cours de cette dernière année, de 146, sur lesquels ont été délivrés,

par la commission.	48
par leurs créanciers.	55
par jugemens.	6
par oubli de consignation	5
au bout de 5 ans de détention .	1
Total.	115

» Détenus au 30 septembre, 31.

» Cette année, comme les précédentes, la commission a reconnu tous les vices de la législation actuelle sur la contrainte par corps. Un grand nombre d'artisans et d'ouvriers ont été emprisonnés sous le titre de marchands ou d'entrepreneurs, pour avoir souscrit ou endossé des billets qu'ils ne pouvaient acquitter, parce qu'ils étaient privés de travail par suite de la stagnation des affaires. Ces malheureux se laissent condamner par défaut, et ensuite incarcérer; car ils ne peuvent invoquer la loi qui les protégerait, parce qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de faire les frais nécessaires.

» De là un mal immense; car ces détenus, dont le travail est nécessaire à leur famille, non-seulement ne peuvent soutenir leurs femmes et leurs enfans, mais ces derniers s'imposent encore les plus cruelles privations pour secourir leur chef. Toutefois ces considérations n'arrêtent pas les créanciers, parmi lesquels il s'en est rencontré

de si avides qu'un d'eux a eu la barbarie de faire traîner en prison pour une somme de 500 fr., un débiteur le jour même où la femme de cet infortuné s'était pendue de désespoir.

» Pour prévenir de si déplorables abus, le gouvernement a présenté aux chambres une loi qui améliore bien incomplètement encore la législation actuelle. Cependant, si cette loi eût été adoptée dans la session précédente, voici l'influence qu'elle aurait eue sur la présence des prisonniers pour dettes à St-Joseph du 30 septembre 1828, à la même époque de 1829.

» Sur les 146 prisonniers dont nous avons parlé, avaient été arrêtés pour une somme

Au-dessous de 200 fr.	22
de 200 à 500.	45
de 500 à 1,000.	29
de 1,000 à 3,000.	27
de 3,000 à 5,000.	10
de 5,000 et au-dessus . . .	10
Faillis	3
Total.	146

» Ainsi, sous la législation nouvelle, 22 détenus devant moins de 200 fr., n'eussent point été soumis à la contrainte par corps.

45 eussent subi une détention	de	1 an.
29.	de	2
27.	de	3
10.	de	4
10 seulement	de	5

» Mais sur ce nombre de 146, on peut être assuré que 20 à 25 au moins étaient détenus pour dettes contractées par simples billets et non par lettres de change.

Ainsi, un tiers à peu près des prisonniers pour dettes aurait conservé sa liberté.

» La commission des prisons de Lyon a remarqué que la nouvelle loi n'alloue rien aux prisonniers en cas de maladie ; elle pense que cette allocation, à la charge du créancier emprisonneur, ne pourrait pas être au-dessous de trois francs par mois. »

⁂ 21. — Départ de M. le maire se rendant à Paris en sa qualité de député. En son absence, ses fonctions seront remplies par M. Evesque, premier adjoint.

⁂ 23. — Un arrêté de la mairie, en date du 20, dispose que le cours de dessin de l'institution provisoire de la Martinière aura lieu le lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine depuis 8 heures et demie jusquà 10 h. du matin, et que ce cours comprendra 1.° le dessin au trait de la figure et de l'ornement ; 2.° l'étude des ordres d'architecture ; 3.° le tracé et le lavis des plans, coupes et élévations des machines et des bâtimens ; 4.° la copie des meilleurs modèles de coupes de pierre, charpente, boiserie, ébénisterie, serrurerie, enfin tout ce qui peut offrir des exemples à imiter dans les diverses professions industrielles. Cet arrêté dispose encore que le nombre des élèves ne dépassera pas cinquante, et indique les conditions d'admissibilité. Le cours dont il s'agit, sera professé par M. Dupasquier.

⁂ 26. — Mort de M. l'abbé Philéas Jaricot, maître spirituel de l'hospice général des malades de Lyon, âgé de 34 ans.

⁂ 27. — MM. Neyrac, curé de St. François ; de Cotton, ancien préfet, ancien député du département du Rhône ; Durand, ancien juge au tribunal civil, et Joseph Turin, ancien négociant, ont été nommés administrateurs du dispensaire de Lyon en remplacement de MM. Courvoisier,

garde des sceaux, Chirat; vicaire de St. Polycarpe; Thomas Dugas, adjoint à la mairie; Bonnet et Odon Dufournel, sortis par la voie du sort. M. Casati, notaire, sorti également par la voie du sort, a été réélu.

M. le comte de Belbeuf, premier président de la cour royale de Lyon, et M. Séguy, procureur général à la même cour, et membre de la chambre des députés, ont été nommés administrateurs honoraires.

MM. les docteurs Martin jeune et Viricel ont été nommés médecins consultans de la même œuvre.

Le dispensaire de Lyon, formé sur un modèle particulier, et qui ne ressemble en rien à celui de Paris, prend tous les jours un nouvel accroissement. L'augmentation progressive du nombre des souscripteurs permet de secourir à domicile un plus grand nombre de malades, et prouve que l'on reconnaît de plus en plus les avantages de cet utile établissement qui manquait à notre cité, si riche pourtant en institutions de bienfaisance.

ERRATA.

Page 162, ligne 13, *Bordeaux*, lisez : *Bourdeaux*.
Page 216, ligne 27, scienes, *lisez :* sciences.
Page 217, ligne 3, STEWARD, *lisez* : STEWART.
Page 236, ligne 15, dimanche dernier 3 janvier, *lisez* : le dimanche 3 janvier.



OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES

FAITES A L'OBSERVATOIRE DE LYON, AU LEVER DU SOLEIL, PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER 1830.

Thermomètre à mercure, exposé au nord, division octogésimale.

Jours du mois.	Degrés du thermomètre.	Jours du mois	Degrés du thermomètre.
1	— 10 5	15	0
2	— 11	16	— 1
3	— 11 5	17	— 1
4	— 11	18	
5	— 8 5	19	+ 1 25
6	— 7 5	20	— 0 5
7	— 6	21	+ 0 75
8	— 1 5	22	— 4
9	+ 1	23	+ 1
10	1 5	24	2 5
11	2	25	4
12	0 5	26	3
13	— 1	27	4 5
14	0	28	4 5

STATISTIQUE.



ESSAIS HISTORIQUES SUR LES RUES ET QUARTIERS DE LYON.

(XXII.e article).

Collége royal (place du). Suite.

On a vu dans la *Notice sur le P. Auger* qu'après avoir pris possession du collége de la Trinité au nom de sa compagnie, le 1.er mai 1565, ce célèbre jésuite partit pour Rome où il assista à l'élection du général destiné à remplacer le P. Lainez qui venait de mourir, et qu'il obtint du pape Pie IV un bref daté du 15 août de la même année, adressé aux magistrats de Lyon, et par lequel le souverain pontife, louant ces magistrats de leur résolution, promettait d'augmenter les revenus de leur collége, dès que l'occasion pourrait s'en présenter. Ce bref est une pièce qui mérite d'être consignée ici. En voici la traduction faite par le P. Jean Dorigny, dans sa *Vie du P. Emond Auger*, édition de 1716, pag. 133-5 :

« *A nos très-chers fils les consuls et les conseillers de la ville de Lyon*.

» Chers fils, salut, etc. [1]

[1] *Dilecti filii salutem et apostolicam benedictionem*. Ex litteris... intelleximus quanta S. apostolicam sedem devotione ac pietate prosequamini, et quanta cura tueri stu-

» Nous avons appris avec plaisir par les lettres que notre cher fils Emond, religieux de la compagnie de Jésus, nous a rendues de votre part, et par ce qu'il nous en a fait connaître lui-même de bouche, quelle vénération et quel attachement vous aviez pour ce siége apostolique, et avec quel soin vous vous efforciez de conserver la foi et la religion chrétienne dans votre pays. Nous rendons de singulières actions de grâces à Dieu qui vous a inspiré cette constante dévotion et une si pieuse inclination envers vos citoyens, le priant très-humblement qu'il daigne éclairer de la grâce du St. Esprit ceux d'entre eux qui, séduits et trompés, se sont retirés de la foi catholique et de l'unité de l'église, afin que, toute division cessant, cette sainte et salutaire union s'entretienne dans le culte de la foi catholique en votre ville, avec la même ferveur qu'elle faisait avant ces temps de trouble et de misère, cette paix étant non-seulement nécessaire au salut des âmes, mais encore au bon gouvernement de votre ville.

» Or, nous louons beaucoup la résolution que vous avez prise de confier le soin et administration de votre collége aux professeurs de la compagnie de Jésus; car

deatis in vestra patria fidem ac religionem catholicam. Agimus maximas Deo gratias, qui etiam devotionis constantiam et tam piam circa cives vestros voluntatem dedit...... sane consilium vestrum de illius collegii vestri cura atque regimine societatis Jesu professoribus committendo vehementer laudamus Ejus enim societatis sacerdotes, et aliis locis ubicumque sunt eorum domus atque collegia, ad salutem animarum diligenter incumbere, nec minus exemplo vitæ quam verbo proficere quotidie audimus.... *Datum Romæ sub annulo piscatoris*, *pontificatus nostri anno* 6.

nous apprenons tous les jours que les prêtres de cette compagnie, en tous les lieux où ils ont des maisons et des colléges, s'appliquent avec diligence au salut des âmes, et le font avec fruit, autant par l'exemple de leurs vies que par leurs discours; et c'est ce que nous éprouvons nous-même dans notre bonne ville de Rome : ce qui nous a porté à leur confier plus volontiers la conduite du séminaire, que nous avons tout récemment établi, suivant le décret du St. concile de Trente. Quant à ce que vous nous écrivez que les revenus de votre collége ne sont pas si considérables, s'il se présente quelque occasion de les augmenter, nous ferons en sorte de contenter en cela votre inclination, suivant le rapport que nous en fera ledit Emond. Donné à Rome, à St. Marc, sous l'anneau du Pêcheur, le 15 d'août de l'année 1565, et la 6.e de notre pontificat. *Antoine Florebellus Lavellinus.* »

Il paraît qu'avant de partir pour Rome, Emond Auger avait confié le collége au P. Annibal Codret [1] et à deux

[1] Annibal Codret, né à Sallanches en Savoie, fit ses études à Paris et à Padoue; il prit dans l'université de cette dernière ville ses grades de docteur en médecine, et entra, l'an 1548, dans la compagnie de Jésus. Ses supérieurs le mirent successivement à la tête des colléges de Lyon, de Chambéry, de Turin et de Tournon. Il possédait parfaitement les langues hébraïque, grecque et latine. Son rudiment latin qui a servi de modèle à celui de Langres, à celui d'Angers et sans doute à plusieurs autres, et dont la dernière édition paraît être celle d'Annecy, 1722, a été imprimé un grand nombre de fois. Il mourut provincial d'Aquitaine à Avignon, le 19 septembre 1599, dans un âge fort avancé. Voy. le P. de Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, t. II, p. 688-9; le *Dictionnaire historique*

autres professeurs, en attendant qu'il eût obtenu l'agrément du général des jésuites et de la cour pontificale. Annibal Codret était un habile grammairien dont les *grammaticæ institutiones*, élémens très-abrégés de la grammaire latine, ont été long-temps mis entre les mains de la jeunesse. L'emploi provisoire que lui donna Auger et dont il ne resta chargé que pendant quelques mois, a induit en erreur le P. Alegambe, dans sa *Biblioth. soc. Jesu*, où il donne à ce professeur la qualification de premier recteur du collége de Lyon. Ce titre appartient au P. Guillaume Creigton ou Creichton, qu'Auger amena de Rome. C'était un Ecossais, de la famille des Hamilton, qui avait été reçu jésuite dans le séminaire de Reims, et qui fit beaucoup parler de lui, non par ses livres, car on ne voit pas qu'il en ait publié aucun, mais par des machinations d'état qui, suivant l'expression de Bayle [1], auraient été infiniment plus utiles et à son ordre et à toute la catholicité, si elles avaient réussi. Il passa et repassa souvent la mer et les monts, plein d'intrigues et de complots qui tendaient à rétablir dans la Grande Bretagne la religion romaine. Cependant, si l'on veut ajouter foi à une lettre qu'il écrivit à Walsingham [2]; il n'approuvait pas les mauvais moyens de rétablir le règne de Dieu, et

de la Savoie, par J. L. Grillet, t. III, p. 342-3; l'*Examen des Dictionnaires*, par M. Barbier, tom. I, pag. 204-5, etc.

[1] *Dictionnaire historique*, art. *Criton* (*Guillaume*).

[2] Voy. *Mém. de la ligue*, tom. I, pag. 41-42, où se trouve cette lettre qui porte la date du 20 février 1584 et que Creichton écrivit de la tour de Londres, où il était renfermé.

il condamna fortement le dessein sur lequel Guillaume Parri le consulta à Lyon, au mois de septembre ou d'octobre 1583, d'attenter aux jours d'Elisabeth, reine d'Angleterre. Il fut mis en liberté. Plus tard, il fut encore poursuivi pour d'autres faits, et accusé d'autres complots dont on peut voir le détail dans l'article de Bayle d'où nous avons extrait une partie de ce qu'on vient de lire. Il paraît qu'il vivait encore en 1615.

Quoi qu'il en soit, Creichton fut mis par le consulat en possession des revenus de l'ancien collége, et il exerça le rectorat pendant plusieurs années [1].

L'ouverture solennelle du nouvel établissement eut lieu le 3 octobre 1565, sous les auspices de l'archevêque Antoine d'Albon, en présence du gouverneur M. de Mandelot, des échevins, et de tout ce que Lyon renfermait de catholiques distingués et d'amis des lettres. Le P. Pierre-Jean Perpinien, jésuite espagnol [2], qu'Auger avait aussi amené de Rome pour le placer dans le collége, prononça une harangue latine, intitulée *de retinenda veteri religione ad Lugdunenses*, c'est-à-dire discours adressé aux Lyonnais pour les engager à maintenir fermement l'ancienne religion. Ce discours que nous avons encore et que Perpinien avait composé dans l'espace de douze jours, produisit le plus grand effet, et l'archevêque en particulier, le goûta tellement qu'il

[1] L'abbé d'Artigny a reproduit dans ses *Mémoires d'histoire et de littérature*, tom. II, pag. 463-6, une lettre du P Emond Auger, relative à la mort du cardinal de Lorraine, et adressée *au P. Guillaume Creytton*, le 27 décembre 1574.

[2] Né à Elche dans le royaume de Valence, vers l'année 1530.

se hâta de le faire imprimer [1]. Il a reparu depuis dans les œuvres de l'auteur dont le Moréry de 1759 indique les différentes éditions.

Perpinien fut chargé de donner des leçons sur l'écriture sainte ; il commença par l'explication du 6.e chapitre de l'évangile de S. Jean ; sa classe était ouverte trois fois par semaine. Il n'avait d'abord que 22 écoliers. L'archevêque vint quelquefois assister à ce cours, et il paraît qu'il invita le clergé de Lyon à le fréquenter aussi.

Ces détails sont tirés des lettres de Perpinien [2], qui en contiennent beaucoup d'autres sur l'histoire de Lyon à cette époque. Le P. de Colonia, dans son *Hist. litt.*, tom. II, pag. 693 et suiv., les a recueillies avec soin : nous y renvoyons le lecteur. Nous observerons seulement, après Moréry, que le savant jésuite se trompe, lorsqu'il dit qu'outre ses leçons sur l'écriture sainte, Perpinien tenait *une classe de rhétorique* : le contraire est prouvé par ses lettres.

Perpinien ne resta pas long-temps au collége de Lyon ; le 20 juin 1566, il était à Paris, d'après un ordre de ses supérieurs, et il y mourut le 28 octobre suivant.

Nous ignorons quelle fut la durée du rectorat du P. Guillaume Creichton. Il semblerait qu'il ait cessé ou du moins qu'il ait été suspendu de 1571 à 1573, et qu'alors la place ait été occupée par le célèbre P.

[1] Voy. *Arch. du Rh.* tom. VII, pag. 109.

[2] *P. J. Perpiniani*, *Soc. Jes.*, *aliquot Epistolæ.* Paris, 1683, in-8.° Cette édition avait été préparée par le P. Vavasseur ; le P. Lucas, après la mort de celui-ci, y mit la dernière main.

Antoine Possevin [1]. Les biographes de ce dernier disent qu'il était recteur du collége de Lyon en 1571, lorsqu'il fut appelé au concile national tenu à Besançon par l'archevêque Claude de la Baume, pour y faire recevoir le concile de Trente, et qu'il exerçait encore les mêmes fonctions en 1573, lorsqu'il fut mandé à Rome pour l'élection du général des jésuites, Evrard Mercurin, qu'il contribua à faire nommer, et qui le choisit pour son secrétaire [2].

On sait que le P. Possevin que la cour de Rome chargea dans la suite de missions importantes auprès de plusieurs souverains, était venu prêcher à Lyon en 1562, qu'il fut obligé de prendre la fuite lorsque les huguenots s'emparèrent de la ville, qu'il y revint et y resta jusqu'à la peste de 1564, époque où ses supérieurs l'envoyèrent à Avignon pour y fonder le collége.

Emule et compagnon d'Emond Auger, ce jésuite se distingua aussi par son zèle ardent contre les hérétiques. Pendant le carême de 1562, que, comme nous venons de le dire, il prêcha à Lyon, il faisait « chaque jour des instructions et des sermons de controverse dans l'église des Dominicains (ou des Jacobins), avec un prodigieux concours des catholiques, des protestans même, ou de ceux qui chancelaient entre les deux partis. Il faisait porter dans la chaire les ouvrages des

[1] Theologien, homme de lettres, diplomate, né à Mantoue en 1534, mort à Ferrare le 26 février 1611.

[2] Voy. la *Vie du P. Antoine Possevin de la compagnie de Jésus* (par le P. Jean Dorigny), Paris, Et. Ganeau, 1712, in-12, pag. 156 et 161; et les *Mémoires* du P. Niceron, tom. XXII, pag. 206. Voy. aussi la *Biogr. univ.* art. *Possevin* (*Antoine*).

saints Pères, avec ceux de Calvin, et par un parallèle exact qu'il faisait des uns et des autres, il démasquait la mauvaise foi de ce dernier, il voulait que les auditeurs s'en convainquissent par leurs propres yeux. Il n'en fallait pas tant pour irriter les nouveaux réformés, qui, depuis quelque temps, ne gardaient presque plus de mesures. Ils entreprirent plusieurs fois de l'insulter en chaire, et ils attentèrent même sur sa vie. Mais deux zélés chevaliers de Saint Jean de Jérusalem, qui, à son insu, se mettaient avec leurs amis aux deux côtés de la chaire, tandis qu'il prêchait, le garantirent de ces insultes, jusques à la révolution qui se fit au premier jour de mai de cette année 1562. Les protestans s'étant rendus maîtres de Lyon, Possevin fut arrêté et sa mort résolue ; mais les négocians italiens le réclamèrent à grand bruit, au nom du duc de Savoie qui le leur avait envoyé ; et le comte de Sault qui voulait ménager ce prince, dont les états s'étendaient alors presque jusqu'aux portes de Lyon, facilita secrètement son évasion [1]. »

La réputation de Possevin aussi bien que les services d'Auger, fut un des motifs qui disposèrent favorablement les magistrats de Lyon pour la compagnie de Jésus et qui les portèrent à lui confier l'éducation de la jeunesse de cette ville.

(*La suite au prochain N.°*)

[1] Le P. de Colonia, tom. II, pag. 678-9.



HISTOIRE. – BIOGRAPHIE.

VOYAGE ET SÉJOUR A LYON EN 1782 [1].

« ..... A Châlons, nous prîmes la voiture d'eau. Autre compagnie, plus nombreuse, plus mêlée et plus mauvaise. Cependant j'y trouvai plus d'agrément ; je dormais la nuit, et le jour je jouissais, du haut du pont, des points de vue les plus attrayans et les plus variés. En approchant de Lyon surtout, je fus surpris par un spectacle ravissant : c'étaient de tous côtés des maisons élégantes, situées au milieu de jardins et de bosquets. On m'assura qu'il était aisé de louer ces maisons toutes meublées, et où l'on n'avait besoin que de son bonnet pour venir coucher, car on y trouvait toutes les commodités de la vie....

» Blot me fit quitter la diligence d'eau pour m'embarquer dans un petit bateau conduit par deux filles charmantes, et qui nous firent payer un peu cher l'étourderie de n'avoir pas fait d'avance un prix avec elles. Enfin, après cinq jours et cinq nuits de fatigue, j'arrivai au port. L'appartement qu'occupait mon ami, offrait la plus riante perspective ; il était situé vis-à-vis le pont Volant ; mes regards plongeaient sur la Saône et se reposaient sur ce coteau charmant de Fourvière, dont

[1] Extrait du tome II, pag. 83-120, des *Mémoires de Brissot*, publiés par son fils, avec des notes et des éclaircissemens historiques, par M. F. de Montrol ; Paris, Ladvocat, 1830, in-8.°

Jean Jacques a fait un tableau si séduisant [1]. Ce fut là que je passai un des mois les plus agréables de ma vie,

[1] Nous ignorons en quel endroit de ses œuvres J.-J. Rousseau a parlé du coteau de Fourvière. Peut-être Brissot, par une erreur de mémoire, a-t-il confondu ce coteau avec le chemin des *Etroits* que le philosophe de Genève a décrit, en effet, d'une manière admirable, dans ce passage de ses *Confessions*, partie I, livre IV : « Je me souviens même d'avoir passé une nuit délicieuse dans un chemin qui côtoyait le Rhône ou la Saône, car je ne me rappelle pas lequel des deux. Des jardins élevés en terrasse bordaient le chemin du côté opposé. Il avait fait très-chaud ce jour-là ; la soirée était charmante ; la rosée humectait l'herbe flétrie ; point de vent, une nuit tranquille ; l'air était frais sans être froid ; le soleil après son coucher avait laissé dans le ciel des vapeurs rouges dont la réflexion rendait l'eau couleur de rose ; les arbres des terrasses étaient chargés de rossignols qui se répondaient de l'un à l'autre. Je me promenais dans une sorte d'extase, livrant mes sens et mon cœur à la jouissance de tout cela, et soupirant seulement un peu du regret d'en jouir seul. Absorbé dans ma douce rêverie, je prolongeai fort avant dans la nuit ma promenade sans m'apercevoir que j'étais las. Je m'en aperçus enfin. Je me couchai voluptueusement sur la tablette d'une espèce de niche ou d'arcade enfoncée dans un mur de terrasse : le ciel de mon lit était formé par les têtes des arbres ; un rossignol était précisément au-dessus de moi ; je m'endormis à son chant ; mon sommeil fut doux, mon réveil le fut davantage. Il était grand jour : mes yeux en s'ouvrant virent le soleil, l'eau, la verdure, un paysage admirable... » Près de la *niche* où Rousseau passa cette *nuit délicieuse*, il existe une espèce de grotte humide, dont l'aspect est très-pittoresque, et qui porte aujourd'hui le nom de *grotte de Jean-Jacques*. B.

dans la société d'un ami de mon enfance, long-temps uni avec moi par les mêmes goûts, les mêmes opinions, les mêmes projets, et auprès de sa femme dont les grâces, l'instruction et la douce conversation intéressaient à la fois l'esprit et le cœur....

» Servan, si célèbre par ses écrits sur la réforme des lois criminelles, était alors à Lyon; j'allai le voir. En entendant mon nom, il me sauta au cou, comme si nous eussions déjà été liés par une longue amitié; il me remercia du plaisir que lui avait fait ma Théorie des lois criminelles, m'exhorta à persévérer dans cette carrière. Nous passâmes deux heures ensemble, et jamais temps ne me parut plus court. Servan écrit avec un style plein de charme, mais sa conversation est encore plus séduisante que ses écrits. Il y a moins d'apprêt, plus de naturel, et cependant son imagination est toujours brillante. Les traits pétillans qui en jaillissaient à chaque instant, m'étonnaient et m'ôtaient toute liberté de lui répondre [1].....

» Un homme célèbre qui ne me causa pas moins d'intérêt que Servan, fut Poivre, l'ex-intendant de

[1] Servan était déjà venu à Lyon au mois de janvier 1781. Dans une des séances de ce mois, l'académie l'adopta par acclamation au nombre de ses associés sur la demande de MM. Bruyset, Prost de Royer et Barou du Soleil. Il revint dans cette ville au mois de juin de la même année, et assista, le 10 juillet suivant, à une séance publique de l'académie, qui attira un grand concours d'auditeurs, et qui lui fut entièrement consacrée : il la remplit par la lecture de son *Discours sur les progrès des connaissances humaines*. Cette lecture fut accueillie avec transport et couverte des plus vifs applaudissemens. B.

l'Ile-de-France ; je lui rendis une visite dans sa charmante habitation, située à quelques milles de Lyon, sur les bords de la Saône [1]. J'y allai avec Blot et M. Lambert, directeur du collége, qui, après un excellent déjeûner, nous avait procuré une excellente voiture. Quelle charmante retraite que celle que possédait ce philosophe aimable! un jardin délicieux, enrichi des plantes qu'il avait recueillies dans toutes les parties des Indes; des bosquets, des cascades, des rochers, des grottes, des ombrages, une foule de perspectives variées, et le murmure d'un fleuve tranquille, sur lequel nous retournâmes en bateau: que tout cela me parut enchanteur et digne d'être envié! Mais ce qui excitait surtout mon enchantement et mon envie, c'était la vue de son heureuse famille. Il n'avait que trois filles et une femme jolie et infiniment respectable par ses vertus et ses aimables qualités. M. Poivre m'accueillit sans faste, sans cérémonie, sans ce luxe de politesse qui accable et refroidit ; il ne cessa de m'entretenir avec intérêt pendant tout le temps que je demeurai près de lui ; nous fîmes deux fois en causant le tour de son immense et magnifique jardin. Sa femme n'était point sur nos pas, et elle m'en parut plus aimable; je n'aime point ces femmes qui ont l'air de s'intéresser si vite aux

[1] La maison de M. Poivre est celle qui porte le nom de *La Fréta ;* elle est située à une lieue et demie de Lyon, sur la rive droite de la Saône, dans le hameau de la Pelonnière, canton de St. Cyr au Mont d'Or. Il s'y était retiré à son retour de l'Ile-de-France. Il était tombé en disgrâce à la cour ; mais Turgot étant arrivé aux affaires, l'honora de sa protection, et il jouissait d'une pension de 12,000 livres, lorsqu'il est mort le 6 janvier 1786. B.

étrangers et qui les suivent partout. Les jeunes demoiselles faisaient des bouquets pour des personnes qui vivaient familièrement dans la maison ; elles ne songèrent point à nous en offrir, et j'en fus également enchanté ; il ne faut point que les jeunes filles soient moins discrètes que leur mère, et d'ailleurs il n'est pas bon qu'elles prodiguent les fleurs au premier venu.

Au milieu de cette douce retraite, je croyais être transporté au sein de cet élysée peint par Rousseau dans son Héloïse. Les habitans m'en paraissaient célestes. La bonhomie, la simplicité du maître, la douceur et l'affabilité de son épouse, la modestie, les agrémens de ces jeunes filles, tout m'attachait, me transportait ; il me semblait être au milieu d'une famille patriarcale, j'y aurais passé toute ma vie. Félicité m'aurait paru la sœur de Madame Poivre. La conversation ne languissait point avec l'homme instruit. Il savait tant de choses, il les savait si bien, et il avait si peu de prétention en les disant ! Voilà ce que je cherchais depuis long-temps dans les savans, dans les philosophes, ce que je n'avais jamais trouvé, la science utile et sans prétention ! Il ne me parla de ses écrits qu'avec la sévérité d'un rival. Cependant il en existe peu qui soient dignes de plus d'éloges pour leur mérite et leur utilité.

» Ses observations sur les mœurs et les arts des peuples d'Amérique, que des libraires charlatans ont publiées sans l'aveu de l'auteur, sous le titre de *Voyages d'un philosophe*, ont excité au plus haut point ma curiosité, et m'ont causé le plus vif plaisir. C'est avec raison qu'on a dit de cet ouvrage intéressant, précis, nerveux, qu'il contenait plus de choses que de mots ; et qu'on y voyait partout en traits de lumière, comment dans l'univers

entier la félicité, la population, la puissance des états sont en raison de l'agriculture et de la liberté; et à quel point la main du despotisme, celle de l'anarchie et celle de la superstition rendent inutile la fécondité du sol le plus favorisé du ciel.

» Les voyages de Sonnerat dans la Chine et l'histoire de l'abbé Raynal faisaient alors le plus grand bruit. Sonnerat était neveu de M. Poivre, et il regrettait qu'il se fût trop empressé de publier son voyage. Il y avait remarqué une foule d'inexactitudes et de faussetés. La partie des Indes orientales, dans l'histoire de Raynal, était entachée des mêmes défauts; il ne l'avait écrite que sur de mauvais mémoires. Poivre lui avait offert des matériaux, mais Raynal n'avait pas eu la patience de les attendre. Il avait imité Vertot, qui aima mieux publier un roman dans son histoire de Malte, que d'avoir la patience de la refaire d'après les véritables sources. Poivre fut témoin de la manière dont Raynal recueillait quelquefois ses renseignemens. Allant un jour chez un ancien gouverneur de l'Ile-de-France, il trouva l'historien écrivant dans l'antichambre, sous la dictée d'un nègre. Poivre lui demanda ce qu'il faisait. « Ce nègre, dit Raynal, est de Madagascar, et je prends des notes de lui sur cette île.» Poivre ne put s'empêcher de sourire, à cette facilité de puiser partout sans s'informer si la source était bonne. Je fis observer à Poivre qu'il était difficile à Raynal d'avoir pu donner un tableau exact des Indes orientales. On n'en peut rassembler les traits que dans les nombreux écrits publiés par les Anglais, presque maîtres en entier de cette partie du monde, et ces écrits ne sont pas traduits, et Raynal ne savait pas l'anglais. M. Poivre convint de la justesse de cette observation. Il me donna des

détails curieux sur Madagascar, sur la facilité d'y former des liaisons utiles avec ses nombreux habitans, en traitant avec eux amicalement et de bonne foi. Il se plaignait que le ministère français ait toujours eu la manie d'y faire des établissemens, et n'ait jamais considéré cette île que sous le rapport de la conquête. Il s'élevait avec force contre M. de Sartines, assez faible pour prêter l'oreille à ce Beniowski, aventurier hongrois, qui avait eu la témérité de venir de la Sibérie, par mer, à Madagascar, et qui voulait de nouveau conquérir cette île. En effet, le ministre de la marine lui donna un vaisseau, des hommes, de l'argent : l'entreprise échoua ; les hommes et l'argent furent perdus ; les Madécasses se brouillèrent avec les Français, l'approvisionnement des îles de France et de Bourbon devint plus difficile que jamais. M. Poivre avait prédit tout cela, mais que peut à la cour le bon sens d'un homme qui ne se vend point, contre les instances des aventuriers qui promettent des monts d'or, et l'avidité des ministres et des commis qui ont l'imbécillité de les croire ? Ah ! pourquoi le ciel n'a-t-il pas conservé cet homme instruit et bienfaisant, pour éclairer notre révolution ? Ses idées eussent été utiles dans le conseil exécutif, si cependant il n'eût pas été victime de sa fidélité aux principes ?

» Mentelle, qui connaît toute mon admiration pour ce sage, que la France, que l'Europe entière doit révérer, m'a communiqué des notes sur sa vie qui sont pleines d'intérêt [1]. J'en ai fait l'extrait suivant pour mes enfans et ma Félicité.

[1] « Ces notes étaient de M. Dupont de Nemours, qui a épousé la veuve de M. Poivre, femme digne par ses vertus d'avoir été unie à ces deux hommes vertueux. » *Note*

» M. Poivre était né à Lyon, au mois d'août 1719, d'une famille commerçante. Il montra, dès son enfance, un esprit doux et facile ; les plus grandes dispositions pour les lettres et pour les arts, un caractère bienfaisant, qui lui faisait désirer d'être utile à ceux qu'il connaissait et à ceux qu'il ne connaissait pas.

» Ses études furent brillantes ; il les avait finies dans un âge encore très-tendre, et commençait un cours de théologie à la communauté des Missionnaires de Saint-Joseph, à Lyon, dont le supérieur était ami de sa famille, lorsque les jésuites, qui ne négligeaient rien, firent attention aux succès d'un élève qu'ils ne formaient pas, et qui croissait dans une maison avec laquelle ils avaient un point de rivalité. Ils cherchèrent à persuader au jeune Poivre de préférer leurs professeurs et leur compagnie.

» Ils représentèrent en même temps à M. de Rochebonne, alors archevêque de Lyon, le danger de laisser imprégner un enfant heureusement né, de principes qui n'étaient pas les siens. Cette seconde démarche détruisit l'effet de la première, et peut-être, sans elle, M. Poivre eût-il été jésuite ; mais il vit, avec le sentiment naturel de résistance que toute apparence de contrainte inspire aux caractères nobles, que l'on songeait à porter atteinte à sa liberté dans le choix de ses maîtres, et il pria ses

de Mentelle. M. Dupont de Nemours a lui-même fait usage de ces notes, y a beaucoup ajouté et leur a donné un plus grand développement dans l'intéressante *Notice sur P. Poivre*, qu'il plaça, en 1786, à la tête de la seconde édition des *Voyages d'un philosophe*. Cet ouvrage de Poivre, dont la première édition avait paru en 1768, et la notice dont nous venons de parler, ont été réimprimés à Paris, chez Fuchs, en 1797, in-8.° B.

parens de le faire passer à Paris dans la congrégation des missions étrangères; il y vint, il y finit son éducation, il s'y distingua.

» Les supérieurs des missions étrangères se hâtèrent de l'affilier à leur corps, et de l'associer à leurs travaux. Ils l'envoyèrent en Chine, et lui prescrivirent de passer ensuite à la Cochinchine, quoiqu'il ne fût pas encore engagé dans les ordres sacrés.

» Dans une relâche qu'il fit avant d'arriver à Kanton, il reçut d'une main trompée ou perfide une lettre en chinois. qu'on lui dit être de recommandation, et dans laquelle, au contraire, un Chinois qui avait été offensé par un Européen, dénonçait cet Européen, qu'il croyait devoir être le porteur de sa lettre, comme un coupable dont la nation chinoise avait à se plaindre et qui méritait la mort.

» Le jeune homme, rempli de confiance, se hâta de présenter la lettre au premier mandarin dont il put approcher, et fut mis en prison. Les prisons sont très-douces à la Chine; il y apprit la langue. Le vice-roi de Kanton, intéressé par sa contenance noble, douce, patiente, grave, presque asiatique, touché de son ingénuité, indigné d'une si odieuse trahison, devint son protecteur, et lui procura toutes les facilités qu'on refuse ordinairement aux Européens pour voir l'intérieur du pays.

» Il y avait séjourné à peu près deux ans, lorsque se présenta l'occasion qu'il attendait pour aller à la Cochinchine avec les missionnaires qu'il accompagnait. Il s'y rendit et y passa deux autres années. Le vice-roi de Kanton avait approuvé et facilité ce voyage; et, à son retour, M. Poivre retrouva au même degré toutes les

bontés de ce grand mandarin, qu'il suivit dans plusieurs tournées, et dont il ne s'écarta presque plus pendant un an.

» En 1745, M. Poivre revenait en France pour revoir sa famille, rendre irrévocables ses liens religieux, et retourner ensuite au bout du monde, où l'appelait son zèle. Le vaisseau qui le portait fut attaqué dans le détroit de Banca par un anglais supérieur en force, et combattit. Il y a dans les âmes très-élevées, même avec le caractère le plus doux, une répugnance naturelle à fuir le danger: pendant tout le combat, M. Poivre se porta sur la galerie, sur le gaillard, sur le tillac, partout où il se crut le plus utile, aidant à la manœuvre, exhortant les soldats et les matelots, et surtout secourant les blessés; un boulet de canon lui emporta le poignet.

» Pour donner une idée de la sérénité de son âme, nous dirons que le premier mot qu'il prononça en se voyant un bras de moins, fut : *Je ne pourrai plus peindre.* Cet amusement était alors pour lui une espèce de passion.

» Peu de momens après sa blessure, le vaisseau fut pris, et M. Poivre, jeté à fond de cale, resta vingt-quatre heures sans être pansé; la gangrène s'était établie, il fallut faire l'amputation beaucoup plus haut. L'opération se fit à bord des Anglais et par leur chirurgien. Avant que l'appareil fût posé, le feu prit au bâtiment. Tout le monde y courut, et le chirurgien comme les autres; M. Poivre, abandonné, perdit une grande quantité de sang, et bientôt la connaissance: peut-être fut-ce un bien, cette énorme saignée ayant prévenu et affaibli la fièvre inflammatoire, dont le danger est extrême sous le climat brûlant de l'Inde.

» La vie est une si singulière énigme, qu'on ne peut jamais savoir si les événemens qu'elle présente sont avantageux ou funestes. L'accident grave que venait d'essuyer M. Poivre fut la source de presque tout le bien qu'il a fait, et de tout le bonheur qu'il a éprouvé. Quelle qu'eût été sa carrière, il y eût certainement déployé beaucoup de zèle, de talens et de vertus; et les missions étrangères, auxquelles il s'était consacré, présentent sans doute de grands objets d'utilité religieuse et même civile. Mais s'il fût resté missionnaire, comme il n'y aurait pas manqué sans sa blessure, il n'aurait pas été administrateur; il n'aurait pas donné d'importantes instructions et de touchans exemples à ceux qui le seront après lui; il n'aurait pas goûté toutes les douceurs de la vie domestique et patriarcale; il n'aurait pas épousé une femme du mérite le plus rare, et laissé trois filles d'une intéressante espérance. Ainsi la providence a compensé avec usure pour lui et pour nous la perte de son bras.

» L'auteur des notes ajoute que dans le combat M. Poivre fit une autre perte qui n'a point été réparée, ce fut celle du journal de tout ce qu'il avait remarqué à la Chine, à la Cochinchine, à Macao, auquel était joint un grand nombre de dessins précieux. Il espère que ces manuscrits seront tombés entre les mains de quelque anglais éclairé, et qui se fera un devoir de les rendre un jour à là famille de M. Poivre. Je ne sais si ces vœux seront jamais remplis.

» Voici un dernier trait à recueillir: en 1749, M. Poivre avait été envoyé en qualité de ministre de France à la Cochinchine. Le roi de ce pays, surpris de trouver un jeune Européen avec lequel il pouvait converser sans interprète, prit pour lui la plus grande affection, et le

combla de ses présens. M. Poivre, de retour à l'Ile-de-France, déposa dans les magasins de la compagnie des Indes les présens et tout ce qu'il avait rapporté, et même tout ce qu'il ne rapportait pas; car il écrivait à cette compagnie: « Je vous ai remplacé différentes choses de mon argent, parce que je m'étais laissé voler par ma faute, et il n'est pas juste que vous supportiez cette perte. » On peut demander aux compagnies anglaise, hollandaise et française, combien elles ont eu de pareils agens, soit dans cette ville, soit à la Cochinchine. M. Poivre, ne se bornant pas à l'objet de sa mission, recueillit avec soin les plantes les plus utiles, pour les introduire et les naturaliser à l'Ile-de-France. Il y avait apporté le riz sec, le cannellier, plusieurs arbres de teinture, de résine et de vernis, plusieurs arbres fruitiers et le poivrier qui porte son nom. Il était le bienfaiteur de cette île seize ans avant de se douter qu'il en serait un jour l'administrateur [1] »

(La suite au prochain n.°)

[1] M. Poivre avait été nommé membre ordinaire de l'académie de Lyon en 1759. Son discours de réception fut une dissertation sur le commerce en général et en particulier sur celui des Indes et de la Chine. Les porte-feuilles de la compagnie contiennent plusieurs des mémoires dont il fit lecture dans diverses séances avant son départ pour l'Ile-de-France, en qualité d'intendant, en 1767. Ils doivent contenir aussi la correspondance pleine d'intérêt qu'il entretint avec ses confrères pendant cette espèce de proconsulat qui fut si avantageux à la colonie et à la métropole, et en général au commerce et à l'agriculture. Il avait été honoré en 1765 des fonctions de directeur de l'académie dont il analysa les travaux dans le compte rendu de cette année. Son éloge a été mis au concours en 1818 par le même corps littéraire. Le prix fut décerné à feu M. Torombert, dont l'ouvrage

CORRESPONDANCE.



A M. B.***, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Lyon, le 15 février 1830.

Monsieur,

J'ai lu dans le *Bulletin universel* de M. de Férussac [1], un article de M. Artaud dont vous avez donné un court extrait dans les *Archives du Rhône* [2], et qui a pour objet deux inscriptions que vous aviez déjà fait connaître [3] Ces deux inscriptions sont gravées sur des piédestaux en pierre tout récemment découverts dans le sol sur lequel existait autrefois l'église de S. Michel; et elles rappellent la mémoire de deux marchands de vin, chefs de leur corporation, à chacun desquels la communauté avait érigé une statue. Dans celle qui est tracée en l'honneur de *Minthatius Vitalis*, les marchands de

est encore inédit, et l'accessit à feu M. Grange, de Marseille, qui a publié le sien dans le tom. II de ses *Essais littéraires*, Paris, 1824, 2 vol. in-18. La *Biographie universelle*, à l'art. *Poivre* (*Pierre*), qui est de M. Degérando, défigure le nom de l'auteur couronné; au lieu de *Torombert*, elle l'appelle *Torremberg*. B.

[1] Section des *sciences historiques*, n.° 9, septembre 1829, pag. 71-85.

[2] Tom. XI, pag. 225-7.

[3] Tom. X, pag. 146-8.

vin de Lyon, dont ce dernier était le patron, sont désignés ainsi : *Negotiatores vinarii in Kanab. consistentes*. Ces mots *in Kanab.* sont un abrégé d'*in Kanabis*, qui, comme vous l'avez remarqué, se retrouvent dans une inscription connue depuis long-temps et rapportée par Gruter, pag. CCCCLXVI, n.° 7, avec cette légère différence que *Kanabis* y est écrit par un C, au lieu de l'être par un K. Les *Kanabi* était un quartier de Lyon situé au bas de la colline de St-Sébastien, sur les bords du canal qui communiquait du Rhône à la Saône [1]. C'est ce que dit M. Artaud d'après le P. Ménestrier, *Hist. consul. de Lyon*, pag. 16 et 84 ; mais est-il vrai, comme il le dit également, que ce quartier tirât son nom d'un marché au chanvre qui y aurait été établi ? Je ne le crois pas, et voici mes raisons.

Le mot *Kanabi* n'aurait ni l'orthographe ni la terminaison qu'il a, s'il dérivait de *cannabis*, chanvre ; il s'écrirait par deux *n* au lieu de s'écrire par un seul, et il aurait la forme du singulier au lieu de celle du pluriel et la forme d'un adjectif au lieu de celle d'un substantif. L'adjectif de *cannabis* est *cannabinus*. On aurait dit *cannabinus vicus* ou *portus*, ou *regio cannabina*.

Sous ce premier point de vue, il me semble donc certain qu'il faut chercher ailleurs l'origine du mot dont

[1] Nous verrons dans une autre note que cette assertion sur la position topographique du quartier appelé *Kanabi* est tout-à-fait hasardée, et qu'il est à croire qu'au lieu d'avoir été situé au bas de la colline de St-Sébastien et près du canal de communication qui traversait la place des Terreaux, ce quartier se trouvait près d'Ainay. B.

il s'agit ; et la première opinion qu'a eue à cet égard le P. Ménestrier, celle qu'il a manifestée dans son *Introduction à la lecture de l'histoire* [1], imprimée deux ans avant son *Histoire consulaire*, me paraît la véritable : *Kanabi* est le pluriel latinisé du mot grec Κάναβος, pieu, noyau de bois pour soutenir quelque chose. C'est ainsi que les Grecs appelaient la charpente que l'on disposait pour former le noyau des statues de cire. Le nom de *Kanabi* avait été donné au quartier dont il est question, par les colons grecs qui habitaient la ville, à cause des pieux fichés en terre sur les bords du canal et servant d'attache aux bateaux qui y stationnaient. Les Romains adoptèrent cette expression. Les *negotiatores vinarii in Kanabis consistentes*, ce sont donc les marchands de vin établis dans le quartier du port ou de l'attache des bateaux.

On voit que ce quartier était habité par les marchands de vin, et non par des marchands de chanvre.

Il y a plus : que l'on consulte Dion, Strabon, César, et, en général, tous les auteurs qui ont parlé, soit directement, soit indirectement, de l'ancien commerce de Lyon, nulle part on ne trouvera que le chanvre ait été un objet de négoce en cette ville.

Le chanvre, à l'époque où nous reportent les inscriptions de Sentius Regulianus et de Minthatius Vitalis, était presque inconnu dans les Gaules : le lin seul y était cultivé. Les Gaulois attachaient leurs ancres et leurs navires avec des chaînes de fer. Les voiles étaient en peau tannée, au dire de Strabon et de César. Les cordages des bateaux étaient en filasse tirée du

1 Pag. 416.

genet d'Espagne ou sparterie, ou faite avec l'écorce de tilleul, ainsi que le dit Pline, *Hist. nat.*, *lib.* XIX. Il y avait peu de chanvre en Europe. Pline, *lib.* XX, observe que cette plante croissait spontanément dans les bois. On n'en faisait aucun cas pour les cordages, parce que l'eau les pourrissait. On se servait du lin pour fabriquer les filets, la toile, etc. Caton, Columelle, Varron et Palladius sont muets sur la culture du chanvre.

Il ne pouvait donc y avoir à Lyon aucun commerce de chanvre; mais celui de lin y devait être considérable. Pline, *lib.* XIX, *cap.* I, nous apprend que les Gaulois du Quercy (*Cadurci*) recueillaient le lin le plus fin et le plus blanc, celui qui imitait le mieux la laine, et qu'ils en faisaient des matelas et des coussins que la mollesse romaine échangea volontiers contre ceux de paille dont on faisait primitivement usage.

Je regarde donc comme un point démontré que le nom de *Kanabi* désigne les pieux destinés à amarrer les bateaux, et avec d'autant plus de raison que nous retrouvons le même nom donné à une place de Marseille (*la Canebiere*), située devant le port de cette ville.

Quant au nom de *porte chenevière*, qui était dans le moyen âge celui d'une porte de Lyon placée près de la Feuillée, c'était une corruption du mot *Kanabi* [1], comme *Fourvière* l'est du *Forum vetus* des anciens.

1 Nous ne partageons point cette opinion de notre correspondant, quoiqu'elle paraisse avoir été celle du P. Ménestrier. Comme nous l'avons déjà annoncé, rien ne nous paraît établir que le quartier nommé *Kanabi* dans notre inscription se trouvât dans l'endroit qui est ici désigné. La découverte de cette inscription et du piédestal sur lequel elle est gravée, ayant été faite sur l'emplace-

L'article de M. Artaud contient aussi, sur le mot *utricularius* qu'on rencontre dans plusieurs inscriptions antiques de Lyon, des conjectures et des explications que je ne puis approuver. Il y avait une communauté d'artisans appelés *utricularii;* mais quelle était leur profession ? Les uns ont prétendu que c'étaient des joueurs de cornemuse ; d'autres, que c'étaient des faiseurs de bateaux à large ventre. Le docteur Calvet, d'Avignon, et M. Artaud paraît être du même avis, a pensé que les *utriculaires* étaient des bateliers qui naviguaient sur des radeaux portés par des outres.

Quant à moi, après avoir compulsé les divers auteurs qui ont parlé des Gaulois et en particulier des Lyonnais, je n'y ai point trouvé de joueurs de cornemuse ni de bateaux appelés *utres* ou *utriculæ*, ni de radeaux portés sur des outres ; mais j'ai vu que les Gaulois se servaient d'outres pour le transport des vins, des huiles et des autres liquides qu'ils vendaient ou achetaient à Lyon,

ment de l'ancienne église de St. Michel, nous sommes porté à croire, au contraire, que c'est là, c'est-à-dire, près d'Ainay, que le quartier dont il s'agit était situé. L'existence qu'ont eue, il y a environ quatre ou cinq siècles, une porte et un faubourg appelés *de Cheneviere*, près des Terreaux, ne prouve rien à cet égard. Le nom de *Cheneviere* a pu fort bien venir de ce que, dans le moyen âge, on vendait du chanvre en cet endroit, sans que pour cela ce nom eût rien de commun avec celui du quartier qui, du temps des Romains, s'appelait *Kanabi.* Le léger rapport qui se trouve entre les deux noms, peut n'avoir été que fortuit, et dès lors n'offre pas un motif suffisant pour décider qu'ils s'appliquaient au même lieu, et que l'un était dérivé de l'autre. B.

et qu'il s'en faisait un transport considérable de cette ville à *Burdigala* (Bordeaux) par ces fameuses mules gauloises que célèbre Claudien, *Epigr.* I, et qu'il appelle *Rhodani torrentis alumnas.* La communauté des *utricularii* me semble donc n'avoir été autre chose que la communauté des faiseurs d'outres.

Telles sont, Monsieur, les réflexions que m'ont suggéré les observations de M. Artaud et l'analyse que vous en avez donnée. Je les soumets à votre sagacité, et vous prie d'agréer, etc.

UN ABONNÉ.

HISTOIRE.



BARNAVE ET BAILLY A LYON.

« Barnave, le plus éloquent interprête des délibérations du club des jacobins ; Barnave, qui rêva le retour de l'égalité primitive, et qui plus tard dit à la tribune que *la liberté était un superflu pour le peuple ;* Barnave, fatigué des travaux auxquels il se livrait avec toute l'ardeur du jeune âge et la véhémence de ses opinions politiques, éprouva le doux besoin de revoir sa famille, ses amis restés à Grenoble, où il fut élu député à la première assemblée nationale. Jusqu'à Lyon, il parcourut la route avec une grande rapidité, et il eût mis le même empressement à parcourir la distance qui le séparait de sa chère patrie, où il était vivement attendu, s'il n'eût rencontré à l'hôtel du Parc, à Lyon, *Bailly*, le premier maire de la ville de Paris.

Bailly et Barnave s'étaient souvent vus à Paris, et le président de la fameuse séance du jeu de paume, appréciateur des beaux talens, avait toujours distingué le jeune député, qui promettait d'être un grand orateur. Le soir, ils furent ensemble au spectacle; tous deux reconnus, ils furent accostés par des partisans des nouvelles doctrines, qui, pour le lendemain, sollicitèrent l'avantage de leur offrir un banquet; ils acceptèrent, et le soir, on les conduisit à la société populaire, où Bailly ne dit rien, mais où le jeune républicain déclama avec un grand savoir contre la noblesse, et contre tous les abus qui avaient amené la révolution. « *Cest bien*, très-*bien*, lui dit Bailly : j'applaudis à » votre diction, à votre logique; mais, mon jeune ami, » vous ne faites que reproduire l'*acte d'accusation du* » *présent contre le passé : la cause est en instance*, *qui* » *la jugera?* » A cette société populaire, où assistaient nos deux voyageurs, il y avait comme partout des énergumènes de parti, qui prenaient pour de l'enthousiasme la soif de la vengeance. Quelques orateurs lyonnais s'essayèrent, et crurent aussi faire preuve de patriotisme en dénonçant à tort et à travers tous les hommes qu'ils supposaient n'être pas de leur bord. La séance fut orageuse et longue, et l'eût été bien davantage si l'on eût su que les visiteurs quitteraient le lendemain la ville, l'un pour rentrer à Paris, et l'autre pour aller à Grenoble. En se séparant avec attendrissement, on se promit bien de se revoir incessamment.

Bailly partit de grand matin. Barnave céda au désir bien naturel d'aller visiter un ami de collége qui habitait Lyon, et auprès duquel il goûta cette douce et bienfaisante joie qu'éprouvent deux condisciples qui se

disent cent fois dans une heure et avec l'accent du cœur : *Dis donc, te souviens-tu?.... te rappelles-tu?....*

En rentrant de serrer dans ses bras un ami qu'il ne revit plus, Barnave trouva à son hôtel une personne qui l'y attendait depuis long-temps : sous un dehors assez commun, qui laissait tout à découvert un vêtement *à la carmagnole*, il reconnut un *frère et ami* de la société populaire, dont tout l'ensemble exhalait un parfum de jacobinisme, clubiste enchanté des talens du jeune orateur, et qui venait le prier de dénoncer le soir même au club plusieurs personnes dont il lui apportait la liste, et sur le compte desquelles il lui donnerait plus tard des renseignemens, s'il pouvait s'en procurer. « Mais, à coup sûr, ce sont des aristocrates, dit-il, » car ils sont tous nobles et riches, à l'exception d'un » pauvre diable de fabricant, bien aimé pourtant des » canus [1], mais qui fait le ci-devant comme s'il avait » eu des armoiries. » Barnave, quoiqu'il crût bien faire en déclamant contre la noblesse, était incapable de se prêter à dénoncer des hommes qui lui étaient inconnus, auxquels il n'avait rien à reprocher ; et, sans faire sentir à ce sans-culotte le mépris qu'il lui inspirait, il le refusa, prétextant le besoin qu'il avait de partir de suite. »

Souvenirs et anecdotes sur les comités révolutionnaires. 1793-1795. *Par M. G. Audiger.* Paris, 1830, in-8.°, pag. 75-9.

[1] « Ouvriers travaillant en étoffes de soie. »



PIÈCE INÉDITE DU TREIZIÈME SIÈCLE.

Le document qu'on va lire et qui nous a été communiqué par M. l'archiviste de la ville, est digne d'attention comme monument du langage français au treizième siècle; il l'est aussi comme pièce historique, quoiqu'il ne soit que la traduction littérale d'un acte écrit en latin, déjà publié, et qui se trouve à la suite de l'*Hist. consul.* du P. Ménestrier, dans le *Tractatus de bellis et induciis quæ fuerunt inter Canonicos S. Joannis Lugduni et Canonicos S. Justi ex una parte, et cives lugdunenses ex altera*, extrait de la bibliothèque de l'abbaye d'Ainay par Claude de Bellièvre. Il paraît que cette traduction, restée inédite jusqu'à ce jour et inconnue à nos historiens, est du temps même où l'acte fut passé, et il est à présumer qu'elle fut faite pour mettre à la portée du vulgaire le contenu de cet acte. C'est un compromis daté du 22 janvier 1269 (vieux style), entre les chapitres de S. Jean et de S. Just, d'une part, et les citoyens de Lyon, de l'autre, par lequel ils soumettent leurs différends au cardinal légat, Raoul ou Rodolphe de Chevriers, et au roi de France, S. Louis [1]. Il est écrit sur un grand feuillet de parchemin dont il couvre tout le recto. La lecture en est très-difficile. Il n'est, d'ailleurs, accompagné d'aucune signature, ni revêtu d'aucun sceau.

« *Transcriptum primi compromissi.*

» Nos frere Yues, por la grace de Deu abbes de Cluny,

[1] Voy. Paradin, *Mém. de l'hist. de Lyon*, pag. 147-9; Rubys, *Hist. verit.*, pag. 281-2; le P. Ménestrier, *Hist. consul.*, pag. 372 et suiv.; Poullin de Lumina, *Abrégé chronolog.*, pag. 90-3, etc.

et nos Iuhanz de Crenes [1], chevaliers le Roi de France, et nos Henrys de Gandouuiller, chevaliers, baylliz de Borges, a toz cez qui verront ces presentes letres saluz an nostre seignour, nos vos façons a sauoir que noz deuant diz frere Yues, abbes de Cluny, de part honorable pere Raoul, par la grace de Deu euesque d'Albane, legat de present liglise de Rome et de la sentement mon seignour Loys roi de France, et nos deuant diz Iuhanz de Crenes et Henrys de Gandouuiller, baylliz de Borges, de par le deuant diz roi de France anuoie es parties de Lion, por treitier et por metre pais et accorde ou contens [2] qui est entre le deien et le chapitre de sen Iehan et le chapitre de sen Iust de Lion, dune part, et le cistiens et le puple de Lion, d'autre, nos sumes entremis de metre pais et acorde antre les parties deuant dites, et a la parfin nos auons mis antre le dites parties tel acort : cest a sauoir que li diens et li chapitres de sen Ianhan et li chapitre de seint Iust, et li citiens et li poplez de Lion deuant diz ont faite mise [3] de totez lor quereles et de toz lor decort [4] sor le legat et sor le roi de France, haut et bas, a lor volunte, ou por acort de la sentement de parties ou por droit, sanquetant [5] que li deuant dit doiens et li chapitres de seint Iehan vuelent et requirent que le noue-

[1] Paradin et Rubys, le P. Ménestrier, Poullin de Lumina, etc., ont lu dans l'original latin *Traves* au lieu de *Crenes*.

[2] Au différend.

[3] Ont compromis, ont soumis toutes leurs querelles à l'arbitrage du légat et du roi de France.

[4] Discords, débats, difficultés.

[5] *Sans qu'étant*, excepté que, si ce n'est que.

letez que li citien et li pople de Lion ont feites, si con [1] li doiens et li chapitres de seint Iehan dient, soient ostees auant tote oure, le ques noueletez sont teus [2]: quil sont deseisi de lor cloitre, de lor meisons, de la iuridicion de la villa de Lion, qui apartient a liglise de seint Ianhan, et ponz, fossez, barres, torz, cheffauz, portes, cheynes et autres choses feites de novel, le ques choses si co li deiens et li chapitres de seint Ianhan dient, sont manifestes a loil, et sont manifestes por les sentences que sont donees de leuesque dostun, ordinare de Lion, le siege vacant, et por la confirmation feite de lautorite dou diz legat et por les sentences donees dou concile prouincial, par quoi dient li deuant diz deiens et li chapitres de seint Ianhan, que celes choses de sus dites ne doiuent venir en mise [3] ne en nule dote, eins doiuent estre ostees deuant tote oure, meimement, con il ont offert plusors foiz et offrent au dit citiens et au pople de Lion, qui sont iustissable à liglise de seint Ianhan, si con ils dient qu'il lor dorrent cort sen suspicion [4] de totes quereles, ne quetant [5] si au legat ne au roi est auis que ils doiuoient plus faire, il sont aperelie [6] dou faire a lor consoil et a lor volunte, les reisons oies: et li deuant diz citiens et li poples de Lion ont offert a croire le legat et le roi de toz contens et de totes choses qui sont por reison del contenz: et sil veient quil doiuent

[1] Comme.
[2] Telles.
[3] En compromis.
[4] Qu'ils leur donneraient une cour non suspecte.
[5] Néanmoins.
[6] Prêts.

fere, il sont aparalie de faire a lor consoil et lor volunte, lor reisons oies, et de ces choses de sus dites attendre, porsegre [1], acomplir et garder se lont la forme de sus mise, li dit deiens et li chapitres de seint Iehan et li chapitres de seint Iust, cest a sauoir Miles diz deiens, Perres [2] doste, archidiacres, Guillaume de la Poype, precentres [3], Chatar li chantres, Huges de Tornon, secrestains, Guilliaume li custode, Tiauz, Guis de Tiert, Durgeux, Guillaume Boche, Guichar de Farnay, Girins et Guicharz de seint Simphorien, Estieueuz [4] de Chandeu, Perres Marechauz, Hugues de seint Germein et Hugues de Piseiz, chanoine de seint Janhan de Lion, et Boes de Langes, Estieueuz Carras, Raous Berthet [5] Tardis, Denis de Saconins, Esteuauz Carras li junes et Guillaume de Riou, chanoine de seint Iust, ont iure sor seint euangile et ont oblige toz lor biens et le biens de lor chapitres, mobles et non mobles, quelque part qu'il soient, et en ont balies letres seellees des seelz de dit chapitres et de seint Ianhan et de seint Iust. Ansiment [6] li cistien et li poples de Lion ont iure sor seint euangile attendre, porsegre, acomplir et garder le choses de sus dites se lon la forme de sus deuisee, et ont oblige toz lor biens, mobles et non mobles, quelque part quil soient. Poruu tot ce [7], le dites par-

[1] Poursuivre.
[2] Pierre.
[3] Précenteur.
[4] Etienne.
[5] Barthélemi.
[6] Semblablement.
[7] En outre.

ties ont done apeisement [1] li uns as autres deux et de lor aydeors, nomeement dou comte de Foirois [2], deuers le deiens et de vers le chapitres, et nomeement de Hugon de la Tor, senechal de Lion, et de Huber de de la Tor son frere de vers le citiens et le pople, iusqua quareme entrant le veil [3]. Et cest apaissement li deiens et li chanoine de seint Ianhan et de seint Iust de sor nome, ont iure sor seint euangile a tenir et garder bonement et leaument, et en ont done plege [4] le conte de Foirois, li ques est entrez por aus [5] en la dite plegerie, et a iure sor seint euangile lapeissement garder bonement et lealment por soi et por les suens. Et ansiment li citien et li poples de Lion ont iure sor seint euangile a tenir et garder bonement et leaument le dit apeissement, et ont done ploges de cetes choses Hugon, senechauz de Lion, Humbert de la Tor son frere, Humbert, seignour de Montluel, Matet [6] de Fuer de la Paneterie, Bernart de Chaponay, Iehan de Chaponay, Iahan de Varey, Mateu

[1] Paix, trève.

[2] Forez.

[3] C'est-à-dire jusqu'au dimanche de la quadragésime, qui était le jour où commençait autrefois le carême : on appelait en latin ce jour-là *carnisprivium vetus*. Dans le neuvième siècle, on ajouta au carême les quatre jours précédens, afin de porter à quarante le nombre des jours de jeûne qui ne s'élevait auparavant qu'à trente-six, en ne comptant point les dimanches, où l'on ne jeûne pas. Le dimanche de la quinquagésime prit alors le nom de *carnisprivium novum*.

[4] Caution.

[5] Pour eux.

[6] Matthieu.

de Lamure, Thomas de Varey, Raoulet de Varey, Humbert de Varey, Duran de Fuer, Bartholome de Fuer, Perres de seint Valer, Reymunz Filiastraz, Estieuent del Curtil, Poinz [1] d'Albon, Hugues de Fuer, Iehan de seint Cher, Esteuent Danzie, Perres Danzie, Perres de Chalens, Guillaume Boniuars, Perres Boniuars, Estienes Eudin, Estienes de seint Michiel, Perres Raymonz, Iahan de Lion, Estiners li Reidos, Guillaume Blans, Perres Blans, Andrees Rafins, Bertholome de la Porte, Hugues de Rochitalhie, Perronet de Chaponay, Giuonet de Lamure, Iaquemet Alemant, Perronez de la Cluse, Thomas Dodeu, Perres et Guillaume Boiers, Humbert Angleis, Perres Chamosins, Iahan Farsiz, Perres de Varey bedel [2], Aymes de Vienne, Iohan Gais, Aymes Cornauins, Perres de Meon, Nicolas de Conches, Guillaume del Pont, Iahan de Durchi, le nies [3] Iahan de Fuer, Bernar Maleuis, Girar Alemant, Nicolas Bo, Iahan Vendrant, Perres de Niures, Falconet del Puis, Perres Do, Humbert li deuins, Perres de Vauz, Guillaume Grineu, Perre de Vienne, Iahan de Losanne, Humbert de Durchi, Hucgues Peleter, Guillaume Peleter, Seffrez [4] Girout, Lorent de Lalben, Perre Bermont, Humbert Chapel, Nisies de Lalben, Martins Euraz, Martin Lumbart, Perres Ros, Aymes Varissans, Perres Acharie, Poinz de Florieu, Humbert Futiers, Iahan de Foirois et Iahan Liautarz, citien de Lion, liquel sont entre en la dite plogerie et ont iure sor seint euangile le dit apeissement garder bo-

[1] Pons ou Ponce.

[2] Bedeau.

[3] Le neveu.

[4] Geoffroi.

nement et leiaument por auz et por les lour. Poruu tot ce, li dit citien et li poples ont done letres seellees dou seel leuesque de Clermont et del seel le bally de Mascon de garder lapeissement ansi con il est de sus deuisez et est acorde antre les parties de sus dites que li prisons qui sont pris dune part et dautre seront mis en la mein le legat et le roi por deliurer ou por faire lor volunte. En testmoin de cetes choses, nos frere Yues abbes de Cluny, Iahan de Crenes et Henrys de Gandouuiler de sus nomme, qui auons este present a cest acort, auons mis nos seels de la volunte et par la requeste de dites parties en ces letres.

Ce fu fait et done a Lion le ior de feste seint Vincent an lan de nostre Seignor 1269. »

POÉSIE.



DITHYRAMBE lu au cercle littéraire de Lyon dans une de ses dernières séances, sur la mort de M. Antoine NEYRAND, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, décédé à St-Chamond, le 8 février 1830, à l'âge de 92 ans, par F. COIGNET, de la même ville.

Écoutez ! écoutez !!! à l'heure où tout s'endort,
Une âme va gagner sa demeure éternelle....
Le glas lugubre et lent qui tinte à la chapelle
Jette à l'écho des chants de mort !

Entendez-vous ces cris que la foule profère ?
Ils disent tous : « Grand Dieu ! c'est lui ! »

Eh quoi! chaque indigent semble pleurer son père,
Chaque citoyen son appui...

Quelque grand d'ici-bas a-t-il quitté la terre?
Mais la mort des puissans ne vient pas jusqu'à nous,
Habitans ignorés de ce bord solitaire;
Et rarement le peuple y prend part à genoux.

Qui donc a-t-il frappé de son arrêt suprême,
L'Être puissant qui donne et retire les jours?
C'est l'envoyé de Dieu lui-même
Qui reprend son essor aux célestes séjours!

Regardez! A pas lents le cortége s'avance....
De sa triste demeure il a franchi le seuil.
Des soupirs, des sanglots troublent seuls le silence...
On se presse, on veut voir et toucher le cercueil.

Léger des attributs dont l'orgueil s'environne,
Pour symbole un ruban, insigne de l'honneur,
Que l'auguste équité laissa tomber du trône,
A ses crêpes de mort mêle seul sa couleur [1].
Mais si les vains hochets qui parent la puissance
N'attirent point sur lui d'ambitieux regards,
Les regrets, les transports de la reconnaissance,
L'environnent de toutes parts...

Imposante leçon, exemple mémorable!
Les captifs enchaînés au convoi du vainqueur,
Le deuil des courtisans au désespoir moqueur,
Valent-ils cette pompe imposante, honorable,
Et ces tributs d'amour, libres élans du cœur?

1 Le Roi, instruit par la renommée de l'honorable emploi qu'il faisait de ses richesses, lui avait décerné le ruban de la légion d'honneur, aux applaudissemens de toute une population.

Venez tous, approchez! votre perte est commune,
Vous, dont il adopta si long-temps le malheur;
Pauvres, enfans, vieillards, vous tous dont l'infortune
Dans son sein paternel éveillait la douleur!
Pleurez! l'heure est venue. Acquittez votre dette;
Confondez vos regrets dans un dernier adieu!
Vos pleurs sont le signal de la sublime fête
Qu'en un monde meilleur lui prépare son Dieu...

Vous, qui l'avez comblé de vertus et d'années,
Pour l'exemple et le bien de vos autres sujets,
Si vous eussiez, mon Dieu, prolongé ses journées
D'un seul jour par chacun de ses nombreux bienfaits,
Il n'eût point de long-temps atteint ses destinées,
Il vivrait.... ou plutôt il ne fût mort jamais...

Silence! Il est assis au-dessus des nuages....
De ce faîte où l'œil n'atteint pas,
De ce séjour exempt d'orages,
Son regard attendri se promène ici-bas.

Oh! s'il était permis au juste qui trépasse
De révéler aux siens les secrets de la mort,
On entendrait sa voix retentir dans l'espace;
Il vous dirait: « J'atteins le port.
» Celui qui m'envoya m'a compté mon salaire:
» Tout le bien que j'ai fait sur son livre est écrit;
» Car mon Dieu n'omet rien, et son œil tutélaire,
» Sévère à l'égoïsme, à la pitié sourit.

» J'ai rempli parmi vous le devoir qu'il impose
» A ceux dont il grossit à dessein le trésor.
» Sur les miens, désormais, cette tâche repose;
» Pour eux seuls ils n'ont pas de l'or:

» Héritiers de mon nom et de ma bienfaisance,
» Ils suivent leurs penchans en acquittant mes vœux.
» Séchez vos pleurs! Pourquoi regretter ma présence?
» Je vous ai laissé mes neveux.... [1] »

ANECDOTE EXTRAITE DU TRISTRAM SHANDY DE STERNE.

Tom. II, ch. 3

Gardez de vous venger si vous êtes vainqueur;
On prouve, en pardonnant, la bonté de son cœur.

Un jour que mon oncle Tobie
A des amis dignes de ses vieux ans,
ontait dans un banquet l'histoire de sa vie,
Un gros cousin, par ses bourdonnemens,
L'importunait; on eût dit même
Qu'il prenait un plaisir extrême
A l'étourdir.
Mon oncle cherche à le saisir;
Entre ses doigts l'insecte ailé s'échappe;
Plus adroit, plus heureux, à la fin il l'attrappe.
Maître de l'insolent cousin,
Qu'il tient en prison dans sa main,
Que fera-t-il? — un peu de patience;
Vous allez voir quelle fut sa vengeance.
Il quitte la table soudain,
Entr'ouvre la fenêtre, et lâchant le coupable:
Va-t-en, lui dit-il, je ne veux
Te faire aucun mal, pauvre diable;
Le monde n'est-il pas assez grand pour nous deux [2]?

A. P.

1 MM. Neyrand-Collenon et Neyrand-Buyet, qui rivalisent d zèle avec leurs dignes épouses, pour découvrir et soulager l'infortune

2 Cette anecdote a paru dans le dernier n.° de l'*Abeille française*; mais nous la reproduisons avec quelques corrections que l'auteur y a faites.

IMITATIONS DE MARTIAL.



I, 29 [1].

On dit que de la veille Eraste sent le vin :
C'est pure calomnie ; il boit dès le matin.

I, 56 [2]

A FRONTON.

Veux-tu savoir, ô toi, l'honneur de ta patrie,
Les biens qui suffiraient à mon âme ravie ?

1 *Hesterno fœtere mero qui credit Acerram,*
Fallitur : in lucem semper Acerra bibit.

Beaumarchais a donné une espèce de contre-épreuve de cette ancienne plaisanterie dans son *Mariage de Figaro*, acte II, sc. 21, où Figaro ayant dit du jardinier Antonio qu'il était gris *dès le matin*, celui-ci répond : « Vous n'y êtes pas, c'est un petit reste d'*hier.* »

2 AD FRONTONEM.

Vota tui breviter si vis cognoscere Marci,
Clarum militiæ, Fronto, togæque decus ;
Hoc petit : esse sui, nec magni ruris arator,
Sordidaque in parvis otia rebus amat.
Quisquam picta colit spartani frigora saxi,
Et matutinum portat ineptus ave ;
Cui licet, exuviis nemorum rurisque beato,
Ante focum plenas explicuisse plagas ;
Et piscem tremula salientem ducere seta,
Flavaque de rubro promere mella cado !
Pinguis inæquales onerat cui villica mensas,
Et sua non emptus præparat ova cinis ?
Non amet hanc vitam, quisquis me non amat, opto ;
Vivat et urbanis albus in officiis.

Quelques arpens de terre en un champêtre lieu,
Que je cultiverais, libre et content de peu,
Au bas d'une colline un modeste hermitage
Où l'aisance et la paix soutiendraient mon ménage.
Ira-t-il se morfondre à la porte des grands,
Celui qui, satisfait du produit de ses champs,
Aux hôtes des forêts tantôt livre la guerre,
Tantôt jette aux poissons un hameçon trompeur,
Ou recueille un miel pur en des vases de terre;
Et qui, plein de mépris pour un luxe imposteur,
Dans ses simples repas qu'il digère sans peine,
Se nourrit des doux mets que fournit son domaine?
Vous qui me haïssez, ignorez ce bonheur,
Et d'un monde inconstant poursuivez la faveur.

IV, 6 [1].

Tu veux paraître et timide et décent,
Plus chaste enfin qu'une jeune pucelle
Qui ne sait pas ce que c'est qu'un amant;
Mais cette feinte où te mènera-t-elle ?
Cesse, crois-moi, de jouer l'innocent.
On te connaît: on sait que sans scrupule,
Ton cœur sujet à de honteux travers,

1 *Credi virgine castior pudica,*
Et frontis teneræ cupis videri,
Cum sis improbior, Malisiane,
Quam qui compositos metro Tibulli
In Stellæ recitat domo libellos.

On a conjecturé quelque part que le poète dont il s'agissait dans les deux derniers vers, était Nerva qui depuis fut empereur. Le mètre de Tibulle n'indique pas, comme on pourrait le croire, le mètre élégiaque, mais le mètre dans lequel est écrite une pièce plus que graveleuse, qui porte le nom de Tibulle et se trouve dans les *Diversorum poëtarum in Priapum lusus.* Cette pièce est en vers iambiques purs.

Est plus gâté que celui du Tibulle
Qui chez Stella va débiter ses vers.

IV, 32 [1].

SUR UNE ABEILLE ENFERMÉE DANS UN MORCEAU D'AMBRE.

Dans ce brillant succin, plus transparent que l'eau,
On dirait qu'en son miel cette abeille est enclose.
Doux prix de ses travaux ! en paix elle repose,
Et sans doute elle-même a choisi ce tombeau.

VII, 81 [2].

Parmi les pièces que tu donnes,
J'en vois trente à peu près qui valent moins que rien.
— Mon cher, s'il en renferme un nombre égal de bonnes,
Il est peu de recueils aussi bons que le mien.

VIII, 29 [3].

En ne faisant que des distiques,
Vous vous êtes, je crois, flatté
Que par cette brièveté
Vous pourriez échapper aux traits de nos critiques....

1 *Et latet et lucet phaëtontide condita gutta,*
Ut videatur apis nectare clausa suo.
Dignum tantorum pretium tulit illa laborum :
Credibile est ipsam sic voluisse mori.

2 *Triginta toto mala sunt epigrammata libro :*
Si totidem bona sunt, Lause, liber bonus est.

3 *Disticha qui scribit, puto, vult brevitate placere.*
Quid prodest brevitas, dic mihi, si liber est ?

Mais est-on bref, ami Verneuil,
Quand de ces pièces laconiques
On donne, comme vous, un énorme recueil ?

VIII, 69 [1].

Paul qui s'est établi juge en dernier ressort
De tous les auteurs de notre âge,
Tandis qu'ils sont vivans, les déchire avec rage;
Mais il les vante après leur mort....
Qu'il ait raison, ou qu'il ait tort,
Je ne suis pas pressé d'obtenir son suffrage.

IX, 95 [2].

Tu dis qu'en ce petit quatrain
Où je fronde certaine femme,
Désigner Lise est mon dessein;
Mais je ne connais pas la dame :
C'est donc toi, critique malin,
Qui fais contre elle une épigramme.

1 *Miraris veteres, Vacerra, solos,*
Nec laudas nisi mortuos poëtas.
Ignoscas, petimus, Vacerra : tanti
Non est, ut placeam tibi, perire.

2 *Alficus ante fuit, cœpit nunc Olficus esse,*
Uxorem postquam duxit Athenagoras.
Nomen Athenagoræ credis, Callistrate, verum :
Si scio, dispeream, quis sit Athenagoras.
Sed puto me verum, Callistrate, dicere nomen :
Non ego, sed vester peccat Athenagoras.



MÉLANGES.



« ..... Le 8 mars (1810) il y eût aux Tuileries, après le dîner de l'empereur...... , une soirée qui se termina par l'ordre que Napoléon donna à M. Fontaine de se rendre à Lyon pour y visiter les terrains de Perrache, où l'empereur voulait faire bâtir un palais d'après la demande et les offres qui lui avaient ét, faites par l'administration de cette ville.......

.... M. Fontaine était de retour de son voyage à Lyon. Je vais donner la copie d'une lettre qu'il écrivait à l'un de ses amis, parce qu'elle renferme tous les détails relatifs à cette mission.

« Je suis parti pour Lyon le 10 avril, après le mariage de la princesse Stéphanie avec le prince de Bade, et après avoir fait commencer les fouilles pour la fondation de l'arc de triomphe. Les illusions et les espérances les plus séduisantes m'entouraient à cette heureuse époque de ma vie. Chargé d'achever le plus grand édifice de la France, et d'élever un monument de gloire, un arc de triomphe, l'une des plus agréables choses à faire pour un architecte, encouragé par toutes les marques de faveur dont l'empereur m'honore, enorgueilli par quelques succès et surtout par des idées de gloire que S. M. elle-même a fait naître (*vous allez*, m'avait dit un jour l'empereur en visitant le Louvre, *vous allez vous immortaliser*) ; soutenu par l'amitié et par les soins de Percier qui partage toutes mes chances, et dont le sort est entièrement attaché au mien ; aidé par un

petit nombre d'amis habiles et dévoués ; enfin envoyé dans la seconde ville de France avec une mission honorable, j'étais entré dans Lyon enivré de prestiges enchanteurs, et formant à l'avance des projets auxquels mon amour-propre en délire promettait les succès les plus grands.

« Les habitans et les autorités de la ville avaient intéressé l'empereur à l'époque du concordat [1], en 1802. Dès-lors il avait promis des secours au commerce que les fureurs révolutionnaires avaient détruit, et depuis, en plusieurs circonstances, il leur avait donné des marques de sa bienveillance particulière.

» Le maire et quelques-uns des principaux habitans ont conçu le projet d'attirer l'empereur chez eux, et l'établissement d'un palais impérial à Strasbourg leur avait fait naître l'idée de proposer à S. M. d'en avoir un également à Lyon. Ils ont, à cet effet, désigné les terrains de l'île de Perrache, que la ville a rachetés des actionnaires de la compagnie, et sont venus en faire hommage, en indiquant eux-mêmes la possibilité d'y bâtir le palais impérial, objet de leurs désirs.

» Mon arrivée à Lyon aurait été une nouvelle ; mais comme personne n'avait été prévenu à l'avance, le préfet et le maire étaient absens, ainsi que plusieurs personnes de ma connaissance, dont la présence n'aurait été pour

[1] « La postérité ne voudra point croire qu'une ville sans » murailles et dominée dans toute sa longueur par des » positions formidables, *disait Napoléon*, a résisté pen» dant soixante jours de tranchée ouverte : il y eut encore » plus d'audace, de courage et de talent dans cette glo» rieuse défense, que d'ineptie et de lâcheté dans l'at» taque. *Les Lyonnais ont le feu sacré.* »

moi, et pour l'objet de mon voyage, qu'un sujet d'embarras. Je n'ai pu cependant échapper aux intéressés de l'ancienne compagnie et à un grand nombre d'autres, qui, croyant voir incessamment commencer les travaux de construction, demandaient des emplois et des entreprises. Cependant, sans perdre de temps en visites, en dîners et en bavardages de ville, je me suis occupé à visiter les lieux avec la plus grande attention, à tirer des niveaux et à rassembler des plans pour dresser des projets avec l'aide de mon ami Dufour qui m'avait accompagné dans ce voyage....; et contre l'attente de tout le monde, je suis reparti pour Paris sans m'expliquer.

» L'état de l'île de Perrache et sa situation ne m'avaient point séduit; par l'examen particulier des choses, j'ai reconnu que les habitans de Lyon ne *donnaient pas*, mais *vendaient* fort cher un terrain à l'empereur. La presqu'île formant l'extrémité sud-est de leur ville entre le Rhône et la Saône, il fallait remblayer et relever d'environ six pieds sur toute son étendue cette vaste portion de terrain, faire des murs de quai sur les rives de l'un et de l'autre fleuve, pour les défendre des débordemens fréquens, acheter et construire à neuf le pont de la Mulatière sur la Saône, à la pointe de la presqu'île.....; enfin on avait à dépenser six millions pour les remblais, et au moins autant pour les murs de quai et autres accessoires..... Cette dépense énorme n'était encore que la préparation du travail nécessaire avant de commencer le palais.

» La ville de Lyon, en abandonnant la presqu'île à l'empereur pour en faire le remblais et y bâtir un palais, avait le double avantage d'attirer dans son sein le souverain avec sa cour, et de donner une grande

valeur aux terrains du quartier neuf qu'elle se réservait, et qui, par leur proximité de l'édifice impérial, devront être vendus très-chers. On peut encore ajouter à ces deux avantages, celui d'assainir les lieux par le comblement et la suppression de toutes les parties marécageuses de la presqu'île.

» Je ne puis donc, et vous le pensez bien, mon cher ami, regarder cette position comme un lieu propre à bâtir un palais : un sol aussi bas, le manque de vue et d'issues nécessaires, sont des inconvéniens auxquels je suis forcé de m'arrêter ; je préfère la position de la montagne de Ste-Foy, en face et à la réunion des deux fleuves.

» Je reviens donc à Paris, méditant les moyens de faire changer les projets de bâtir un palais sur le sol de cette presqu'île de Perrache, etc. »

Napoléon se fit rendre compte du voyage de son architecte à Lyon. Prévoyant que ce rapport lui serait bientôt demandé, celui-ci avait préparé quatre projets différens, avec l'évaluation approximative des travaux.

Dans les trois premiers projets il avait essayé de tirer parti des positions principales de l'île de Perrache.

Le premier plan présentait le palais construit à l'entrée, près de l'ancienne gare ; il devait coûter quinze millions, en y comprenant les remblais et les acquisitions de terrains.

Le second, au centre, avec des jardins en avant et en arrière, avec les mêmes accessoires, dix-sept millions.

Le troisième, avec les mêmes conditions, à l'extrémité et presqu'au confluent des deux rivières, vingt millions.

Ces trois projets avaient contre eux le grand incon-

vénient d'une situation basse, humide et malsaine. Les constructions sur ce sol nouveau et baigné par les inondations fréquentes des deux fleuves, auraient été dispendieuses sans qu'aucune vue pût dédommager des grandes dépenses qu'il aurait fallu faire.

Napoléon considéra long-temps ces trois projets, et parut parfaitement indifférent à leur égard... M. Fontaine mit alors sous ses yeux un quatrième plan qu'il tenait en réserve et qui présentait un projet bien plus étendu, plus magnifique, et véritablement un palais de grand souverain, sur le rempart de la montagne de Ste-Foy L'île Perrache qui le précédait du côté de la ville devenait une promenade publique, plantée d'arbres en quinconces; les jardins du palais s'étendaient sur les montagnes et entouraient les constructions dont elles devaient être en partie couvertes; deux ponts, l'un sur le Rhône et l'autre sur la Saône, devaient conduire à une place d'armes en avant du palais principal, et servir, en quelque sorte, d'une gare au port que formait le confluent de l'un et l'autre fleuve. La dépense, y compris les remblais et les acquisitions, se serait élevée à trente millions.

Ce dernier projet était fort du goût de Napoléon, mais il n'en fut pas séduit. Une sage économie vint mettre des bornes au désir qu'il avait naturellement d'entreprendre et de faire exécuter des ouvrages dignes de la splendeur de la France.

Des établissemens plus utiles qu'un palais de luxe, dit-il, *réclament mes soins et mon intérêt.* Il écarta le projet, et demanda, au grand regret de son architecte, d'en revenir à un *parti plus simple et plus commun.* Peu de jours après il lui présente le plan *simple* d'un

palais qui devait être construit à l'entrée de l'île, sur l'emplacement de la gare, et près du quartier neuf, dans lequel tous les besoins personnels et ceux de l'étiquette étaient prévus. Napoléon l'examina avec attention, releva quelques défauts dans les formes des façades, et parut satisfait; mais avant d'y donner sa dernière approbation, il arrêta que le ministre de l'intérieur et le directeur général des ponts et chaussées lui feraient un rapport sur l'état présent de l'île de Perrache, et sur les moyens d'en faire les remblais.

Le mariage de Napoléon (avec Marie-Louise) avait absorbé toutes ses pensées et toutes ses occupations; mais après s'être livré sans distraction au plaisir d'être heureux dans son *ménage*, il éprouva le besoin de se remettre *au courant des affaires*. Le 27 avril, il demanda le travail projeté pour la construction d'un palais à Lyon, et en arrêta les dépenses.

PALAIS DE LYON.

Construction du palais.	4,000,000
Mise en état d'habitation.	2,000,000
Plantation du parc et des jardins . .	400,000
Remblais et cloture du parc	1,000,000
Remblais de l'île.	1,600,000
Digue sur les rives de la Saône	1,000,000
TOTAL	10,000,000

Le 17 juin, Napoléon ayant désiré voir le modèle du palais de Lyon, que M. Fontaine avait fait disposer comme s'il devait être placé sur un lieu élevé, et M. le comte Daru ayant légérement critiqué les pentes douces een avant du palais, l'architecte en prit occasion de dir

que le projet était conçu pour occuper le sommet d'une montagne, par exemple, comme celle de Chaillot [1], plutôt que pour les parties basses d'une île.... Cette première idée devait germer. »

Extrait du tome IV des *Mémoires anecdotiques sur l'intérieur du palais et sur quelques événemens de l'empire depuis* 1805 *jusqu'en* 1816, *pour servir à l'histoire de Napoléon*, par L. F. J. de Bausset, ancien préfet du palais impérial. Paris, Levavasseur, 1828-1829, in-8.°, pag. 131-4, 135-9, 140-2, et 205-6.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

ETAT DES PRODUITS DE L'OCTROI MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON, PENDANT LES DOUZE DERNIÈRES ANNÉES, 1818-1829.

ANNÉES.	PRODUITS.	
1818	1,806,147	37
1819	1,850,326	35
1820	2,164,167	99
1821	2,146,886	19
1822	2,290,593	20
1823	2,274,277	99
1824	2,418,616	33
1825	2,628,624	75
1826	2,536,828	98
1827	2,598,051	69
1828	2,548,236	89
1829	2,373,730	32

[1] On devait aussi bâtir un palais à Paris sur la montagne de Chaillot, dans l'emplacement de l'ancien couvent des dames de Ste-Marie, en face du Champ de Mars et de l'École mlitaire.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LA FARCE DES THEOLOGASTRES à six personnages. Lyon, nouuellement imprime iouxte la copie (chez Gabriel Rossary, et tiré à 64 exemplaires, savoir : 50 sur grand papier vélin, 10 sur papier de Hollande, et 4 sur papier de couleur), in-8.°, de 34 pages.

Cette brochure dont l'exécution typographique est très-soignée, est précédée d'un *Avis de l'éditeur* (M. G. D......), conçu en ces termes : « Le curieux opuscule dont on donne ici la réimpression, paraît être resté jusqu'à ce jour entièrement inconnu aux bibliographes. Il ne se trouve mentionné ni dans les vieux historiens de notre ancienne littérature, ni dans les nombreux ouvrages consacrés spécialement à l'histoire ou à la description des livres. J'ajouterai que je ne l'ai encore vu indiqué dans aucun catalogue. Il ne méritait pourtant pas un pareil oubli [1]. Ce n'est pas, il est vrai, qu'il se distingue par

1 Le silence absolu des bibliographes et le format inusité du petit livre dont il s'agit, donnent lieu à une conjecture que nous hasarderons ici : c'est que l'édition n'a jamais été publiée, qu'elle a été arrêtée par la police du temps, et que l'exemplaire sur lequel M. G. D. vient de faire sa réimpression, n'est autre chose qu'une *épreuve* saisie chez l'imprimeur. Le papier de cet exemplaire n'est pas plié à la manière ordinaire, les pages en sont longues et étroites, elles ont 9 pouces de haut sur 2 pouces 3/4 de large, et forment de longues colonnes de 54 lignes chacune. La date de 1541, écrite de la main de M. l'abbé S...n, dans la succession duquel s'est trouvé ce volume, a sans doute été indiquée par quelques procédures dont ce même volume avait été l'objet et auxquelles il était annexé. B.

un mérite littéraire très-remarquable : sous ce rapport, sans être tout-à-fait dépourvu d'agrémens, il ne vaut ni plus ni moins que les productions du même genre qui datent du même temps ; mais ce qui lui donne un véritable avantage sur celles-ci, c'est qu'il peut, de plus, être considéré comme une espèce de monument historique qui se rattache à l'un des plus grands événemens de l'histoire moderne de l'Europe. Cette *farce*, en effet, n'est qu'une satire de la religion catholique, une apologie des principes de la réforme, ou plutôt un petit manifeste destiné à en propager les doctrines. Après avoir épuisé dans de gros livres toutes les ressources du génie de la controverse, les réformateurs essayaient adroitement de populariser leurs opinions en les présentant au vulgaire sous des formes moins austères, propres à séduire un plus grand nombre d'esprits. Considéré sous ce rapport, ce petit ouvrage est donc de nature à offrir quelque intérêt aux lecteurs curieux de connaître toutes les pratiques mises en œuvre par les apotres de la prétendue réforme, pour préparer et assurer le triomphe de ces doctrines qui jettèrent tant de trouble dans la société européenne, et principalement dans la société française du seizième siècle.

» Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer d'une manière précise l'époque à laquelle cet ouvrage a été composé. Le nom de l'auteur a également échappé à toutes les recherches. L'exemplaire que l'éditeur a sous les yeux, et dont il doit la communication à l'obligeance d'un bibliophile distingué ne porte aucune indication d'auteur, d'année ou d'imprimeur. C'est un petit in-folio de huit feuillets ou seize pages non chiffrées, en caractères gothiques. Au bas de la première page, on lit ces mots d'une écriture très-récente : *Lyon*, 1541. Cette date peut bien être celle de l'impression, mais l'éditeur se croit fondé à penser que l'ouvrage est plus ancien et qu'il a été composé dans les dix premières années de la

réforme (1515 à 1529). Il y est fait mention du *seigneur de Berquin* , et comme ce gentilhomme artésien, l'un des plus opiniâtres propagateurs de la réforme en France, fut brûlé, pour cause d'hérésie, en 1529, il est plus que probable que l'auteur n'eût pas manqué de faire allusion à son supplice , s'il eût eu lieu , tandis qu'il parle de *Berquin* comme d'un homme vivant , tout-à-fait dévoué à la nouvelle doctrine.

» Cette réimpression offre une copie exacte de l'édition originale dont le texte se trouve ici reproduit avec la plus scrupuleuse fidélité , sans qu'on se soit permis d'y faire la moindre altération. On a donc lieu d'espérer qu'elle sera bien accueillie par les amateurs. »

NOTICE HISTORIQUE sur le bourg de St. Just-lès-Lyon , par N.-F. Cochard , avocat à la cour royale de Lyon , membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de la même ville , correspondant de celles de Dijon , Marseille , Metz , Mâcon , etc., *avec cette épigraphe :* La vie des ruines est plus longue que celle des états. Lyon , imprim. de M.-P. Rusand , 1830 , in-8.° de xxij pages.

Cette brochure , imprimée en très-petits caractères , contient des recherches curieuses sur le bourg de Lyon qui en est l'objet. C'est un morceau d'histoire et de statistique à joindre à ceux que l'auteur a déjà publiés , et qui , avec ceux qu'il a encore en porte-feuille , pourront former un corps complet de mémoires sur la topographie de notre ville et de ses environs.

On lit dans un journal du 9 mars 1830 l'article suivant, qui nous fournira le sujet de quelques observations : « Notre savant et spirituel compatriote , M. Dugas-» Montbel , dont le *Journal du Hâvre* et la *Gazette* ont

» trahi le modeste incognito en le désignant comme un
» des rédacteurs du *Temps*, a fourni effectivement à cette
» feuille publique plusieurs articles de littérature grecque,
» et principalement sur Homère et sur Aristophane, ar-
» ticles pleins d'érudition et d'aperçus neufs, piquans
» et d'un ordre élevé. M. Dugas est un des plus habiles
» écrivains de cette nouvelle colonie d'érudits qui, *au*
» *lieu d'éplucher des mots et des dates*, sont pénétrés de
» l'esprit du siècle, cherchent dans les auteurs anciens
» quel était l'état social à l'époque dont ils s'occupent
» et montrent le chemin que les hommes ont parcouru
» pour arriver à la civilisation présente. Considérée sous
» ce noble point de vue, l'érudition est certainement une
» des plus utiles sciences, et qui servira le mieux à *déter-*
» *miner la loi de progression* de l'esprit humain. » On
sait que M. Dugas est du nombre de ceux de nos compa-
triotes dont nous suivons avec le plus d'intérêt les travaux
littéraires et scientifiques. Nous souscrivons donc sans
peine à ce qui forme le fond de l'éloge qui lui est accordé;
mais nous ne comprenons pas le mépris avec lequel le
rédacteur de cet éloge si bien mérité y traite, en pas-
sant, les recherches de l'historien et du philologue. Est-
ce que l'étude des mots ne doit pas indispensablement
précéder et accompagner celle des choses? est-ce que
pour déterminer l'état de la société aux différentes époques
de l'histoire, il ne faut pas apprendre, scruter, *éplucher*
le langage des auteurs qui nous le font connaître? est-ce
que, si l'étude des textes était abandonnée, il ne faudrait
pas bientôt renoncer à l'érudition et à la connaissance de
l'antiquité? est-ce qu'enfin, sans la recherche des *dates*,
il serait permis de suivre à travers les siècles les progrès
de la civilisation que, d'après l'auteur même de l'article
qui nous occupe, le véritable savant est appelé à cons-
tater? Il n'y a rien que d'utile, de louable et de noble
dans de pareils travaux, et c'est une marque sûre d'igno-
rance que de les dédaigner; c'est rétrécir la science,

sous prétexte de l'agrandir. D'ailleurs, si ces travaux étaient effectivement petits et méprisables, les louanges décernées à M. Dugas porteraient à faux; car il s'est beaucoup et fortement occupé d'études philologiques, et c'est le succès qu'il y a obtenu, c'est le haut degré auquel il a poussé ce genre d'érudition, qui fait le principal mérite de presque tous les ouvrages qu'il a publiés jusqu'à présent, et notamment des excellentes *Observations sur Homère* dont il vient de mettre au jour le premier volume, et qui sont destinées à accompagner sa belle traduction du prince des poètes.

Ephémérides lyonnaises, par A. P., B. de L. — Lyon, imprim. de Rusand (1830), in-8.° de 14 pag.

Ces éphémérides contiennent pour chaque mois une indication abrégée des événemens les plus mémorables de l'histoire de Lyon, avec la désignation de l'année et du jour auxquels ils appartiennent. L'auteur annonce qu'il ne publie ce petit travail que comme un essai, et qu'il se propose de lui donner par la suite plus de développement.

Imitations de Martial, par C. B. D. L. — Lyon, imprim. de J.-M. Barret, 1830, in-8.° de 9 pages.

Tirage à part, à 50 exemplaires, de ces imitations insérées dans les *Archives du Rhône*, tom. X, pag. 285-289, et tom. XI, pag. 393.

Notice sur S. Nizier, évêque de Lyon au 6.e siècle, par A. Pericaud. Lyon, imprim. de Barret, 1830, in-8.° de 16 pages.

Tirage à part et à petit nombre d'exemplaires de cette notice insérée dans les *Archives du Rhône*, plus haut, pag. 274-286 de ce volume.

Dithyrambe sur la mort de M. Antoine Neyrand, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, décédé à St.-Chamond, le 8 février 1830, à l'âge de 92 ans, par F. Coignet, de la même ville. — Lyon, imprim. de J.-M. Barret, in-8.° de 6 pages.

Tirage à 50 exemplaires, de cette pièce de poésie insérée aussi dans notre recueil, pag. 369 de ce volume.

Histoire chronologique de l'hôpital général et grand hôtel-Dieu de Lyon, depuis sa fondation; par M. Et. Dagier, ancien magistrat, avocat à la cour royale de Lyon, et directeur des archives du grand hôtel-Dieu de la même ville. Prospectus. — Lyon, imprim. de Rusand, in-8.° de 4 pages.

L'ouvrage dont nous annonçons le prospectus, est fait pour intéresser les habitans de Lyon. Il n'est presque point de familles de cette ville qui n'aient contribué par des bienfaits et des sacrifices au soutien et à la prospérité de l'établissement dont il doit contenir l'histoire. Cette histoire aura 2 vol. in-8.°, dont le prix sera de 10 fr. Les souscriptions seront reçues à l'hôtel-Dieu, dans le cabinet du directeur des archives, depuis 9 heures jusqu'à 1 h. après-midi; elles seront fermées le 31 mai prochain. Le bénéfice est destiné aux pauvres. On assure que déjà un grand nombre de personnes se sont empressées de se faire inscrire sur la liste des souscripteurs.

La bibliothèque de Lyon s'est enrichie du volume suivant: *Discours du massacre de ceux de la religion reformee, fait à Lyon, par les Catoliques Romains, le vingthuictieme du mois d'aoust et iours ensuyvans, de l'an*

1572. *Ensemble une Epistre des anciens fideles de Lyon et de Vienne, contenant le recit de la persecution qui fut dressee contre eux sous l'Empereur Antonius Verus. Avec une amiable remonstrance aux Lyonnois lesquels par timidité et contre leur propre conscicnce continuent à faire hommage aux idoles.....* M. D. LXXIIII, petit in-8.° de 166 pages. Cet opuscule, composé par le ministre Jean Ricaud, est le même que celui qui fait le sujet d'une lettre insérée dans le tom. IV des *Archives*, pag. 249-252; mais l'exemplaire que notre correspondant avait alors sous les yeux, est d'une édition différente, quoiqu'il porte la même date. Le nouvel exemplaire, qui est beaucoup mieux imprimé que l'autre, a été récemment donné à la bibliothèque de la ville de Lyon par M. le docteur L[illegible]; il est en outre couvert d'additions et de corrections manuscrites qui feraient présumer qu'il a appartenu à Simon Goulart, auteur des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neufiesme.....* Meidelbourg, 1576, in-8.° On retrouve en effet le *Discours du massacre*, avec les additions et les corrections dont nous venons de parler, et qui sont d'une écriture contemporaine, dans le 1.er vol. de ces *Mémoires*, pag. 476 et suiv. L'*Amiable Remonstrance* qui est à la suite du *Discours* a également été reproduite pag. 563 et suiv. du même volume.

Nous avons reçu le prospectus des *Œuvres de M. Ballanche* dont nous avons annoncé plus haut, pag. 310, la publication prochaine, d'après un journal. Les Œuvres de notre compatriote seront contenues en 9 vol. grand in-8.°, papier vélin. L'édition sortira des presses de M. Jules Didot l'aîné. Le premier volume paraîtra le 15 mars de cette année, et les deux derniers le 15 novembre suivant. Le prix de chaque volume sera de 9 fr. L'éditeur est M. J. Barbézat, libraire, rue des Beaux-Arts, n.° 6, à Paris.

⁂ L'annonce suivante se trouve dans le *Journal de la librairie* du 20 mars 1830 :

« 1524. CORRESPONDANCE DU ROI CHARLES IX *et du sieur Mandelot, gouverneur de Lyon, pendant l'année 1572, époque du massacre de la St.-Barthélemy. Lettre des seize au roi d'Espagne Philippe II, année 1591.* In-8.° de 9 feuilles. Impr. de Crapelet, à Paris. — A Paris, chez Crapelet, rue de Vaugirard. Prix 3 fr.

» L'Avant-propos est signé *P. Paris.* Le faux titre du volume porte : *Monumens inédits de l'histoire de France.* La correspondance de Charles IX et de Mandelot comprend 27 lettres, dont une seule (la XVe)), du 2 septembre 1572, avait déjà été imprimée en 1828 dans les *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, tome VII, page 449 (à quelques mots près). Un fragment de la XVIIIe lettre du 5 septembre se trouve aussi dans le même volume des *Archives*, page 452. »

Nous nous empresserons de rendre compte du volume dont on vient de voir le titre et la description, lorsqu'il nous sera parvenu. On doit y trouver des détails intéressans pour l'histoire de notre ville et pour l'histoire en général, à en juger par les fragmens de cette correspondance, jusqu'à ce jour inédite, qui ont été insérés dans les *Archives du Rhône*, aux endroits cités par M. Beuchot. Le fragment de la lettre du 5 septembre 1572 est surtout fort remarquable : c'est celui qui est relatif au transport de la tête de Coligny à Rome, effectué par Paul, écuyer du duc de Guise. M. Beuchot nous a fait l'honneur de citer à ce sujet notre recueil dans une note de son excellente édition des *Œuvres de Voltaire*, tom. XXII, pag. 132, *Hist. du parlement de Paris.*

Dans le *Supplément au Dictionnaire historique de Feller*, qui vient d'être publié à Paris, in-8.°, se trouvent les deux articles suivans qui appartiennent à la biographie lyonnaise :

« François-David AYNÈS, né à Lyon, fut principal du collége de Villefranche, puis revint à Lyon où il publia des livres classiques et élémentaires. En 1811, il fut arrêté par la police, comme ayant fait imprimer des brefs et rescrits émanés de Rome, et comme ayant fait connaître la bulle d'excommunication contre Bonaparte. Conduit à Paris, il resta onze mois à la Force, fut ensuite exilé à Avignon, et ne revint à Lyon qu'à la restauration. Le pape lui envoya son portrait comme une marque de son estime. Il éleva dans sa patrie une maison d'éducation qui devint florissante. Ce bon et religieux laïque mourut à la fin de décembre 1827, à l'âge de 61 ans. Outre ses ouvrages d'éducation, on a de lui une *Méthode de plain-chant* refondue. Il donna une édition du Bréviaire romain et une du Graduel et de l'Antiphonaire, in-fol. et in-12. Il était versé dans la liturgie, a traduit des hymnes et des proses, et a fait, avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique, des corrections et additions dans le Graduel et le Vespéral de Lyon. »

« Jean-Baptiste LASAUSSE, ecclésiastique, ancien directeur de Saint-Sulpice, était né à Lyon le 22 mars 1740, et mourut à Paris le 2 novembre 1826. La *Biographie des vivans* dit qu'il fut vicaire épiscopal de Lamourette, à Lyon ; c'est une erreur. On l'a confondu avec un autre abbé Lasausse, qui était aussi de Lyon. Celui dont nous parlons était fort opposé au serment. Il ne rentra point dans sa congrégation après la terreur, et se livra à la direction des consciences et à la composition de livres de piété. Il en a laissé une cinquantaine, dont il n'était quelquefois que l'éditeur ou l'abréviateur. On

en trouvera la liste à son article, dans le Dictionnaire de M. Rolland ; nous n'en indiquerons ici que quelques-uns : l'*Ecole du Sauveur*, les *Dialogues chrétiens*, l'*Explication du catéchisme*, qui a donné lieu à quelques critiques, etc. M. Lasausse était un ecclésiastique plein de piété ; il passa ses dernières années dans un état pénible d'infirmités. »

*** Ce qui suit est extrait du *Catalogue raisonné des principaux manuscrits du cabinet de M. Joseph-Louis-Dominique de Cambis, marquis de Velleron*..... Avignon, 1780, in-4.°, pag. 718 à 719 :

« CLXXXIX. *Privilegia civitatis Lugduni*, manuscrit sur vélin, in-8.°

» Ce manuscrit, de soixante-huit pages, contient un dialogue en latin sur les priviléges de la ville de Lyon, par un auteur anonyme. Les marges de la première page sont ornées de feuillages délicatement dessinés ; il y au milieu une belle miniature, c'est l'écu des rois de France avec trois fleurs de lys sans supports. Le nombre de ces fleurs ne fut pas déterminé d'abord. On en plaçait plus ou moins suivant la grandeur de l'espace qui leur servait de champ. Elles furent ensuite fixées à trois. On voit par un discours que Raoul de Presle adresse au roi Charles V, que cette réduction était déjà faite sous ce prince, ou qu'elle fut son ouvrage lorsqu'il monta sur le trône. Voici comme cet auteur s'exprime : *Et si portez les armes de trois fleurs de lys en signe de la benoite trinité qui de Dieu par son Ange furent envoyées au roi Clovis, premier roi chretien, pour soi combattre contre le roi Candat qui étoit Sarrazin, adversaire de la foi chrétienne*..... L'histoire des fleurs de lys apportées par un ange étant absolument dénuée de preuves, on doit la mettre aujourd'hui au rang des fables. Ce manuscrit est du quatorzième siècle. »

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE MARS 1830.



*** 7. — Le tirage au sort des jeunes gens du canton de Lyon s'est opéré à l'hôtel de ville, les 4, 5 et 6 du courant.

Le nombre des inscrits a été :

Pour la division du Nord de Lyon, de. .	250	310
Pour la Croix-Rousse	60	
Pour la division du Midi	376	496
Pour la Guillotière	120	
Pour la division de l'Ouest	190	219
Pour Vaise	29	
TOTAL.		1025

Le contingent à fournir pour chaque division est :

Pour la première, de	102
Pour la seconde, de.	139
Pour la troisième, de	72
TOTAL	313 hommes.

*** 9. — Ouverture des cours particuliers de manipulations chimiques, de physique manufacturière, de géométrie des arts et métiers et de mécanique, professés par MM. Tabareau et Rey.

*** 17. — En 1829, les loups ont fait des ravages désastreux dans plusieurs communes du département du

Rhône. Dans celle de Poleymieux, suivant une feuille de ce jour, ils ont égorgé treize moutons appartenant à divers propriétaires; deux chiens ont été également dévorés à environ cent pas des maisons où ils avaient été pris; on en a même trouvé les débris dans des cours non fermées. Au commencement de 1830, ces animaux ont reparu. Sur la fin de février, un louveteau d'une dizaine de mois a été arrêté par les chiens du sieur Philibert, fermier de M. Baboin, à la Glande, hameau dépendant de Poleymieux, et a été tué par ce fermier qui l'a ensuite vendu 10 fr. à un étranger de passage dans la commune. Les habitans ont fait une chasse lors de la dernière neige qui est tombée; ils ont fait feu sur plusieurs loups, mais sans aucun résultat. Le 10 de ce mois, en plein midi, un mouton a encore été victime de ces animaux; un autre appartenant au sieur Dégrange a été dévoré à moitié.

⁂ 17. — M. le ministre de l'intérieur a confirmé le choix que l'administration des hôpitaux avait fait de MM. de Miramon, Petit-Reboul, Didier-Petit et Desgeorges fils aîné, en remplacement de MM. Delphin, Berger, Fournel et de Loras, administrateurs sortans par ancienneté. Les nouveaux administrateurs ont été installés aujourd'hui. M. le comte de Virieu remplace M. Delphin dans les fonctions de président de l'administration, auxquelles il a été appelé par l'unanimité des suffrages de ses collègues.

⁂ 20. — M. Marceau Jacques Chartre, avocat à la cour royale de Lyon, est décédé hier. Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui. M. Sauzet a improvisé sur la tombe de son confrère un discours où il a payé un juste tribut d'éloges à sa mémoire, et où il a dignement exprimé les regrets que sa perte prématurée fait éprouver au barreau de Lyon. M. Chartre, par sa facilité, ses talens, sa probité et sa modestie, était un des ornemens de la corpo-

ration à laquelle il appartenait depuis 1825. Il venait d'épouser M.lle Molin, une des filles de feu M. Molin, ancien juge consulaire.

*** 22. — Il résulte d'un relevé qui vient d'être fait des donations et legs en faveur du clergé et des établissemens ecclésiastiques pendant l'année 1829, que ces donations se sont élevées dans toute la France à 4,268,927 fr., et que le département du Rhône figure dans cette somme pour 118,405 fr.

*** 24. — M. Rabanis, professeur agrégé de rhétorique au collége royal de Lyon, vient d'être nommé professeur d'histoire au collége royal de Bordeaux. Cette nomination, qui est une juste récompense des services et des talens de celui qui en est l'objet, enlève à notre collége et à notre ville un sujet très-distingué. M. Rabanis s'était fait connaître parmi nous par quelques productions littéraires et notamment par un éloge en vers du major-général Martin que l'Académie de Lyon a couronné en 1828. Récemment admis dans cette même académie en qualité de membre ordinaire, il y laisse une place vacante, et passera sans doute dans la liste des correspondans de la compagnie.

*** 25. — Dans la séance de ce jour, le cercle littéraire a nommé aux places vacantes dans son bureau. M. Grandperret a été élu président en remplacement de M. Chapeau démissionnaire ; M. Benoît, vice-président, en remplacement de M. Allard, décédé, et M. Billiet secrétaire-adjoint, au lieu de M. Rabanis que les fonctions de professeur d'histoire au collége de Bordeaux, auxquelles il vient d'être appelé, éloignent de notre ville, et qui dès-lors est porté de la liste des membres titulaires du cercle à celle de ses correspondans.

*** 26. — Le *Bulletin des lois*, n.° 343, contient une ordonnance du roi, datée du 20 février dernier, portant proclamation d'un grand nombre de brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation pris pendant le quatrième trimestre de 1829. Parmi les brevetés, figurent les Lyonnais ci-après désignés :

Les sieurs Breton neveu (Jean), mécanicien, et Rouilly (Nicolas), serrurier, demeurant, le premier, rue Mulet, n.° 1, et le second, rue Ferrandière, n.° 11, à Lyon, pour des procédés de perfectionnement des métiers dits à la Jacquard ;

Les sieurs Chrétien (Claude) et Sourd (Louis-Charles), fabricans d'étoffes de soie, rue de la Vieille-Monnaie, n.° 12, pour un mécanisme propre à la fabrication des rubans et autres étoffes larges unies ;

Le sieur Roullet (Joseph), fabricant d'étoffes de soie façonnées, à la Croix-Rousse, clos Dumont, pour invention d'un battant à plusieurs navettes propre à la fabrication des rubans à bouquets brochés ;

Le sieur Laignel (Jean-Baptiste-Benjamin), hôtel du Palais royal à Lyon, pour addition à l'invention d'un système de navigation sur les fleuves et rivières dont la rapidité est un obstacle ;

Le sieur Guigo (Charles), mécanicien, côte des Carmélites, cessionnaire du sieur Fasanini, pour perfectionnement et addition à l'invention d'une machine à tisser toute sorte d'étoffes, et qui s'arrête lorsque les fils de la chaine ou de la trame se cassent ;

Le sieur Bidreman (Nicolas), fabricant de plâtre, à Vaise, faubourg de Lyon, pour perfectionnement d'un moulin à broyer et à moudre le plâtre, qu'il nomme *moulin tamiseur* ou *moulin percé* ;

Le sieur George (Antoine), de Lyon, faisant élection de domicile à Paris, chez le sieur George, entrepreneur, rue Papillon, n.° 8, pour perfectionnement d'une machine à battre les grains et à les vanner simultanément.

La même ordonnance contient aussi l'homologation de la cession faite, le 24 septembre dernier, au sieur Guigo, mécanicien, côte des Carmélites, à Lyon, par le sieur Fasanini, de tous ses droits au brevet d'importation et de perfectionnement de dix ans, qu'il a pris, le 18 mai 1827, pour une machine à tisser toute sorte d'étoffes, et qui s'arrête lorsque les fils de la chaîne ou de la trame se cassent, ainsi que de divers brevets de perfectionnement et d'addition à ce titre.

*** 31. — Une autre ordonnance du roi, insérée au *Bulletin des lois*, n.° 344, autorise la société que le sieur Querbes se propose d'établir sous le titre d'*Association de St. Viateur*, et dont le chef-lieu sera établi dans la commune de Vourles, département du Rhône, comme association charitable en faveur de l'instruction primaire, aux termes de l'art. 36 de l'ordonnance du 29 février 1816; les statuts de cette société sont approuvés.

*** Vers le commencement du mois passé, la chambre de commerce a tenu une séance à laquelle elle avait appelé plusieurs fabricans et marchands de soie pris hors de son sein. Il s'agissait de l'examen, qui lui avait été soumis par le gouvernement, de questions relatives à l'exportation des soies. La chambre s'est décidée pour l'entière liberté de cette exportation, comme conséquence de la libre importation des soies étrangères. Les gréges seules seraient soumises à un droit de sortie égal à celui que paient celles d'Italie à leur sortie. Les soies ouvrées seraient affranchies de tout droit.

***

STATISTIQUE.



ESSAIS HISTORIQUES SUR LES RUES ET QUARTIERS DE LYON.

(XXIII.e article).

COLLÉGE ROYAL (place du). Suite.

Avant de reprendre l'historique du collége royal de Lyon à l'endroit où nous l'avons laissé, c'est-à-dire à l'époque où le P. Possevin exerçait les fonctions de recteur, nous devons réparer une omission que nous avons faite, et qui consiste à avoir gardé le silence sur trois littérateurs qui ont obtenu quelque réputation et ont été professeurs dans l'établissement dont il s'agit, avant que cet établissement passât dans les mains de la compagnie de Jésus. Ces trois littérateurs sont Christophe Milieu, Gilbert Ducher et Claude Bigotier. Nous allons donner une courte notice sur chacun d'eux.

CHRISTOPHE MILIEU, en latin *Mylæus*, qu'il ne faut point confondre avec le P. Antoine Milieu, jésuite, dont nous parlerons plus tard, naquit dans le seizième siècle à Estavayer, petite ville du pays de Vaud : il professait les humanités au collége de la Trinité de Lyon, en 1544, et il publia, l'année suivante, un panégyrique de cette ville sous ce titre : *De Primordiis clarissimæ urbis Lugduni Commentarius ; Lugduni, apud Seb. Gryphium*, 1545, in-4.° de 39 pages. Ce petit volume, à la fin duquel on lit ces mots : *C. Mylæus hæc commentabatur, anno M. D. XXXXIIII. Cal. Ja-*

nuar., et qui est précédé d'une pièce de Barthélemi Aneau, *lugdunensis academiæ gymnasiarcha*, en deux distiques élégiaques, ne serait remarquable que par son extrême rareté [1], si une latinité pleine d'élégance et de politesse n'y sauvait, en quelque sorte, ce qu'ont aujourd'hui de trop connu et de trop vulgaire les faits historiques qu'on y voit rappelés. L'auteur y traite successivement de l'antiquité de Lyon, de l'étymologie de son nom, du passage d'Annibal, de quelques hommes célèbres que cette ville a produits, de l'autel qu'elle avait élevé à Auguste, de l'incendie qui la réduisit en cendres dans une nuit, de son rétablissement, etc. On pense bien qu'il s'est glissé quelques erreurs dans ces récits; mais cela tient au temps: plusieurs des points que touche Christophe Milieu, n'ont été éclaircis par la critique que depuis sa mort. Le P. Colonia [2] dit qu'il composa cet ouvrage, *sur les mémoires qui lui furent donnés par M. Claude de Bellièvre.* Nous ignorons où le savant jésuite a puisé ce renseignement. Il ne paraît pas que notre professeur ait conservé long-temps sa chaire: il visita l'Italie, l'Allemagne, et se retira dans sa patrie. On a de lui, outre le discours sur l'origine de Lyon, quelques ouvrages dont on trouvera la liste dans la *Biographie universelle*, qui nous a fourni une partie de ce qu'on vient de lire. L'article consacré dans ce dictionnaire à Christophe Milieu (tom. XXIX, p. 32), est de la main de M. Weiss, dont nous avons déjà loué souvent le savoir et l'exactitude, et aux recherches duquel il n'y a presque jamais rien à ajouter.

[1] Il s'en trouve un exemplaire à la bibliothèque de Lyon: c'est le seul que nous ayons jamais vu.

[2] *Hist. littér. de Lyon*, tom. II, pag. 667.

Gilbert Ducher, en latin *Gilbertus Ducherius Vulto*, n'est guère plus connu que Christophe Milieu : peut-être même l'est-il moins encore ; car il n'a d'article dans aucun des dictionnaires biographiques que nous avons été à même de consulter. Nous avons déjà eu occasion [1] de retracer le peu de notions qu'il nous a été possible de nous procurer sur sa vie, et dont la plupart sont tirées de ses deux livres d'épigrammes latines (*Gilberti Ducherii Vultonis Aquapersani Epigrammaton libri duo. Apud Seb. Gryphium*, *Lugduni*, 1538, in-8.° de 167 pages). Nous nous contenterons de répéter qu'il naquit vers la fin du quinzième siècle dans la ville d'Aigueperse en Auvergne ; qu'il étudia le droit à Toulouse ; qu'il demeura un an et demi à Belley, dans la maison de François Lombard, lieutenant du roi en Bugey [2], en qualité de secrétaire ou d'instituteur ; qu'il vint à Lyon en 1538, et y fit paraître l'ouvrage dont nous venons de donner le titre, et qui est précieux par la foule de renseignemens qu'il nous offre sur l'histoire littéraire de la France en général et particulièrement sur celle de notre ville dans

[1] *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 281.

[2] *Regius apud Beugesium Allobrogum proprætor.* On sait que la Bresse et le Bugey avaient été conquis par la France en 1535, et que ces provinces restèrent sous la domination française jusqu'en 1559, époque où elles furent restituées à la Savoie qui les a possédées jusqu'au moment où, en 1601, elles furent échangées contre le marquisat de Saluces. François Lombard était parisien ; il cultivait les lettres, et une pièce de Ducher, pag. 100 de ses Epigrammes, nous apprend qu'il avait composé une histoire de Lusitanie (*Lusitana historia*).

le seizième siècle[1] ; que presque tous nos histo i ens le comptent au nombre des gens de lettres qui enseignè–

[1] On y voit figurer un très-grand nombre de Lyonnais ou de personnages qui habitaient alors cette ville, tels que Barthélemi Aneau, B. Buatier, chamarier de S. Paul, Robert Bullioud, sacristain de S. Paul, Benoît Court, G. du Choul, Guillaume Durand, Jean des Gouttes, P. Ant. de Gadagne, Jean et Barthélemi du Peyrat, Hugues et François de la Porte, Guillaume Mellier, François d'Estaing, chamarier de l'église de Lyon, Philibert Girinet, M. Poculot, Maurice et Guillaume Sceve, Pierre Tolet, Jean de Talaru, chanoine-comte de S. Jean, Claude de Torvéon, etc., etc. Le premier livre des Epigrammes de Ducher est dédié à Anne *Reginus*, archidiacre de l'église d'Albi et chantre de celle de Clermont, et le second à François Lombard. Le poète célèbre une maîtresse qu'il appelle *Gellia.* Antoine du Prat, seigneur de Nantouillet, et Guillaume du Prat, évêque de Clermont, fondateur du collége de Clermont à Paris, tous deux fils du célèbre chancelier du Prat, paraissent avoir été les Mécènes de Ducher qui leur adressa un grand nombre de ses pièces, ainsi qu'aux plus célèbres littérateurs de cette époque, tels que Erasme, Mellin de S. Gelais, Clément Marot, Rabelais, Sadolet, Budé, etc., etc. Son recueil est terminé par différentes pièces composées à sa louange par ses amis, et par une églogue intitulée *Delphinus*, où deux bergers, Mélibée et Mœris, déplorent tour à tour la mort du dauphin, fils de François I.er, empoisonné à Lyon en 1536 dans un verre d'eau que lui présenta le comte de Montecuculli.

[2] Voy. le P. Ménestrier, *Introduction à la lecture de l'histoire*, pag. 261 ; le P. de Colonia, *Histoire littér. de Lyon*, tom. II, pag. 667, et Pernetti, *Lyonnois dign. de mém.*, tom. I, pag. 375.

rent au collége de la Trinité, avant qu'il fût tenu par les jésuites, mais qu'ils ne fixent pas l'époque où il y professait, et que ce ne fut vraisemblablement qu'après l'année 1538 ; car on ne trouve aucune allusion à sa qualité de professeur de ce collége dans ses épigrammes qui, comme nous l'avons dit, virent le jour cette année ; que son talent poétique était médiocre, et qu'il s'en faut beaucoup que sa latinité soit aussi pure que celle de Muret et de quelques autres de nos humanistes [1]. Nous ajouterons que Ducher avait encore composé trois livres de Sylves [2] qui ne paraissent pas avoir été publiées, et que, du reste, il ne s'est pas borné à cultiver la poésie. Dès 1522, il fut chargé de surveiller l'édition des commentaires de César, revue et annotée par Pierre Danès [3] et publiée à Paris, chez Pierre Vidoue, in-4.°, par Pierre Petit (ou Parvi) de Fontenay-aux-Roses, qui la dédia à George Cognet (*Cog-*

[1] Notre recueil contient quelques échantillons des poésies de Ducher : ses épigrammes sur deux belles lyonnaises, nommées Polla et Jeanne Creste, sont citées, tom. V, pag. 282 et 283 ; celle sur une *tisseuse* de Lyon qu'il appelle Arachné, est également copiée, tom. VI, pag. 221, et nous en rapportons une autre sur une réunion littéraire qui se tenait à Fourvière chez Jean de Talaru, comte de St-Jean, tom. VII, pag. 250-1.

[2] *Ducherii Epigr.*, pag. 4.

[3] Le P. Niceron (tom. XIX de ses *Mémoires*), et la *Biographie universelle*, art. *Danès (Pierre)*, n'ont point parlé de l'édition de César donnée en 1522 par cet illustre professeur du collége de France ; ils n'ont fait mention que de celle qu'il publia, en 1519, de Justin, Florus et Sextus Rufus, réunis en un vol. in-fol.

netius) de Lyon, professeur au collége des Bourguignons à Paris [1]. C'est ce que nous apprend ce Pierre Petit, dans son épître dédicatoire, où il se sert de ces expressions si honorables pour Ducher : *Gilbertus Ducherius, juvenis acris ingenii, et linguæ quum græcæ tum latinæ ornatus peritia, imposuit magna diligentia summum operi fastigium*, etc. En 1526, Ducher, à la prière du même Pierre Vidoue, s'occupa de la révision d'une édition de Martial qui parut sous ce titre : *Mar. V. Martialis Epigrammaton libri XIIII. Quibus appositus est index iam primum æditus* (sic). *Vænit Nicolao Crespin librario, in Parisiensi academia, sub insigni divæ Catherinæ ad divum Hylarium ;* et avec cette souscription : *Imprimebat Petrus Vidouæus in inclyta Parisiensi academia librarius adscriptitius, typis ac caracteribus suis. Impensis vero honestorum virorum Petri Gaudoul et Nicolai Crespin. Mense Maii* M. D. XXVI. Petit in-8.° Ce Martial, imprimé en caractères italiques, inférieurs à ceux de Gryphe, et, à plus forte raison, à ceux des Aldes, a été omis dans la *Notitia litteraria de M. Val. Martiali* des éditeurs de Deux-Ponts, et dans le *Recensus editionum M. Val. Martialis* de M. Lemaire, qui n'est que la réimpression de cette notice : omission qui nous engage à décrire le volume avec plus d'étendue. Il ne contient que le texte qui paraît avoir été collationné avec quelque soin sur les éditions antérieures. L'index annoncé dans le titre ne se trouve pas dans l'exemplaire que nous possédons ; mais on y trouve, derrière le frontispice, une épître où Pierre Vidoue remercie

[1] Ce Lyonnais ne nous est pas connu d'ailleurs.

Ducher des soins qu'il a donnés à l'édition [1]. La seule pièce ajoutée au texte est l'épître de Pline le Jeune à Cornélius Priscus sur la mort de Martial. Elle est placée à la fin du volume au verso du feuillet qui vient après le CLXXXIX.[e], et dont le recto contient la souscription : *Imprimebat*, etc., et elle se termine avant le milieu du recto du feuillet suivant. On voit qu'avant de faire des épigrammes, Ducher avait étudié l'auteur qui est le modèle le plus parfait que l'antiquité nous ait laissé en ce genre de composition. Aussi y a-t-il dans ses *Epigrammaton libri duo* plusieurs pièces où il cherche à lutter contre ce poète [2]. Il est vrai qu'il ne le fait pas

[1] Cette épître est assez courte pour qu'il nous soit permis de la placer ici en note :

« PETRVS VIDOVÆVS DVCHERIO SVO S.

Curaveram quanta maxima diligentia, Ducheri mi carissime, ut Epigrammata Martialis castigata mea arte in lucem prodirent. Scis vero quam corrupta aut certe variantia exemplaria mihi ab initio contigerint, donec Aldinum accepi, in quo etiam aliquid tibi visum est quod mutaretur : tuaque diligentia factum est, ut autor ipse nunc repurgatus nihil lectorem remoretur. Addidisti etiam indicem adeo certum, ut cuivis promptum et expeditum sit, raptim omnia authoris Epigrammata reperire ubi eorum usus fuerit, quibus certe nominibus plurimum tibi debebunt Martialis amantes, mihi etiam nonnihil, qui ad eam rem tibi quasi stimulus fuerim. Ama tuum Vidouæum, et vale. »

[2] On voit aussi dans son livre un assez grand nombre d'imitations de l'Anthologie et de quelques poètes grecs, tels que Théocrite, Anacréon, Pindare et Théognis. Deux de ses pièces sont des versions latines du français de Marot et de Mellin de S. Gelais.

souvent avec succès. Quoi qu'il en soit, son édition de Martial lui a valu les éloges de Nicolas Bourbon l'ancien, qui, dans le 6.e livre de ses *Nugarum libri octo*, Lyon, Seb. Gryphe, 1538, in-8.°, pag. 364-5, lui adresse à ce sujet deux pièces pleines de complimens très-flatteurs. La seconde qui n'est que d'un distique, est ainsi conçue :

Quod legis, ô lector, Musis et Apolline dignum,
Hoc, ope Ducherii, penè revixit opus.

Parmi les épigrammes de Ducher, il en est une qui a obtenu une sorte de célébrité ; elle a été fréquemment citée, parodiée, imitée [1] : Bayle la rapporte dans son dictionnaire, à l'art. *Jules II*, rem. F. Le poète y fait parler ce pape qui, suivant l'expression d'un auteur, avait plus de goût pour les travaux de la guerre que pour ceux de l'apostolat [2]. Le mot que Ducher met dans

[1] Voy. le *Catalogus testium veritatis*, Genève, 1608, in-fol., pag. 1969, et dans le tom. II des *Mémoires de littérature* de Sallengre, part. II, pag. 217 et 218, l'article sur les *Pasquillorum tomi duo*.

[2] « Il délaissa la chaire de S. Pierre (dit un de nos vieux historiens, Monstrelet, *Additions*), pour prendre le titre de Mars, dieu des batailles, déployer au champ les trois couronnes et dormir en eschauguette : et Dieu sçait comme ces mitres, croix et crosses étoient belles à voir voltiger parmi les champs. Le diable n'avoit garde d'y être, car on faisoit trop bon marché de bénédictions. » Bayle, *Critique générale de l'Histoire du Calvinisme*, lettre XXVIII.
Rubys, *Hist. de Lyon*, pag. 355, raconte que ce même pontife, après avoir excommunié Louis XII et prononcé l'interdit contre le royaume, avait voulu abolir les foires

sa bouche, est vraisemblablement une fiction ; mais une foule d'écrivains catholiques et protestans l'ont pris pour une réalité. Nous transcrirons ici cette épigramme comme une des meilleures de l'auteur :

In Gallum, ut fama est, bellum gesturus acerbum,
Armatam educit Iulius urbe manum :
Accinctus gladio claves in Tybridis amnem
Projicit, et sævus talia verba facit :
Cum Petri nihil efficiant ad prælia claves,
Auxilio Pauli forsitan ensis erit.

» On dit que Jules sortant de Rome, l'épée au côté, à la tête d'une armée qui marchait pour attaquer les Français, jeta dans le Tibre les clefs de S. Pierre, en disant : « Puisqu'elles ne peuvent pas me servir dans les combats, je n'ai plus besoin que de l'épée de S. Paul [1]. »

Claude Bigotier, né, à ce qu'on croit, à Treffort en Bresse, paraît également avoir professé les lettres au collége de Lyon dans le cours de la première moitié du seizième siècle. Nous avons parlé ailleurs [2] du poëme qu'il a composé en l'honneur de la Bresse et des Bressands, sous le titre de *Rapina seu Raporum Encomium*, qui le fit surnommer *poeta Rapicius*, et qui fut imprimé à Lyon en 1540. Ce poëme qui a échappé à toutes nos recherches et dont il n'existe peut-être plus d'exemplaire, ne nous est connu que par deux fragmens qu'en cite

de Lyon, irrité qu'il était de ce que le roi y avait convoqué un concile général auquel il l'avait assigné à comparaître le 1.er de mars 1511.

[1] *Année littéraire*, 1763, tom. V, pag. 105-6.

[2] *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 39.

Guichenon, dans son *Histoire de Bresse et de Bugey*, 1.re partie, pag. 38 et 39, et 3.e partie, au commencement. Ces fragmens confirment le jugement que le même historien porte, *ibid.*, 1.re partie, pag. 35, de l'ouvrage entier qui, suivant lui, *se ressent encore de la rudesse du siècle.* Du reste, ils contiennent l'éloge des hommes illustres de Bresse qui vivaient alors et des principales familles nobles de cette province.

Bigotier fut un des amis de Ducher. On trouve dans les Epigrammes de ce dernier, pag. 152, une pièce sur Claude *Rufus* (sans doute *Roux*, en français), de Trévoux, et sur Claude Bigotier, de Bresse (*Segusianus*). Il y remercie Jean Rænerius, d'Angers [1], de lui avoir procuré la connaissance et l'amitié de ces deux personnages. Le même recueil contient aussi, pag. 161, une pièce de Bigotier lui-même, à la louange de Ducher, en huit vers hendécasyllabes.

(*La suite au prochain n.°*)

[1] Ce *Rœnerius* dont le nom français est peut-être *Renier*, *Regnier* ou *Raineri*, est sans doute le même dont il existe un discours prononcé à Lyon, à la fête de S. Thomas, sous ce titre : *J. Rainerii Oratio de recta civitatis institutione, deque reipublicæ tranquillitate et gloria servanda, et de Lugdunensis urbis origine, deque ejusdem laudibus, dignitate atque præstantia, habita pro vetere illius inclytæ civitatis more, die festo divi Thomæ*, 1532. *Lugduni, Trechsel*, 1532, in-8.°



CORRESPONDANCE.



A MM. LES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Paris, ce 15 mars 1830.

Messieurs,

Vous avez eu raison de dire (page 102 de votre tome XI) que ce fut afin de justifier ou tout au moins d'excuser l'assassinat de Barthélemi Aneau, que le P. de Colonia et la plupart des biographes de notre temps ont changé les circonstances de ce crime atroce et en ont rendu l'époque incertaine. L'acte que vous citez (page 103) prouverait incontestablement que l'assassinat eut lieu en juin 1561, si cet acte n'a pas été fait par quelqu'un de ces habiles faussaires dont ont parlé Warton, dans la préface de la seconde partie de son *Anglia sacra*, le P. Ménestrier, pag. 220 et 262 de son *Introduction à la lecture de l'histoire*, Lenglet Dufresnoy, tom. II, pag. 390 et 396 de sa *Méthode pour étudier l'histoire*, et que j'ai signalés moi-même, pag. 97, 98 et 99 de ma dissertation sur *Raoul ou Rodolphe, roi de France en* 923. Mais il y a dans votre discussion relative à l'assassinat d'Aneau, des assertions qui rentrent, contre votre intention, dans celle du P. de Colonia. Vous dites (pag. 105) que, lorsque le consulat donna, en 1565, le collége aux Jésuites, « les protestans conservaient dans la

» ville une très-grande influence, » et que « le consulat » était composé en partie de calvinistes. » Vous ajoutez (pag. 108) que cependant « les Jésuites ne purent » ouvrir leurs cours au collége qu'en 1567. »

Sur le premier point, je conviendrai qu'il y avait des calvinistes dans le consulat; mais ils y étaient bien en minorité. Sur les douze échevins dont il se composait, il y en avait huit que Rubys nomme (*Hist. de Lyon*, pag. 404) qu'il qualifie expressément de *nobles* et de *catholiques*, et qui furent bientôt de forcenés ligueurs. Ils avaient été nommés, contre les règlemens et usages, par Charles IX: beaucoup de citoyens réclamèrent; mais un arrêt du conseil privé, donné le 1.er février 1565, à Toulouse, où le P. Auger avait organisé une nombreuse congrégation du Saint-Sacrement, leur imposa silence. Vous n'ignorez pas qu'alors le gouverneur de Lyon, nommé de Losses, organisa lui-même à Lyon, en se cachant soigneusement des quatre échevins protestans, une dévote armée de catholiques, lesquels, un beau matin, à un signal donné, entrèrent par supercherie chez tous les citoyens suspects de protestantisme, leur enlevèrent les armes qu'ils possédaient, et les distribuèrent à tous ceux des catholiques qui n'en avaient pas encore (Rubys, liv. III, chap. 59). Je ne comprends plus dès-lors comment les protestans pouvaient conserver dans la ville *une très-grande influence*, quand le collége fut donné aux Jésuites par les *huit* nobles échevins, malgré l'opposition des quatre échevins protestans.

J'aurais encore besoin que vous expliquassiez comment il put se faire que les Jésuites n'ouvrirent leurs cours qu'en 1567, et qu'ils eussent donné des leçons pu-

bliques dans ce collége, dès le commencement de novembre 1565 [1]. Ce dernier fait est constaté par l'ami, le coopérateur du P. Emond Auger, par le P. Perpinien, qui ne vous est pas moins connu que de Rubys ; car vous avez cité vous-mêmes ses *Aliquot epistolæ*, publiées en 1683 par ses confrères les PP. Vavasseur et Lucas. C'était en 1565, le XI des calendes de décembre, c'est-à-dire le 21 de novembre, que Perpinien écrivant de Lyon au P. Pompée Massarelli, qui était à Rome, lui racontait qu'il donnait dans ce collége des leçons publiques d'interprétation de l'écriture sainte. Il se félicitait en même temps de ce que le P. Auger avait fait chasser de la ville le célèbre ministre protestant Viret, et de ce que le même Auger, principal du collége, gouvernait toute la cité, non seulement en ce qui regardait les affaires ecclésiastiques, mais en ce qui regardait les choses civiles, royales et municipales (pages 164 et 165). Dans une autre lettre du P. Perpinien, datée de Lyon le VIII des calendes de décembre (24 novembre) 1565, et adressée au P. Barthélemi, à Rome, tout en décrivant, avec l'ivresse d'une am-

[1] L'erreur que notre docte correspondant nous impute ici, n'est autre chose qu'une faute d'impression : 1567 au lieu de 1565. Nous l'avons relevée implicitement nous-mêmes dans les articles qui ont suivi celui qui fait le sujet de cette lettre, et qui ont paru avant qu'elle nous fût parvenue. Quoique cette même lettre contienne sur ce point quelques-uns des faits que nous avons déjà racontés, comme ils sont mêlés à quelques autres que nous avions omis, nous avons cru devoir la donner ici en entier.

(*Note des rédacteurs*).

bition satisfaite, les jouissances que la conquête du collége procurait aux douze jésuites qui y étaient déjà réunis, il disait : « Nous avons cinq exhèdres » (ou classes) dans lesquelles nous enseignons les » jeunes gens ; et celles de rhétorique et de théo- » logie sont plus belles et plus ornées que celles » que vous avez à Rome (pag. 146). » Le 5 ou nones de février 1566, écrivant de Lyon à Paul Manuce, Perpinien s'applaudissait de ce qu'en peu de mois le nombre des écoliers du collége livré aux Jésuites s'était prodigieusement augmenté, et allait toujours en croissant, « quoique, disait-il, le penchant » des citoyens de Lyon les portât plus à gagner » de l'argent qu'à philosopher. » *Puerorum numerus his paucis mensibus auctus vehementer est, augeturque in dies magis.... Urbs omnino est ad quæstum aptior quam ad philosophandum* (pag. 179). Enfin ce fameux Père Emmanuel Saa, qui de Rome enseignait à toute la catholicité que « la révolte d'un ecclésiastique contre » son roi n'était point un crime de lèze-majesté, » parce qu'un clerc, disait-il, n'est point sujet du » roi, mais du pape, » recevait une lettre du P. Perpinien, du XII des calendes de juillet (20 juin) 1566, dans laquelle celui-ci lui avouait que, dans ses leçons publiques d'écriture sainte, au collége de Lyon, il avait été souvent interpellé et contredit par des auditeurs externes (pag. 187). Il me paraît donc constaté que les Jésuites avaient ouvert leurs cours depuis le commencement de novembre 1565.

L'anecdote que vous rapportez (pag. 108 du tome XI), comme fournie par le P. de Colonia, celle de l'inscription placée, dites-vous, par Barthélemi Aneau

sur sa cheminée : *Intus vinum*, *foris ignis*, avait été donnée par vous-mêmes en décembre 1828 (pag. 108 du tome VII), comme tirée d'une lettre du P. Perpinien. Mais il ne l'avait pas revêtue de toutes les circonstances que vous y avez mises, et qui sont la plupart de l'invention du P. de Colonia. Perpinien avait seulement dit, après avoir fait avec délices la description de l'intérieur du collége (le 24 novembre 1565) : « Ici rien » n'est plus nécessaire que la chaleur, non tant de l'es- » prit que du corps, et il avait eu raison celui qui, » dans la plus grande et plus belle chambre où il paraît » que logeait le principal, avait fait écrire parmi les » peintures dont on l'avait ornée : *Intus vinum*, *foris* » *ignis*. Nous avons commandé d'y substituer : *Intus* » *preces*, *foris labor* (pag. 146). » Ce n'était donc point le P. Auger seul qui avait ordonné cette substitution, et la particularité qu'il la fit lui-même, lorsque, le 1.er mai 1565, il fut conduit par deux échevins, pour la mise en possession, dans la chambre d'Aneau, semble devoir être reléguée parmi les fables officieuses du P. de Colonia. D'après le récit du P. Perpinien, il reste même douteux que l'inscription : *Intus vinum*, etc., doive être attribuée à Barthelémi Aneau, qu'après tout, il importait aux nouveaux possesseurs du collége de décrier de toutes manières pour justifier leur mise en possession. Cette réflexion est la conséquence naturelle des observations qu'avec beaucoup de bonne foi vous avez consignées au commencement de la page 100 de votre tome XI.

La justice que je me plais à vous rendre, Messieurs, vous sera un garant, non seulement de la candeur avec laquelle je vous soumets mes doutes sur les deux points

qui sont le principal objet de ma lettre, mais encore de la sincérité avec laquelle je me dis, pénétré d'une profonde estime pour vous, votre, etc.

L'ABBÉ AIMÉ GUILLON DE MONTLÉON.

P. S. Le soin que vous avez eu (pag. 162 du tom. XI) de faire bien connaître le savant bibliographe qu'on appelait l'abbé de S. Léger, fait regretter que vous n'ayez pas dit que l'abbé de Fontenay dont vous rapportez les lettres écrites sous le voile de l'anonyme, n'était autre que le P. Bonnefont, jésuite. Il avait changé de nom depuis 1764, comme tous ceux de ses confrères qui étaient restés en France ; et c'est ainsi que votre compatriote, le P. Charton, ne s'appelle plus que l'abbé de Milon.

STATISTIQUE. -- POLICE DE SALUBRITÉ.

SUR LA consommation du lait en nature, à Londres, à Paris et à Lyon, mémoire lu au conseil de salubrité de Lyon, le 14 avril 1830, par M. GROGNIER.

La plus grande partie du lait que l'on obtient à une certaine distance des villes, est convertie en beurre et en fromage. La presque totalité de celui qui est fourni par les vaches voisines des villes, est consommé en nature; et, dans ce dernier cas seulement, il est l'objet d'un commerce important, qui, plus que tout autre produit agricole, vivifie les villages dont les cités populeuses sont environnées. Cette denrée ayant jusqu'ici échappé à la rapacité du fisc municipal, il n'est pas aussi facile d'en évaluer la consommation

que celle du vin, de la viande, etc., dont l'entrée journalière est constatée par les registres de l'octroi. Aussi, n'est-ce que par une vague approximation qu'on peut estimer la quantité de lait qui se débite, soit à Londres, soit à Paris, soit à Lyon. D'après quelques statistiques, il se débiterait annuellement à Londres soixante-dix millions de quarts de lait, le quart représentant à peu près un litre de France: ce qui donne une moyenne d'un peu moins de 60 quarts par habitant. On évalue à un demi-million sterling le montant de la consommation annuelle du lait à Londres (13 millions de notre monnaie). Cette masse de lait est fournie par des vaches entretenues dans l'intérieur même de la ville, ou dans ses faubourgs, ou sur sa banlieue, ou tout au plus dans quelques villages peu éloignés. En calculant le nombre de ces vaches, et appréciant la quantité de lait que chacune d'elles peut fournir, on n'a pas pu expliquer la production de soixante-dix millions de quarts de ce précieux fluide; mais ce qui a donné la solution du problème, c'est l'usage bien reconnu des détaillans de Londres d'ajouter au lait une quantité d'eau qui varie entre un tiers et quatre dixièmes, et même plus si ces détaillans ont la conscience plus facile; mais ils ne l'ont jamais assez sévère pour ajouter à leur lait une moindre quantité d'eau.

Dans la plupart des grandes villes de l'Angleterre, ce genre de fraude se répète et va du plus au moins; aussi a-t-on calculé que le profit illicite fait ainsi par les détaillans, variait entre 15 et 40 p. o/o, indépendamment du bénéfice justement acquis [1].

[1] Bibliothèque générale, juillet 1826.

On a beaucoup parlé de la *grande vache noire* de Londres : cette fameuse *vache noire* n'est autre chose qu'une grande pompe peinte en noir, placée dans la laiterie d'un entrepreneur en grand de laitage. C'est là que les détaillans de lait vont, chacun à leur tour, puiser l'eau pour allonger le lait qu'ils vendent : la pompe ne sert guères à d'autres usages. Les détaillans ne vont point à cette pompe en cachette, mais en présence de tous ceux que le hasard fait trouver à proximité. On dit que cette *vache noire* rend plus que toutes les autres vaches ensemble de la laiterie, quoique fort nombreuses.

Il y a des *vaches de bois*, c'est-à-dire des pompes, dans presque toutes les laiteries de Londres ; et c'est bien pis quand il n'y en a pas, car les détaillans de lait, à qui il faut absolument de l'eau, n'y regardent pas de trop près sur la pureté de celle qu'ils substituent au fluide lacté [1].

Presque tout le lait qui se consommait à Paris, il y a quelques années, était fourni par sept à huit mille vaches entretenues dans l'intérieur ou à proximité de la ville. La police les a repoussées, dans l'intérêt de la salubrité publique. Disséminées aujourd'hui dans les villages voisins, leur nombre ne s'est pas sensiblement accru, et le lait qu'elles donnent peut bien être de meilleure qualité, mais il n'est pas plus abondant. Quelques détaillans, en petit nombre, vont chercher du lait à trois et même cinq lieues de Paris : d'après cette considération, nous ajouterons, si l'on veut, jusqu'àcinq mille têtes au nombre des vaches nourricières de la capi-

[1] Biblioth. britan., tom. IV, pag. 81.

tale, soit douze mille. Nous accorderons à chacune d'elles la faculté de produire deux mille litres de lait par année, ce qui est beaucoup, et nous n'aurons que 24 millions de litres, c'est-à-dire, à peu près le tiers de la masse de ce fluide qui se consomme à Londres. Or, s'il était vrai, comme on l'a dit dans quelques statistiques, qu'il ne se débitait à Paris que cinquante mille litres de lait par jour, ce ne serait que quinze cent mille par mois, ou dix-huit millions par an. Cette différence, qui est loin d'être en rapport avec celle de la population entre les deux capitales, s'explique par les habitudes des Anglais, en tout beaucoup plus grands consommateurs que les Français, et par l'usage du thé au lait très-répandu à Londres, même parmi les ouvriers vivant de la taxe des pauvres; j'aimerais à ajouter, par la pratique frauduleuse d'accroître le lait au moyen d'une grande quantité d'eau, mais malheureusement cette pratique n'est pas inconnue en France. On peut croire seulement qu'elle n'est pas poussée aussi loin que chez nos voisins d'outre-mer.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait se dissimuler que la consommation du lait n'augmente tous les jours dans les villes de France et plus particulièrement à Paris dans une grande progression.

L'usage du café au lait, jadis particulier aux personnes jouissant de quelque aisance, est descendu jusques dans les classes ouvrières.

Le nombre des laitières, dit M. Barruel, qui se placent au coin des rues de Paris, est au moins double de ce qu'il était il y a 18 à 20 ans.

Cependant, ajoute-t-il, si l'on visite les campagnes, on ne voit pas que le nombre des vaches laitières

qu'on y nourrit ait augmenté dans la même proportion ; et de cette comparaison on est nécessairement induit à inférer que, pour satisfaire aux besoins des consommateurs, il faut que les laitières puisent leur lait ailleurs que dans les pis des vaches ; aussi est-on généralement persuadé que la majeure partie du lait que l'on vend à Paris, est frelaté [1].

Partant du raisonnement de M. Barruel, je puis croire qu'il y a moins de fraude à Lyon qu'à Paris dans le commerce du lait, le lait qui se consomme dans notre ville étant fourni proportionnellement à sa quantité, par un plus grand nombre de vaches. En effet, la population de Lyon est à peu près le quart de celle de Paris, et je me suis assuré qu'environ vingt communes fournissaient du lait à Lyon : en ne supposant que deux cents vaches dans chacune de ces communes, et le nombre en est plus grand, nous compterions quatre mille vaches nourricières des Lyonnais, c'est-à-dire, au moins le tiers de celles qui, à l'égard des Parisiens, ont la même destination ; et comme nos vaches sont tout aussi bonnes laitières que celles des habitans de la capitale, il résulterait que, comparativement à la population, il se boit à Lyon beaucoup plus de lait de vache qu'à Paris, ou, pour mieux dire, qu'il s'y débite en beaucoup moins grande quantité un fluide blanc, lactiforme, dans lequel du lait de vache altéré n'entre que pour une légère partie.

Le débit du lait offre à Lyon plus de garanties qu'à Paris. Il se fait, en général, dans notre ville,

[1] Annales d'hygiène publique et de médecine légale, t. II, pag. 405.

par les producteurs eux-mêmes ou leurs domestiques; mais à Paris, ce sont des revendeurs qui vont le chercher dans les laiteries, qui le portent à domicile, ou l'étalent comme une autre marchandise sur les places publiques. Quoiqu'on n'ait pas calculé les bénéfices de ce métier, on sait qu'il est fort lucratif, et par conséquent très-suspect de mauvaise foi. En Angleterre, les fermiers ou entrepreneurs de vacheries vendent le lait aux laitiers détaillans, qui vont traire les vaches dans les étables, et payent le lait à raison de trois pences (30 cent. de notre monnaie) le quart; ils y ajoutent plus ou moins d'eau, et le revendent à leurs pratiques à raison de quatre pences, en gagnant encore quelque chose sur la mesure. Il en résulte pour eux un gain journalier au moins de 50 à 60 p. °/₀ sur leur débours. Ainsi un individu qui n'a qu'une centaine de livres sterling de capital, et qui peut aisément colporter 70 quarts de lait, peut gagner facilement par jour 15 à 16 schellings (15 à 16 f. de notre monnaie), au moyen d'un travail de sept à huit heures, en allant traire deux fois par jour six ou sept vaches [1].

Il s'est formé, depuis quelques années, aux environs de la capitale, de vastes établissemens, qui font porter à domicile du lait beaucoup plus pur que celui qui se vend sur les places; mais il est un peu plus cher. Il en est de ce lait, comme de l'eau de la Seine filtrée au charbon : il est réservé pour un très-petit nombre de consommateurs.

Mais les consommateurs vulgaires ne doivent pas être abandonnés à la cupidité funeste des fournisseurs de

[1] Biblioth. générale, juillet 1826.

comestibles. Aussi les fraudes qui se sont répandues dans le commerce du lait, à Paris, ont-elles excité l'attention du conseil de salubrité et celle de la police de cette ville. Un appel a été fait aux chimistes, et le savant Barruel a répondu. Il a beaucoup ajouté à ce qu'avaient dit sur les altérations frauduleuses du lait Deyeux et Parmentier, Vauquelin et Fourcroy. Après avoir examiné un grand nombre d'échantillons de lait achetés en divers lieux, il s'est assuré que presque aucun n'était tel qu'il avait été fourni par la vache, même en ayant égard aux changemens naturels qu'il eût dû éprouver depuis la traite. Le moins falsifié était écrêmé, presque tous étaient allongés d'eau, dont la quantité a pu être appréciée plus facilement par la dégustation que par l'aréomètre : c'est un procédé plus sûr qu'a employé M. Barruel. Il résultait de ses nombreuses analyses que la proportion de caseum était à peu près la même sur une quantité de lait, quelle que fût la saison et le genre de nourriture. Cette proportion a dû diminuer de moitié lorsque le lait a été allongé du double par l'addition de l'eau ; et pour constater ce fait d'une manière irréfragable, M. Barruel a fait traire des vaches sous ses yeux, le lait reçu dans divers vases, a été analysé pot par pot avec addition d'eau, et constamment on a trouvé, comparativement à la masse du liquide, la moitié, le tiers, le quart de moins de caseum, selon qu'on avait ajouté de l'eau en ces diverses proportions.

Mais ce n'est pas seulement de l'eau qui altère le lait ; car pour cacher cette fraude, qui se dévoilerait par la dégustation, les laitiers en joignent une autre, ils introduisent dans leurs pots à lait de la cassonade ; mais

en examinant ces pots quand ils sont vides, on y voit une couche mielleuse. La cassonade avait bien rehaussé le goût sucré du lait étendu, mais il n'en avait pas rétabli la consistance et l'opacité. Pour lui rendre ces qualités, on a employé la farine, préalablement délayée dans l'eau; mais cette matière se déposait au fond et y restait après la décantation. On donna un bouillon à l'eau farineuse, et le dépôt n'eut pas lieu. Sans la découverte de l'iode, M. Barruel n'eût eu, dans ce cas, aucun moyen de démasquer la fraude; mais il lui a suffi de quelques gouttes de la teinture de cette substance, pour donner au lait farineux une teinte vineuse ou violacée. Voulant éluder cette épreuve, et sans doute endoctrinés par quelque chimiste, les laitiers ont employé l'émulsion d'amandes douces; quelques-uns ont fait usage, comme étant moins chère, de la graine de chenevis. M. Barruel a recueilli le coagulum de l'émulsion, il en a extrait l'huile, et la fraude a été démasquée; il a mis à nu une autre sophistication employée pour empêcher le vieux lait de tourner à l'aigre, et qui consiste dans l'emploi d'un sous-carbonate alcalin, qui devient acétate dans le liquide. Or il existe naturellement de cet acétate; il s'agissait d'en déterminer le maximum dans une quantité de lait naturel donnée; c'est ce qu'a fait notre habile analyste, et il a regardé avec raison le surplus comme ayant été frauduleusement ajouté. On peut savoir jusqu'à quel point du lait a été écrémé, en recueillant tout l'élément butireux qu'il contient: le bon lait doit en contenir le 7.e de son poids. Mais comme dans le lait naturel, ce principe varie beaucoup, tandis que le principe caseux varie fort peu, l'addition des substances hétérogènes se manifeste par la proportion moindre du caseum.

Quoique le lait écrémé, allongé d'eau, mêlé à de la farine, de la cassonade, des amandes douces, du chenevis, par l'addition de ces sous-carbonates, n'offre rien d'absolument insalubre, il n'en est pas moins privé d'une grande partie de ses propriétés nourrissantes, il n'en est pas moins impropre à remplir les vues des médecins qui le prescrivent à titre de remède, il n'en est pas moins la matière d'un commerce frauduleux et immoral. Voilà pourquoi M. Barruel propose une mesure qui pourrait également s'appliquer à notre ville où se vend aussi, quoique moins qu'à Paris, peut-être, de l'eau lactée en place de lait; cette mesure consisterait à commettre, dans chaque quartier, un ou deux pharmaciens à l'effet d'analyser le lait de chaque laitière prise au dépourvu, et de désigner à l'autorité celles qui auraient altéré leur lait par une addition quelconque.

L'autorité devrait aussi, dit M. Barruel, veiller avec plus de soin à ce que le lait fût mesuré dans des vases légaux. Il y a quelques années qu'il était à Lyon mesuré d'une manière arbitraire, notre police a exigé qu'on se servît du litre qui est généralement usité dans le débit du lait. C'est dans des vases de fer-blanc, nommés *bertes*, que le lait est apporté à Lyon; à Paris et à Londres, on le dépose souvent dans des vases de cuivre. Parmentier s'était élevé contre cet usage que des ordonnances de police antérieures à la révolution avaient défendu. Sans doute que des ustensiles de cuivre, toujours entretenus avec une rigoureuse propreté, comme ils le sont dans les bonnes pharmacies, ne

[1] Voy. Annales d'hygiène publique et de médecine légale, tom. I.er, pag. 420 et suiv.

présenteraient aucun danger ; mais en est-il de même losrque du vert de gris s'est formé dans ces vases ? ne se manifeste-t-il jamais des incommodités, des indigestions et jusques à des symptômes d'empoisonnement dont on ignore la cause ? et le soin le plus minutieux de la santé soit publique, soit particulière, serait-il indigne de la sollicitude de l'autorité ? Nous pensons, au reste, que les vases de plomb dans lesquels on dépose le lait en quelques pays, sont encore plus dangereux que ceux de cuivre, et que par conséquent ils devraient être interdits aux débitans de lait comme ils le sont à ceux de vin et de vinaigre.

Déposé pur dans des vases même les plus convenables, maintenu dans une température quelconque, préservé de toute agitation, devenu l'objet de l'attention la plus scrupuleuse, le lait, quelle que soit la femelle qui l'ait fourni, dans quelle condition qu'elle ait été placée, ne tarde pas à s'altérer, à se décomposer. Quelques minutes après sa sortie des mamelles, il perd un gaz odorant, plus animalisé que le fluide dont il s'exhale, que chez l'espèce qui nous occupe, on nomme *goût* ou *odeur de la vache*, et qui, sous le rapport physiologique, comme sous le rapport médical, établit une grande différence entre le lait que l'on prend dans l'étable, des mains de la trayeuse, et celui qui a été trait depuis un temps même fort court, et cette différence est bien plus grande, si ce fluide a été tiré la veille, s'il a été secoué, agité dans un transport de deux ou trois lieues.

Telle est la faiblesse de l'union qui maintient les élémens du lait, qu'elle est, en quelque sorte, momentanée, et qu'elle cesse sans qu'il soit besoin d'aucune influence extérieure ; deux couches distinctes ne tardent

pas à s'établir. La supérieure, plus légère, est aussi plus épaisse et plus onctueuse, c'est la crême; la deuxième, quoique plus dense, est moins visqueuse, c'est le *lait écrêmé*. Bientôt le lait s'acidifie, il *tourne*, selon le langage vulgaire, et ce mouvement est d'autant plus rapide, que la température est plus élevée; et dans le même moment il se forme un coagulum qui s'épaissit de plus en plus, et se sépare du liquide qui, de blanc et opaque qu'il était, devient jaune et transparent; c'est une espèce de fromage qui s'est formé spontanément, mais d'un mauvais goût, d'un usage insalubre. La crême et le petit lait qui se sont séparés, ne sont pas de meilleure qualité; c'est ainsi que le plus souvent, avant que vingt-quatre ou trente heures se soient écoulées, le lait le plus pur étant livré à lui-même, s'altère au point de ne pouvoir plus servir à l'usage alimentaire. On le fait chauffer de temps en temps, soit pour prévenir l'acidification, soit pour expulser les portions d'acide déjà formées; c'est pour le même but qu'on verse dans le fluide une substance alcaline; mais par ce moyen, on ne recule que de quelque temps la décomposition du fluide lacté.

Que de tentatives n'a-t-on pas faites pour prévenir la coagulation et l'ascessence d'un fluide si précieux, sans nuire à ses qualités agréables et nutritives! De ce que certaines substances en hâtaient la coagulation, on avait conclu que d'autres pouvaient l'éloigner. On a employé en vain les alcalis de toute nature, sous toutes les formes et à toutes les doses, et on n'a obtenu que quelques effets très-incomplets et momentanés. On s'est assuré que si le chocolat, le thé, le café retardaient la coagulation, ce n'était que pour vingt-quatre heures,

et l'on eût même regardé ce résultat comme un succès, si, au bout de ce temps, le mélange n'avait pas perdu de son goût agréable [1].

Le respectable Parmentier avait espéré qu'en mêlant au lait du sucre dans une proportion notable, il pourrait former une espèce de sirop économique, utile aux marins, vain espoir! Ce sirop n'a pu se conserver.

Postérieurement à Parmentier, Kirchof, chimiste

[1] » On ne connaît, disent MM. Deyeux et Parmentier, aucune matière qui, étant mêlée en petite quantité au lait, puisse, sans nuire à sa saveur agréable et à ses effets, suspendre, pour un certain temps, sa tendance naturelle à une prompte altération. »

L'ébullition qui la retarde quelquefois de vingt-quatre à trente heures, ne réussit pas toujours.

« Il arrive souvent, disent ces deux chimistes, que malgré toutes les précautions observées dans les laiteries, le lait a reçu, même dans le pis de l'animal, une si grande disposition à s'altérer, qu'en le mettant sur le feu immédiatement après la traite, il ne saurait braver le degré de chaleur de l'ébullition sans se coaguler, notamment dans les jours caniculaires. »

C'est en dérobant le lait à une trop grande chaleur atmosphérique, que l'on peut le conserver pendant vingt-quatre heures.

» Dans ce cas, disent MM. Deyeux et Parmentier, lorsque les laitières manquent de caves bien conditionnées, ne vaut-il pas mieux leur conseiller de plonger dans un bain d'eau froide le vase où se trouve le lait, de couvrir ce vase d'un linge mouillé, que de leur fournir une foule de moyens prétendus efficaces, souvent impraticables? (Précis d'observations et d'expériences sur les différentes espèces de lait, etc., par Deyeux et Parmentier, Strasbourg, an VII).

allemand, imagina de faire évaporer, aussitôt après la traite du lait de vache, jusqu'à siccité, et de renfermer hermétiquement dans une bouteille le produit résultant de cette opération. Il assura que cette poudre, qui peut se conserver un temps indéterminé, reproduisait, en se dissolvant dans l'eau tiède, un lait fort peu différent de celui qui est sorti du pis de la vache [1].

On a bien préparé pour les marins et pour les voyageurs des tablettes de lait qu'il suffit de raper ou de couper par tranches minces et de mettre ensuite en contact avec de l'eau bouillante, pour se procurer du lait gras, mais malheureusement très-inférieur au lait fraîchement tiré; et quoi qu'en ait dit Kirchof, le premier auteur du procédé, sa poudre lactée n'est pas meilleure.

Les poudres, comme les tablettes de lait, sont abandonnées; mais la découverte de Kirchof peut se perfectionner un jour. Le lait lui-même peut subir, sans perdre sa fluidité, des modifications telles qu'il puisse, comme les autres liquides, être gardé plusieurs mois et se transporter à longues distances et à très-peu de frais sur les canaux et les chemins de fer. Qui pourrait calculer le changement qu'une pareille amélioration pourrait introduire dans l'économie rurale, dans l'économie domestique et dans l'hygiène, tant publique que particulière?

[1] Nouveau cours d'agriculture, Déterville, art. Lait, tom. IX, pag. 40.



HISTOIRE. -- BIOGRAPHIE.

VOYAGE ET SÉJOUR A LYON EN 1782 (Suite).

» Lyon renfermait dans ses murs un homme de lettres qui avait entrepris une vaste collection de jurisprudence, où, pour la première fois, on parlait le langage de la philosophie; c'était Prost de Royer [1]. Comme lieutenant de police de cette ville immense, il y avait rendu service, en y mettant en pratique les grands principes de Turgot sur l'économie, dont il était l'admirateur: bien convaincu que le commerce illimité des grains était le seul préservatif contre la famine, il avait contribué à la destruction

1 Né à Lyon le 5 septembre 1729, mort le 21 septembre 1784. Son *Dictionnaire de jurisprudence et des arrêts* dont il n'a paru que sept volumes, le premier imprimé en 1781, et le dernier en 1788, était conçu sur un plan tellement vaste que la lettre A n'y est pas entièrement épuisée, puisqu'il finit par l'art. *Assignation*. Les quatre premiers volumes seulement furent publiés du vivant de Prost de Royer; les trois autres eurent pour éditeur M. Jean-François-Armand Riolz, son ami et son collaborateur, né à Rhodez en mars 1742, mort conseiller à la cour royale de Lyon le 28 décembre 1815, après avoir exercé dans cette dernière ville les fonctions d'avocat consultant pendant de longues années. On peut recourir pour plus de détails sur cet ouvrage et sur les autres productions de Prost de Royer, ainsi que sur sa vie, l'excellent article que M. Beuchot lui a consacré dans la *Biographie universelle*.

B.

de ces greniers publics qui ne servaient qu'à enrichir des spéculateurs aux dépens du public. Trop insouciant sur ses intérêts privés, trop généreux, Prost de Royer avait vu s'écouler une fortune assez considérable; et obligé de se défaire de sa charge, il avait été réduit à vivre de son cabinet, comme avocat, et comme homme de lettres. Comme légiste, c'était alors le premier, et peut-être le seul homme instruit et éclairé que Lyon possédât. Comme littérateur, il avait bien quelque mérite, puisqu'il s'était acquis l'estime et l'amitié de Voltaire, qui ne dédaigna pas de faire entrer dans un recueil de pièces diverses qu'il publia en 1769, un des opuscules que Prost de Royer lui avait adressés [1].

» Le mérite de Prost de Royer a peut-être été plus senti à l'étranger que dans sa patrie. Campomanès lui a accordé un juste tribut d'éloges dans le *Corriero litterario*, journal imprimé à Madrid. J'ai lu cet éloge, parce qu'il se trouvait à côté d'un article sur moi-même, qui me flatta; il me prouvait que ma *Théorie*, proscrite en France, s'était glissée jusques dans le pays de l'inquisition. Le comte de Romtzaw, ministre de Danemarck, avait fait placer le *Dictionnaire de jurisprudence* dans toutes les bibliothèques publiques. *Habent sua fata libelli*: ce livre qui n'avait pas deux souscripteurs à Paris, en avait cinquante à Versailles [2]. Le ministre d'alors, il faut lui

[1] « Ce recueil de Voltaire était une compilation en trois volumes, intitulée : *Les Choses utiles et agréables*; l'opuscule de Royer qu'il renferme a pour titre : *Lettre à Monseigneur l'Archevêque de Lyon, dans laquelle on traite du prêt à intérêt à Lyon, appelé dépôt de l'argent.* » — Voy. *Archiv. du Rh.*, tom. VI, pag. 145-8. B.

[2] La communauté des procureurs de Lyon souscrivit pour soixante exemplaires. B.

rendre cette justice, avait su apprécier l'auteur. Il lui en donna une preuve lors du voyage de Joseph II en France. Maurepas et Vergennes avaient engagé ce prince à s'entretenir avec le magistrat de Lyon, et il n'oublia point de suivre leur avis. Arrivé à Lyon, il le vit et ne vit que lui. Prost de Royer m'a confié dans le temps, par écrit, ces entretiens dont il faisait un grand mystère; et je crois maintenant qu'il n'y aurait pas d'indiscrétion à répéter ce que j'en ai conservé.

» Joseph II qui, malgré son *incognito*, avait été traité partout en frère de reine et en futur souverain, permit à un simple jurisconsulte d'en agir avec lui sans façon. « Monsieur le comte, lui avait dit Prost de Royer dans leur première entrevue, je connais le protocole des cours; si vous y êtes strictement attaché, je vais attendre que vous m'interrogiez, et ne faire que répondre par monosyllabes. Mais vous avez visité la France; peu de personnes ont été assez heureuses pour vous approcher. Vous cherchiez pourtant des hommes; vous cherchiez la vérité, et vous allez peut-être terminer votre voyage sans l'avoir trouvée. Je suis capable de vous la dire: mais il faudrait me permettre de m'entretenir avec le comte de Falkenstein, et non avec le fils de Marie-Thérèse; il faudrait me permettre de lui parler à mon aise, de le questionner même; car sans cela il n'y a pas de conversation possible. — Fort bien, répondit Falkeinstein; nous nous enfermerons ce soir, et nous mettrons les coudes sur la table. » Ce trait n'est-il pas aimable, ajoutait Royer en le répétant.

» Le sujet de leur entretien était la jurisprudence et la législation; mais le jurisconsulte avait le droit de parler de tout, et il profitait de la permission.

» Le soir du second jour, il fit cette observation: « Vous laissez des regrets parmi nous, et vous le savez bien; mais la nation est persuadée que vous ne l'aimez pas et que vous l'estimez encore moins. » Après un moment d'inquiétude et de silence, Joseph demanda en souriant: « Mais quel peut être le motif de ce préjugé? — Monsieur le comte, on se rappelle, et vous n'avez pu l'oublier, cet instant terrible où Marie-Thérèse, vous tenant entre ses bras et vous présentant aux Hongrois, leur demandait du secours contre la France. — Je vous entends, répliqua le prince en interrompant Royer avec vivacité, mais c'étaient Louis XV et les gens de son cabinet qui me faisaient la guerre: tous sont morts aujourd'hui. — Me permettrez-vous encore une objection? — Volontiers. — Vous avez été élevé par le vieux Bathiani; il détestait les Français. — Je vous entends encore, et, Monsieur le lieutenant de police, vous êtes bien instruit; mais depuis que nous causons, me connaissez-vous assez peu pour ne pas voir que je voyage pour me dépouiller des préjugés de l'éducation et pour m'instruire partout? Croyez-vous que je ne prenne pas assez de peine pour réussir? — Me permettrez-vous une dernière objection? — Voyons. — Vous avez parlé des Français à Paris. Vous vous êtes écrié: Nation charmante! Rien de plus. L'éloge est mince dans votre bouche. — J'ai raison de dire que vous êtes instruit. Oui, c'est à Versailles que j'ai prononcé ces mots, je m'en souviens; et j'ai dit vrai. En considérant la cour et la capitale, on voit là une nation charmante, et rien de plus. Mais dans le cabinet des administrateurs, chez les savans, chez *nos amis* (c'était l'expression par laquelle il désignait quelques hommes de la connaissance de Prost de Royer qu'il avait

recherchés, des économistes comme Turgot), mais dans les ateliers des artistes, mais dans les provinces que je viens de parcourir, il n'y a pas de peuple plus intéressant à tous égards ; et vous devez déjà savoir tout ce que j'en pense d'après ce que je vous en ai dit [1]. — Je vois, ajouta Prost de Royer, que ce préjugé sur votre antipathie contre les Français ressemble fort à celui que l'on s'est formé sur votre attachement au roi de Prusse. Moi, j'ose vous prédire qu'au premier instant où vous pourrez toucher à la Silésie.... » Joseph sourit et ne répondit pas.

» Mais l'intrépide questionneur ne devait pas le laisser si vite en repos. « On vous croit amoureux des conquêtes, lui dit-il, et ne cherchant la gloire qu'au sein de la guerre; il en est une digne de votre grande âme: c'est de renvoyer sur l'Euphrate ces Turcs affreux, ignorans et barbares, qui occupent insolemment le trône des Césars. Ce serait bien mériter de l'Europe et de l'humanité. — Vous ne le croyez sans doute pas, reprit Joseph d'un ton plus sérieux; je n'envie que la gloire des administrateurs. — Mais si, comme vous m'avez fait l'honneur de me le dire, vous approuvez les principes d'administration du grand-duc votre frère que vous chérissez si tendrement, comment ne les avez-vous point encore fait adopter à l'Autriche? — Oh! je n'y puis rien, je ne suis que le premier conseiller de Sa Majesté. » Et alors Joseph ajouta des éclaircissemens étendus sur la législa-

[1] Prost de Royer lui-même, dans la *Préface* du *Dictionnaire des arrêts*, pag. cj, cite quelques fragmens de cet entretien où se retrouvent des idées et des expressions semblables à celles qu'on lit ici ; il ne désigne Joseph II que par la qualification d'*un grand prince*. B.

tion, la jurisprudence de son pays, et sur la manière dont l'administration y était dirigée.

» Je voudrais pouvoir me rappeler plusieurs autres traits de ces entretiens, relatifs aux spectacles considérés dans leurs rapports avec les mœurs du peuple, et surtout quelques opinions sur les prêtres, qui faisaient connaître quelle devait être la conduite de l'empereur; mais, pour ceci, Prost de Royer était fort discret, et il n'en aurait pas confié une ligne au papier; il craignait autant de se compromettre en paraissant indiscret qu'en se faisant l'écho d'un philosophe, et Joseph avait eu la prétention de le paraître. Le silence, je crois, lui avait été recommandé par Maurepas, ministre de cour et à petites vues, et Prost de Royer n'osa long-temps en parler que tout bas; il me dit aussi qu'une des raisons de sa réserve, c'est qu'il avait craint dans le temps d'indisposer Voltaire contre lui. Voltaire avait paru piqué au premier mot qu'il lui en avait dit. Joseph II était passé devant le château de Ferney sans daigner y descendre. Le philosophe en avait été vivement affecté, et son dépit eût été plus grand s'il eût su que le voyageur s'était arrêté plusieurs jours à Lyon pour causer avec un légiste. Ce dépit n'avait rien de philosophique, et le chagrin de Voltaire en cette occasion, comme celui de Racine désespéré d'un coup d'œil de Louis XIV, montre que les plus grands génies ont parfois de bien petites faiblesses. Prost de Royer, qui avait été à Ferney quinze jours après le passage du comte de Falkenstein, m'assura que Voltaire ne paraissait pas encore parfaitement consolé.

» Prost de Royer, qui admirait Voltaire, qui était lié avec Turgot et tous les économistes, avait une grande

haine contre les rédacteurs de l'*Encyclopédie*, qu'il appelait les *panckouckistes*. Je me souviens que ses amis Bruys, avocat estimable [1], et Baron du Soleil [2], ancien procureur général de la cour des monnaies, qu'il m'adressa à Londres, y firent publier, par le moyen de Linguet dont ils servaient en cela l'animosité, une copie des plagiats des Encyclopédistes, d'où il résultait clairement qu'ils lui avaient volé tout son premier volume. Prost de Royer espérait au moins qu'ils parleraient de son ouvrage ; mais, avec de grands complimens et de petits prétextes d'occupations, le gentil Lacretelle le promena de mois en mois, et ne le fit point annoncer.

» Prost de Royer n'était pas le seul auteur de son *Dictionnaire de jurisprudence* ; il s'était donné d'utiles collaborateurs [3]. Portalis, alors le jurisconsulte le plus renommé en Provence, lui avait fourni l'article *Aix*. Espaque [4], avocat de Montpellier, avait fourni celui

[1] Sans doute M. Bruys de Vaudran qui a été subdélégué général de la généralité, censeur royal, etc., et qui est mort à Mâcon, il y a plusieurs années. M. Bruys fut reçu à l'académie de Lyon en 1785. Son fils est sous-préfet à Villefranche, département du Rhône. B.

[2] *Lisez* : Barou du Soleil. On trouve dans les *Etudes littéraires et poétiques*, par M. le comte de Boissy d'Anglas, Paris, 1825, 6 vol. in-12, tom. III, pag. 377-87, une notice fort intéressante sur M. Barou du Soleil, que nous insérerons, avec quelques additions, dans un de nos prochains n.os B.

[3] Parmi eux il faut compter en première ligne M. Riolz dont nous avons parlé dans une note précédente. M. Deschamps, aussi avocat à Lyon, fournit l'art. *Adultère*. B.

[4] *Lisez* : Espagne.

d'*Agrier* ou de *Tasque*, mot barbare du droit féodal; et Gilibert, professeur d'histoire à l'université de Vilna, s'était chargé de la partie médico-légale. C'était un médecin habile qui avait sauvé du poison le roi de Pologne, et avait reçu une médaille d'or et une distinction beaucoup plus flatteuse. Un jour le prince conduisit Gilibert dans la galerie de Varsovie, et lui montra son buste en bronze qu'il venait de faire placer parmi ceux des grands hommes de son pays [1].

» La colère de Prost de Royer contre les panckouckistes me rappelle aussi un petit pamphlet politique écrit par le comte Fortia et Charles Pougens, et qu'il s'amusa à me copier tout entier de sa main pour me l'envoyer à Londres. C'est à Prost de Royer que je dois la connaissance de Charles Pougens, aussi intéressant par le malheur qui lui a fait perdre la vue à l'âge de vingt-quatre ans [2], que par la science et l'érudition qu'il avait déjà, et qu'il a encore étendues [3]. Charles Pougens

[1] M. Jean-Emmanuel Gilibert, né à Lyon le 21 juin 1741, mort le 2 septembre 1814. Consultez pour sa biographie son *Eloge*, par M. E. Sainte-Marie, 1814, in-4, les *Mémoires* de l'abbé A. Guillon, *passim*, la *Biographie universelle*, etc. B.

[2] Ce fut la triste suite de la petite vérole qu'il prit à Rome en 1779. B.

[3] M. Charles Pougens, né à Paris le 15 août 1755, est associé de l'académie de Lyon depuis 1780, époque où il se trouvait dans nos murs. Il assista à la séance du 1.er février et à celle du 18 avril, et y lut le plan d'une bibliographie ou bibliothèque générale dont il s'occupait alors, et pour laquelle il avait déjà rassemblé des matériaux très-considérables à Paris et dans ses voyages à

n'est pas moins distingué par ses lumières que par son patriotisme [1].

» Je n'ai jamais pardonné à Prost de Royer cette insouciance qui l'avait jeté dans la dissipation, dans le besoin, et qui l'avait séparé d'une femme spirituelle que, peut-être, avec plus d'ordre dans son intérieur il

Rome et dans toute l'Italie, ainsi qu'au moyen d'une immense correspondance qu'il entretenait sur ce sujet.

Prost de Royer, *Dictionnaire des arrêts*, art. *Académie*, tom. I (1781), pag. 590-1, adressait à M. Pougens cette flatteuse et éloquente apostrophe : «.... Vous qui, sur les ruines de Rome, étudiant la science des négociations, vous jouâtes encore avec tous les arts, qui, voué comme Newton à la solitude et à l'amitié, préparez d'une main savante et hardie l'histoire des connaissances humaines, sous le titre de bibliothèque encyclopédique, et de l'autre, sous le masque de Goodmann et de Fazel, développez si bien tous les replis du cœur humain, chevalier de Pougens, vertueux jeune homme, peignez-nous l'influence que le tempérament, la fortune, les circonstances, les moindres objets ont sur le caractère et les actions des hommes, et enseignez à votre ami à tracer la ligne imperceptible qui quelquefois sépare le bien et le mal.

And Nero reigns a Titus, etc. » B.

[1] « M. Charles Pougens achève aujourd'hui son Trésor des origines, ou Dictionnaire raisonné des origines (de la langue française), qu'il commença à Rome en 1777. Il a publié une foule d'ouvrages qui attestent ses vastes connaissances, et dernièrement encore de charmantes nouvelles remplies d'esprit et d'intérêt. Nous ne connaissons pas le titre du pamphlet qui doit avoir été composé en 1783. M. le comte de Fortia, comme M. Pougens, a donné un grand nombre d'ouvrages qui le placent aussi au premier rang de nos savans. »

eût retenue près de lui. J'ai vu cette dame à Paris où elle vivait retirée dans la société de sa tante, madame de Saint-Germain. Royer est mort dans la misère, il a été peu regretté; et il méritait de l'être par la bonté de son caractère, et par son amour pour le bien public. Ses qualités n'étaient obscurcies que par une prodigieuse vanité qui le ramenait toujours à lui-même [1]...

» Blot me procura la connaissance d'un autre habitant de Lyon très-estimable, le ministre Frossard. Frossard a publié depuis deux ouvrages: l'un est une traduction des excellens Mémoires [2] de Blair, l'autre est

[1] Prost de Royer fut échevin en 1773. La même année, il fut nommé lieutenant général de police, et en remplit les fonctions pendant sept ou huit ans. On le destitua en 1780. Ce fut aussi en 1773 qu'il fut reçu à l'académie de Lyon, en remplacement de l'abbé Pernetti. Son discours de réception qu'il prononça dans la séance publique de décembre, roulait sur le préjugé qui éloigna long-temps des sociétés savantes le magistrat et le jurisconsulte. Il fit en 1779 l'analyse des travaux de la compagnie, en qualité de directeur. B.

[2] *Lisez*: Sermons. Ce sont en effet les sermons de Hug. Blair qui ont été traduits en français par M. B.-S. Frossard dont nous avons annoncé la mort toute récente, plus haut, pag. 236. La première édition de cette traduction parut à Lyon en 1782; elle fut réimprimée dans cette ville en 1786 et en Suisse, en 1787, et a reparu plus complète à Paris et à Montauban, en 1807-25, 5 vol. in-8.° Outre cet ouvrage et la *Cause des esclaves nègres et habitans de la Guinée, ou Histoire de la traite et de l'esclavage des nègres*, Paris, Gattey, 1788, 2 vol. in-8.°, M. Frossard a encore publié des *Observations sur l'éloquence de la chaire*, Lyon, 1787, in-8.° B.

un traité sur la *nécessité* d'abolir *la traite et l'esclavage des noirs*, qui n'a pas peu contribué à dissiper les préjugés répandus par la cupidité sur ce sujet important. Frossard, jeune encore, dévoué à sa profession et à l'éducation des jeunes gens, s'était attiré l'estime de tous les protestans, très-nombreux dans cette ville [1]. Un jour il me conduisit au prêche, à une lieue de la ville [2]; j'entendis son discours; je fus édifié de la bonne morale qu'il professait, et du recueillement de tous les auditeurs. Il contrastait dans mon imagination avec le spectacle qu'offre la plupart de nos églises catholiques, où l'on ne voit sur presque toutes les figures que l'air de l'ennui, de la légèreté, ou de la frivolité qui s'occupe plus des personnes que du culte. On fit la cène: c'est bien là le repas et le signe de l'égalité; j'admirai une jolie demoiselle, élégamment mise, qui buvait dans la coupe après une vieille assez dégoûtante.

» Une autre fois, Frossard me conduisit à un spectacle différent: c'était à la comédie; on donnait le *Sylvain*. Frossard était soucieux et gai tout ensemble; il connaissait les liens qui m'unissaient à Félicité, il avait entendu faire son éloge par madame Blot, et je lui avais montré son portrait. Le jeune pasteur semblait vivement s'intéresser à elle, et surtout à sa sœur Nancy, sur laquelle il m'avait beaucoup questionné. Déjà il m'avait fait confidence de ses affaires, de l'état de son cœur et de ses projets. Il aimait surtout les

[1] Arthur Young visita, à son passage à Lyon en 1789, M. B.-S. Frossard, et il en parle avec quelque éloge dans son *Voyage en France* dont nous avons donné un extrait dans notre tom. VII. Voy. pag. 436 et suiv. de ce volume.

[2] Aux Charpennes. B.

Anglaises , et il me parla de plusieurs auxquelles on avait voulu le marier ; mais leur amour du luxe l'avait épouvanté. Il désirait une jeune personne, aimable et sensée, douée de quelques talens et d'un esprit cultivé, élevée surtout dans des principes de vertu et d'honnêteté. Enfin il semblait à chaque mot vouloir me désigner Nancy. Nous n'en parlions pourtant qu'en plaisantant à demi ; mais, à l'envie qu'il me témoignait de la connaître, aux prières qu'il me faisait d'entrer en correspondance avec moi, je compris facilement que le portrait de Félicité qu'il avait vu, et tout ce qu'on lui avait dit de la bonté de son âme et du charme de son esprit, l'avaient complètement séduit, et qu'il eût vivement désiré pouvoir devenir l'époux d'une sœur qui lui ressemblait , et qui était digne de faire le bonheur d'un honnête homme comme lui. Les circonstances n'ont point permis que nous donnassions de suite aux projets que nous avions peut-être secrètement conçus chacun de notre côté.

» C'est aux vertus et à la grande industrie des protestans, que Lyon doit une partie de ses capitaux et de sa grande industrie.

» J'eus une idée de cette prospérité et de la nombreuse population de Lyon, de la gaîté qui l'animait, en me promenant un dimanche aux *Brotteaux ;* l'aisance était à côté de la richesse, et l'on n'y entrevoyait pas la misère.

» On m'a assuré qu'à Lyon il n'y avait pas quatre familles qui ne fussent tachées par quelques banqueroutes. De là vient qu'on les fait avec tant de facilité. L'opinion publique n'a plus de nerf contre la mauvaise foi.

» On a vu des banqueroutiers emprunter à leurs meilleurs amis, à leur père, la veille de leur désastre, puis les coucher sur leur bilan. Aussi les banqueroutes sont-elles regardées à Lyon comme un sûr moyen de faire fortune.

» Dans l'hôtel de ville, on expose les portraits de tous les échevins, mais, quand ils font banqueroute on les retourne, et il y en a un grand nombre de retournés.

» L'esprit de commerce est si prononcé dans cette ville, que M. Poivre, recommandé par le ministre, par le roi même, pour être prévôt des marchands, ne put être nommé parce qu'il n'était pas négociant; et c'est cet homme qui est adoré aux Indes, qui devrait être béni en France pour la transplantation des arbres à épice dont les fruits l'enrichissent.

» La promenade délicieuse des Brotteaux offre plusieurs maisons agréables où l'on va se raffraîchir. J'y dînai un jour avec le musicien Desforges qui, me sachant à Lyon, était venu me relancer chez Blot.....

» J'assistai avec Frossard à un exercice public de collége, et je vis combien, là comme ailleurs, on prenait de peine pour tourmenter les enfans et en faire des ignorans. Pendant que les petits perroquets répétaient leur leçon, on me conta sur les jésuites deux traits [1] qui prouvent combien les bons pères connaissaient le peuple et se jouaient de lui avec impudence. Un jésuite enseignant les fidèles à Lyon dans le temps de

[1] De ces deux traits nous n'avons conservé ici que le premier; le second nous a paru devoir être retranché, soit à cause du ton et de l'objet du récit, soit à cause de son invraisemblance. B.

l'assassinat du roi de Portugal, disait à ses auditeurs; « Voyez l'audace de nos ennemis, mes frères! On nous accuse d'avoir assassiné le roi de Portugal; eh bien! il n'y a point de Portugal. » . . . .

. . . .

» Parmi les monumens que je visitai pendant mon séjour à Lyon, j'en dois distinguer deux, les hôpitaux et la bibliothèque de l'Oratoire. L'humanité paraissait enfin avoir été plus écoutée à Lyon qu'à Paris; elle avait présidé à la distribution des malades.

» La bibliothèque avait jadis appartenu aux jésuites; elle était occupée, ainsi que leurs vastes bâtimens, par les oratoriens qui leur succédèrent dans l'enseignement de la jeunesse. Rien de plus magnifique que la perspective de cette bibliothèque dont la vue dominait sur le Rhône et sur les campagnes qui sont au-delà. Le soin en était confié à un philosophe avec lequel j'étais en correspondance; c'était le père Roubier [1], ami de Blot.

» Il gémissait des préjugés de son ordre et des chaînes qu'il portait. Un tendre attachement le liait à une femme respectable, mais sa religion lui défendait d'être amant, d'être mari, d'être père. Je lui conseillai de rompre tous ses liens, mais il n'était pas riche, et craignait de ne pouvoir honorablement subsister. Mon oratorien n'avait pas encore la pratique de la morale de Sénèque.

[1] *Lisez :* Roubiez. Le P. Lazare Roubiez, né à Marseille en 1741, mourut révolutionnairement à Lyon le 18 février 1794. Voy. les *Mémoires pour servir à l'histoire de Lyon*, par l'abbé A. Guillon de Montléon, tom. I, pag. 408-9. B.

Qui se restreint aux besoins de la nature a besoin de si peu [1].

« On ne parlait à Lyon que de la révolution qui s'était opérée dernièrement à Genève. Le bruit se répandait que les armées combinées de France, de Berne et de Savoie allaient enfin assiéger cette ville ; je résolus d'y aller avant que le siége fût commencé........ »

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

RAPPORT fait au nom de la commission spéciale chargée de recueillir les nouvelles inventions et les procédés utiles, par M. REGNY, l'un de ses membres, sur un nouveau moyen d'empêcher la fraude dans les ateliers de soieries, lu dans la séance publique du 26 avril 1830.

Messieurs,

La commission dont j'ai dans ce moment l'honneur d'être l'organe auprès de vous, et à laquelle vous avez confié le soin de rechercher, pour vous les faire connaître, les services rendus à l'industrie lyonnaise, ne doute pas que vous n'accueilliez avec autant d'empressement que de satisfaction la demande qu'elle m'a chargé de vous faire d'une des médailles d'encouragement fondées par feu votre associé M. le duc de Plaisance,

[1] En cet endroit, comme en quelques autres, il ne faut point oublier que c'est Brissot qui parle. B.

pour l'inventeur d'un procédé qui doit être très-utile à nos fabriques de soieries.

La précieuse manufacture qui nourrit une si nombreuse et si intéressante partie de notre population, ne peut triompher encore des rivales que lui ont suscitées presque toutes les nations, qu'en s'appliquant plus que jamais à la recherche du perfectionnement de ses ustensiles, de l'amélioration de ses procédés et de la correction des vices qui ont pu s'introduire dans son exploitation.

Elle a besoin pour cela, et de l'habileté de ses ouvriers, et des talens des chefs qui les dirigent. Nos jeunes fabricans sentent heureusement que ces talens qui leur sont si nécessaires, ne peuvent être que le fruit de l'étude; et ils s'y livrent avec un zèle qui leur promet des succès, et doit leur mériter la reconnaissance de leurs concitoyens.

M. Tainturier le jeune a des droits particuliers à celle de tous ses confrères pour le moyen qu'il vient de leur donner de se défendre contre des abus de confiance introduits depuis long-temps dans quelques ateliers de teinture, et qui devenant plus graves chaque jour, exposaient nos fabricans à des pertes ruineuses.

L'urgente nécessité de prévenir ces vols désastreux avait été proclamée par M. Ch. Dupin, dans le mémoire que vous avez lu avec un si vif intérêt; mais le mal était bien connu depuis nombre d'années, et l'on n'avait cessé d'en chercher le remède.

Sous l'ancienne organisation des jurandes et maîtrises, les règlemens répressifs avaient pu avoir quelqu'efficacité; mais depuis que l'industrie a été délivrée de ses chaînes, et heureusement rendue au système

de liberté, sous lequel elle fait tous les jours de si grands progrès, la répression devenait impossible: on a manqué de moyens pour constater les délits; dès lors la loi a été impuissante, l'abus s'est propagé, il est devenu intolérable.

C'est donc vers les mesures de prévention qu'a dû se diriger l'attention; et nos fabricans y ont consacré des recherches long-temps infructueuses.

Les fraudes dont 'on usait si facilement pour augmenter le poids de la soie, ne permettant plus de reconnaître à la balance l'intégrité des restitutions faites par les teinturiers, on avait pensé qu'on pourrait la mesurer, en quelque sorte, si l'on obtenait des mouliniers de la soie, d'en former toutes les flottes sur une même longueur, comme le font les filateurs du coton. Le fabricant n'aurait plus eu qu'à compter les flottes rendues par le teinturier pour savoir s'il en recevait toutes les soies qu'il lui avait confiées.

Mais les appels faits aux mécaniciens ont été infructueux; les prix qui leur ont été offerts n'ont rien produit encore. Ce qu'on avait cru facile est peut-être impossible à obtenir. Le moulin de Vaucanson, si savamment conçu, si admirable par sa régularité, devrait fournir des flottes égales, et ne peut cependant pas en garantir la parfaite uniformité. Le brin de la soie est trop cassant; celui qui se rompt arrête, jusqu'à ce qu'il soit renoué, la marche de la bobine sur laquelle il se dévidait, tandis que les autres bobines suivent le mouvement du moulin et continuent à se charger de soie: une seule ouvrière surveille simultanément la formation d'un certain nombre

de flottes sur le même moulin ; pendant qu'elle renoue un fil, un autre se casse, ou plusieurs rompent à la fois, et elle ne peut les rattacher que l'un après l'autre ; enfin si l'accident arrive sur un point éloigné de celui où elle est actuellement occupée, elle peut ne pas l'apercevoir au moment même. Quelqu'active que soit donc sa surveillance, elle sera quelquefois en défaut ; quelques bobines seront en repos pendant la marche des autres ; il n'y aura pas d'égalité parfaite dans la longueur des flottes.

Mais encore, en supposant que l'on puisse parvenir à s'assurer de cette parfaite uniformité, si désirable sous d'autres rapports, serait-elle un moyen aussi efficace qu'on le pensait pour constater les infidélités des teinturiers ? Il est bien permis d'en douter.

Comment prouver au teinturier cette égalité des flottes en la lui remettant ? comment la reconnaître lorsqu'il les rend ? et sans cela cependant pourait-on constater le délit et rendre le teinturier responsable ?

On a donc renoncé à ce moyen, qui d'abord avait paru si simple ; mais on ne s'est pas découragé pour cela : nos fabricans se sont livrés à de nouvelles recherches, et essayé divers procédés, qui n'ont pas eu toute la réussite qu'ils en avaient espérée.

On a plombé les extrémités des flottes en frappant le plomb comme à la douane d'un timbre reconnaissable ; mais la soie surnageant dans le bain de teinture, le plomb était entraîné par son poids dans le cœur des flottes ; il sautait au premier chevillage ; il n'y avait plus dès lors de reconnaissance possible.

On a voulu enverger les flottes par un double fil,

qui, noué entre chacune, les tenait divisées et comptées; ce fil tenant les flottes dans une épaisseur forcée, nuisait à l'égalité de la teinture et gênait la dessiccation : ce moyen était d'ailleurs d'une trop facile imitation.

On a proposé d'entourer chaque main de soie avec un ruban dont les bouts marqués d'un dessin broché, se réunissaient par deux ou trois nœuds serrés : ce procédé a été employé, et il a été goûté; mais on a reconnu que ces rubans plongés dans une eau savonneuse, devenaient faciles à dénouer et à replacer, et encore que cela nécessitait une dépense de 20 ou 30 fr. par ballot, et que la préparation exigeait plus de temps que les fabricans n'en ont à leur disposition, pressés qu'ils sont presque toujours par les conditions des commettans.

Enfin l'on a employé le tour sans nœud en cordes guimpées : composé d'un certain nombre de tours, ce lien imperméable et serré formait un corps dur, qui dans l'ébullition agissait comme une lime sur la soie, et causait au dévidage un déchet presqu'aussi désastreux qu'auraient pu l'être les infidélités du teinturier; il résultait aussi de l'épaisseur du lien que la partie de la soie recouverte par lui séchait plus lentement que le reste, ce qui formait des taches d'une nuance plus claire; et ce procédé était, comme le précédent, trop dispendieux, et long à préparer.

Il n'y avait donc rien de bien satisfaisant dans toutes ces tentatives, et l'on cherchait encore le moyen de concilier à la fois la sûreté, la célérité et l'économie (toutes conditions essentielles), lorsque M. Tainurier le jeune a présenté le fruit de ses longues

méditations, le tour noué qui est le sujet de ce rapport.

L'empressement avec lequel ce procédé a été adopté par un grand nombre de nos principaux fabricans, par ceux de St. Etienne, de St. Chamont et d'Avignon ; les lettres de félicitation qu'il a valu à son auteur, de la part de la chambre de commerce de Lyon et de celle de MM. les maires de Lyon et de St. Etienne, prouvent sans doute que M. Tainturier a trouvé une convenable solution du problème qu'il s'était proposé. Nous allons vous en faire juges, Messieurs, en vous rendant compte de ce que nous avons vu, des informations que nous avons prises et des explications qui nous ont été données.

Le lien de M. Tainturier sert à réunir un nombre déterminé de flottes de soie pour en former ce que l'on appelle dans la langue du métier une *pantime*.

Il passe au milieu de chacune de ces flottes de manière à ce que l'on ne puisse, sans le défaire, rien soustraire à aucune d'elles.

Il est fort long, ne comprime point la flotte et ne peut nuire à l'effet de la teinture ni à la dessiccation de la soie teinte.

Ce lien se compose de deux fils d'espèces différentes et de diverses couleurs, ovalés ensemble. Le fabricant peut en varier le mélange à son gré ; il y emploiera successivement la laine et la soie, le coton et le fil, le poil du Thibet et la filoselle, etc., etc.

La préparation exigera sans doute un assez long travail pour la teinture ou le chinage des matières premières, leur dévidage, leur doublage et leur ovalage, tantôt à grains serrés, tantôt à grains ouverts ; mais la longueur obligée de ces préparatifs, loin de nuire au

fabricant, lui présentera le grand avantage de le préserver des tentatives d'un fraudeur qui manquerait de temps pour l'imiter. Quant à lui, il a préparé à l'avance ses provisions de liens dans les combinaisons qu'il a choisies, et quand arrive le moment de les employer, quelques heures du travail d'une ouvrière lui suffisent pour disposer son ballot de soie à être remis au teinturier.

Vos commissaires ont admiré le mécanisme avec lequel on procède à cette opération d'une manière très-expéditive, et pour lequel M. Tainturier a obtenu un brevet d'invention.

C'est une espèce de dévidoir que l'ouvrière fait agir à l'aide d'une manivelle.

La mesure de la longueur du lien, que l'on peut varier à son gré, est fixée sur le dévidoir, et reste exactement la même tant qu'on ne veut pas la changer; l'axe du dévidoir est armé d'une roue dentée que l'on peut arrêter par un crochet sur telle ou telle dent, ce qui donne le moyen de régler, comme on le désire, les intervalles des nœuds plus ou moins nombreux par lesquels on ferme et termine le lien.

Ainsi donc le fabricant trouve dans les diverses matières premières des liens, dans leur mélange, dans leurs couleurs, dans la longueur variable du lien, dans le nombre des nœuds qui le ferment et dans les intervalles qui les séparent, des milliers de combinaisons pour donner aux soies un cachet d'autant plus difficile à imiter, que M. Tainturier a le soin de changer dans toutes les mécaniques qu'il livre au commerce, et le diamètre des roues et le nombre des dents qui en divisent la circonférence; en telle sorte que le possesseur d'un de ces dévidoirs eût-il l'intention de copier le travail

d'un autre, en eût-il le temps, eût-il à sa disposition les matières premières les plus propres à l'imitation, il ne pourrait encore pas l'atteindre, parce qu'opérant avec des rouages différens, il ne pourrait rencontrer exactement ni la longueur du lien, ni les intervalles des nœuds.

L'auteur a voulu nous démontrer combien il était facile de former, par la combinaison de ces intervalles, une sorte de chiffre qui rend la contrefaçon absolument impossible, et fournit toujours une arme sûre pour combattre la fraude.

Il a fait travailler devant nous une de ses ouvrières; nous avons été étonnés de la promptitude de son opération, et nous nous sommes assurés que si l'habitude et la dextérité de la main y contribuait sans doute, l'excellente disposition du mécanisme y contribuait plus puissamment; et que le petit apprentissage à faire pour s'en servir habilement était très-facile et bientôt achevé.

Nous avons examiné ce joli dévidoir avec beaucoup d'attention, et nous sommes persuadés qu'on ne pouvait le mieux adapter à sa destination.

M. Tainturier n'a pas voulu s'appliquer tous nos éloges; il nous a avoué que quoiqu'il eût conçu le mécanisme de son dévidoir, il avait trouvé d'utiles conseils près de quelques-uns de ses confrères, et qu'il avait été heureux de confier son plan à exécuter à un mécanicien aussi habile que M. Gentelet, qui a traduit avec une rare intelligence l'idée qu'il lui avait transmise, y a ajouté quelques perfectionnemens et a fait de cette petite machine un meuble agréable à voir et facile à transporter.

Enfin, Messieurs, nos observations et les informa-

tions que nous avons prises auprès de plusieurs fabricans éclairés nous ont également convaincus que le tour noué de M. Tainturier remplit bien l'intention de son auteur, et qu'il doit offrir de grands avantages aux chefs de nos manufactures et à leurs ouvriers, et par conséquent au commerce de Lyon en général.

Non seulement ce procédé donne aux fabricans une sûre garantie contre les soustractions, contre le vol de leurs précieuses matières premières; il les préserve encore de ces substitutions ou échanges qui s'opéraient involontairement chez le teinturier par la confusion des soies livrées par divers commettans. On ne pourra plus les confondre dès qu'elles porteront toutes des cachets différens.

Les modifications variées si faciles à établir dans la formation des liens, permettront encore de distinguer entre elles les différentes grosseurs de soie d'un même ballot, et les sauveront des mélanges trop fréquens qui déjouaient les soins de la metteuse en main, déconcertaient les calculs du fabricant et nuisaient à la qualité des tissus.

Les soustractions étant interdites par un empêchement physique au teinturier infidèle, il n'aura plus d'intérêt à exercer sa fatale industrie; il ne chargera plus ses couleurs de ces matières grasses ou terreuses par lesquelles il ajoutait un poids étranger à celui de la soie, ce qui nuisait à nos fabricans et à la réputation de nos manufactures, en altérant l'éclat et la solidité des étoffes; et ce qui ruinait nos malheureux ouvriers, parce que leur travail dépouillant la soie d'une partie de ces matières hétérogènes, il en résultait un déchet sur le poids qui absorbait entièrement et dépassait souvent ce-

lui que le fabricant alloue, et sur lequel l'ouvrier attentif aurait dû trouver un léger bénéfice.

Mais, Messieurs, bien autres et plus importans sont les avantages que cette heureuse innovation promet en général au commerce de Lyon.

Notre fabrique d'étoffes de soie était dévorée par une lèpre à laquelle elle allait succomber; l'infame trafic du piquage d'onces se propageait avec une désolante activité; l'impunité multipliait ses agens et les armait d'une sorte d'impudence; elle leur offrait en trop grand nombre les complices qui leur étaient nécessaires. Qu'eussent-ils fait de leurs soies s'ils n'eussent trouvé à les faire employer? Il n'y a pas de voleurs sans receleurs, et les piqueurs d'onces n'ont pu prospérer qu'à l'aide de quelques fabricans qui ont fait des fortunes scandaleuses en spéculant sur la ruine de leurs confrères.

Cette déplorable démoralisation de négocians si réputés jadis pour leur bonne foi et leur sévère probité sera heureusement arrêtée dans sa marche désastreuse; l'égide de l'impunité ne couvrira plus ses manœuvres; les délits seront enfin constatés, et les tribunaux pourront appliquer les lois qui doivent les réprimer et les punir.

L'homme probe et délicat ne sera plus condamné à une ruineuse inactivité d'affaires parce qu'un autre fabricant lui enlèvera ses commissions en offrant de les exécuter à un prix qui, grâce à ses honteux achats, lui laissera du bénéfice, tandis qu'il aurait constitué en perte celui qui aurait loyalement acheté ses soies.

Enfin la classe des teinturiers qui a fait si long-temps la gloire de notre fabrique, et qu'honorent encore tant d'artistes pleins de talens, tant d'hommes de mérite recommandables sous tous les rapports, n'aura plus à lutter contre

les fripons qui se sont introduits dans son sein ; ses laboratoires ne seront plus occupés à de coupables préparations ; tous ses travaux, tous ses efforts tendront au but essentiel, le perfectionnement de l'art.

Les teinturiers trouveront leur récompense dans l'estime publique, dans la confiance qu'ils inspireront aux fabricans et dans l'équilibre qui s'établira entre le prix et le mérite de leurs travaux.

Ainsi, Messieurs, loin d'entretenir cette guerre intestine qui nous ruine, tous les agens de notre belle industrie s'évertueront de concert à contribuer à ses progrès et en accélèreront les développemens.

Les Lyonnais réussiront ainsi à conserver la palme qu'ils n'ont cessé de mériter depuis des siècles ; et nos brillantes manufactures, riches de leurs nouveaux efforts comme de leur antique renommée, triompheront toujours dans leur concurrence avec leurs nombreuses rivales.

Votre commission a l'honneur de vous proposer de décerner dans votre séance publique une des médailles fondées par M. le duc de Plaisance, à M. Tainturier le jeune, auteur de ce procédé utile et ingénieux que beaucoup de nos principaux fabricans s'applaudissent déjà d'avoir adopté.



BIOGRAPHIE.



PORTRAIT DE P.-E. LEMONTEY [1].

« M. Lemontey, dont on vient de recueillir et de publier les œuvres, était un homme d'esprit, comme on le verra après avoir lu ses écrits, et comme on le sait encore mieux lorsqu'on l'a connu. Epicurien par ses opinions, passablement cynique dans son langage et ses habitudes, il était d'une société douce et facile, sans nul sentiment de malveillance, d'envie, ni d'hostilité. Avant tout, il arrangeait sa vie de la façon qui lui était commode. Rien de ce qu'il faisait n'avait un autre objet que son propre contentement; jamais pourtant aux dépens d'autrui. L'étude, la réflexion, la conversation, les écrits qu'il livrait au public, sa conduite politique, tout était calculé pour la satisfaction paisible de ses penchans. On pourrait dire qu'il avait presque fait de l'esprit une jouissance physique, tant il en ménageait convenablement l'usage pour son plus grand repos. La vérité, le savoir, la raison ne renfermaient pour lui aucune idée de devoir, n'opéraient en lui aucune impulsion involontaire; il les aimait parce qu'il les trou-

[1] Cette esquisse très-bien faite des mœurs et du caractère de M. Lemontey, se trouve à la tête d'un article inséré dans la *Revue française* (n.° 14, mars 1830, pag. 46 et suiv.), sur le recueil de ses *œuvres* qui viennent d'être publiées en 5 vol. in-8.°

vait bons à aimer. Attaché dès sa jeunesse aux opinions qui commencèrent la révolution, assez aigre contre l'ordre social et les abus de l'ancien régime, il avait eu horreur et dégoût des saturnales révolutionnaires ; il s'était même trouvé un des courageux défenseurs de la ville de Lyon. Entre ces deux extrêmes le champ est ruste. Il y a de la marge entre la honteuse monarchie de Louis XV et la tyrannie ignoble et sanglante du régime conventionnel. M. Lemontey pouvait se bien trouver dans tout ce qui n'était ni l'un ni l'autre. Il aimait l'ordre qui garantit la sécurité. Quant à la liberté, celle d'un paresseux, comme lui, consistait à garder un libre jugement, une pensée dégagée ; à trouver tolérance pour une raillerie insouciante et à demi-voix. En véritable élève du dix-huitième siècle, il se plaisait surtout au laisser-aller d'un pouvoir absolu, et jugeait que le plus agréable des gouvernemens, c'est celui dont on peut se moquer tout bas, sans risquer de le renverser. Une plaisanterie lui semblait le contre-poids suffisant d'un acte d'autorité. Lorsque, censeur impérial des théâtres, il disait à ses amis : « N'allez-vous pas voir, ce soir, » *Athalie* par Racine et Lemontey ? » sa conscience était en repos sur la façon dont il avait rempli son office. Les émolumens de la censure étaient pour lui, comme ce prieuré de Thimer dont l'abbé Morellet parle si complaisamment dans ses Mémoires.

» De cette façon il y eut toujours une conséquence suivie, une constance réelle quoique non apparente, dans les opinions de M. Lemontey. Qu'il célèbre à sa façon le gouvernement réparateur et réglementaire du consulat, la stabilité présumée de l'avénement impérial, ou l'ordre légal promis par la restauration, il est tou-

jours inspiré par le même sentiment. Il a pu sans embarras mettre côte à côte, dans une même édition de 1816, les contes, facéties, mélanges et rognures, où il consigna les louanges successives de Bonaparte premier consul, de Napoléon empereur, des Bourbons et de leurs ministères successifs, d'abord celui de 1814, puis celui de 1816. L'éditeur actuel aurait grand tort de soustraire à cette collection complète *la Famille du Jura*, composée pour le couronnement de 1804, et *Thibaut, comte de Champagne*, pour la naissance du roi de Rome. C'est toujours la même inspiration, et l'auteur n'aurait à se dédire de rien. « Je suis de la faction des » contens, dit-il quelque part ; et si je n'en étais pas, » je me tairais. » Et ailleurs, « l'éloquence est pour » ceux qui écoutent, le lacet pour ceux qui parlent. »

» Avec de telles dispositions, on ne se compromet point par un vif enthousiasme pour aucun pouvoir. On les loue tous de ce bien-être de la civilisation, que leur seule présence atteste et maintient. Ce dont on ne peut les remercier pour le présent, on feint de l'espérer pour l'avenir ; et lorsque cette espérance offre peu de probabilité, on lui donne une tournure d'épigramme ; de façon que parfois la louange ressemble à la raillerie d'un mystificateur. Si pourtant il paraît nécessaire d'excuser cette révolution française, entreprise pour la liberté et se soumettant sans conditions au pouvoir absolu de l'empire, on en est quitte pour dire : « Que voulez- » vous ? nous avions cru les hommes meilleurs ; mais, » il faut l'avouer, ils ne valent pas grand'chose. »

» Cette politique est de mise sous tous les régimes. Les gouvernemens aiment assez l'esprit sous de telles conditions.....

» Il n'y a pas long-temps que M. Lemontey était parmi nous, et cependant les formes de son esprit, les procédés de son style ne sont plus de notre temps. On a perdu cette habitude de faire patte de velours à la puissance, en laissant voir tout doucement la griffe. On y va aujourd'hui plus rondement, et l'opposition ne se fait plus à coups d'épingles...... »

STATISTIQUE. -- POPULATION.

Le mouvement de la population de Paris, en 1829, rapproché du nombre des habitans de cette capitale, tel que l'a fixé le recensement de la même année, présente les résultats suivans :

1 naissance sur 28 habitans 62.
1 mariage sur 114 id. 62.
1 décès sur 32 id. 24.

La population de Lyon, noncompris la Guillotière, Vaise et la Croix-Rousse, ayant été, d'après le recensement administratif de 1829, 139,581 habitans, et le mouvement de cette même population, d'après les registres de l'état civil, s'étant composé de 5,438 naissances, 1,155 mariages et 5,123 décès, en appliquant à ces chiffres les calculs faits pour Paris, on trouve :

1 naissance sur 25 habitans 65
1 mariage sur 112 id. 19.
1 décès sur 27 id. 25.

D'où il suit que proportionnellement aux populations respectives des deux villes, le nombre des naissances a

été, à Lyon, d'environ 1/9 plus considérable qu'à Paris, et celui des mariages de 1/56; mais qu'à Paris le nombre des décès a été, à une faible fraction près, de 1/5 moins considérable qu'à Lyon.

Les 5,438 naissances se subdivisent ainsi :

Enfans légitimes :	garçons	1,740	3,458
	filles	1,718	
Enfans naturels, dont 86 reconnus :	garçons	994	1,980
	filles	986	
Total comme ci-dessus.			5,438
dont			2,734 garçons.
et.			2,704 filles.

Dans le nombre des mariages, il en a été contracté :

Entre garçons et filles	967
Entre garçons et veuves	50
Entre veufs et filles	109
Entre veufs et veuves	109
Total comme ci-dessus	1,135

Les décès comprennent, savoir :

Individus du sexe masculin	2,592
Idem du sexe féminin	2,531
Total comme plus haut	5,123

Sur ce nombre . .	1,015	garçons au-dessous de 20 ans.
	579	idem au-dessus.
	683	hommes mariés.
	315	veufs.
	781	filles au-dessous de 15 ans.
	654	idem au-dessus.
	515	femmes mariées.
	581	veuves.
Total pareil . .	5,123	

Le mois de juillet a été celui où le nombre des naissances a été le plus considérable ; il s'est élevé à 496.

Le mois de décembre est celui qui en a produit le moins, 399. Moyenne par mois, 455 1/6.

Le plus grand nombre de mariages a eu lieu en juillet : 131.

Le plus grand nombre en avril : 160. Moyenne par mois, 96 1/4.

Le plus grand nombre de décès est arrivé en mars : 557.

Le plus petit nombre en septembre : 357. Moyenne par mois, 426 11/12.

(Extrait de la *Gazette de Lyon* du 4 avril 1830).

POÉSIE.



LES DEUX MUSES, OU LE CLASSIQUE ET LE ROMANTIQUE,

Pièce lue à la séance publique de l'académie de Lyon du 26 avril 1830.

La guerre est au Parnasse, et des luttes fatales
Font couler l'encre et la bile à longs flots :
Deux Muses, deux reines rivales,
Du monde poétique ont troublé le repos.
L'une, beauté vieillie, illustre douairière,
Qui compte pour aïeux les Grecs et les Latins,
Fière des longs honneurs qui marquent sa carrière,
Voudrait voir à ses pieds la France tout entière,
Admirant ses paniers et ses vertugadins.
Ah ! Madame, quelle exigence !
Je sais qu'au temps de la régence,
Tout Paris vous faisait la cour ;
Que vous avez régné près de la Pompadour ;
Mais un siècle écoulé doit lasser la constance ;
Vous avez nos respects : n'exigez plus d'amour

Vous prétendiez rester l'idole
Des petits-fils de vos adorateurs ;
Qu'au lieu de soupirer, votre orgueil se console,
En songeant que le temps brisa d'autres grandeurs.
Quand vous étiez à votre aurore ;
Quand votre ardent midi brillait sur l'horizon,
On a vu les zéphirs et les filles de Flore
Vous proclamer la gloire du vallon.
Jeune rose, la destinée
Long-temps vous permit de fleurir ;
Mais maintenant vers le sol inclinée
Vous avez vu finir votre journée ;
Vieille rose, sachez mourir.
Chacun, hélas ! vous abandonne ;
Vos fleurs ressemblent aux pavots,
Et ne forment plus la couronne
Des dieux, des belles, des héros.
Une jeune rivale, attentive à vous nuire,
Vous enlève les cœurs et l'amour des Français ;
Et parmi vos sujets qu'elle cherche à séduire,
Fonde son trône et ses succès.
Reine frivole, inconstante et légère,
Elle n'a point fixé ses droits ;
Elle ose aventurer sa puissance éphémère
Sans frein, sans guides et sans lois.
Quelquefois elle va, bacchante échevelée,
Couverte de haillons et les cheveux épars,
De lamentables cris effrayer la vallée ;
Comme une amante désolée,
Portant la mort dans ses regards,
Elle conte les maux dont elle est accablée,
Aime une nuit faiblement étoilée,
Cherche la volupté des pleurs,
S'égare au milieu des fantômes,
Des farfadets, des sylphes et des gnomes,
S'assied sur une tombe, et chante ses douleurs.

Elle n'a point la douce mélodie
Du rossignol qui pleure au fond des bois ;
Par les âpres accords de sa barbare voix,
Elle imite l'orfraie ou le hibou qui crie.
Son front et ses yeux languissans
Sont toujours voilés de ténèbres,
Et rarement de ses accens funèbres
Les vulgaires mortels ont pénétré le sens.
Pour elle rien n'est beau comme un sombre nuage ;
Le soleil à ses yeux est moins doux que la nuit ;
Et même elle se plaît à cacher à l'esprit
Les mystères de son langage.
Elle a des mots nouveaux qu'elle seule comprend ;
Elle fait son vocabulaire,
Et ne peut s'abaisser, tant son génie est grand,
Aux simples lois de la grammaire.
Elle séduit pourtant ; ses nombreux courtisans
Sont autour d'elle empressés à lui plaire ;
Et cette reine de quinze ans
Veut étouffer sous ses lauriers naissans
Ceux d'une reine séculaire.
Le bon goût, il est vrai, juge plein d'équité,
Entre elles deux tient la balance,
Et ne penche d'aucun côté ;
Il trouve ici trop de magnificence,
De splendeur, et de gravité,
Et de la simple vérité
La seule image ou l'apparence.
Il voit plus loin beaucoup d'extravagance,
De pathos, de redondance,
Et surtout d'obscurité ;
Quelques rayons d'une faible clarté,
Au milieu d'un nuage immense ;
Des traits épars d'une rare beauté
Perdus dans la prolixité,
La froideur ou la dureté

D'un langage sans élégance,
Et le bon goût trop rebuté
Ne peut encor en conscience
Donner le prix si disputé,
Et fixer la prééminence.
Son choix pourtant ne serait plus douteux,
Si, terminant une lutte fatale,
L'une d'elles savait, par un accord heureux,
Unir à ses attraits tous ceux de sa rivale.
Honneur à l'écrivain, au sage novateur
Qui, saisissant le sceptre du génie,
Pourrait former enfin cet accord enchanteur,
Et sur notre Hélicon rétablir l'harmonie!
Son nom, au loin semé par les échos,
Comme un grand bruit irait remplir la terre;
Nos Muses désormais ne seraient plus en guerre,
Et l'on verrait pour lui se changer en bravos
Tous les sifflets qui grondent au parterre.

SERVAN DE SUGNY.

IMITATION DE MARTIAL.

Epigr. 43, *liv. I.*

Quand Porcie eut appris le destin de Brutus,
Sa douleur demandait un fer que sa famille
Eut soin de lui ravir : « Vos soins sont superflus,
« Dit-elle, et de Caton reconnaissez la fille. »
Aussitôt elle prend sur un autel voisin
Un tison embrasé qu'elle avale soudain.
Expirante, elle ajoute : « Allez, troupe importune,
« Privez donc d'un poignard mon horrible infortune[1]. »

1 Conjugis audisset fatum cùm Porcia Bruti,
Et subtracta sibi quæreret arma dolor :

Traduction d'une épigramme attribuée à l'Arioste.

« Tu n'es plus, cher époux, toi que j'ai tant aimé !
» Tu n'es plus ! Ah ! sans toi que peut m'être la vie ?
C'était ainsi que la triste Porcie
Parlait en dévorant un tison enflammé.
« Tu n'es plus, cher époux, s'écriait au contraire
Victoire déplorant le trépas de Pescaire ;
« Tu n'es plus, je vivrai pour pleurer ton destin. »
Toutes deux sûrement portaient un cœur romain ;
Néanmoins je donne à Victoire
La palme du triomphe et celle de la gloire :
Porcie en un instant a vu finir son deuil,
Mais celui de Victoire alla jusqu'au cercueil [1].

A. P.

Nondùm scitis, ait, mortem non posse negari ?
Credideram satis hoc vos docuisse patrem.
Dixit, et ardentes avido bibit ore favillas :
I nunc et ferrum, turba molesta, nega.

1 NON VIVAM SINE TE, MI BRUTE, exterrita dixit
Porcia, et ardentes sorbuit ore faces.
Avale, te extincto, dixit Victoria, VIVAM,
Perpetuo mœstos sic dolitura dies.
Utraque romana est, sed in hoc Victoria major :
Nulla dolere potest mortua, viva dolet.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La chaumière d'Oullins (près Lyon), par M. Servan de Sugny. Paris, Urbain Canel, 1830, in-8.° de IV et 297 pages.

Nous nous disposions à rendre compte de ce volume et des impressions que sa lecture avait laissées dans notre esprit, lorsqu'un article où se trouvaient retracées d'avance nos propres idées, mais où elles étaient mieux exprimées qu'elles n'auraient pu l'être par nous, est tombé sous nos yeux. Nous avons cru devoir l'emprunter à l'estimable recueil périodique qui le contient, c'est-à-dire à la *Revue encyclopédique* (année 1830, mars, tom. I, pag. 701) :

« L'auteur de cet ouvrage, qui est une sorte de roman moral et populaire, a pensé avec raison que l'on « peut trouver jusques dans les chaumières une source de vives émotions » et d'utiles exemples. Il a voulu marcher sur les traces de l'anglais Crabbe, qui a raconté l'histoire de la vie et de la mort des pauvres : il s'est montré l'heureux émule de M. de Jussieu, qui, dans ses deux ouvrages sur *Simon de Nantua*, dont le dernier a été couronné par l'académie française, et dans d'autres écrits rapportés au même but, s'est constamment occupé de l'instruction et de l'amélioration de la classe pauvre, trop long-temps négligée. Puisqu'on a senti le besoin de multiplier les écoles consacrées à cette classe, il faut multiplier dans la même proportion les livres faits pour son usage.

» La *Chaumière d'Oullins* nous offre, dans un cadre simple, dans une relation attachante, les vicissitudes, les malheurs, les vertus, les faiblesses d'une famille de cultivateurs où sont plusieurs enfans dont les différens caractères leur font suivre des routes très-diverses. Le principal personnage, Joseph Bertrand, est un modèle de vertu, toujours bon et bienfaisant, quelquefois trop confiant et trop imprudent, qui compromet sa modique fortune, sa tranquillité et l'avoir de ses enfans par son empressement à secourir les malheureux et à obliger tous ceux qui s'adressent à lui. « Le jeune Bertrand, élevé sous les yeux de son père dans la pratique de toutes les vertus, avait reçu, sans peine, la leçon si efficace des bons exemples, et était arrivé par la route la plus prompte à la connaissance de ses devoirs d'honnête homme. » Les détails de sa première éducation, de sa jeunesse et de sa vie intérieure, de ses relations avec son vertueux pasteur, le respectable M. Girard, qui meurt victime de son dévouement en voulant sauver des malheureux qui se noyaient, la peinture fidèle des habitudes et des mœurs des villageois, des piéges et des dangers auxquels s'exposent les gens de la campagne qui viennent travailler dans les villes, amènent des incidens variés et plusieurs scènes qui ne sont point sans intérêt, ni sans utilité, surtout pour la classe de lecteurs pour laquelle l'auteur a écrit. On doit encourager les hommes de mérite qui consacrent leurs veilles à de semblables travaux : leurs ouvrages sont en même temps de bonnes actions ; et plus d'un villageois, introduit par M. Servan de Sugny dans la famille Bertrand, y trouvera d'utiles préservatifs, des règles de conduite et des exemples salutaires, et devra peut-être à cette lecture d'échapper à l'influence contagieuse des vices, et de se maintenir constamment dans les voies de la sagesse et de la vertu. »

Pour mieux faire connaître le style et la manière de M. Servan de Sugny, et pour justifier complètement les

éloges que lui donne l'auteur de l'article qu'on vient de lire, nous ajouterons une citation, et nous choisirons le portrait du vénérable curé d'Oullins, M. Girard, qui joue dans l'ouvrage un rôle si intéressant :

« M. Girard.... était compatissant, humain, généreux. Jeune encore, il était rempli de tolérance; on eût dit un homme qui avait appris, pendant une longue vie, combien la nature humaine est fragile, et combien elle mérite d'indulgence. Uniquement renfermé dans les soins que réclamait sa paroisse, il n'avait pour les affaires du monde ni loisir, ni inclination. Il n'entretenait avec son troupeau que les rapports que ses fonctions pastorales devaient établir, et il comprenait dans ce cercle les consolations et les secours réels qu'il prodiguait souvent aux malheureux.

» Arrivait-il un désastre, un accident, il était le premier à paraître pour s'exposer au danger, s'il en était encore temps, ou pour recueillir les victimes et les blessés. On l'avait vu plusieurs fois, pendant des orages terribles, se jeter à la nage pour sauver des infortunés qui étaient entraînés par les eaux du Rhône; lorsqu'il était assez heureux pour y réussir, il faisait transporter les naufragés dans son modeste presbytère, et achevait de les rappeler à la vie en leur prodiguant les soins les plus assidus; il conservait pour ces occasions solennelles les sirops, les liqueurs et les vins fins, qu'il achetait à cette seule intention. Lorsque le succès ne couronnait pas ses efforts, après avoir épuisé tous les moyens de ranimer les noyés, il les inhumait avec toutes les cérémonies usitées dans son église pour les enterremens. Il ne s'enquérait pas de la conduite que ces malheureux avaient eue jusques-là. Humble lévite, il laissait à Dieu le soin de reconnaître ses élus et de faire des distinctions parmi ses ouailles. Quant à lui, il voyait tous ses paroissiens du même œil; il n'avait de la considération que pour le mérite et la vertu; jamais il ne consentit à mettre des différences

dans les honneurs funèbres qu'il rendait. Il disait que, puisque le ciel avait établi pour tous les hommes la même nécessité de mourir, il fallait faire pour tous les hommes les mêmes funérailles, et il voulait qu'elles fussent simples, décentes, sans nulle ostentation. Une grande régularité de mœurs rehaussait encore son mérite aux yeux de ses paroissiens; jamais le plus léger soupçon n'était venu effleurer sa conduite; cependant il ne se faisait pas un titre de sa retenue pour se montrer impitoyable envers les personnes qui avaient quelques faiblesses. Il aurait craint, en agissant ainsi, d'abuser de la supériorité que donne une conduite exemplaire sur ceux qui ont commis des fautes. Lorsqu'il était dans sa chaire, il faisait des vices un tableau effrayant; il semblait balancer la foudre céleste sur la tête des pécheurs pour les écraser; mais lorsque des généralités il passait aux individus, lorsqu'un pénitent venait lui parler de ses erreurs, il avait des paroles de bonté, un air affable, et il ne se montrait plus que comme le bienveillant ministre d'un Dieu qui sait pardonner. »

De l'influence des lois sur les mœurs, et de l'influence des mœurs sur les lois, par M. Dugas-Montbel. Saint-Etienne, imprimerie de Gaudelet, 1830, in-8.° de 22 pages.

Ce mémoire dont M. Dugas-Montbel a fait lecture, l'année dernière, dans une des séances publiques de l'Académie de Lyon, roule sur une question qui a été mise au concours pour un des prix fondés par M. de Montyon. Le sujet est du plus haut intérêt. Nous donnerons une idée suffisante de la manière dont l'auteur l'a envisagé, ainsi que du plan qu'il a suivi et des qualités

de son style, en transcrivant ici le résumé par lequel se termine son opuscule :

» Pour nous résumer, disons que les lois d'une société sont dans ses mœurs ; que le mérite et le devoir du législateur sont de découvrir quelles sont ces lois et de les promulguer ; que plus ces lois promulguées sont conformes aux lois réelles, c'est-à-dire sont l'expression fidèle des mœurs, plus elles auront de force et de durée ; mais que si, au contraire, elles se trouvent opposées aux mœurs, nécessairement elles doivent, dans cette lutte, finir par succomber devant les mœurs, tout en contrariant le mouvement de perfection auquel il n'est point de société qui ne soit appelée. Ajoutons que le second devoir du législateur, non moins impérieux que le premier, est de s'associer à ce mouvement progressif et de l'aider par tous les moyens qui sont en sa puissance : ce côté moral du travail du législateur, qui n'avait que peu d'extension dans les temps anciens et encore aujourd'hui parmi les peuples d'Orient, trouve surtout son application parmi les Européens de nos jours, et parmi les Américains, peuples modernes chez lesquels il est aisé d'apercevoir et de favoriser les conséquences du principe chrétien dans le monde. »

Mémoire sur une fausse accusation de parricide par empoisonnement ; avec des observations sur quelques points de l'administration de la justice criminelle en France, par J. Guerre, avocat à la cour royale de Lyon, membre de plusieurs académies. Lyon, imprimerie de Gabriel Rossary, 1829, in-8.° de 302 et cxix pages.

Ce mémoire contient la défense de Mad. d'A.***, accusée d'avoir empoisonné M. B., son père, avocat à Bourg,

il y a sept ans, et condamnée par contumace à la peine des parricides par la cour d'assises du département de l'Ain, le 20 novembre 1829. L'auteur y a joint des observations sur plusieurs points de jurisprudence criminelle, qui augmentent encore l'intérêt qu'il a su répandre sur la cause confiée à son talent.

RAPPORT sur le projet de rédaction d'un formulaire pour le Dispensaire de Lyon, lu le 6 janvier 1830, au comité médical, par Th. Perrin, D. M. P., médecin du Dispensaire et de l'Institution des sourds-muets de Lyon. Lyon, Louis Babeuf, 1830, in-8.° de 16 pages.

Ce rapport, extrait du deuxième numéro du *Journal clinique des hôpitaux de Lyon, publié par MM. J. Gensoul et Alph. Dupasquier*, a pour objet d'établir l'inutilité et les inconvéniens de l'adoption d'un formulaire pharmaceutique pour le Dispensaire de Lyon. Le comité médical a adopté, séance tenante, les conclusions prises par M. le rapporteur.

CHRONIQUE de du Guesclin, collationnée sur l'édition originale du XV.me siècle et sur tous les manuscrits, avec une notice bibliographique et des notes, par M. Fr. Michel (de Lyon), de l'école des chartes. Paris, Imprimerie de Béthune, 1830, in-18 de 474 pages.

Ce volume fait partie de la *Bibliothèque choisie* publiée par une société de gens de lettres, sous la direction de M. Laurentie. La réimpresion de la *Chronique* qu'il contient était désirée depuis long-temps. Les accessoires dont M. Francisque Michel, notre compatriote, l'a décorée,

en augmentent encore le prix, et rendent plus digne de notre reconnaissance le don qu'il a fait d'un exemplaire de cet opuscule à la bibliothèque publique de notre ville.

RABELAIS ANALYSÉ, ou explication de 76 figures gravées pour ses œuvres, par les meilleurs artistes du siècle dernier, augmentée de l'ancienne clef et de celle de Le Motteux; par Francisque Michel. Paris, Barba, éditeur, 1830, in-8.° de XIX et 175 pag. (Imprimerie de H. Fournier).

L'éditeur nous apprend, dans un avis placé à la tête de ce volume, « que des incidens survenus entre lui et l'auteur de la *Galerie rabelaisienne*, dont trois livraisons avaient déjà paru, l'ont empêché de continuer la publication de cette *Galerie;* que cependant ne voulant point priver le public des belles gravures dont il possède les cuivres, et désirant offrir aux lecteurs une analyse succincte qui pût en même temps leur en faire pleinement apprécier le mérite et connaître les ouvrages de Rabelais, trop difficiles à lire dans leur style original, il a dû chercher quelqu'un qui fût capable de réaliser ses idées dans toute leur étendue; que M. Michel, jeune littérateur, élevé dans l'amour et la connaissance de nos vieux trésors littéraires, a bien voulu se charger de ce travail, qu'il a exécuté d'après un système à lui propre, et dans lequel (différant en cela de son prédécesseur) il s'est abstenu des interprétations historiques, dont la vérité n'est rien moins que certaine. » M. Michel a enrichi la bibliothèque de la ville de Lyon, sa patrie, d'un exemplaire de cet ouvrage, qui nous semble devoir être un complément indispensable de toutes les éditions publiées jusqu'à ce jour des Œuvres de Rabelais.

Notices sur M. Chatillon et sur M. Torombert, par C. N. Amanton. — Dijon, Frantin, 1830, in-8.° de 16 pages.

Ces deux notices, tirées à cent exemplaires, sont extraites du Compte rendu des travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, pour 1828-1829. M. Amanton y paie à la mémoire de deux membres associés de cette académie un juste tribut d'éloges. La notice sur M. Torombert, avocat à la cour royale de Lyon, membre de l'académie et du cercle littéraire de la même ville et auteur de plusieurs ouvrages, décédé à Belmont en Bugey, le 8 mai 1829, a dû spécialement fixer notre attention. L'auteur y cite, avec une bienveillance dont nous le remercions, et à laquelle il nous a dès long-temps accoutumé, quelques-unes des lignes qui ont été consacrées dans notre recueil (tom. X, pag. 76) à exprimer les regrets que nous a inspirés la perte prématurée d'un confrère aussi recommandable par ses talens que par son caractère. Cette notice, rédigée avec soin, est terminée par la liste des productions de M. Torombert, soit imprimées, soit inédites.

Le *Bulletin des sciences historiques*, 7.e section du *Bulletin universel* publié sous la direction de M. le baron de Férussac, n.° 1, janvier 1830, contient un article signé *Séb. B...in*, sur l'Extrait que nous avons donné dans notre tome VI, pag. 317 et suiv., du Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Cet article débute par ces réflexions si flatteuses et si encourageantes pour nous : « C'est une idée heureuse pour le département du Rhône que celle qui a porté des hommes de lettres à rassembler, depuis cinq ans, dans un recueil spécial, toutes les notions qui appartiennent

à l'histoire, à la statistique et aux productions littéraires du pays. Par ce moyen bien simple, ils font revenir à la vie une foule de documens utiles ou agréables qui étaient ignorés du plus grand nombre, soit qu'ils soient restés manuscrits ou qu'ils aient été imprimés sous la forme fugitive de brochures, soit aussi parce qu'ils se trouvent consignés dans des livres anciens qu'on ne lit plus, ou épars dans les nombreux numéros des journaux scientifiques, ou enfin jetés presque comme épisodes dans les grands ouvrages de statistique. A cette dernière catégorie, appartient, pour le département du Rhône, l'extrait du Voyage littéraire de deux bénédictins. » L'auteur de l'article analyse ensuite cet extrait; et quand il en vient à cette inscription que M. de la Vallette avait montrée à Lyon aux deux bénédictins, et qui leur a paru être du XII.e siècle: *Hic jacet Grossa de Varey filia Humberti de Varey majoris, relicta Humberti Flamens. IX calendas decembris obiit Catarina relicta ejusdem Humberti Flamens. Animæ earum per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen. Hic jacet Bartholomæus Flamens et Peroneta de Chandonay ejus uxor;* il continue ainsi: « Comment un homme a-t-il pu laisser en mourant deux femmes, ainsi que le mot *relicta*, appliqué à chacune d'elles, semble l'annoncer? Les bons religieux supposent qu'une des deux avait été répudiée par le mari, avant qu'il épousât la seconde. Ne faudrait-il pas plutôt en induire qu'une des deux femmes était une concubine, ou peut-être qu'elles l'avaient été toutes les deux; mais dans ce cas, était-il convenable de consacrer par une inscription le souvenir d'un fait semblable? Nous pourrions, en effet, être admis à faire cette question si, de nos jours et sous nos yeux, un chiffre galant, multiplié au XVI.e siècle sur une partie de la façade du Louvre, ne rappelait des amours analogues... »

*** Nous avons reçu le tiré à part d'un article inséré dans la *Revue française*, sur l'ouvrage intitulé : *Ulysse-Homère, ou le véritable auteur de l'Iliade et de l'Odyssée, par Constantin Koliadès, professeur de l'université ionienne.* Cet article, d'une feuille d'impression in-8.°, ne porte aucune signature; mais il est facile d'en reconnaître l'auteur, à l'érudition qui y est répandue et au genre de cette érudition. On sait que l'helléniste qui s'est caché sous le nom de *M. Koliadès d'Ithaque*, soutient dans son livre ce singulier paradoxe que le poète connu sous le nom d'Homère, n'est autre qu'Ulysse, et que c'est à ce dernier que nous devons l'Iliade et l'Odyssée. L'auteur de l'article ne discute point ces étranges propositions; il s'occupe d'une question plus sérieuse; il examine une autre opinion de M. Koliadès qui a avancé que les *Paralipomènes* de Quintus étaient aussi anciens que les poëmes d'Homère, et il démontre que cet ouvrage n'est qu'un pastiche homérique et qui ne remonte pas au-delà du quatrième siècle de notre ère.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS D'AVRIL 1830.

*** 1. — Un arrêté de M. le préfet du Rhône, en date du 15 mars dernier, détermine les points de départ et d'arrivée, de chargement et de déchargement du chemin de fer, de Lyon à St-Etienne, dans les villes de Lyon et de Givors. Cet arrêté, qui a été inséré dans le *Recueil des actes administratifs*, n.° 9, année 1830, fixe le point de chargement et de déchargement du chemin de fer à Givors, au lieu du confluent du Gier, et le point d'arrivée

et de départ du chemin de fer à Lyon, à la rencontre du cours ou de la rue transversale qui longe le côté nord de la place Charles X. Il contient plusieurs autres dispositions générales relatives au même objet.

Même jour. Mort de M. le docteur Jean-Vincent Rey, ancien chirurgien-major de l'hôtel-Dieu de Lyon, âgé de 69 ans. Cet habile opérateur a joui d'une grande réputation. Peut-être aucun chirurgien n'a-t-il fait autant d'accouchemens que lui. Depuis quelques années, des infirmités l'avaient forcé de renoncer à la pratique de sa profession et de se retirer dans sa maison de campagne, à Colonges.

⁂ — 8. Un arrêté du ministre de l'intérieur vient de nommer administrateurs du mont de piété à Lyon, MM. de Varax, Bourgeois et Boisot, membres de l'administration de l'hospice de l'Antiquaille; Meaudre et Devouges de Chanteclair, membres de l'administration des bureaux de bienfaisance; Fontanel, jurisconsulte, et F.-V. Beaup, banquier, membre de la chambre de commerce. Le directeur actuel, M. Osmond, est suspendu de ses fonctions, ainsi que plusieurs des employés principaux; les scellés ont été mis sur leurs papiers; les commissionnaires et les appréciateurs sont supprimés; dorénavant l'estimation et la vente des objets déposés se feront par le ministère des commissaires-priseurs; en un mot, le système actuel de régie de cet établissement paraît devoir être entièrement réorganisé.

⁂ 13. — Mort de M. Jérôme Delorme, avocat à la cour royale de Lyon, âgé d'environ 30 ans.

⁂ 14. — Sur la plainte en diffamation rendue par MM. les ducs de Cazes, de Maillé, d'Escars et de M. le vicomte Paultre de Lamotte, lieutenant-général, commandant la 19.e division militaire [1], le tribunal de police cor-

1 Voy. plus haut, pag. 325-327.

rectionnel du département de la Seine (6.e chambre) a condamné aujourd'hui le major Mac-Léan, se disant baron de Saint-Clair, à un an de prison, 500 fr. d'amende, 1000 fr. de dommages-intérêts envers chacune des parties civiles, et à l'affiche du jugement au nombre de 500 exemplaires.

⁂ 15. — Le prix du pain a été augmenté d'un liard à compter de ce jour : en conséquence le pain ferain est fixé à 23 centimes 3/4 (ou 4 sous 3 liards), et le pain bis, à 20 centimes (ou 4 sous) la livre usuelle.

⁂ 22. — Mort de M. Alexandre Servan, ancien membre de la chambre et du tribunal de commerce, membre du conseil municipal, âgé d'environ 60 ans.

⁂ 26. — Séance publique de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, sous la présidence de M. le docteur R. de Laprade. M. de Chappuis-Montlaville a lu son discours de réception dont le sujet était l'influence de la restauration sur la littérature ; M. Dumas, l'éloge historique de M. l'abbé Roux, ancien secrétaire perpétuel de l'académie ; M. Servan de Sugny, un dialogue entre un officier français prisonnier à Rouen et le duc de Lancastre, et une pièce de vers intitulée *les deux Muses*. Une médaille de la fondation de M. le duc de Plaisance a été décernée et remise pendant la séance à M. Tainturier, auteur d'un nouveau procédé pour prévenir la fraude dans les ateliers de soieries. Cette remise avait été précédée de la lecture faite par M. de Chappuis-Montlaville du rapport rédigé au nom d'une commission par M. Regny sur ce procédé [1].

⁂ 28. — Le conseil d'administration des hôpitaux civils de Lyon, devant s'occuper incessamment du choix des

1 Nous avons inséré plus haut ce rapport, ainsi que la pièce de vers de M. Servan de Sugny, intitulée *les deux Muses*.

pauvres parens de Guillaume Rouville (sic)[1], auquel devra être remis le montant de cinq années échéant le 24 juin prochain, des loyers de la maison dont l'administration lui est confiée, invite tous les descendans du testateur à se présenter d'ici au 15 dudit mois de juin, par eux-mêmes ou par un fondé de pouvoir, au secrétariat général desdits hôpitaux, à l'Hôtel-Dieu, et à déclarer s'ils entendent être inscrits, comme prétendans au bienfait, ou comme notables, pour concourir au choix de celui qui devra en recevoir le montant.

⁂ 29. — S. A. R. Monseig. le dauphin est arrivé hier, à 7 h. du soir, dans nos murs. Il a été accueilli avec les démonstrations du plus vif enthousiasme. Les édifices publics et un grand nombre d'édifices particuliers ont été illuminés. Le prince est descendu à l'hôtel de la préfecture où il a été reçu par M. le préfet, M. le lieutenant-général, M. le maire, MM. les adjoints, MM. les membres du conseil municipal et M.gr l'archevêque d'Amasie. Ce matin, à 8 h., après une revue passée par S. A. R. des troupes de la garnison sur la place Louis-le-Grand, les autorités civiles et militaires et les principaux corps de la ville ont eu l'honneur d'être admis à complimenter le prince qui est parti à 9 h. pour Grenoble, d'où il doit se rendre à Toulon pour assister au départ de l'expédition contre Alger. Il a laissé en partant à M. le maire la somme de 1000 fr. pour être distribuée aux pauvres.

Peu de jours avant le passage du dauphin, a eu lieu celui de M. de Bourmont, ministre de la guerre, commandant en chef de l'expédition d'Afrique, et de M. d'Haussez, ministre de la marine.

Un grand nombre de régimens de différentes armes, destinés à faire partie de la même expédition, ont également traversé notre ville dans le cours de ce mois.

1 Voy. *Archives du Rhône*, tom. XI, pag. 39 et suiv.

Parmi les discours qui ont été adressés à Monsieur le dauphin dans l'audience qu'il a accordée aux autorités et aux différentes corporations de cette ville, on a remarqué celui que M. R. de Laprade, président de l'Académie, a prononcé au nom de cette compagnie. Il était conçu en ces termes :

» Monseigneur, l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts s'empresse d'apporter aux pieds de V. A. R. l'hommage de son respect et de son amour. Cet heureux privilége d'approcher de la personne des rois et des princes, qu'elle doit à la protection de vos ancêtres, lui devient encore plus cher aujourd'hui qu'il lui est donné de faire éclater tout à la fois ses sentimens pour M.gr le dauphin, son auguste dynastie, et son attachement aux principes conservateurs de l'ordre social.

» Oui, Monseigneur, nous croyons que la liberté ne peut exister qu'avec l'ordre ; que l'ordre n'a d'autre garantie qu'un pouvoir fort et protecteur ; que le pouvoir n'est fort qu'autant qu'il est stable et que la stabilité est inséparable de la légitimité. C'est à la royauté, Monseigneur, que les communes durent leurs franchises ; c'est à la royauté légitime que nous devons la charte ; c'est elle qui la maintiendra, c'est elle seule qui peut la maintenir, et ce n'est qu'à l'abri des droits sacrés et imprescriptibles du trône que fleuriront les libertés publiques. Telles sont les pensées, tels sont aussi les vœux et les espérances dont j'ai déjà eu l'honneur, à une autre époque, de présenter l'expressión à V. A. R. ; daignez, Monseigneur, l'accueillir avec la même bienveillance. »

S. A. R. a répondu :

« Je reçois avec d'autant plus de plaisir l'expression de vos sentimens, que ce sont ceux du roi, les miens et ceux de ma famille. »

*** M. G. Duplessis, recteur de l'académie de Lyon, vient d'être nommé, sur sa demande et par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, recteur de l'académie de Douai où il avait déjà rempli cette place avant de venir à Lyon. C'est une perte pour notre ville, et M. Duplessis emporte dans son nouveau poste les regrets de tous ceux qui ont été ici dans le cas d'avoir des relations avec lui. M. Decampe, inspecteur de l'académie de Toulouse, a été nommé son successeur par arrêté du 19 de ce mois.

ASTRONOMIE.



LYON, 28 avril 1830.

On peut voir, depuis 1 h 1/2 jusqu'à 4 h du matin, sur l'horizon de Lyon, une comète chevelue *dans la constellation du petit cheval*. A mesure que la lumière de l'aurore augmente, celle de la comète, ou plutôt de sa crinière, diminue: son noyau devient rond, blanc et pâle; enfin il disparaît. M. Gambart, directeur de l'observatoire de Marseille, en a fait la découverte le 21 avril: l'annonce en est parvenue à Lyon, dimanche 25, jour de pluie et de brumes: on n'a pu voir cet astre que les 27 et 28.

F. C.

P. S. On voit, en ce moment, sur la surface du soleil, quinze ou seize grosses taches, avec plusieurs petites.

Annonce. L'ouverture du cours public et gratuit d'astronomie aura lieu le 15 mai, à 5 h. et 1/2 du soir, dans la grande salle de l'observatoire de la ville.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE VOLUME.



